This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

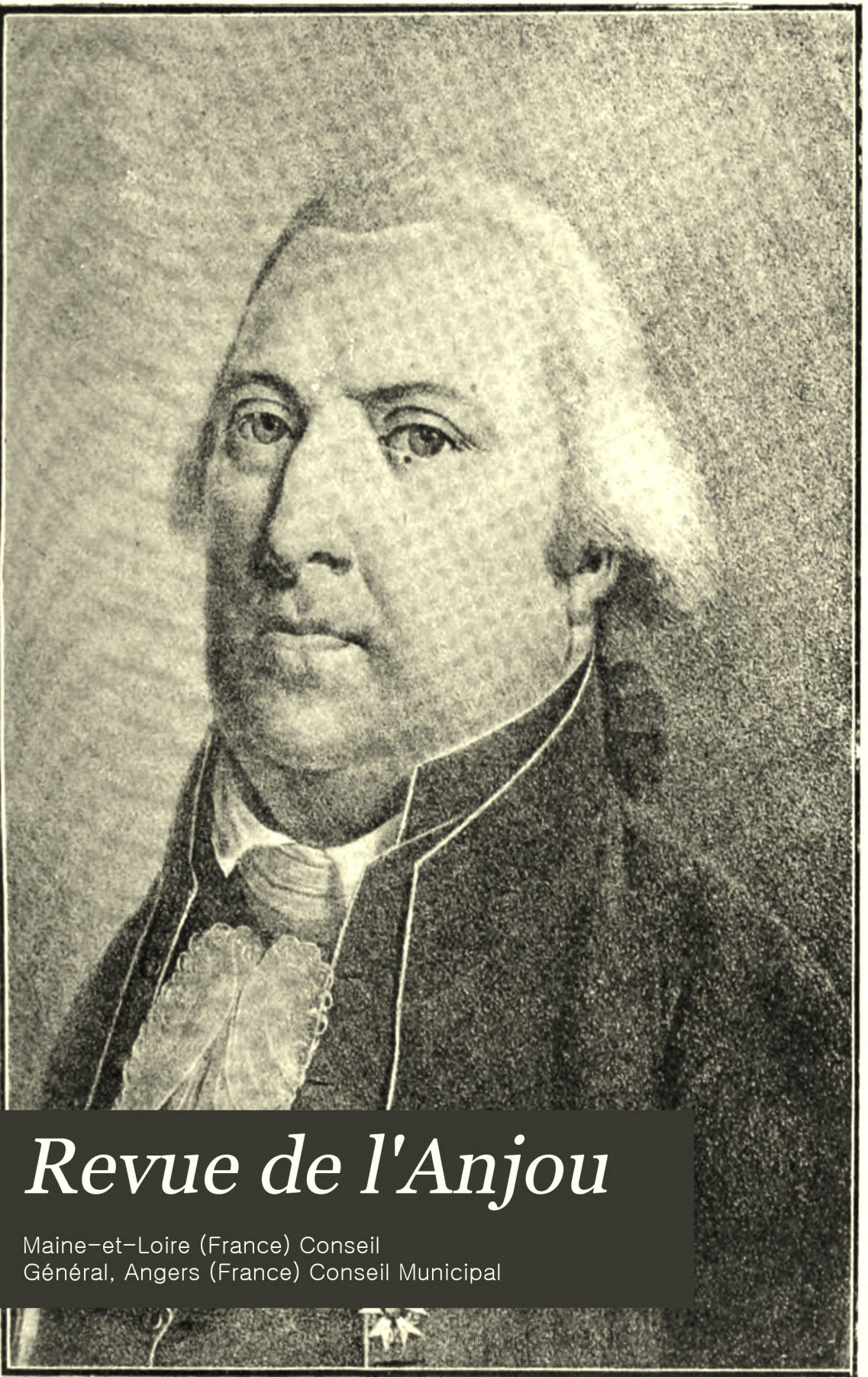

Revue de l'Anjou

Maine-et-Loire (France) Conseil Général, Angers (France) Conseil Municipal

Digitized by Google

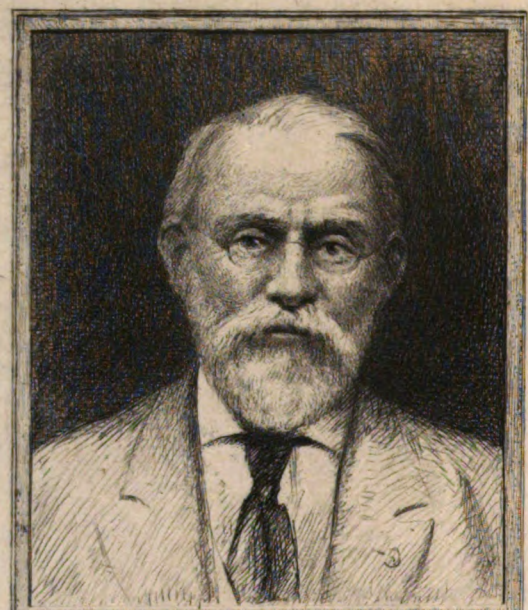

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.A601
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue
de l'Anjou

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue de l'Anjou

Nouvelle Série

Tome Soixante-Neuvième

ANGERS
G. Grassin, Imprimeur-Editeur
40, Rue du Cornet

1914

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Capitaine Alwrod

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* n'ont certainement pas oublié la remarquable étude publiée en 1913 dans cette Revue sur la *Bataille du Mans* livrée en janvier 1871, travail très consciencieusement documenté, dû à la plume élégante d'un jeune officier, alors en garnison à Angers, M. le lieutenant Alwrod, du 135e régiment d'infanterie.

Au mois de mars dernier, M. Alwrod avait été promu capitaine et affecté au 152e; il était allé prendre à Gérardmer, dans les Vosges, à deux pas de la frontière, près de la fameuse position de la Schlucht, le commandement de sa Compagnie.

Il lui avait fallu abandonner les travaux historiques auxquels il s'adonnait depuis plusieurs années, travaux dont la dernière publication avait donné lieu de la part du général de Lacroix, l'ancien généralissime, à une préface très élogieuse pour l'auteur. Tous ses instants étaient désormais consacrés à l'instruction, à l'administration et surtout à l'entraînement de cette Compagnie dont il devenait le chef, Compagnie qui, au complet de guerre, comme dans les autres troupes de couverture, comptait 250 hommes et devait constamment être prête à entrer en campagne.

Le lendemain de la déclaration de guerre, la Compagnie du capitaine Alwrod pénétrait en Alsace. Dès le troisième

Digitized by Google

jour, le lieutenant en premier de cette Compagnie était blessé. Vint bientôt le tour du capitaine ; le 28 août, M. Alwrod était blessé à la cuisse d'une balle qui, comme il nous l'a écrit, « avait bien voulu ressortir plus loin sans toucher ni artère ni os ». — Il avait d'abord été transporté à Münster, puis à Gérardmer, où il avait retrouvé sa femme et sa fille qui, depuis leur départ d'Angers, au mois de juin dernier, habitaient cette petite ville de Gérardmer.

M. Alwrod avait ensuite été évacué sur Lyon, et c'est d'une clinique établie dans cette ville qu'il nous écrivait le 7 septembre. Il nous disait qu'il comptait bien ne pas rester hospitalisé plus de dix à douze jours et qu'il espérait rejoindre sur le front son régiment avant la fin de septembre.

Nous souhaitons vivement que la blessure de M. le capitaine Alwrod ait été suffisamment guérie dans le délai indiqué par lui, pour lui permettre de reprendre le commandement de sa Compagnie.

A. B.

Note de M. le Général de Lacroix

sur « La Bataille du Mans » et « Les Colonnes mobiles de l'Armée de Chanzy » de M. Alwrod

---

Bien que cette note du général de Lacroix, destinée à figurer en tête de la nouvelle étude de M. Alwrod, n'ait pas encore été publiée, puisque l'ouvrage lui-même n'est pas édité, nous croyons pouvoir nous permettre de donner aux lecteurs de

Digitized by Google

la *Revue* la primeur de cette préface, qui certainement leur paraîtra fort intéressante.

La guerre actuelle, assurément depuis longtemps prévue par le général de Lacroix, mais non encore déclarée au jour où ces lignes étaient écrites, donne aux observations de l'ancien généralissime des armées françaises un prix tout particulier : les appréciations de ce maître en l'art de la guerre empruntent aux circonstances poignantes qu'il nous faut subir en ce moment une importance dont tous nos lecteurs seront frappés. Ils retiendront ce principe proclamé avec autorité : « Il faut se garder de compromettre aucun « élément dans des opérations secondaires ; mais il importe « de rassembler toutes les forces disponibles pour la bataille « qu'on va livrer : le reste n'est rien. »

***

L'étude historique que je présente aux lecteurs, est l'œuvre d'un jeune capitaine ; j'ai plaisir à voir une jeune génération d'officiers qui a la foi, est pleine d'activité et ne craint pas le travail. Ils veulent apprendre à faire la guerre ; de leurs études ils ne concluent pas que ceux qui les ont précédé étaient des ignorants et qu'ils feront mieux, ils ne déduisent pas des campagnes du passé des recettes donnant sûrement la victoire; ils enregistrent les erreurs commises par les plus illustres généraux, non pour les critiquer, mais pour en chercher les causes ; ils y apprennent que l'art de la guerre est le plus difficile de tous et que les plus forts se sont souvent trompés.

Le capitaine Alwrod a passé son grade de lieutenant dans une garnison de l'Ouest ; il a eu pour l'éclairer les récits d'hommes qui avaient fait partie des colonnes mobiles ou pris part à la bataille du Mans ; il nous donne des opérations de ces colonnes un récit aussi complet que celui qu'il avait déjà fait de cette bataille dans un livre d'une lec-

Digitized by Google

ture attachante[1]. Il montre que le général Chanzy a commis une erreur, mais il n'en tire pas argument pour diminuer la grande réputation du général ; dans son livre sur la Bataille du Mans, il a dit l'admiration qu'il a pour ce grand chef, qui n'a jamais désespéré, et pour la tâche qu'il a su accomplir dans des conditions les plus terribles ; il a montré aussi l'erreur du prince Frédéric-Charles, le vainqueur, qui croyait les Français derrière l'Huisne au moment où Alvensleben les trouvait à Changé ; il a rappelé une erreur toute pareille de de Moltke qui, le 15 août, voyait notre armée sur la Meuse, tandis que, le lendemain 16, Alvensleben nous attaquait à Rezonville. Faut-il en déduire une insuffisance militaire chez de Moltke ? Mais non : les plus grands capitaines ont tous commis de pareilles erreurs. J'en pourrais citer de Napoléon lui-même.

L'enseignement très exact que le capitaine Alwrod tire de son étude sur les colonnes mobiles de Chanzy, il le résume dans la parole de Napoléon qu'il a inscrite en épigraphe à la première page : « Quand on veut livrer une bataille, il est de règle générale de rassembler toutes ses forces et de n'en négliger aucune. »

Cependant l'envoi de ces colonnes mobiles n'était pas en lui-même une erreur ; leur composition seule était une faute. Chanzy venait de ramener au Mans des troupes fort désorganisées, qu'il avait à refaire avant de les engager dans une nouvelle lutte. L'armée de son adversaire avait, elle aussi, beaucoup souffert, surtout des rigueurs de la saison ; elle avait besoin de souffler et de reconstituer ses effectifs et ses approvisionnements. Un délai était donc assuré à Chanzy contre une attaque du gros de l'armée allemande ; mais ce délai ne le garantissait nullement contre des détachements

[1] Lieutenant Alwrod. — *La Bataille du Mans*, G. Grassin, éditeur, à Angers.

Digitized by Google

qui n'auraient pas manqué de venir jeter le désordre au Mans et intercepter la voie ferrée venant de Tours, par laquelle il recevait les renforts et les munitions qui lui étaient indispensables. Chanzy devait donc se couvrir, mais sans affecter trop de monde à ses troupes de couverture; les colonnes mobiles n'étaient pas autre chose que des troupes de couverture : sa faute n'est que de les avoir trop fortement constituées. Une division ne se dégage pas facilement lorsqu'elle est attaquée, elle n'évite pas facilement un combat qui risque de devenir sérieux ; un corps d'armée encore moins; et pourquoi donner un effectif aussi considérable à une troupe qui ne doit pas livrer de bataille, qui n'a, comme le prescrit, en son article 136, le décret du 28 octobre 1913, qu'à arrêter les détachements de l'ennemi et à retarder la marche de corps plus considérables? Chanzy n'avait pas autre chose à demander à ses troupes de couverture.

En étudiant les opérations des colonnes mobiles de 1870, le capitaine Alwrod a bien mis en lumière le danger des troupes de couverture trop fortement constituées. En n'allant pas à leur secours quand elles rencontrent des forces sérieuses, on les expose à éprouver de graves échecs et on est diminué pour le jour de la bataille; en se portant à leur secours, on subit la volonté de l'ennemi et on s'engage par fragments successifs, donc conditions mauvaises, dans une bataille qui peut être décisive.

On objectera l'effet sur l'opinion publique, l'effet sur le moral du soldat, de l'abandon sans lutte de villes et même de provinces; cet effet ne se produira pas si on fait comprendre à l'opinion qu'une seule chose est importante, la grande bataille qu'on va livrer, et que tout le reste n'est rien; que nous ne pouvons être vainqueurs dans cette bataille, comme le dit Napoléon, qu'en y employant toutes nos forces, et qu'il ne faut en compromettre aucune dans des opérations secondaires.

Digitized by Google

Nous nous préparons à une guerre dont les victimes se chiffreront par milliers, nous livrerons des batailles où, pour arracher la victoire, nous n'aurons aucun souci de la vie humaine : que représente, en face de ces sacrifices, l'occupation par l'ennemi d'une ville et même d'une province ? Rassemblons toutes nos forces pour cette bataille, le reste n'est rien.

Général DE LACROIX.

Digitized by Google

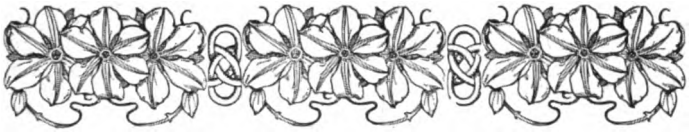

Les gars d'Anjou !

Fièrement installés dans leur capote neuve,
Pantalons propres et bons souliers,
Ils portent, le front haut, la glorieuse épreuve...
Il n'y a plus que des troupiers !

Les gars d'Anjou n'ont pas failli... Vive la France !
Ils sont exacts au rendez-vous,
Quand ils ont dû partir, pas une défaillance !
Quand on les compte, ils y sont tous...

Dans le sillon là-bas la javelle est couchée,
Qui donc va rentrer la moisson ?
Il a fallu quitter la femme et la nichée,
Qui donc va garder la maison ?

Mais ils savent que Dieu veille sur la javelle,
Sur la femme et sur les enfants...
La France est en danger... La France les appelle
Et les gars d'Anjou sont présents.

Ils ont le cœur empli d'un immense courage
Et la victoire est dans leurs yeux.
Les Allemands ont beau faire éclater leur rage...
Les Allemands valent moins qu'eux !

Digitized by Google

Ils seront culbutés par delà leurs frontières,
Nos baïonnettes dans les reins,
Et nous rirons enfin de leurs ardeurs guerrières
En les payant de leurs florins...

Et puis les gars d'Anjou, auréolés de gloire
Un jour... reviendront au pays...
Comme elle sera belle et prenante l'histoire
Qu'ils raconteront à leurs fils !

Et le son du canon, et le bruit des mitrailles,
Et la charge des escadrons,
Et les obus sifflant à travers les batailles,
Et le tapage des clairons,

Seront des souvenirs de gloire indestructibles
Dans la douceur des champs revus...
Où couverts de lauriers... vainqueurs et invincibles...
Les gars d'Anjou sont attendus !

OLIVIER DE ROUGÉ.

Digitized by Google

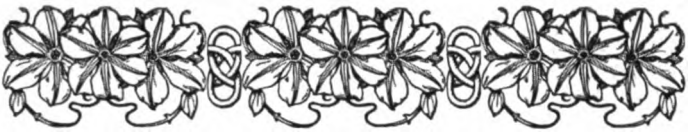

Charles-Édouard Hédelin

Avec Hédelin, c'est une vie de travail et de bonne volonté qui s'est éteinte. En suivant, même à grands pas, comme nous nous proposons de le faire ici, le cours de cette existence, on y trouvera réunis, avec le souci légitime de ce qu'un homme doit à soi-même et à l'avenir de sa famille, le besoin insatiable de se dépenser, de se donner à toutes les besognes, à tous les soucis où une intelligence affinée, un esprit délié, un caractère souple et conciliant pouvaient apporter quelque aide ou quelque réparation.

Le simple récit que nous voulons faire, si nous savons dire ici ce qui doit être dit, devrait contenir, avec l'hommage que nous entendons rendre à une mémoire aimée et respectée, cette leçon consolante qu'il y a place dans la cité, une grande place, pour qui met simplement au service des autres son temps, ses forces et son activité, sans en attendre aucune récompense.

La place que Hédelin avait prise parmi nous et que sa personnalité faisait si ample va devenir plus sensible encore par le vide que sa mort va faire ; la valeur de l'homme se révélera même à ceux qui usaient, sans la mesurer, de son inépuisable complaisance parce qu'ils chercheront demain sans la trouver cette activité bienvaillante et souple, cette bonne volonté intelligente et toujours prête, qui aidait à tout

Digitized by Google

sans y prétendre et qui assumait pour sa part plus de travail utile que d'éclat extérieur.

Charles-Édouard Hédelin est né à Châteaudun, le 18 mars 1845. Son père, avoué près le tribunal de cette ville, mourut jeune et ne put donner à sa famille l'appui matériel et les conseils de direction qui sont si nécessaires aux jeunes gens.

Après des études classiques au Lycée de Vendôme, Hédelin fit son droit à Paris, en même temps qu'il entrait dans une étude de notaire, pour mettre, à côté de la théorie de l'école, la pratique indispensable à la profession qu'il se proposait d'embrasser.

Il n'avait pas vingt-cinq ans quand la guerre de 1870 vint mettre dans sa vie cette tristesse amère et ce désenchantement qui ont tant pesé sur les jeunes hommes d'alors. Hédelin fit la campagne de l'Armée de la Loire ; il prit part aux batailles sous Orléans et à la terrible retraite, qui par Marchenoir et Vendôme, découvrait à chaque pas son pays natal. Du deuil sanglant de la grande et de la petite patrie il avait gardé un souvenir navré et comme une épouvante. Il n'en parlait plus guère, mais l'angoisse en demeurait en son cœur quand il entendait évoquer devant lui l'idée de la lutte réparatrice qu'il savait nécessaire et qui s'est ouverte au lendemain de sa mort. Il n'aura pas connu le mot du destin que nous attendons nous-mêmes ; il aurait mis à côté de la nôtre sa foi en l'avenir de la France et, après avoir vu partir sur le front son fils et son gendre, il aurait silencieusement travaillé à ces tristes œuvres de préservation qui sont le devoir des non-combattants.

Lorsque, après le drame, le pays commença à respirer et à renaître, Hédelin, très jeune encore, était prêt à entrer dans la profession si délicate qu'il avait choisie. Ses études étaient terminées, il avait assumé déjà le fardeau de principal clerc chez Me Girardin, notaire à Paris, et il était impatient de donner sa mesure.

Digitized by Google

C'est alors qu'il vint à Angers comme successeur de Me Souchay, notaire.

En ce temps-là, dans la province, les fonctions de notaire étaient dévolues à quelques familles qui conservaient jalousement le privilège de la charge et des traditions qui y étaient attachées. Angers suffisait à recruter son notariat. Aujourd'hui, les familles notariales ne se sont pas éteintes, mais nous les avons vu mettre à d'autres œuvres leur autorité et leur soins et les études désertées ont passé en d'autres mains. Le notariat, suivant le sens de l'évolution générale, s'est un peu raidi dans sa forme ; il a échangé la bonhomie discrète de la profession libérale pour l'activité plus avertie que réclament sans doute les nécessités présentes.

Hédelin fut, à Angers, le premier représentant du notariat parisien. Il arrivait dans un pays qui lui était étranger, dans un milieu qui ne se démasque pas facilement devant les nouveaux visages, il ne connaissait personne et il n'était pas connu ; c'est à travers ce double isolement qu'il avait à faire sa route.

Hédelin n'était, toutefois, pas venu seul à Angers ; il s'était marié de bonne heure avec une amie de son enfance et son foyer était fait dans la ville étrangère où il allait bâtir sa destinée. Ce foyer, nous l'avons vu grandir et rayonner, se réchauffer de sympathies, s'emplir jusqu'à l'encombrement de tous ceux qui venaient y chercher un appui, un mot aimable, une démarche utile, un dévouement indispensable et nous ne pouvons pas l'imaginer tel que la mort l'a fait, avec un vide qu'aucun avenir ne comblera plus jamais.

C'est le 25 novembre 1872 que Hédelin fut nommé notaire à Angers ; il se démit de ses fonctions le 7 décembre 1897. Pendant vingt-cinq ans il s'est donné à une profession qu'il aimait au point qu'après s'en être détaché il n'a jamais pu rompre les liens qui se renouaient sans cesse autour de lui et qu'il est resté pour quelques-uns, jusqu'à son dernier jour, le plus grand ami du notariat de France.

Digitized by Google

Aussi bien, il avait apporté avec lui une conception de son rôle qui débordait les habitudes un peu nonchalantes qu'il trouvait en arrivant chez nous. Il apportait dans les affaires une intelligence vive, un sens très fin des possibilités, une culture professionnelle complète, cette vue nette et cet à-propos qui sont un don de nature, et tout cela servi par une puissance de travail que n'oublieront jamais ceux qui sont entrés dans le cercle de son activité. Il ne se laissait distraire alors par aucun soin ; il appliquait à sa tâche les ressources multiples d'un esprit merveilleusement adapté et les forces d'un organisme souple et résistant. Pendant vingt-cinq ans, depuis la première heure du jour jusque très avant dans la nuit, il se donna à son œuvre, la cultiva et l'agrandit. Il fut pendant vingt-cinq ans l'homme d'une seule idée; mais cette idée unique, il l'avait amplifiée dans toutes ses limites, il en avait tiré tous les développements et toutes les conséquences ; il avait mis dans le notariat quelque chose de plus qu'une obligation professionnelle ; il y avait attaché comme un devoir social et il ne se croyait pas quitte de tout souci quand il avait fermé un dossier et balancé un compte. Il s'intéressait non seulement aux affaires, mais aux gens qu'il y rencontrait; il s'inquiétait des causes et des résultats qui ne sont pas proprement matière de métier; il s'attachait aux hommes et, par une sympathie qui lui était bien due et aussi par l'instinctif besoin de s'appuyer à une force, les hommes s'attachaient à lui.

C'est ainsi qu'il prit sa place dans le monde des affaires, aimé des uns, redouté des autres, et qu'il l'élargit jusqu'au point où le succès va porter ombrage et susciter l'envie. Mais les amitiés qu'il s'était faites alors répondaient pour lui. Il avait, depuis longtemps, droit de cité dans Angers devenu sa patrie et l'œuvre du notaire avait grandi l'homme, ce qui n'est pas un mauvais criterium pour juger le sens d'une activité humaine.

Pendant ce long exercice, Hédelin avait vu se grouper

Digitized by Google

autour de lui comme une école dont il ne nous appartient peut-être pas de faire l'éloge. Il convient seulement de retenir ici que tous ses collaborateurs sont restés ses amis, « sa bande », comme on disait parfois avec une intention péjorative qui n'atteignait pas son but. Il n'est pas donné à tout le monde d'entretenir autour de soi cette atmosphère de sympathie et de dévouement réciproque qui nous animait tous et n'a pas sa bande qui veut. Quinze notaires sortis de chez lui le saluaient à son honorariat le 31 décembre 1897 et le remerciaient de ses leçons, de son exemple. Ce jour-là, son digne successeur, Me Le Bailly, pouvait prendre la mesure de l'homme qu'il allait remplacer.

Hédelin ne comprenait pas l'exercice du notariat sans la culture des œuvres notariales. Ses confrères l'avaient maintes fois appelé à faire partie de la Chambre de discipline ; il en a été président à plusieurs reprises. Il apportait à ces fonctions la même activité, le même dévouement et la même souplesse qu'à ses affaires propres. Il croyait à l'efficacité de cette juridiction intérieure, qui est l'un des privilèges du notariat, et à sa responsabilité. Il y voyait comme l'expression même de la physionomie notariale et l'autorité indiscutable à qui sont commis tous les intérêts de la corporation.

Mais il ne comprenait pas l'autorité sans la bienveillance et c'est autour de lui que se formaient et vivaient tous les groupements notariaux de la région. Il avait une adresse infinie à manier les hommes ; par habileté peut-être, par bonté d'âme à coup sûr, il avait un respect merveilleux des personnalités. Autour de lui, il semble qu'on prit mieux conscience de soi-même et il était de ces hommes qui suscitent les valeurs par le crédit même qu'ils leur offrent.

C'est ainsi qu'il réunit les notaires de la Cour d'Appel en un Comité régional, où se discutent deux fois par an les questions professionnelles que les délibérations des Cham-

Digitized by Google

bres de discipline n'ont pas épuisées. Dans le plan qu'il s'était fait de l'organisation du notariat, il avait mis le Comité régional comme un intermédiaire qualifié entre les Chambre de discipline et le Comité des notaires des départements qu'il considérait comme le grand directeur et en même temps le « Sénat conservateur » de la corporation.

Il présida successivement ces deux Assemblées. Président du Comité des notaires des départements, il était à la place qui flattait le mieux son goût de l'action, son génie de la conciliation et son amour pour le notariat.

Au cours de ces différentes présidences, il eut à étudier et à faire aboutir des projets qui ont modifié le notariat de France, les décrets de 1890 sur la comptabilité et les inspections notariales, l'institution des écoles de notariat et des examens professionnels, l'établissement d'un tarif légal. Il voyait dans ces réformes, dans d'autres moindres que nous ne rappelons pas ici, et dans d'autres plus lointaines dont la réalisation lui échappait, les éléments de conservation du notariat; il s'y appliquait avec une foi profonde. Le surcroît de travail qu'il s'imposait à l'occasion de ces études, il le considérait comme un devoir de sa profession; c'était comme un hommage qu'il rendait à sa besogne journalière, et il s'en acquittait avec joie. Comme d'autres se délassent du métier en en sortant, il se délassait en persévérant dans la même voie, mais en s'élevant à des vues plus hautes et en généralisant les faits d'expérience qu'il avait amassés. Il faisait ainsi comme la philosophie de sa profession.

Il vint un moment où la fatigue imposa à Hédelin quelque réserve, la fatigue et aussi peut-être cette fatalité qui veut que les générations successives ne se comprennent plus. Animées du même désir de bien faire, elles choisissent des chemins divers et le sage doit renoncer à conseiller et à conduire ceux qui ne l'entendent plus. Hédelin, quand il sentit le moment venu, se démit de la Présidence du Comité régional et de la Présidence du Comité des notaires des départe-

Digitized by Google

ments. Cet abandon lui coûta beaucoup, il le fit comme un sacrifice à son œuvre et ce ne fut pas l'acte le moins méritoire de sa carrière. Il était resté Président d'honneur des deux Assemblées, où son autorité privée avait plutôt grandi de sa retraite volontaire.

Mais il est une œuvre notariale qui a gardé ses soins jusqu'à la fin, c'est l'Association de prévoyance du notariat de France, mutualité discrète où nous secourons ceux qui tombent sur le chemin, ceux que les événements ont desservis, ou une volonté défaillante; il en était encore Vice-Président à sa mort. A ces écloppés du Notariat Hédelin s'est donné de tout temps et de toutes ses forces et ce n'est point le trahir ici que de dire qu'il leur a laissé, avec sa dernière pensée, une riche aumône.

Hédelin ne pensait pas que le don de lui-même à la profession qu'il avait choisie et à ceux qui l'exercent le libérât de tout devoir. Il gardait un attachement profond et une juste reconnaissance à la ville d'Angers qui avait accueilli sa jeunesse et récompensé ses efforts. Depuis que sa libération des affaires lui avait fait quelques loisirs, il était devenu l'homme de toutes les œuvres.

La Caisse d'Épargne, le Mont-de-Piété, avaient fait appel à son expérience et à ses facultés. Gérer les affaires des humbles et des pauvres c'était en quelque manière coutinuer l'œuvre de toute sa vie, c'était, en tout cas, garder à son activité le champ où elle avait coutume de se mouvoir. Mais il allait porter ailleurs le témoignage de son bon vouloir.

Il professait que dans toutes les manifestations de l'esprit humain, même dans celles qui semblent s'adresser aux spécialisations les plus précises, il y a place pour un homme de simple et bonne volonté. Il y a toujours et partout des besoins avoués ou inavoués de travail obscur, d'organisation, de méthode, d'application journalière, et aussi de cette entente de la conciliation qui était un don de sa nature.

Digitized by Google

Et c'est à titre d'organisateur bénévole, de conseil pratique, d'homme d'affaires, en un mot, qu'il fut appelé à prendre part à des œuvres dans lesquelles sa sincérité et sa bonne foi ne revendiquaient point tant de compétences.

Lorsque la ville d'Angers conçut le projet d'ouvrir à ses élégances la carrière d'un concours hippique, il était facile, sans doute, de trouver des souscripteurs dans une société nombreuse, riche, instruite dès longtemps aux finesses du sport hippique et curieuse de mettre ces dons en évidence. Le projet réussit à merveille et chaque année de belles fêtes réunissent tout ce qui dans la province s'intéresse aux choses hippiques ou même aux seules choses de l'élégance. Et nous en jouissons tous avec cette facilité qui nous laisse oublier l'effort qui nous l'a procurée. Or, parmi les fondateurs et les administrateurs de la Société Hippique, il n'est personne qui ne sache la place que Hédelin a tenue dans les conseils.

Il avait assumé tout le travail. Plutôt ignorant des choses de sport, il en avait dégagé avec lucidité les questions qui sont communes à toutes les organisations, il les avait envisagées pratiquement et il en avait fourni la solution. Chaque année il se remettait à l'ouvrage et il avait continué d'assurer la marche matérielle de la Société, alors même que souffrant et fatigué il eût pu, il eut dû peut-être, se désintéresser de pareilles manifestations. Cet été même, le Président de la Société, frappé par un deuil cruel et glorieux à la fois, ne pouvait pas pourvoir aux nécessités de l'heure et, comme il y avait là un devoir d'effort à faire, Hédelin, tout malade qu'il fût, ne devait pas s'y soustraire. Très simplement il continua la besogne, alors que déjà ses forces ne le servaient plus.

A notre Société des Amis des Arts il donna longtemps le même concours pratique et discret. Il aimait à coup sûr les beaux tableaux et les sculptures émouvantes, mais il souriait lui-même d'un fin sourire quand il rappelait son ignorance et son insousiance des écoles et des procédés. Toutefois, là comme ailleurs, au milieu des artistes, il fallait un homme

Digitized by Google

d'affaires actif et intelligent, apte à comprendre et à s'assimiler les exigences d'une exposition, habile à ménager les susceptibilités qui sont, dit-on, vives dans le monde des Arts, et Hédelin s'était mis au travail comme de coutume. Son travail n'était ni de théories esthétiques, ni de discours, ni de manifestations. Il se cachait dans l'infrastructure de l'œuvre, dans l'obscurité des dessous et sa bonne volonté acceptait toutes les besognes, parce qu'il savait bien que l'éclat des choses est fait surtout des soins invisibles qui l'ont préparé. Il était de ceux qui croient que l'Art lui-même se trouve mal des improvisations.

C'est au même titre d'organisateur, d'administrateur et de conseil habile, désintéressé, qu'il rendit tant de services à notre Société des Concerts. Il en était le vice-président, mais il n'avait jamais prétendu à autre chose qu'à en être le meilleur serviteur. Parmi tant de bonnes volontés qui s'exercent là en des sens divers il était le lien nécessaire. Il s'entremettait, il conciliait, il surveillait les questions matérielles sous le poids desquelles les plus belles intentions d'art s'évanouissent. Il songeait sans cesse à la conservation et au renouvellement des moyens qui ont permis à Angers de s'élever et de se maintenir au premier rang des villes de musique. Et, comme toujours, sa prétention n'allait pas plus loin. Il suivait d'une oreille amusée les théories et les écoles, mais au fond il était le disciple de ce principe essentiel et primordial : « primo vivere ».

Si toutes nos philosophies ont pu s'épanouir, c'est grâce à ces bons ouvriers, dont il était, qui ont assuré, renouvelé et perpétué les ressources matérielles de notre Société.

Ainsi, sur des théâtres divers, à travers des manifestations de natures si différentes qu'elles auraient pu parer Hédelin d'aptitudes universelles, il recherchait seulement ce qui avait été le souci de toute sa vie : le travail, l'ordre, la méthode et cet art de la conciliation si nécessaire dans les œuvres humaines. Il avait porté partout la merveilleuse

Digitized by Google

devination des mobiles humains qui avait fait sa force dans les conseils du notariat.

Sa main était dans toutes les œuvres de la cité, son influence se faisait sentir partout, mais partout il « présidait » peu, il travaillait beaucoup et il prêchait la paix.

Nous venons de rappeler rapidement les travaux et les soins professionnels de Hédelin, la part qu'il a prise aux œuvres notariales et aux œuvres de la cité. Tout cela n'absorbait pas l'inlassable activité de sa vie ; les heures de loisir qui lui restaient, il les abandonnait, il les offrait à des œuvres d'assistance privée, où il soulageait en même temps son désir insatiable de se donner et d'agir.

Depuis longtemps, l'usage s'était établi de consulter Hédelin sur tous les cas difficiles. Les familles dans l'embarras, les particuliers dans la peine, les Sociétés en mal d'équilibre faisaient appel aux conseils de son expérience. Il entendait à son cabinet les cas les plus divers ; il écoutait tout le monde ; il étudiait la cause et, par un effet singulier de son esprit qui concevait le conseil seulement sous la forme de l'action, il agissait. Il allait au devant des difficultés et des ennuis. Il ne savait pas se ménager le bénéfice de l'avis discret qui ne sort pas du cabinet et qui se désintéresse des contingences ; il ne se contentait pas d'indiquer ce qu'il y avait à faire, il le faisait d'abord.

Il courait à la peine comme un autre va à son plaisir. Venait-on lui demander des études, des soins, des démarches, l'appui de son influence, de sa personne, tout son temps et davantage encore, son visage s'illuminait, il semblait qu'on lui apportât le plus précieux des présents ; il avait comme la reconnaissance du bien qu'on lui permettait de faire.

Et, quand les malheureux ne venaient pas à lui, il allait à eux, poussé par un besoin de son cœur ; il offrait son concours avec la même ardeur que d'autres mettent à éviter un appel désobligeant.

Digitized by Google

Il s'était fait ainsi une immense clientèle d'affligés, qui remplissait sa vie.

Il n'est point, à coup sûr, d'homme indispensable; les œuvres auxquelles Hédelin donnait son temps vivront sans lui et avec d'autres. Mais ceux que nous venons de dire, tous ses obligés, tous ceux qui poussaient sa porte avec la certitude d'être entendus, tous ceux qui venaient se plaindre assurés d'être conseillés, tous ceux qui venaient demander et qui avaient reçu dès avant que de parler, tous ceux-là ne remplaceront jamais l'homme qui vient de disparaître. Il y avait chez lui une aptitude à obliger que la lutte ni les déboires n'avaient pu décourager. Il ne pouvait pas se corriger de la passion du bien; il était de la race de celui-là dont parle La Bruyère :

« Celui-là est bon qui fait du bien aux autres; s'il souffre « pour le bien qu'il fait, il est très bon; s'il souffre de ceux « à qui il a fait du bien, il a une si grande bonté qu'elle ne « peut être augmentée que dans le cas où ses souffrances « viendraient à croître. »

Mais Hédelin ne parlait jamais de ceux dont il avait souffert, c'était un secret douloureux entre lui et son cœur.

Depuis des mois, les amis de Hédelin voyaient ses forces décroître et la vie le fuir par une fêlure redoutable. Ils s'affligeaient entre eux et parlaient de l'événement qui les menaçait comme d'un malheur public. Il gardait au milieu d'eux une paix de l'esprit qui les angoissait, parce qu'elle pouvait provenir de l'ignoranee de son état aussi bien que de l'abandon qu'il eût déjà fait de lui-même.

La force de son âme et la Foi qu'il avait le bonheur de posséder permettent de penser qu'il avait envisagé la mort bien avant qu'elle n'eût forcé la porte.

Digitized by Google

Il s'est éteint à, Montreuil-sur-Maine, le 15 juillet 1914, au château du Poirier. Il a dû à une pieuse amitié de mourir dans la paix des champs où l'on est déjà plus près de Dieu.

Il n'a voulu, à ses obsèques, ni solennité, ni discours. Il comptait pour garder sa mémoire, sur l'affection des siens, sur l'émotion de ses amis et sur le souvenir de tous ceux qu'il avait obligés.

G. Dufour.

Digitized by Google

Poésie

La Terre

Pour habiter la ville, où la lourde atmosphère
De miasmes mortels gorge le citadin,
Pour devenir forçat d'usine et poitrinaire,
Ne quitte pas la Terre,
Laboureur angevin !

C'est de l'air pur qui passe en chantant dans tes chênes,
Qui, pour te saluer, courbe les épis blonds;
C'est de l'air pur qui fait ta race forte et saine;
De cette bonne haleine
Emplis-toi les poumons !

Ce souffle, brise ou vent, que dans tes champs tu humes,
Ne sort pas d'un milieu par la foule empesté;
Mais, en frôlant la fleur sauvage, il s'en parfume,
Et, dissipant la brume,
Vient de l'immensité.

L'homme, qu'ont altéré les poussières d'usine
Que l'aile de la mort bat et tient en suspens,
De gros vin frelaté, d'alcool qui le mine
Et d'absinthe assassine
S'empoisonne le sang.

Digitized by Google

Mais à toi, pour calmer la soif qui te tourmente,
Quand tu fais ton labeur au vif du grand soleil,
Les pommiers ont donné leur boisson pétillante,
La vigne bienfaisante
Son vin clair et vermeil.

Quand, à l'abri des feux que l'astre-roi déverse,
Tu fais la *mérienne* au pied de ton pailler,
La Terre, dont le sein fut griffé par ta herse,
Te reçoit et te berce
Sur ce bon oreiller;

Et, pour que, sans un bruit qui t'agace , tu dormes,
A cette heure elle endort les oiseaux des buissons.
Tout se taît sous les pins, les chênes et les ormes.
Tout un silence énorme
Tombe des cieux profonds.

Cette mère, pour qui ta main fut si brutale,
Quand luira la faucille aux doigts de Messidor,
T'offrira dans sa robe à la traîne royale,
Que son orgueil étale
De pesant froment d'or.

Aime-la, cette terre aimante et généreuse,
Qui met, pour ton hiver, le bois dans ton foyer,
Dans ta huche, en flocons, la farine neigeuse,
De son sang est heureuse
De remplir ton cellier.

Quand sous la lampe rit la table de famille,
Tandis qu'en l'âtre chaud babille le grillon,
N'as-tu point vu comment un papillon se grille
A la flamme qui brille ?
Ne sois pas papillon !

Digitized by Google

Villes, qu'avez-vous fait de tant de gars robustes,
De tant de fleurs de chair, filles aux blancs bonnets,
Qui portaient haut la tête et tenaient droit le buste ?
Ces superbes arbustes
Sont morts déracinés !

Que ne revenaient-ils à la glèbe quittée
Demander de guérir leur morbide langueur ?
Dès qu'ils auraient touché cette terre enchantée,
Ils auraient comme Antée,
Recouvré leur vigueur.

Mieux vaut chaumine à soi que Louvre imaginaire.
Jouis de ton bonheur et ne cours pas après
Le mirage trompeur des villes délétères.
Ne quitte pas la Terre,
O paysan français !

Louis Papin.
(Paul Pionis.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Une Visite d'Évêque à Bazouges-sur-le-Loir en 1655

Monseigneur Henry Arnauld

Évêque d'Angers

I. Arrivée de Sa Grandeur

Coquettement assis le long des rives fleuries et riantes du Loir, dans les eaux duquel se reflète la masse imposante de son vieux château-fort [1], l'important bourg de Bazouges [2], d'ordinaire si calme, offrait, le lundi 18 octobre de l'an de l'Incarnation 1655, une animation extraordinaire.

Attendant la visite du premier Pasteur du diocèse, toute la chrétienne population était en liesse et nombreux avaient

[1] Le château de Bazouges, actuellement la propriété de M. Mithouar, président du Conseil Municipal de Paris, au sud-est du bourg et y attenant, pittoresquement assis sur la rive droite du Loir, avec sa porte à grosses tours, mâchicoulis et chemins couverts, ses tourelles en guérites, la place de sa herse et de son pont-levis, sa chapelle gothique et ses douves, constitue encore aujourd'hui un magnifique reste féodal. (*Bazouges-sur-le-Loir, son église et ses fiefs*, par le baron S. de la Bouillerie, dans la *Revue du Maine*, 1884, avec tir. à p., p. 8.)

[2] A cette époque, de l'Anjou; aujourd'hui du département de la la Sarthe, arrondissement et canton de La Flèche.

Digitized by Google

été dans la soirée ouvriers et ouvrières de bonne volonté travaillant à la décoration des rues.

Aussi les préparatifs étaient-ils terminés quand, de son poste d'observation dans la tour du clocher à la flèche élancée [1], le « segretain » annonçait par les plus joyeuses envolées des quatre cloches l'apparition, au déclin du jour, de la voiture épiscopale.

Et quand, bientôt, Sa Grandeur arrivait au presbytère [2], elle était reçue par une partie de la population, dont plusieurs en habits de travail, qui s'était empressée de venir la saluer.

Le Pontife descendait de carrosse, suivi de quatre ecclésiastiques et d'un laïque, bénissait la foule, à laquelle il adres-

[1] Ce ne sera, en effet, que le 18 novembre 1728 (et non 1725, comme le dit Pesche dans son Dictionnaire) que cette flèche sera, ainsi que celle de Saint-Thomas de La Flèche, détruite par un ouragan. Malgré cette mutilation (car la flèche n'a jamais été refaite), la tour de l'église de Bazouges est encore fort intéressante avec ses huit contreforts et ses fenêtres en nombre égal en plein cintre, disposées deux à deux sur les quatre faces et par où s'échappe le son des cloches. La tour, avec son toit écrasé, fut refaite aux frais de M. Le Pelletier, alors curé de Bazouges, comme l'indique l'inscription suivante qui s'y voit encore à la façade ouest : A EITE AIT LAN 173... ..X DEPNS DE MER PELLETIE. Une ouverture pratiquée vers 1880, pour placer un des quatre cadrans donnés par M. Auguste Desvignes, maire de Bazouges et propriétaire de la Masselière, a coupé le dernier chiffre de la date et les deux premières lettres du mot AVX. (*Bazouges-sur-Loir*, p. 20.)

[2] Situé autrefois au lieu nommé *La Préverie*, le presbytère se trouvait alors sur l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui avec ses bâtiments actuels datant en partie du XVe siècle, en partie du XVIIe et du XIXe. Un aveu rendu par le curé de Bazouges à la Seigneurie de la Barbée, en 1712, le prouve. (Archives de la Sarthe, G. 778.)

L'ancien presbytère n'aurait-il point été une donation des seigneurs de Bazouges. Nous savons, en effet, que Brandelis de Champagne, dont deux des fils deviendront curés de Bazouges, avait épousé, en 1485, Renée de Wairie ou de la Vairie. N'est-ce point elle qui, à l'exemple d'une tante de son mari, laquelle en 1471 ou 1482 avait créé une chapelle au château de Bazouges, encore existante aujourd'hui, aura voulu, elle aussi, doter la paroisse d'un presbytère, qui aurait alors pris le nom de la donatrice *La Prévairie*.

Digitized by Google

sait quelques mots d'édification et de remerciements, lui donnant rendez-vous pour le lendemain.

Pendant que le curé de céans conduit Sa Grandeur dans ses appartements, mêlons-nous à la foule qui se disperse lentement et comme à regret et nous apprendrons, de la bouche de plusieurs prêtres habitués, quelques détails sur le vénéré prélat.

« Henri Arnauld, le deuxième des 22 enfants d'Antoine Arnauld, le plus fameux avocat de son temps, et de Catherine Marion, fille elle-même de l'avocat général de ce nom et l'un des plus grands magistrats des siècles derniers, naquit à Paris, au mois d'octobre 1597.

« Devenue veuve, Mme Arnauld prit un soin particulier de tous ses enfants, mais elle s'appliqua surtout à former le jeune Henry à la science et à la piété. Il se destina d'abord à la profession paternelle et fit quelques plaidoyers avec succès. Le cardinal Bentivoglio, alors à Paris en qualité de nonce, connut le mérite d'Henry, se l'attacha et l'emmena à Rome où il le logea dans son palais.

« Nommé à l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers, Henry en prenait possession par procuration en 1624, s'engageait dans les ordres et était fait prêtre à Rome, d'où il venait résider dans son abbaye.

« En 1649, il était pourvu de l'évêché d'Angers, qu'il administrera jusqu'en 1692.

« Il ne tardait pas à être avantageusement connu dans son diocèse.

« La grande inondation d'Angers, en 1651, mettant à l'épreuve son courage et sa charité, l'avait rendu plus cher encore à ses diocésains.

« C'est lui qui prépara le catéchisme des *Trois Henri*, ainsi appelé parce qu'il fut rédigé pour les évêchés de Luçon, de La Rochelle et d'Angers, dont les évêques signaient du même prénom.

Digitized by Google

« Deux mois avant sa visite à Bazouges, il venait de publier la Bulle d'Innocent X sur les 5 propositions de Jansénius.

« Bien que, précisément à cause de sa conduite dans cette question du jansénisme, il se présente aujourd'hui devant l'histoire comme l'une des figures les plus énigmatiques de l'épiscopat français, c'était cependant un prélat de grande austérité, se levant dès avant quatre heures, jeûnant fréquemment et tenant à dire lui-même la messe solennelle pendant ses visites. Mais, si ces pratiques étaient sans danger pour la santé robuste de l'évêque, il n'en était pas de même pour ceux qui l'accompagnaient.

« Ainsi M. Grandet, le futur fondateur du Grand Séminaire d'Angers, que Monseigneur avait emmené avec lui à la mission de Saumur, voulut, dans les premiers jours, lui servir d'aumônier et se lever comme lui avant quatre heures. Mais il n'eut pas fait cet effort trois ou quatre jours qu'il vit bien que sa santé ne pouvait supporter une telle fatigue. Obligé de s'excuser auprès de l'infatigable prélat, il lui dit agréablement à ce sujet : « Monseigneur, vous tueriez quatre hommes sans faire un péché véniel [1]. »

II. Procession a l'église et visite du cimetière

Fidèle au rendez-vous épiscopal, le lendemain, dès avant huit heures, toute la population se trouvait réunie devant la maison presbytérale : enfants des écoles sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses [2], manans accompagnant

[1] *Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, t. Ier, p. 20 à 26, et XXXVII.

[2] Au risque de heurter les préjugés de gens « conscients » qui voudraient ne faire remonter l'instruction qu'à la Révolution ou même à la troisième République, il convient de rappeler ici qu'à Bazouges, comme partout ailleurs, à cette époque et depuis longtemps, existaient des écoles. Sans nous étendre ici sur ce sujet qui demanderait un article

Digitized by Google

fièrement leur nouveau procureur de fabrice [1], paroissiennes aux élégantes et curieuses coëffes angevines et aux croix d'or normandes piquées sur leurs coquets fichus, le livre d'heures à la main ou bien un chapelet de patenostres de « bois d'ébenne ou d'aloès ».

Aussi le sieur curé, Me Ignace Le Royer [2], entouré de son vicaire [3] et des prêtres habitués [4] de son église, est-il tout fier de présenter son peuple à Sa Grandeur, à sa sortie du presbytère.

spécial, disons seulement qu'en ce qui concerne l'école des garçons, dans un pled tenu au château de Bazouges, en 1573, on voit l'exhibition d'une permission pour faire l'école accordée par le sire de Champagne, seigneur de Bazouges, à Jean Hamelin. Quant à l'école de filles, nous voyons Jeanne Rondeau laisser par son testament de 1679 5 francs de rente pour la « métresse d'écolle. Déjà en 1669, les habitans, reconnaissans des services à eux rendus par ladite métresse, avaient consenti quelle ne fût taxée qu'à 10 sols de taille ». Ainsi, les écoles n'ont pas attendu notre époque, ni pour leur existence, ni pour leur gratuité; car, loin de coûter des millions, comme aujourd'hui, aux contribuables, elles ne coûtaient rien aux taillables d'alors.

[1] A Florent Champiré, ancien vicaire, grand chapelain et procureur de fabrice depuis 1653, venait de succéder en cette dernière qualité Charles Le Tendre, notaire royal, nommé à cet emploi par les habitants le 11 septembre 1655 et qui remplira cette fonction jusqu'en 1664.

[2] Ignace Le Royer était le fils de Jérôme Le Royer de la Dauversière, receveur des tailles de La Flèche, le saint fondateur des religieuses hospitalières de La Flèche et du Canada. Sorti du Séminaire de Saint-Sulpice où il avait eu pour maître M. Olier, grand ami de son père, Ignace n'était alors curé de Bazouges que depuis trois ans. Très zélé et fort aimé de son peuple, il ne tarda pas, en raison de sa mauvaise santé, à abandonner sa cure, qu'il résigna en faveur de son frère en 1659, et mourut l'année suivante. (*Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, t. Ier, p. 69.)

[3] Jacques Bellesme, qui avait succédé, en 1651, à Florent Champiré et aura pour successeur, en 1670, François Geslin.

[4] Jacques de la Fosse, parent de François de la Fosse, ce dernier prédécesseur d'Ignace Le Royer en la cure de Bazouges;

Innocent Rondeau, parent de René Rondeau, aumônier ordinaire du roi et curé de Bazouges, en 1595;

René Foucher, sous-diacre (Les séminaires n'existant pas encore —

Digitized by Google

La procession se met aussitôt en marche, se dirigeant vers l'église, lentement, car les mamans amènent au Pasteur leurs petits enfants à bénir, lequel tout à loisir peut voir tentures, guirlandes, fleurs, décorations de toutes sortes ornant rues, maisons et fenêtres.

Arrivés à la porte de l'église, pendant que le curé lui « présente l'estolle et le revêt de la chappe », le seigneur évêque, en fin connaisseur, admire le curieux portail aux chapiteaux recouverts de feuillages, de lions et d'animaux fantastiques [1].

Puis, quand il a reçu « l'aspersoir, l'encens et le livre des Évangiles », le Pontife, au chant du respons *Ecce sacerdos magnus* par le chœur, fait son entrée dans l'église qui, pour la circonstance, a revêtu sa parure des jours de fête.

Et, tout en bénissant les nombreux fidèles qui se pressent dans la nef, la curieuse voûte attire et retient son attention.

Elle est, en effet, presque unique [2] en son genre, avec ses

celui d'Angers ne sera fondé qu'en 1659 — chaque clerc faisait généralement ses études à la cure de son pays;

Jean Gallard, le fameux fondateur des petites écoles en Anjou, et tout d'abord à Bazouges, et qui devaient si mal finir. (Sur ce dernier, voir *Histoire du Séminaire d'Angers*, par G. Letourneau, t. II, à la table, v° Gallard.)

[1] Ce portail, demeuré dans son intégrité, est composé de plusieurs archivoltes et voussures, ornées de dessins géométriques en forme d'ovales, de pyramides tronquées ou de zigzags, qui, avec les belles lignes de son arcature, en font un assez riche spécimen du genre (*Bazouges-sur-Loir*, p. 20).

[2] L'église de Cré-sur-Loir, à un kilomètre de Bazouges, possède bien, il est vrai, une voûte lambrissée, elle aussi, en chêne et recouverte d'une décoration exécutée au commencement du XVIe siècle. Évidemment inspirées par celles de Bazouges, on peut dire, sans rivalité de clocher ni dénigrement de nos aimables voisins, que ces peintures sont loin d'avoir la valeur du modèle; l'exécution en est moins riche et le dessin très incorrect; de plus, elles cessent aux deux tiers de la nef, marquant ainsi l'ancienne longueur du vaisseau, rallongé depuis. (*Cré-sur-Loir*, par le baron S. de la Bouillerie, dans la *Revue du Maine*, 1891, p. 46.)

Digitized by Google

bardeaux de chêne aux couleurs hardies, aux pieux personnages dénotant chez leur auteur un « naïf à la main peu sûre, sans doute, mais au sens vraiment artistique ».

« De la seconde moitié du xve siècle, cette voûte représente quatorze personnages, parmi lesquels figurent les douze apôtres. Douze anges, portant les instruments de la Passion, alternent avec des arbres et se succèdent sur les rangs des bardeaux, entre chaque couvre-joint. Le tronc des arbres est en partie recouvert par une sorte de voile blanc sur lequel ressortent en noir les versets du *Credo.* »

Pendant son séjour en Italie, il n'en a pas vu de semblable.

Arrivés au bas du sanctuaire, l'évêque et sa suite « se mettent de genoux, mais hors l'enclos de l'autel, sur un tapis préparé à cette fin ».

« Quand le respons est finy, le curé, estans du costé de l'espitre, dit l'oraison *Deus humilium*, après laquelle le Prélat, au chant du respons de Saint-Aubin, patron de la paroisse, par l'un des prêtres chapiers [1], entre dans l'enclos, c'est-à-dire dans le sanctuaire. »

Et, quand le curé eut fait donner de l'eau bénite et de l'encens au seigneur de la Barbée et à la dame sa femme, qui comme fondateurs de l'église, ayant droit à ces honneurs, se tenaient fièrement dans leur nouveau banc [2], le Pontife, crosse

[1] Probablement l'un des prêtres habitués de Bazouges, ou encore le nouveau curé de Cré, François Havard qui, voulant profiter du passage de son évêque pour lui offrir ses hommages, sera venu passer la rivière au Port, dans le bac nouvellement réparé.

[2] Mathurin Le Féron, fils de Jacques, écuyer, seigneur de Pré, à Assé-le-Boisne, et de la Barbée, receveur des tailles à La Flèche, puis conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi et de Marie Deschamps.

Baptisé au Mans, paroisse du Crucifix, le 11 décembre 1593, Mathurin épousa Renée Le Marchand. La seigneurie de la Barbée avait été achetée, vers 1600, de la famille de Dureil, par son père, Jacques Le Féron.

Profitant de ce que les seigneurs de Bazouges étaient protestants

Digitized by Google

au poing et mitre en tête, « donne la bénédiction solennelle, après quoy ses familiers, Mes Guy Lanier [1] et François Bonichon [2] le revêtent des ornements pontificaux, car c'est lui-même qui, selon sa pieuse coutume, va célébrer la messe du Saint-Esprit.

« L'office terminé, Sa Grandeur adresse une exhortation aux fidèles sur le sujet de sa visite, avec injonction de lui donner tous les avis nécessaires pour establir le bon ordre dans leur église.

« Puis, il donne l'absolution générale et fait publier par son promoteur, Mre Bréchu [3], une indulgence de 40 jours à tous ceux qui assisteront à la visite du cimetière. »

et n'habitaient pas le pays, —, ils résidaient dans le Languedoc — Mathurin se qualifia fondateur de l'église.

Philippe de la Vairie, seigneur de Bazouges, s'inscrivit bien en faux contre ces prétentions, mais il fut débouté et condamné à 100 livres d'amende.

Les Le Féron portaient « *d'argent à 3 fasces de gueules* ». Cette famille s'est éteinte en 1802, dans celle de Richer de Monthéard de Beauchamps (*Bazouges-sur-Loir*, jam. cit., p. 90).

Voir aux *Pièces justificatives*, I, la transaction entre le curé de Bazouges et le seigneur de la Barbée au sujet du banc d'église et des droits honorifiques de ce dernier.

[1] Guy Lanier, né à Angers le 14 février 1603, étudia à Paris, sous la tutelle de son oncle François, qui le fit pourvoir dès l'âge de 16 ans d'un canonicat en l'église de Saintes, en 1619. En juin 1624, il accompagnait à Rome M. de Béthune. En 1627, il était nommé abbé de Saint-Étienne de Vaux; en 1628, grand vicaire et official. Mgr Arnauld le maintint. Promoteur et aide principal des fondations religieuses à Angers. En 1677, il se retirera auprès de son neveu, de la Brunetière, nommé récemment évêque de Saintes, et y mourra le 20 avril 1681. (*Histoire du Séminaire d'Angers*, et *Dict. de Maine-et-Loire*, C. Port.)

[2] Voir *Dict. de Maine-et-Loire*, C. Port.

[3] A Mgr Arnauld qui lui demandait à quoi l'officialité avait condamné un prêtre accusé de quelques fautes M. Bréchu avait répondu plaisamment : « Nous l'avons condamné à vos galères, Monseigneur », parlant du séminaire que ce prélat venait d'établir. (*Hist. du Séminaire d'Angers*, t. II, p. 420.)

Digitized by Google

Ce sera tôt fait.

Le cimetière, en effet, selon le pieux usage du temps, entoure l'église [1].

Après être entré dans la chapelle, qu'il visite, et constaté qu'elle est en bon état [2], le Pontife, tout en bénissant les tombes, n'est pas sans remarquer lui-même certaines dégradations ni sans se rendre compte de plusieurs abus, qui d'ailleurs lui seront tout à l'heure signalés.

Jusqu'au XVIIIe siècle, le cimetière entourait l'église et se composait de trois parties qu'on désignait sous les noms de : *petit* cimetière, réservé aux enfants, et se trouvant « à côté de la petite rûe tendant du chœur de l'église à la rue Juive ou de la Juiverie »; le cimetière du *milieu*, comme le porte une inscription tumulaire de 1643 qui s'aperçoit dans le mur extérieur de l'église, à la porte latérale, côté est; et le *grand cimetière*. Aujourd'hui, ce cimetière a disparu pour faire place à un quinconce planté de tilleuls et qui sert de lieu de marché le dimanche. En pavant la grand'rue et en faisant les trottoirs, il y a une quarantaine d'années, on trouvait de nombreux ossements en face de cette place.

Au XVIIIe siècle, ce cimetière fut remplacé par un autre qui occupait les terrains vagues s'étendant le long de la route de Durtal, en face de la cure, convertis aujourd'hui en une place couverte d'arbres où se tient l'assemblée annuelle. Plusieurs documents parlent d'une mare, près de ce cimetière, et appartenant à la fabrique. (Peut-être est-ce la douve actuelle du presbytère qu'on aura améliorée et embellie.)

Ce cimetière fut à son tour remplacé par un troisième cimetière, sis au bourg Chopin ou Jupin, non loin de la maison des Postes et Télégraphes.

Enfin, depuis une trentaine d'années , le cimetière actuel se trouve sur la route de Crannes, à 1.500 mètres environ de l'église.

[2] Dans ce cimetière entourant l'église se trouvait alors une chapelle. C'est ainsi qu'on voit Me Charles Faifeu, prêtre et chapelain de la Saullaye, faire, le 22 février 1577, un testament par lequel il donne aux chapelains de cette chapelle du cimetière une maison sise à Bazouges, pour augmenter le service de la dite chapelle et faire célébrer chaque vendredi une messe basse de l'office de la Croix dans la *chapelle du cimetière*. Cette chapelle paraît avoir été détruite à la fin du XVIIIe siècle, lors de la désaffectation du cimetière. La Saullaye, tout en étant le nom d'une ferme, était aussi celui d'un bénéfice desservi en l'église paroissiale. Sa fondation remonte à une époque inconnue; dès en 1490, on y voit un chapelain, Guillaume Bidault. (*Bazouges-sur-Loir*, jam. cit., p. 61.)

Digitized by Google

Puis, rentré à l'église avec ceux des fidèles qui l'ont accompagné et après avoir récité les prières ordinaires pour les Trespassez en général, et plus spécialement sans doute pour les bienfaiteurs de l'église que le curé n'aura pas manqué de lui signaler [1], c'est alors seulement que va commencer la visite proprement dite de l'église.

III. Visite de l'Église

Tout d'abord Sa Grandeur « commence par le Saint-Sacrement gardé dans une custode d'argent [2] qu'il trouve en bon estat et garnie d'un nombre suffisant d'hosties ».

[1] Florent Deshayes, pour une messe devant l'autel Saint-Sébastien tous les mardis, 15 l. affectées sur les Ongrais, 1638.

Mathurin Beuscher, pour une messe de *Requiem* le jour Saint-Blaise, 10 sols assis sur une maison au Colombier, 1576.

Anne de la Fosse, veuve Jacques Rondeau, pour une rente de 3 l. 5 s., dont 3 l. aux prêtres et 5 s. à la fabrique affectée sur un morceau de terre au Petit-Chêne, 1623.

Pierre Branchu, 3 l. pour un anniversaire sur un champ près la croix de la Barbée, 1625.

Marie Chevé, veuve Mathurin Lemasson, 3 l. pour une grande messe à perpétuité, rente affectée sur un champ nommé les Templeries, 1641

Macé Lemasson, 3 l. 5 s. pour un service, sur une maison à Marigné, 1614.

Urbain Tuffière, 4 l. 13 s. sur la Crapaudière, pour une grande messe avec vigiles des morts, 1636.

Me Florent Deshayes, notaire royal à La Flèche, et Renée Boizard, sa femme, 15 l. 15 s. sur les terres de la Barbée, 1614. (Arch. de la fabrique de Bazouges, 2 feuillets papier écolier contenant les fondations avant 1789.)

[2] Le procès-verbal ne spécifie pas si l'autel possédait un tabernacle. A cette époque, il était d'usage de conserver la Sainte Réserve dans une colombe d'or ou d'argent, suivant la richesse des églises, ou simplement de métal ou de bois argenté ou doré. Cette colombe, ou tout autre objet destiné à cet usage, était suspendue au-dessus de l'autel principal. C'est ainsi qu'il nous souvient d'avoir vu, dans notre jeunesse, à l'abbaye maintenant déserte de Solesmes, une crosse d'or au-dessus

Digitized by Google

« Il en élève une à l'adoration de tous les fidèles » qui s'inclinent et prient en silence.

De là il se rend aux fonts baptismaux, qu'il trouve pareillement en bon état, et s'estant fait alors représenter les Registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures, il ordonne à son secrétaire de les parapher avant la fin de la visite.

Puis, de retour au maître autel, « sur iceluy il visite deux châsses de bois doré où se trouvent diverses reliques, particulièrement de saint Aubin et de saint Estienne.

« Dans l'une de ces châsses, faites toutes deux aux frais d'un ancien curé de Bazouges, Estienne Benault, se trouvent quantité de reliques précieuses, entr'autres : une pierre du Saint-Sépulcre, une parcelle d'un doigt du Bienheureux Mathieu et d'une main du Bienheureux Thomas, apôtres, de saint Christophe, de saint René, avec une dent du Bienheureux Benoît, tous trois évêques d'Angers, de saint Genulphe [1] et de sainte Catherine [2]. »

de l'autel, dans laquelle on gardait le Saint-Sacrement. Le *Dictionnaire des Artistes et Artisans Manceaux*, des abbés Esnault et Denis, nous apprend que Dieuxivois, fondeur de cloches, reçoit le 3 août 1668 du chapitre du Mans la somme de 6 l. pour avoir façonné « la crosse de dessus le grand autel de la cathédrale qui sert à monter et à descendre le ciboire où est le Saint-Sacrement ». De même Louis Lejac, peintre et sculpteur à Saint-Calais, décore, en 1618, « la crosse qui soutenait le Saint-Sacrement au-dessus de l'autel ». Sur les *suspenses eucharistiques*, voir les *Chroniques de la Manécanterie*, mai 1913, pp. 77 à 81).

[1] Ne serait-ce point une déformation du nom de saint Ranulphe, patron de Ranulphe, deuxième seigneur de Bazouges, qui, après avoir confirmé, vers 1083, la donation de l'église de Bazouges faite par son père Hugues aux moines de Saint-Serge d'Angers, prit l'habit monacal et mourut sans postérité ?

[2] Naturellement, la Révolution profana et détruisit toutes ces reliques. L'église de Bazouges ne possède plus aujourd'hui qu'une relique de la vraie Croix, envoyée de Rome le 16 avril 1824 et reconnue par l'évêque du Mans le 5 septembre de la même année, dans un procès-verbal conservé aux archives de la fabrique.

Digitized by Google

C'est le même Estienne Benault qui a obtenu toutes ces reliques de ses confrères les chanoines d'Angers pour son église, en même temps qu'il l'avait enrichie de croix, calices, corporaux et purificatoires [1].

L'évêque apprend tous ces détails du curé de l'endroit, qui l'informe en même temps que son prédécesseur sur le siège de saint Maurille, Guillaume Foucquet de la Varenne, avait alors « concédé 40 jours d'indulgence aux festes de Pasques, Penthecoste, Toussainct, Noël et saint Aubin, patron de la paroisse, à ceux qui, auxdits jours, visiteraient ces reliques et les honoreraient [2] ».

« Ce faict, l'évêque visite chacun des autels qu'il trouve en bon ordre. »

Il convient de rappeler ici que l'église comprenait alors quatre chapelles garnies chacune d'un autel : la chapelle de la Sainte Vierge et celle de Saint Pierre (aujourd'hui Saint-Joseph), dont les autels n'étaient pas alors, comme ils le sont aujourd'hui, garnis de rétables et de statues. Ce ne sera que vingt ans plus tard, grâce aux libéralités d'une pieuse paroissienne de Bazouges, Marie Coustard, veuve Mathurin Boistard, que ces autels seront ainsi enjolivés.

Quant aux deux autres chapelles, Nord et Midi, construites vers 1615 et séparées alors chacune de celles de la Sainte-Vierge et de Saint-Pierre par une cloison, détruite vers 1833, les deux autels, aujourd'hui disparus, qu'elles abritent, sont « en bon estat ».

[1] Étienne Benault fut curé de Bazouges de 1603 à 1637. Son oncle, René de Breslay, avait résigné cette cure en sa faveur, quand il quitta Bazouges pour prendre possession de l'évêché de Troyes. Étienne Benault était en même temps chanoine de l'église d'Angers, chantre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Maurille. Comme son oncle, il semble n'avoir pas résidé à Bazouges, suivant l'usage assez fréquent de l'époque. Il résigna lui-même, en 1637, en faveur de son neveu Pierre Benault, qui fut curé de Bazouges jusqu'en 1652. Voir aux *Pièces justificatives*, II, le testament de Pierre Benault.

[2] Sur l'envoi de ces reliques, en 1617, à l'église de Bazouges, voir *Pièces justificatives*, III.

Digitized by Google

L'un de ces autels, celui de Saint-Etienne, dans la chapelle du midi, a été consacré, en 1624, par un évêque de Troyes, René Breslay[1].

Un article spécial fera plus tard l'objet d'une étude de ces chapelles et de leurs autels.

La visite des autels terminée, après avoir jeté quelques nouveaux regards sur la voûte et s'être fait expliquer, en deux mots, que si la nef n'est pas en harmonie avec le reste du monument c'est parce que, devenue trop petite et refaite au commencement du xve siècle, elle a fait place à un vaisseau de même longueur que l'ancien, mais beaucoup plus large », le seigneur evesque retourne au grand autel[2].

IV. Plaintes et doléances des paroissiens

C'est alors qu'a lieu la partie vraiment curieuse de cette visite épiscopale.

On se rappelle que Sa Grandeur avait « enjoinct à tous de donner les avis nécessaires pour establir le bon ordre dans l'église ».

Cet appel fut entendu et bon nombre de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, viennent, selon l'usage du temps, qu'on trouverait aujourd'hui intolérable, exposer en public leurs plaintes et doléances, qu'enregistre, au fur et à mesure, le secrétaire épiscopal.

C'est ainsi que le chef du diocèse apprend « les abus qui se

[1] Dans notre article : *René Breslay, curé de Bazouges, évêque de Troyes ?* dans la *Province du Maine*, octobre 1913, nous demandions si René Breslay, évêque de Troyes 1604-1641, avait bien été curé de Bazouges-sur-le-Loir.

Une note de l'érudit M. l'abbé Uzureau, parue dans le numéro d'avril 1914 de la *Province du Maine*, répond à la question et la tranche en affirmant, avec preuves à l'appui, qu'il « croit qu'on peut dire, sans témérité, que René Breslay, évêque de Troyes, fut curé de Bazouges ».

[2] Voir *Pièces justificatives*, IV, qui contient le procès-verbal auquel nous avons emprunté ce récit.

Digitized by Google

commettent relativement à certaines publications profanes, surannées et inopportunes aux prônes des messes paroissiales, à la vente du sel aux abords de l'église et dans le cimetière, à la célébration des messes dans les chapelles privées. Les chapelains, nombreux dans la paroisse, se dispensaient, paraît-il, trop facilement de l'assistance aux offices, n'étaient pas exacts pour la célébration de la messe, se déchargeaient trop volontiers de leurs fonctions de sacristains entre des mains laïques et mercenaires; la propreté du saint lieu n'était pas toujours rigoureuse, l'entretien des autels, de la lampe laissait parfois à désirer, le cimetière était profané, etc. ».

« Avec bonté, le « seigneur évesque » écoute toutes les plaintes, tant des ecclésiastiques que des laïques et, par la main de son secrétaire, statue et ordonne sur les dittes plaintes une ordonnance » que nous relaterons ici, après avoir dit un mot du secrétaire chargé de la transcrire.

Fils de Jean Musard, bourgeois de Paris, Balthasar Musard était secrétaire d'Henri Arnauld, depuis son ambassade à Rome, et fut amené par lui à Angers.

Il s'était marié le 4 février 1655 avec Renée Lemasson, fille du maître des maîtres-bouchers, qui l'année suivante, le 17 janvier 1656, lui donnera un fils, Henri, que de 1688 à 1708 on verra capitaine et exempt des gardes de Monsieur, fils unique du roi.

Dans son acte de mariage, Balthasar prend les titres de « secrétaire ordinaire de l'évêque et de l'évêché, notaire apostolique, banquier expéditionnaire en cour de Rome ».

Il resta l'homme de confiance, le confident d'Arnauld, vieux et aveugle, qui avait pris l'habitude d'aller loger chez lui, chaque année, quelques semaines, en son admirable logis de Grignon, à Morannes. (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par C. Port, v° Musard.)

« Les prêtres supportaient avec peine cette intrusion d'un laïque dans les affaires ecclésiastiques; aussi ne lui man-

Digitized by Google

daient-ils pas la moitié des affaires du diocèze, car il n'est pas plaisant, disaient-ils avec raison, que des affaires de conscience et très secrétes soient vues par un laïque.

« C'était une faiblesse que ce bon prélat, Mgr d'Arnauld, n'apercevait pas, quoique tout le monde le vît et en gémît.

« Mais le seigneur évesque ne voulait pas que les lettres que lui envoyaient ses prêtres fussent ouvertes par d'autres que par son secrétaire laïque qui avait toute sa confiance.

« Mécontent qu'on pût se défier de sa fidélité, il voulait renvoyer toutes cachetées les lettres qu'on ne voulait pas être lues par ce dernier [1].

Tel était le secrétaire chargé de rédiger l'ordonnance épiscopale pour l'église de Bazouges, ordonnance soigneusement conservée aux archives paroissiales et curieuse à plus d'un point de vue.

V. Ordonnance épiscopale ou règlement pour l'église de Bazouges

1° On ne lyra ny ne publiera plus à l'advenir dans l'église de Bazouges aucune chose profane selon qu'il est porté par nostre rituel, ny mesme des commissions des tailles et publications de bans de vendanges, mais le tout sera publié à la porte de l'église par un huissier entre les mains duquel le curé mettera les mémoires qui luy auront esté donnez [2];

[1] *Hist. du Sém. d'Angers.* t. II, p. 447.

[2] Pendant longtemps certains actes de l'autorité civile et militaire étaient communiqués aux habitants dans l'église même, au commencement ou à la fin du prône. Pour réformer cet abus, l'évêque d'Angers n'avait pas attendu, on le voit, le décret porté par Louis XIV, en 1695, qui abolissait cet usage. On est donc en droit de s'étonner qu'à Bazouges on n'observait pas mieux cette ordonnance épiscopale, surtout si l'on se rappelle que, quelques années plus tôt, « un curé de Bazouges, Pierre Benault, avait obtenu du seigneur de la Barbée de ne plus être astreint, lui, ni son vicaire, à publier désormais, au prône

Digitized by Google

2° La distribution du sel ne se fera plus à la porte de l'église, et les collecteurs ne s'y tiendront plus avec leurs taux pour y recueillir l'argent qui leur est deub, pour empescher les profanations qui se font en ce lieu en semblables rencontres par les emportemens, les contestations et mesmes les jurementz de quelques-uns [1];

3° Nul des chapelains de ladite église n'ira célébrer la messe dans les chapelles des maisons particulières qui ne sont point fondées, et où nous n'avons point donné nostre permission pas escript d'y célébrer; et, pour le regard des heures de la célébration desdites messes dans lesdites chapelles, le IVe article de nos ordonnances synodalles de 1655 sera exactement observé [2];

de la grand'messe, le ban de vendange que ce seigneur avait droit de donner pour l'étendue de Bazouges, ban qui depuis était alors annoncé à l'issue de l'office et au son des cloches par le sergent de la justice seigneurialle ».

[1] On sait combien l'impôt du sel était impopulaire; ce fut même une des grandes causes ou prétextes de la Révolution. Cet impôt n'était pas perçu partout ou l'était inégalement; quelques pays en étaient exempts ou rédimés; on divisait les autres en pays de petites ou grandes gabelles, selon l'importance de l'impôt. Chaque habitant, dans les pays de gabelle, était obligé de consommer chaque année une certaine quantité de sel; les collecteurs trouvaient facilement leurs... victimes à la porte de l'église; de là, contestations, emportements, profanations et jurements.

[2] Quatrième article de l'Ordonnance de 1655 : « Les curés auront « soin de faire dire toutes les messes tant en leurs églises que dans les « chapelles qui sont en l'étendue de leurs paroisses aux jours portés « par les fondations, autant que le service divin de la paroisse le « pourra permettre. Et, quant à celles qui sont fondées dans les dites « chapelles aux dimanches ou aux fêtes solennelles, on s'adressera à « Nous pour les faire transférer à quelque autre jour de la semaine, « afin qu'elles ne détournent point les fidèles de la messe paroissiale. « Que si, pour quelque raison considérable, nous jugions qu'il fût « nécessaire de les faire célébrer aux jours de dimanches ou festes « solennelles, nous n'entendons point que ce soit avant ni plus tôt « que vers la fin de la messe parochiale, ni qu'il s'y fasse aucune bé- « nédiction ni aspersion d'eau, distribution de pain bénit, absolution, « publication de monitoires, proclamation de bans de mariage, ni

Digitized by Google

4° La première messe et la messe pontificale seront célébrées aux heures marquées au XXIXe article de nos ordonnances synodales de 1654 [1];

5° Nous ordonnons que les autels et ornements des chapelles des maisons particulières situées dans l'estendue de ladite parroisse soient visités par le curé dudit Bazouges, qu'à ce faire nous commettons pour le raport de l'estat desdits autels et ornements pour nous en ordonner ce que de raison;

6° Les chapelains de ladite église seront tenus d'assister au service parochial comme Matines, grandes messes, premières et secondes vespres, comme aussy aux processions ordinaires et extraordinaires qui se font pour les nécessités publiques, à peine d'être privez de la première rétribution qui leur escherra après qu'ils auront manqué à l'assistance cy-dessus [2];

« qu'on n'y chante aucune grande messe ou autre service public, si « elles ne sont succursales, ou qu'il n'y ait pour cela une coutume « immémoriale, dont nous enjoignons aux curés de nous donner avis « pour juger si cette coutume est abusive ou si elle peut être tolérée. » (Communication de M. l'abbé Uzureau.)

[1] XXIXe article des ordonnances synodales de 1654 : « La première « messe depuis Pâques jusqu'à la Toussaint se dira dans les églises « de la campagne aux jours de dimanche et de fête à 6 heures et la « grande messe à 9; et, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, la pre- « mière messe se dira à 7 heures et la grande messe à 9 h. 1 |2; et en « tout temps les vêpres se diront à 2 heures. » (Communication de M. l'abbé Uzureau.)

[2] Il est probable que les chapelains et prêtres habitués ne tinrent pas compte de cet article, car douze ans après ce règlement, le 26 février 1667, le curé de Bazouges faisait signifier l'arrêt suivant :

« Le 26e jour de février 1667, à la requeste de Me Joseph Le Royer, prestre, curé dudit Bazouges, j'ay, en vertu du VIe article et suivants du présent procès-verbal signiffié et duement fait assavoir à Me Jacques Loppé prestre procureur et receveur des droictz des ecclésiaistiques du dit lieu et luy ay enjoinct, en vertu d'iceluy, d'y obéir en faisant *picquer* tous les ecclésiastiques qui n'assisteront aux services parochiaux que dessus, et distribuer aux assistants la part de portion qui eschoiroit aux absents de la première rétribution où ils auront assisté

Digitized by Google

7° Le prêtre qui célébrera la première messe des dimanches et festes sera prest immédiatement après le dernier son finy, afin de ne point faire attendre le peuple;

8° Sera estably un des prestres de ladite paroisse autre que le Curé pour recevoir des droictz des ecclésiastiques habitués en ycelle, entre les mains duquel ledit curé mettra des quittances pour, en conséquence d'icelles, se faire payer des fondations, gaignages, mortuaires et autres profit et esmolumentz qui leur sont deubz;

9° Ledict recepveur sera tenu de faire un « piqué » et tenir registre de ceux qui seront présents au service de l'église; et au regard des absens ne seront distribuez sinon au cas que pendant lesdits services ils fussent emploiez pour l'administration des sacremens dans la parroisse et autres œuvres de charité, ou qu'ils fussent malades, dont ils seront tenus d'advertir le curé ou son vicaire;

10° Et au regard de la distribution, elle sera égale entre tous les dits habituez, fors dudit Curé qui prendra autant comme deux des dicts chapellains au regard de l'assistance;

après ladite absence, protestant par le dit sieur curé de se faire payer deux foyes en cas qu'il contrevienne au susdit article.

Fait par moy, sergent royal, parlant audit sieur Loppé (*a*), auquel j'ay laissé coppie dudit VIe article. Présents Jean, Pierre et Louis Anfray, demeurants au dit Bazouges qui ont dit ne scavoir signer.

MOREAU.

(Archives de la fabrique de Bazouges.)

(*a*) Ce Jacques Loppé était en même temps chapelain de la chapelle *de la Vieillière*, adjacente au fief de ce nom et fondée le 25 octobre 1645 par Me Jacques de la Porte. Le fondateur, en 1648, augmenta sa première dotation en lui affectant une maison sise à Bazouges, cinq journaux de terre labourable et quelques petites prairies. Cette chapelle subsiste encore et sert à remiser les fourrages d'une ferme. Elle ne présente d'ailleurs aucune partie remarquable. Le corps de logis qui l'accompagne est percé de quelques ouvertures à meneaux. On y accède au moyen d'un perron assez élevé, dominé par une sorte de portique ou d'auvent en pièces de charpente, recouvert en ardoises. (*Bazouges-sur-Loir*, par S. de la Bouillerie, pp. 60, 111).

Digitized by Google

et, lorsqu'il célébrera la messe, n'en sera payé que comme un desdictz prestres;

11° Celuy desdictz prestres qui célébrera sera encore distribué, comme un des assistans, selon la proportion cydessus déclarée,

12° Les prestres dudit Bazouges auront pour la rétribution d'une messe à basse voix [1] sept sols, pour une messe chantée dix sols, et pour chascun des assistans deux sols; pour vigilles des morts seront payez 25 sols qui seront distribuez aux assistans à proportion de leur assistance;

13° Les sacristains seront chargez des ornementz par invantaire et pourra ledict curé ou procureur de fabrique les visiter de tems en tems et tenir la main à ce qu'ils soient tenuz dans la propreté et la décence requise;

14° Lesdicts sacristains auront soing de balayer ou faire ballayer ladite église pour le moins une fois la semaine au jour qui sera jugé propre par le Curé et encore les vigilles des festes solennelles; ils auront pareillement soing de nettoyer les autels et d'y mettre eux-mêmes les nappes sans en commettre le soing à des laïques qui ne doivent pas approcher si près du sanctuaire;

15° Le sacristain qui sera en sepmaine se rendra à l'église à 5 heures en été et à 6 heures en hyver pour y préparer les ornemens du jour, calices et autres choses nécessaires; et le service fini, il aura soing de resserrer le tout aux lieux destinez pour cela;

16° Seront de plus lesdicts sacristains tenuz et obligez aux charges et conditions que l'ont toujours esté les sacris-

[1] Le 25 septembre 1649, un prêtre habitué de la paroisse de Bazouges appela l'attention de l'archiprêtre de La Flèche, lors de ses visites, sur la modicité des honoraires de la messe des trépassés qui y était chantée le lundi de chaque semaine. Celui-ci prescrivit de les élever de 5 à 8 sols et le procureur de fabrique reçut mission d'y veiller.

(*Les Annales Fléchoises*, mai-juin 1912. *Les visites d'inspection de l'archiprêtre de La Flèche au XVIIe siècle*, par M. le chanoine Froger.)

Digitized by Google

tains de ladite eglize, scavoir d'entretenir l'église de pavage, les cloches de cordes, de faire blanchir le linge, d'assister le curé ou vicaire dans l'administration des sacremens, de tenir la lampe allumée nuict et jour devant le sainct sacrement, en leur fournissant l'huile nécessaire pour cela, et de faire exactement tout ce qui concerne leur charge;

17° Les cimetières estant des lieux saincts, comme les églizes desquelles ils despendent, destinez à la sépulture des chrestiens qui ont esté pendant leur vie les temples du Sainct Esprit, et aux prières qu'on leur faict pour leur repos, nous ne pouvons souffrir la coustume, qui a esté tolérée jusques à aujourd'hui, de profaner les cimetières de l'église Saint-Aubin de Bazouges, dans l'un desquels, qui est attaché à l'église, nous avons remarqué quelques ouvertures et entrées des maisons particulières, qui est en effect ouvrir la porte à toutte sorte de licence et de profanation, ces ouvertures donnant lieu aux particuliers d'y vouloir prétendre droict de touttes choses [1].

A quoy désirant remédier selon l'obligation de nostre charge, nul ne pouvant par la disposition des saints canons, s'attribuer aucun droict de propriété ny par conséquent de

[1] Les cimetières souvent n'étaient pas respectés comme ils auraient dû l'être.

C'est ainsi qu'à Saint-Germain-du-Val, les paroissiens montraient peu de zèle pour la décoration de leur église et laissaient paître leurs bestiaux dans le cimetière. Le procureur de fabrique fut invité à traduire devant les juges séculiers ceux qui se rendaient coupables de cette profanation. A Précigné, les paroissiens de Saint-Pierre, pour le même motif, furent menacés d'une amende de soixante sols applicable à la fabrice, en cas de nouvelle contravention. (*Les Visites d'Inspection*, jam. cit., mai-juin, p. 141.) Quelque vingt ans plus tard, le même visiteur s'occupera encore des cimetières, à plusieurs reprises, frappant d'amende, dans les paroisses de Briolay, du Bailleul, les propriétaires qui laissaient leurs bestiaux vaguer dans les cimetières et les profaner par les allées et venues de ces derniers. Il prescrivait de clore celui de Crosmières dans un délai de huit jours (*Ibidem.*, p. 145.)

Digitized by Google

servitude sur les choses sainctes qui sont dédiées et acquises à Dieu seul irrévocablement et incommuniquablement, ny en céder, promettre ou autoriser l'usage contre l'intention de l'église, nous deffendons, sous peine d'excommunication, à touttes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'exercer aucun acte de profanation dans lesdicts cimetières, d'y jetter aucuns immondices des maisons, d'y vendre quelque marchandise que ce soit, d'y faire entrer ou paître des bestiaux et d'y jouer, ni d'y faire d'autres passages que ceux que la nécessité publique oblige d'y souffrir.

Et à cette fin nous enjoignons auxdicts curé et procureur de fabrique de faire fermer au plus tôt, mesmes par imploration du bras séculier, les ouvertures et entrées des maisons qui sont sur ledict cimetière proche de ladite église et qui donnent lieu auxdites profanations ou, en cas de refus de la part desdits particuliers, de leur oster l'entrée de l'usage dudict cimetière par un mur d'une hauteur compétante; exhortant au surplus tous ceux qui passeront par les dicts cimetières de s'y comporter en allant et venant avec modestie et réserve comme en un lieu sainct et de faire toujours en passant quelques prières pour les Trespassez;

18° Nous exhortons tous les ecclésiastiques de ladite église d'assister à la conférence qui se fera une fois la sepmaine au jour qui sera assigné par ledict curé en la maison presbytérale, soit touchant l'administration des sacremens ou autres matières concernant la profession ecclésiastique.

Donné à Bazouges, le 19e jour d'octobre 1655, signé en la minute *Henry évesque d'Angers*, et plus bas en commandement par moy soubzsigné secrétaire ordinaire de mondit seigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque d'Angers.

MUSARD.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Transaction pour un banc d'église et les droits honorifiques du seigneur de la Barbée en 1654.

Nous soussignés, sur les différents mûs et à mouvoir entre nous, avons par l'advis de nos amis communs transigé comme s'ensuit, c'est à scavoir que moy, de la Barbée, consen que mon bans qui est dans le cœur de l'église parochiale de Bazouges joignant le balustre du grand autel soit baissé de deux pieds et demy pour faciliter la distribution du sainct sacrement aux communians, sans que ledict espace de deux pieds et demy puisse servir à autre usage, au moyen de ce qu'il sera faict une ouverture dans la muraille de ladicte église en forme d'arcade enfoncée autant qu'il s'en pourra prendre sans endommager ladicte muraille qui aura sa largeur à prendre depuis le pilier du chanzeau jusques au balustre inclusivement.

Et afin que le service se face plus décemment, je relaisse tout le droit que je pourrais prétendre dans le costé gauche des places du cœur au-dessous des marches du chanzeau et y renonce tant pour moi que mes successeurs, me réservant la faculté d'alonger mondit bans jusques à la première marche dans le mesme enlignement qu'il est.

Et moi curé promets et m'oblige de donner audit sieur de la Barbée et madame sa femme estans dans ledict bans de l'eau beniste ou faire donner par l'officiant conjointement ou à l'un d'eux en l'absence de l'autre;

Comme aussy faire donner de l'encens auxdits sieur et dame de la Barbée par le mesme ecclésiastique qui me don-

Digitized by Google

nera l'encent lorsque j'officieray, et en mon absence l'encent leur sera donné par l'officiant, faire les prières au prosne de ma grande messe parochiale pour lesdits sieur et dame de la Barbée comme fondateurs de ladite église...

Fait et arresté à Bazouges sous nos sings en double le 12 avril 1654 en présence de noble et discret maistre Louis de Sanson, prieur de Montejean, et de Jacques Denyau, escuier, conseiller du roy au siège présidial de La Flèche. Sont signés à l'original J. Le Royer, Le Feron, La Barbée, Louis de Sanson, Denyau. (Arch. de la Sarthe, G. 778.)

II

Exécution du testament d'Estienne Benault, curé de Bazouges, en 1652.

A issue de grande messe, par devant nous Florent Deshayes, notaire à La Flèche et résidant à Bazouges, furent présens en leur personnes establis et deument soubmis les paroissiens manans et habitans de la paroisse dudit Bazouges ès personne de chascuns de Me François de la Fosse, pbrestre, curé de Bazouges, Mathurin Leféron, escuier, sieur de la Barbée, fondateur de l'esglize, Laurens de la Fosse, procureur fabricial, Me Pierre Ollivier, Neptalin Lefèvre, Nicolas Chappeaux, René Hardy, Jehan Bordaige, Daniel Berlingaud, Louys Leproust, Jacques Reffay, Jehan Poullain, Sanson Brunet, René Léon, l'esné, Mathurin Léon, René Lebreil, Sébastien Rigoux, Estienne Souchard, Jehan Lemaryé, Mathurin Souchard et Mes Jacques de la Fosse et Innocent Rondeau, pbrestres sacristains, etc., et plusieurs aultres habitans sortans de l'église deuments congrégés et assemblés au-devant de la grande porte de l'esglize, lesquels ont reconnu et confessé que noble homme Claude Lusson, conseiller du roy, controlleur en mesurage d'Ingrandes, demeurant à Angers, exéculteur testamentaire

Digitized by Google

de deffunct noble et discret Me Estienne Benault, vivant pbrestre chanoine en l'esglize d'Angers et curé de cette paroisse, a présentement deslivré et mins ès mains desdits paroissiens, savoir : une choisible de velours rouge avecq une estolle et fanon de mesme estoffe.

Une aulbe, amy et ceinture avecq le voille de taffetas rouge.

Le corporallier de plusieurs coulleurs faict au petit point. La palle rouge, ung corporal, ung purificatoire, un quallice et deux chopinaux d'argent, avec le parement de damas rouge et troys couaissins de pareille estoffe.

Une croix de bois fassonnée et ung missel.

Le tout par ledict deffunct sieur Benault donné à la fabrice pour servir aux pbrestres qui voudront cellébrer la messe tant au grand autel qu'en la chapelle de Saint-Estienne, et supplye Messieurs qui cellébreront d'avoir souvenance de son asme en leur *memento*, le tout suyvant et conformément à son testament en dabte du 29e jour de febvrier 1651, la minutte duquel est entre les mains de Me Jacques Pommier, notaire royal, à Angers.

De plus, il donne « cent livres au denier deux à la fabrique, à la condition qu'on célèbre à perpétuité et chaque année par MM. les Curés, vicquaires et prestres habitués, vespres, vigilles des morts et trois grandes messes avec diacre et soubzdiacre en la manière accoustumée, avec à la fin un *Libera* sur sa sépulture en cas qu'il soit enterré à l'esglize ou sinon devant le Crucifix avec les recommandations habituellés. Chaque assistant prêtre aura 3 sols pour leur assistance, M. le Curé double et les sacristains 5 sols.

De plus, le dit sieur Lusson a déclaré « que ledict deffunct sieur Benault a légué à la fabrique, pour les rentes être emploié à entretenir une lampe ardente jour et nuict devant le Saint Sacrement, son boys taillys, appellé la Gastelière qu'il avait acquis en 1631, de la veuve Francoys Luceau... (Arch. de la Sarthe, G. 778.)

Digitized by Google

III

Reliques apportées d'Angers à Bazouges, en 1617, *par Estienne Benault, curé de Bazouges*

Canonici et Capitulum ecclesie collegiate beati Maurilii Andegavensis. Notum facimus universis quod hac die dominicâ existente, decimâ septimâ mensis Decembris, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo septimo post Matutinas, instante et requirente venerabili viro magistro Stephano Benault, presbytero canonico insignis ecclesiæ Andegavensis ac cantore et canonico ejusdem nostre ecclesie nec non parocho seu rectore ecclesie parrochialis de Basogiis-suprà-Lidum, andegavensis diœcesis, cum honore et reverentiâ debitis aperuimus quandam capsam seu arcam reliquiarum in nostrâ ecclesiâ existentium, et cum instantiâ per eumdem confratem nostrum requisiti fuimus ut partem illarum illi concedere dignaremur ad illas recondendas in quâdam capsâ ligneâ deauratâ in suis impensis confectâ quam brevi collocare intendit in eâdem suâ parochiali ecclesiâ de Basogiis.

Nos igitur ejus laudabili proposito annuentes, ex prædictâ capsâ extraximus reliquias sequentes, scilicet de sepulcro Domini nostri Jesu Christi, de digito beati Mathei, de manu beati Thomæ apostolorum, de santto Chrystophoro martyre, de sancto Renato, cum uno dente beati Benedicti episcoporum Andegavensis, de sancto Genulpho confessore et de sanctâ Catharinâ virgine et martire, prout scriptis authenticis in eadem captâ existentibus recognovimus eadem reliquias veras esse, et sic illas eidem confratri nostro dedimus ut juxtà desiderium suum, accedente assensu Reverendi Domini Nostri Antistitis, a Christi fidelibus in êadem suâ parochiali ecclesiâ de Bazogiis posteà venerentur.

In cujus rei memoriam ejusdem nostri Capituli munitas

Digitized by Google

per notarium nostrum capitularem subsignatum expediri fecimus die et anno prædictis.

Visâ per nos Guillelmum Foucquet de la Varenne, Dei et sancte sedis Apostolice gratiâ Andegavensis Episcopum, attestatione suprascriptâ omnibus Christi fidelibus innotescimus nos ad instantiam Stephani Renault rectoris suprà nominatas reliquias reverenter collocasse in eâdem capsâ, benedictione ipsius per nos factâ secundùm ritum nostre Matris ecclesie, quam capsam cum dictis reliquiis eidem rectori injunximus cumprimùm fieri poterit ad eamdem suam parrochialem ecclesiam cum omni devotione deferre, ut posthac orationes ibi fiant Deo Optimo Maximo perpetuis et futuris temporibus per suffragia et commemorationes eorumdem sanctorum quoties Matutine in eâdem ecclesiâ decantabunt.

Et ut ferventius iidem Christi fideles ad visitationem ipsius ecclesie incitentur et orent per intercessionem eorumdem sanctorum, illis quadraginta dies indulgentiarum concessimus prout auttoritate nostrâ ordinariâ concedimus in quolibet festo Pasche, Pentecostes, Omnium Sanctorum, Nativitatis Domini ac sancti Albini patroni ipsius ecclesie.

Datum Andegavi sub signo ac sigillo nostris et secretarii nostri ordinarii etiam signo, die decimâ octavâ mensis Decembris anno Domini millesimo sexcentesimo decimo septimo.

† Gulielmus, ep. Andegavensis.

Arch. de la fabrique conservées au presbytère de Bazouges, original grande feuille parchemin d'une grande et belle écriture gothique, avec en tête 3 écussons et belles enluminures sur les côtés.)

Digitized by Google

IV

Procès-verbal de la visite de Bazouges par l'évêque d'Angers en 1655.

Henry, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique evesque d'Angers, à tous qu'il appartiendra salut. Scavoir faisons que le lundy 18e octobre 1655, en exécution de notre mandement du desdits mois et an, nous serions partis de la ville d'Angers, pour nous transporter au bourg de Bazouges, près La Flèche pour visitter l'esglise dudit lieu dédiée à saint Aubin, et sommes descenduz au presbytère où nous avons estably notre demeure pendant nostre dite visite.

Et le lendemain 19e jour dudit mois en sommes partis sur les 8 heures du matin accompagnez de vénérables et discrets Mes Guy Lanier, abbé de Saint-Estienne de Vaux, nostre official, René Brecheu, chanoine en nostre esglize d'Angers et nostre promoteur, François Bonichon, pbrestre, de l'Oratoire et curé de Saint-Michel du Tertre dudit Angers, Jean-Baptiste Lermercier, bachelier de Sorbonne, l'un de nos aumosniers, tous pbrestres, et de Me Baltazar Musard, notre secrétaire ordinaire.

Et sortans dudit presbytère, nous avons été salués par Me Ignace Le Royer, pbrestre, curé de ladite église, MMes Jean Bellesme, Jacques de la Fosse, Innocent Rondeau, Jean Gallard, tous pbrestres, et René Fouscher, soubsdiacre, habitués en ladite église, qui nous ont conduit processionnellement jusques à la porte d'icelle, où estans arrivez, ledit Le Royer nous a présenté l'estolle et le chappe dont il nous a revestuz, l'aspersoir, l'encens et le livre des Évangiles.

Digitized by Google

Ce faict, nous avons esté conduicts processionnellement jusques au grand autel, le chœur chantant le Respons *Ecce sacerdos magnus*, et y estans arrivez, nous nous sommes mis de genoux hors de l'enclos d'iceluy sur un tapis préparé à ceste fin et, ledit respons estant finy, ledit Le Royer, estant à l'autel du costé de l'espitre, a dit l'oraison *Deus humilium*.

Et ensuitte nous estans entrez dans ledit enclos l'un des dits chapiers ayant commencé le respons de Saint-Aubin, nous avons dit l'oraison, donné la bénédiction solennelle, et cellébré la sainte Messe de l'office du Saint-Esprit, à l'issue de laquelle nous avons faict une exhortation aux assissans sur le sujet de nostre visitte avec injonction de nous donner tous les avis nécessaires pour establir le bon ordre dans ladite Église.

Après cela, nous avons donné l'absolution générale et faict publier par nostre dit Promoteur quarante jours d'Indulgences pour ceux qui assisteraient à nostre dite visite, laquelle, après les prières ordinaires pour les Trespassez et la procession au cimetière, nous avons commencé par le Saint-Sacrement gardé dans une custode d'argent, que nous avons trouvée en bon estat et garnie d'un nombre suffisant d'hosties, l'une desquelles nous avons élevée en adoration.

De là, nous sommes allez visiter les fons baptismaux que nous avons pareillement trouvez en bon estat, et nous y sommes fait représenter les registres des Baptêmes, Mariages et Sépultures, que nous avons ordonné à nostre secrétaire de parapher avant la fin de nostre dite visitte.

Puis, retournés au grand autel, nous avons visité sur iceluy deux châsses de bois doré où sont diverses Reliques particulièrement de saint Aubin et de saint Estienne, ensuitte les croix, calices, corporaux, purificatoires.

Ce faict, nous avons visité chacun des autels et avons trouvé le tout en très bon ordre, et sommes retournés ensuitte audit grand autel où, après avoir entendu les

Digitized by Google

plaintes tant des ecclésiastiques que des laïques, nous avons statué sur les dites plaintes ce qui s'ensuit. (Suit le numéro V : Ordonnance épiscopale, relatée plus haut.)

(*Arch. de la fabrique de Bazouges*[1].)

H.-M. Legros.
Curé d'Arçonnay.

[1] En terminant, nous tenons à remercier M. l'abbé S. Bouet, curé de Bazouges, d'avoir mis de la manière la plus gracieuse à notre disposition ses archives paroissiales, d'où nous avons tiré cet article.

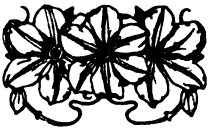

Digitized by Google

Digitized by Google

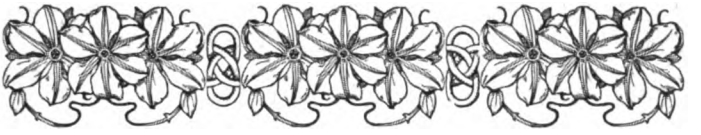

Les Artistes angevins

Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines

(*Suite et fin*)

MADELLAIN (*Alexandre*). On lit : « Madellain fecit » sur la belle plaque de cuivre qui porte l'inscription de la fondation de l'église Notre-Dame d'Angers, 1674.

MALÉCOT (*André-Nicolas*), peintre, témoin à Doué, 1756, frère d'Abraham M., maître serrurier, de la paroisse Saint-Médard.

MAILLARD (*Paul*) signe comme parrain le 9 février 1643, à Baugé. L'acte l'appelle « compositeur en orgues de la ville d'Angers et à présent de celle de Saint-Pierre de Baugé » (GG 5).

MALÉCOT (*J.-B.*), maître menuisier. V. ARMAND

MANSAS (...). « En 1722 j'ay fait faire St Pierre et St Paul par M. Mansas, flamant. » (Cure de Meigné-sous-Doué. GG 4.)

MARAIS (...) signe un tableau (XVIIIe siècle), représentant *Saint Pierre ès liens délivré par un ange*, dans l'église neuve de Bécon et provenant de l'ancienne. L'œuvre est médiocre; l'ange ressemble à un petit amour.

MARESCOT (*Louis*), maître écrivain, né le 28 juin 1663 à Beaufort

Digitized by Google

MARION (...) touche 30 livres pour le crucifix au-dessus du grand autel de Saint-Aignan d'Angers, en août 1768.

MARQUIS (*Gabriel*) fond, en 1765, la petite cloche de l'hôpital de Lusignan (Vienne).

MARTEAU (*Jean*), menuisier à Saumur, natif de Teillay-au-Moine, près Beaumont, passe marché avec le chambrier de Saint-Florent pour la façon d'une châsse, le 8 avril 1439. (Saint-Florent, 8 nov.)

MARTIN (*Antoine*), maître menuisier à Angers, mari de Marie Vinet, 1560.

MARTIN (*François*), « architecte et marchand de bois », Saumur, 1662.

MAUSSION (...), architecte et entrepreneur. Sa veuve, demoiselle Anne Chauvet, meurt le 19 février 1789.

MAUSSION (...), « fondeur de vaisselle d'étain, natif de Brulon-au-Maine », est inhumé le 25 mars 1699 à Breil.

MEIGNAN (*Pierre*), maître architecte, Saumur, meurt en 1759.

MENNAU (*François*), organiste de N.-D., de Beaufort, 1722.

MESNARD (*Denis*), « escrivain et arithméticien », à Doué, 1635.

MÉTEREAU (*n. h. François*), maître-opérateur. Son fils, Jean, baptizé, à Doué, le 15 juillet 1638.

MICHELET (*Charles*), lapidaire, en Fenet, Saumur, 1686.

MICHON (*Pierre*), orfèvre, à Saumur, 1683.

MILLAUD (*Nicolas*), licencié-ès-loix, professeur ès-mathé-mathiques, géomètre arpenteur, demeurant au Boismérard en Saint-Macaire-du-Bois, 1605.

MILLERAU (*Louis*), m^d fondeur, à Saumur, mari de demoiselle Marie Martin, 1720. Il résidait précédemment à Nantes et était originaire de Saumur.

Digitized by Google

MILLET (*Florent*), fondeur de la cloche de Russé, 1773.

MINIER (*Jean*), maître maçon, 1651, à Beaufort; maître tailleur de pierre, 1658; ne sait signer.

MINIER (*Jean-François*), « h. h. marchand orfèvre jouailler », à Saumur, 1759 (H. Saint-Florent.) [1].

MIROIR (*Sébastien-Michel-César*), « architecte, ingénieur-géographe et arpenteur », annonce par les *Affiches* du 1er déc. 1789 qu'il reste fixé à Angers; « il a le goût et les connaissances requises pour la distribution des maisons de plaisance et de ville, cours, parcs, jardins, ayant pratiqué toutes les méthodes pendant vingt ans outre qu'il a un goût naturel pour la justesse des opérations de son art qu'il exerça dès son enfance avec ses pères et frères jusqu'à l'âge de 18 ans et depuis avec d'autres artistes dans différents pays, jusqu'à présent, l'espace de 12 ans. Il conduira seulement les travaux et ne les entreprend pas ».

MORAINE (*Jacques*), chartreux, *cartesianus*, *dedicavit et sculpsit*, signature d'un très beau cadran solaire pour l'abbé de Saint-Serge, René de Briolay, 1643. V. le dessin dans le Bull. de la comm. arch. et hist. de la Mayenne, 1890, t. II, p. 260.

MORAINE (*Jean*), maître maçon-architecte, ailleurs « maître tailleur de pierres », de la Chapelle Saint-Laud. Son fils, Ambroise, y est baptisé le 18 janv. 1777. C'est son père sans doute, Jean M., qui y meurt, âgé de 80 ans, le 12 avril 1677.

MORAINE (...), poète (XVIIIe siècle). De lui (M. Moraine, de la ville d'Angers), une ode à la suite des mays de Saint-Germain-des-Prés (*Nouv. Arch. de l'Art franç.*, 2e série, tome III, p. 292.)

[1] Son fils, conseiller municipal de Paris, est envoyé à Saumur avec la Chamardière en 1793, pour surveiller les faits de la Vendée. V. *Rev de la Révol. Fr.* 14 mars 1882.

Digitized by Google

MORANCY (*Maurice*), « maistre maçon, âgé de 40 ans », 1683.

MOREAU (*Jean*), *latomus*, 1494, Angers.

MORICEAU (*André*), maître arquebusier, à Sanziers, paroisse du Puy-Notre-Dame, 1677.

MORIN (*Jean*), menuisier au Grand-Montereau, fait et fournit à l'église de Saint-Rémy-en-M. le marchepied, la boiserie et carrée du grand autel, les quatre stalles du chœur, avec le marchepied et les bancs des côtés du chœur.

MORON (*Mathurin*), maître maçon et architecte, Saumur, 1770, âgé de 48 ans.

MOTTE (*Claude* de la), maître architecte; on l'appelle, dans l'acte de baptême de son fils Nicolas (21 janv. 1685), Charles Lamothe, maître sculpteur.

MOUCHAINGRE (*J.-B. de*), dit FILANDRE. De lui, un curieux autographe avec la signature de sa femme Angélique Meunier et de J.-B.-P. Molière, est reproduit en fac-simile dans le catalogue des autographes de Alfred de Bovet, n° 679 (vente du 19-21 juillet 1884).

MOURAULT (*Jean*), maître maçon entrepreneur, prend part à l'adjudication les travaux de restauration de l'église de Verrie, 9 juillet 1696. (H. Saint-Florent, Greffe, minutes.)

MOUSSET (*Pierre*), maçon, de Saumur, passe marché, associé à Geoffroy Tiersand et Perrin Lefaucheux, tous deux de Vernantes, et Guillaume Buisson, de Bernay, maçon, pour la construction du réfectoire de Saint-Florent, le 13 janvier 1426.

MUZY (*Yves*), « paintre », demeurant à Saumur, paroisse Saint-Pierre, acquiert divers terrains à Saint-Hilaire Saint-Florent, par trois actes en date des 9 et 20 décembre 1659 et 2 janvier 1660.

NAVEAU (*René*), fils de Gilles N., est baptisé le 7 oct. 1604. Sa mère a nom Roberte Souchet.

Digitized by Google

NEGRINI (...). « Negrini pinxit 1759 », signature inscrite au dos d'un portrait de femme, à mi-corps, en vente chez le revendeur Rousseau, à Angers, avril 1893.

NOBILEAU (...), libraire protestant, Saumur, 1685.

NORMAND (*Pierre*) était encore organiste de Saint-Maurice d'Angers en 1599.

NOUZILLAU (*Jean*), maître maçon, 1642, Saumur. V. *Paullet.*

NYSSEN (*Christianus Egidius*) reçoit, en février 1788, 200 livres pour les réparations de l'orgue des Dominicains.

OLIVIER (*Jean*), graveur. Sa signature figure, en 1621, sur la planche de cuivre de l'épitaphe de Jacques Desratz (musée d'Angers).

OLIVIER (*Pierre-David*). M. de Terves, à la Roche-sur-Yon, possède un portrait d'un avocat à perruque, signé au dos de la toile, au pinceau : *P.-D. D'Olivier pinxit*, 1732.

OSSAN (...), aumônier, en 1649, de l'Évêque d'Angers, est signalé par Borel comme « possédant un cabinet considérable principalement pour les médailles. »

OUDARFONT (...), opérateur. V. GUÉTIRAR.

OUDIN (*Pierre*) a refondu, en 1639, avec E. Paris, la cloche de N.-D. de Beaufort.

PANNETIER (honorable homme *Bonaventure*), « natif de la paroisse de Montjean, décédé en la maison seigneuriale d'Estanche, faisant l'œuvre de masson, âgé de 70 ans ». Est inhumé à Corzé le 9 mai 1624.

PAJOT (Loïs), maçon de Saumur, construit « la grand viz » du château de Doué, 1532. V. *La Trémoille.* Une succession en Anjou.

PARIS (*Jean*). Le 7 avril 1650, on bénit la grosse cloche d'Épiré fondue « par un ouvrier passant ». Il s'appelait Paris. Il s'y prit à deux fois, la première avec du charbon,

Digitized by Google

qui ne chauffe pas en suffisance, en second lieu avec du bois. Il partit aussitôt payé, « sans dire adieu », malgré sa promesse, et volant du métal, ce dit-on. (Rég. de la paroisse.)

PARIS (*Erard* ou *Evrard*), frère de Jean P., fondeur, est en 1639 associé avec Oudin pour fournir la cloche de N.-D. de Beaufort et fournit seul en sept. 1646 la cloche de Nantilly.

PARIS (*Erard* ou *Herard*), qualifié « peintre », à Chaudron, mari de Jeanne Pourée, figure comme témoin en 1680. Sa fille y épouse le fils du charpentier Clémot, le 9 nov. 1695. Assistent au mariage les seigneurs du Bas-Plessis; il est lui-même présent. On le dit défunt le 14 janv. 1698, lors du mariage de son autre fils, Jacques, avec Julienne Legaigneux, et il n'est pas mort à Chaudron, où j'ai cherché son décès de 1695 à 1698. Son autre fille, Marie-Anne, épouse, le 4 fév. 1698, Charles Clémot, cousin ou neveu de son beau-père.

PATERNE (*Jean*), architecte et entrepreneur d'ouvrages, faubourg des Ponts à Saumur, mari de Jeanne Guidé; demeure en Saint-Lambert-des-Levées, 1752 (Saint-Florent. Décl. 668).

PATERNE (*René*), architecte, mari de Louise Expert, à Saumur, 1749, et 1760, faubourg des Ponts.

PAULLET (*Simon*, et *Jean*), maîtres maçons, et Jean Nouzillau, maître maçon, à Saumur, passent marché, le 27 juillet 1642, avec les moines de Saint-Florent pour la clôture du monastère.

PELLÉ (*Pierre*), fondeur, fond la cloche de Gée, 1572; — la refond, en 1603, avec Julien Aubert.

PELLETIER (*Jacques*), maître orfèvre, fils de feu Jacques P. et d'Anne Druet, 1660.

PELTIER (*Jacques*), l'aîné, marchand orfèvre à Saumur, 1682, ci-devant receveur général du temporel de l'abbaye de Saint-Florent.

Digitized by Google

PERRAULT (*René*), maître brodeur, Angers, sur les grands ponts, 1572.

PETIT (*Jean*), fondeur, fond avec Jean *Bazot* les cloches de Brossay, juillet 1625.

PHILIPPE (...). *Carte nouvelle de l'Amérique*, dirigée par Philippe d'Angers, gr. par J.-J. Vallet, vers 1760. In fol. obl.

PICARD (*François*) est dit « maistre thailleur de pierre », 1642; il demeure dans la grande rue de la Tannerie.

PICHANT (...), et BREUSSON, lorrains, fondent la petite cloche de Bouzillé, 26 juillet 1759.

PICOUREAU (honneste h. *Antoine*) « tailleur de pierre », 1631. V. LA FLEUR.

PILLOT (*Claude*), maître maçon. Son fils a pour parrains les deux enfants du château de Jalesnes, où sans doute il travaillait. 4 fév. 1586 (Vernantes).

PIMOTZ (*Michel*), « marchand fondeur en sable », 1679, à Saumur, en Fenet.

PINEAU (messire *François*), organiste en l'église Saint-Léonard de Chemillé 1625 (GG Melay).

PIOCHON (*Antoine*), « architecte », mari de Julienne Gabillard, demeurant au Petit Puy en Dampierre, 1673, (Varrains, t. XXXI). En 1651, « maître tailleur de pierre », résidant paroisse de Nantilly; il passe marché le 8 juillet pour refaire six des voûtes du chœur de l'église de Saint-Florent près Saumur.

PLISEN (*Alexis*) touche 6 livres pour la réparation de tableaux de l'église de Sermaise, 1788. (C'est à peine s'il sait écrire).

PLOUVIER (*Antoine-Léger*), sculpteur, demeurant, en 1675, rue Neuve de Boisnet à Angers. — V. *Planchenanlt*. Palais des Marchands (*Rev. de l'Anjou*). — Il est très proba-

Digitized by Google

blement l'auteur de deux curieux bas-reliefs déposés, en juillet 1881, au Musée Saint-Jean et provenant de l'autel Sainte-Anne, de l'église Saint-Serge.

POINTIER (*Urbain*), maçon, à Saumur, 1683, mari de Jeanne Robert en premières noces. Leurs fils, Urbain P. le jeune et Charles P., maçon, 1693.

POINTIER (*Charles*) est dit « maître maçon architecte », en 1721, dans l'acte passé le 10 janvier avec les religieux de Saint-Florent-le-Jeune, envers qui il s'engage « à diriger et conduire tout ce qui peut regarder et appartenir à la continuation et construction de leur bâtiment... tant pour la construction de leur nouvel édifice qu'à la démolition et réparation de l'ancien ». — Il succédait dans cette entreprise à *Besnard* et, à sa mort, le marché passe, en 1723, à *A. Prou.* Il signe *C. Pointié.* Il demeure à Saumur, en Fénet, dès 1700. Il est dit à cette date « maître maçon et entrepreneur d'ouvrages ».

POITEVIN (*Pierre-Antoine*), né à Angers le 21 avril 1760, nommé maître de musique de la maîtrise de la cathédrale de Rouen en oct. 1809, meurt en fonctions le 24 mai 1820. (*Sem. Relig.*, du diocèse de Rouen, 16 avril 1887.)

POLLET (*Jean*), orfèvre à Beaufort, 1532.

PONCET (*Jean*), le 20 may 1435, Jean P. « ymagier » passe marché avec le représentant de l'abbé de Saint-Florent, « pour faire la sépulture de homme de bon mémoire Jean du Bellay, abbé dud. moutier par avant mondit sieur duquel il estoit oncle. » L'acte porte la signature autographe de l'artiste. Il est au folio 102 du registre coté provisoirement 438 (Abb. Saint-Florent, livre de l'abbé gr. in-fol. couvert en parchemin, avec fermoir de cuivre). Je l'ai copié et envoyé aux *Archives de l'Art Français.*

POTHIER *Charles-Jean-Baptiste* et *Suzanne-Marie*, fils et fille du peintre Edme P. (et non *Pottier*), sont dits demeurant, ainsi que l'artiste et sa femme, à Paris en 1650.

Digitized by Google

POULLE (*René*), menuisier, avec Joseph Diet, menuisier, fait et pose les lambris de l'église de Bessé, mars 1579 (GG 5.)

POULLET (v. *Guéttrar*).

POUPARD (*Jean*), peintre à Longué, mentionné par Grandet dans sa notice sur le miracle des Ulmes. C'est lui qui fit le « crayon au pastel de la figure de l'apparition qui fut gravé par ordre de la duchesse de Longueville ».

POUPARD (*Michel*), maître peintre. Sa femme, Renée Pellu, est inhumée à Brain-sur-Allonnes, le 12 nov. 1709.

PROUST (*Antoine*) « prend et accepte le marché de la conduite du bâtiment de Saint-Florent-le-Jeune », aux mêmes conditions que feu Charles *Pointier* — sauf une augmentation d'un sixième (600 au lieu de 500 livres), le 19 mars 1723. Il est dit dans l'acte « maître masson architecte » et, dans la quittance, il se qualifie « architecte et appareilleur du bâtiment de ladite abbaye ». Il signe *Proust*.

PROUST (*François*), maître menuisier, mari de Jeanne Roullette, Saumur, 1743. Il déclare ne pas savoir signer; elle signe Roullet.

PROVOST (*Jean*), *magister organiste*, restaure les orgues de Saint-Maurice en 1533.

RABEAU (...), « architecte entrepreneur de bâtiment », à Saumur, 1751.

RACINE (*Pierre*), « l'aisné, architecque », demeurant au faubourg des Ponts, à Saumur, 1643.

RACINE (*Nicolas*), « architecque », mari de Louise Mesnier. Le partage de ses biens a lieu à Saumur, le 14 nov. 1697, entre Louise *Lebreton*, fille de Jean R., son gendre, et Renée Racine, sa fille, femme Thibault.

RAGOT (*Jean*), maître maçon, 1610, à Beaufort.

Digitized by Google

RAILLARD (*Jacques*), Un portrait de Charles-César Poirier, gardien des R. R. P. F. cordeliers d'Angers, fils de Joseph Poirier, conseiller du Roy, juge général des gabelles de France, âgé de 35 ans, 1735, par Jean Raillard, faisait partie de la collection Jubien, à Angers, en 1896. — La planche, cuivre gravé, du portrait de Jean de Vaugirault, est signée *Raillard, peintre*, 1733; *Hecquet, sculpteur* (Collection Auguste Michel).

RAUDON (*François*), maître menuisier. V. ARMAND.

RENARD (*Jean*), maître maçon, Angers, 1636, mari de Jeanne Gaultier.

RENOU (*Jacques*), « maistre architette et maçon », âgé de 39 ans, demeurant au bourg de Nantilly de Saumur, 1647.

RIDEAU (*Jean*) « rhabille », en 1598, les vitres de l'église de-Denezé-sous-le-L. Il résidait à Baugé.

RIFOUR (*Gabriel*), peintre et sculpteur d'Angers, 1690-1703.

ROBERDEAU (*François*), peintre à Beaufort. *V. Rev. d'Anjou* (oct. 1894), p. 201-206.

ROBIN (*Jean*), vitrier à Baugé, restaure le vitrail de l'église de Sermaise, 1633.

ROBELOT (*Gaspard*), architecte. En 1667, il construit le grand autel de Chatelain (Mayenne). Il est dit « maistre architecte, lorrain de nation, demeurant à Segré ». (V. *Rev. du Maine*, 1885, 2e semestre, p. 305. — L'œuvre, restaurée en 1841, existe encore.

ROCHER (R...), maître menuisier, Saumur, 1721. — Son gendre, Pierre *Guischard*, aussi menuisier.

ROCHER (*Louis*), maître menuisier, fils de feu Louis R., maître menuisier, et de dame Laleutte, à Saumur, 1743 (Saint-Florent. Decl).

Digitized by Google

ROGER (*Pierre*), marchand horloger à Angers, épouse à Baugé, le 10 novembre 1624, Marie Fontenelle. Une montre signée Pierre *Roger*, Angers, 1650, figure à l'exposition de 1895.

ROU (*Jean*), marchand vitrier, à Saumur, travaille en 1662, à l'abbaye de Saint-Florent, âgé de 52 ans, en 1673, figure encore en 1678. V. ROUX.

ROUSSEAU (*Michel*), maître maçon, à Beaufort, 1600, mari de Louise Tallecourt, est âgé de 40 ans, en 1599.

ROUSSEAUX (*Henri*), peintre, 1678. V. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 22 sept 1899

ROUX (*Jean*), maître vitrier, à Saumur, 1669.

ROUX (*Laurent*), « organiste d'Angers », a donné en 1583 chez Hernault, imprimeur, un recueil de *Vieux Noëls* (in-8, goth.)

RULLIÈRE (*Claude*), maître tailleur de pierre, au Puy-Notre-Dame, âgé de 40 ans en 1649.

SAILLARD (*Marc*). Il avait commencé la construction du château de la Mingrolle, qu'il délaissa, le 22 mai 1532, à Gilles *Baudouin*.

SAINTION (*Antoine* de), sieur de Lisle, peintre à Angers, mari d'Anne Piroille, 1697.

SAINT-JOSEPH (*Innocent* de), carme, construit l'orgue des religieux de Montreuil-Bellay, en 1664.

SAINCT-QUANTIN (*H.-H.-François*), maître écrivain, fils de feu Heremye *S. Q.* et de Lucrèce *Marchand*, épouse, le 9 oct. 1667, à Beaufort, Radegonde-Élizabeth *Creusot*.

SANZAY (*François*), tailleur de pierre et maçon, demeurant à Varrains, âgé de 33 ans en 1642.

SAUVAGE (...) *pinxit*, 1760. Signature du portrait de Maugars de la Grancherie. (Musée Saint-Jean.)

SAUZAY (*Pierre*), peintre, signe comme parrain, le 14 août 1646, un acte de baptême à Baugé (G. G. 5).

Digitized by Google

SCELESTE (*Guillaume*), « maçon », avec Louys *Paiot*, maçon de Saumur, et maître Pierre *Pyon*, de Luigné, restaure ou reconstruit en partie, en 1532, le château de *Doué-la-Fontaine*.

SEBILLE (*Pierre*), marchand, maître orfèvre, mari de demoiselle Françoise *Angibault*, à Saumur, 1722 (Saint-Florent. Decl.).

SEGRÉ (*Jean*), dit FAVARDIÈRE, maître maçon, demeurant à Blaison, passe marché, le 18 nov. 1615, avec l'abbé de Saint-Maur, pour la façon d'un pavillon auprès de la petite porte d'entrée de l'abbaye.

SEILLIER (*Adrien*), « maître maçon de son art », demeurant à Chavagne, en Poitou, travaille au prieuré de Saint-Macaire-en-Mauges, 19 juillet 1682, et ne sait pas signer.

SEL. V. GUÉTIRAR.

SENTOUT (*Pierre*). V. son article dans mon *Dict. de Maine-et-Loire*, article omis dans la publication des *Artistes Angevins*.

SERVET (...), marbrier, exécute l'autel de l'église des Jacobins, sur les dessins de *Gaultier*, 1781.

SIMIER. Deux frères, sculpteurs et architectes. Celui qui travaille pour l'église de Sorges, en 1774-75, a nom Gilles.

SIMONNEAU LA PRAIRIE (...), architecte, auteur, en 1659, du grand rétable de Sion (Loire-Inférieure) et du rétable de Beré, près Châteaubriant. (Mém. du curé de Sion, *Moisan;* note Chapron).

SOLLIGNY (*Guill.* de), doreur. V. Planchenault. (Palais des Marchands). *Rev. de l'Anjou.*

SOPHIER (*Abel*), maître orfèvre à Baugé, mort le 8 fév. 1633.

SOPHIER (*Thomas*), mari d'Urbaine Coureau; leur fils, Thomas Ier, est baptisé le 29 mai 1642 à Baugé; leur fils Thomas II, le 19 juillet 1643.

Digitized by Google

SOPHIER (*Urbain*), maître orfèvre, à Baugé, 1611, mari d'Anne Louveau. Son fils Urbain, né le 12 décembre 1617, a pour parrain son oncle (?), le curé de Baugé, René Sophier, qui finit sur la place de Grève, à Paris. Urbain S.a trois fils, Robert (10 mai 1622); Pierre (7 déc. 1623) et Abel (2 juillet 1627).

SOPHIER (*René*), orfèvre, mort à Baugé, le 6 janv. 1653.

SOPHIER (*Thomas*), orfèvre, mort à Baugé, le 23 déc. 1675.

SORTAIS (*Martin*), « maczon maistre d'euvres », 1497 (Saint-Hilaire-Saint-Florent).

SUREAU (*Jacques*), « maître maçon tailleur de pierres », mari de Jeanne Bodeau, à Saumur, 1756, (Saint-Florent. Lecl.., 472.)

TARDIF (*François*), maître brodeur. (Comptes de la fabrique de Gée.)

TATILLY (...), maître menuisier, logé alors à Milly, est chargé de la sculpture des portes, frises, consoles, masques de Milly, le 2 déc. 1633, en se conformant aux dessins que le peintre donnera (minutes Bourdais).

THELON (*Abraham*), ou THELOU, maître tailleur de pierre, Beaufort, 1755.

THÉVENIN (...), angevin, écrit et enlumine le *Miroir historial* de Charles d'Orléans. — V. l'acte de 1498, publié dans le *Bull. du Bibliophile* de Téchener (1892, p. 451), reproduit par la *Rev. d'Anjou* (1892), p. 385.

THIBAULT (...), peintre, à Angers, fait les deux portraits de deux juges consuls, 1692. V. *Planchenault*. Palais des Marchands. (*Rev. de l'Anjou.*)

THIBAULT (*Laurent*), maître vitrier, signe, à Beaufort, 1599, comme parrain, en ajoutant à sa signature un écusson chargé de trois... (2 et 1), dont un porte une tige de..., le tout encadré de laurier; même sorte de signature le 2 avril

Digitized by Google

1625. En 1603, fournit les vitres de l'église de Gée; est employé en 1620 par l'abbé de Saint-Maur.

Il habitait dans la grande rue de Beaufort et y était décédé, ainsi que sa femme, Marie Faucque, avant le mois de mars 1631, laissant trois filles, dont une mariée à Sébastien Passineau.

THOMAS (*Pierre*), « masson et maître architecteur », fait le bassin de la fontaine du haut jardin (de Saint-Maur ?), en déc. 1617.

THOMAS (*André*), « architecte », mari de Charlotte Fradin, à Saint-Maurice-de-la-Fougereuse, 1728.

TICHANT (*Jean*), fond la cloche de Saint-Laurent-de-la-Plaine, en août 1771 et signe l'acte de la bénédiction, quoique son nom n'y soit pas mentionné. La cloche existe encore dans l'église neuve.

TIERSANT (*Geoffroy*), de Vernantes, 1426. V. MOUSSET.

TOURTEBAT (*Jean-Baptiste*), architecte, 1772, 1777, tailleur de pierre, 1775 (Saint-Lambert-des-Levées).

TOUSERIE (*Jean*), *alias* : de la TOUSERIE, maçon, prend, par marché du 10 juin 1416, la construction du réfectoire de Saint-Florent. Le marché ne tient pas, d'après une note de D. Huynes. (Reg. de l'abb. f. 58.) Construit les cloîtres de Saint-Florent de Saumur en 1421.

TRAVERS (*Gervais*), orfèvre, s'engage à faire faire « un bon pourpoin et de bon satin garny du prix de 4 liv. 10 l'aulne avec ung collet, pour Louise Le Bec, femme de Michel Herrault, notaire royal, huit jours après les fiances faictes avec la sœur du dit Herrault, Marguerite, pour les peines et salaires dud. Herrault et aussy qu'il a esté et est médiateur, 20 avril 1547 ». (Papiers Cassin de la Loge.)

TREMOLLIÈRE (*Pierre-Charles*), peintre. J'ai indiqué les recherches que j'ai fait faire ou faites pour retrouver trace de sa naissance à Cholet. N'aurait-il pas été protestant

Digitized by Google

et ne serait-ce pas la cause de cette recherche stérile ? On voit dans le tome X des *Archives de la Bastille*, l'histoire d'un Tremolière, protestant, 1699. — Beauvais a gravé, 1731, d'après lui dans les *Heures Nouvelles de Paris*, une ou plusieurs planches. (Procès-verbaux de l'Académie, p. 229, et procès-verbaux de l'Ac. Roy. de Peinture, tome V, p. 14, 204, 229, 234, 251.)

VANDELLANT (*Gilbert*), peintre. Un tableau de l'église de Pellouailles, représentant l'*Ensevelissement du Christ*, aujourd'hui (1882) restauré ou nettoyé, montre la signature de Gilbert *Vandelan* et la date 1545.

VANDELANT (*Urbain*), maître à danser, 1702.

VASPIN (sire *Nicolas*), m^d fondeur, ès Bilanges, à Saumur, 1612.

VEAU (*Jacobus*), « *operator grosse campane noviter facte* », 1477. (G 912, f. C III.)

VENDÔME (...), menuisier à Fougères, travaille pour l'église de Saint-Quentin-de-Beaurepeau, en 1743-44, et en 1764, pour Pontigné. Ce nom de *Vendôme* n'est qu'un surnom, comme l'atteste le registre de Pontigné.

VERNIER (*René*), maître menuisier, au Puy-Notre-Dame, épouse, le 14 août 1686, la veuve de Charles Bernin, maître menuisier, Gilberde Fillole.

VIGER (*Marc-Toussaint*), horloger, âgé de 50 ans, meurt à Angers, le 16 frimaire an VII.

VINCENT (*Nicolas*), maître menuisier, de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, séparé de corps de Catherine Détriché, par sentence du 16 juin 1724, malade et sortant de l'hôpital de Vezins, meurt dans une closerie de Cossé, où il est inhumé le 24 mai 1733.

VIOLE (Messire *Nicolas*), travaillait en 1501 à un collectaire pour le prieuré de La Chaise-le-Vicomte et avait déjà

Digitized by Google

fait un légendaire pour le prieur défunt. (H 4474 provisoire).

VIOLETTE (*André*), maçon 1673, 1681; de qui est veuve en 1683 Louise Baillergeau.

VIOLETTE (*Charles*), maçon, se dit, en mai 1664, âgé de 55 ans.

VIOLETTE (*Charles*), « architecte », à Saumur, 1722. (Nantilly. Déclar. XXII.) Il signe *Ch. Viollet*, en 1728; mari de Marie Olivier en 1747.

VIOLETTE (*Jean*), « architecte », 1672, demeurant sur le port aux bois; « maître architecte », 1677, Saumur.

VIOLETTE (*Jean III*), entrepreneur de bâtiments, inhumé le 23 mars 1783, âgé de 86 ans, à Saint-Lambert-des-Levées.

VIOLETTE (*Pierre*), « architecte », demeurant à Saumur, 1673 (Nantilly, Dict. t. XXI et XXXV), demeurant sur le quai du Port au bois de Saumur. (*Id.*, t. XXXV.)

VIOLETTE (*René*), maître maçon, architecte, encore à Saint-Florent en 1646.

VIOT (...), maître d'écriture, 1670, 1672. (*Planchenault :* Palais des Marchands).

VIRIOT (*Nicolas*), maître maçon, demeurant en 1572 rue Pointe (dans la maison appartenant autrefois au Dr Boucault), d'après sa déclaration au Ronceray, signée : *Nicolas Vyriot.*

VRIGNÉ (*Jean* de). Dans le *Dict. de M.-et-L.*, j'ai donné ce nom (article *Montgeoffroy*), comme inscrit sur un philactère dans la chapelle. C'est une erreur. J'avais prié un de mes amis de lire, mes yeux n'y suffisant pas. Il faut lire *natus est de virgine*, et il n'y a pas de nom d'artiste. V. à ce sujet une note de M. Palustre dans le numéro de juin 1886 du *Bulletin critique.*

Digitized by Google

... (maître *Yves*). Don à l'église de Saint-Pierre-Maulimart, par Fr. Mesnard et sa femme, de Hautriche, d'un crucifix, « lequel fut faict à Nantes par ung maistre sculpteur et peintre appellé maître Yves..., demeurant en la ville de Nantes ». 20 janvier 1614 (GG. 2).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Amboize (*Jean* d'), brodeur, demeurant à Angers, passe marché le 27 nov. 1420, avec l'abbé de Saint-Florent, pour la fourniture de chape, chasuble, etc.

Apvril (*Jean*), peintre à Baugé. Il signe comme parrain le 21 mai 1618 et le 24 fév. 1631. C'est sans doute qui est inhumé le 10 décembre 1635.

Bergeron (*Erançois*), maître brodeur à Angers, paroisse de la Trinité, âgé de 58 ans, en 1572.

Bergeron (*Julien*), exécute en 1586 un dais mi-parti de velours cramoisi violet, semé de fleurs de lis jaunes et de velours blanc semé d'hermines noires. Il est, dit-on, brodeur à Angers, paroisse de la Trinité. (*Rev. de. l'Art franç.*, mars 1885, p. 42.)

Besnard (*Pierre*), Il existe de lui plusieurs tableaux à Malicorne et aux environs, à Vilaines-sous-Malicorne. (V. Chardon, *Rev. du Maine*, 1886, tome Ier, p. 325, note.) V. *Pierre Besnard*, peintre angevin, par Tancrède Abraham (dans le vol. de Comptes rendus de la réunion des Soc. des B.-A. des départements de 1885.)

Boudier (...), deux portraits, l'un de Jacques Faucheux, né le 8 mai 1752, peint en novembre 1774 par Boudier, élève

Digitized by Google

du sieur Coulet, professeur de l'académie de dessin et peinture d'Angers; l'autre de Jeanne Baron, née en 1751, le 2 décembre, peint en mai 1775 par le même. Ces deux portraits chez M. Guillaume à Angers.

Boudier (*Soon*), musée Saint-Jean, portrait à l'huile de Françoise Bussière, fille d'Antoine B. et de Claude Boulet, née à Angers, peint en nov. 1752, par Boudier Soon, peintre hollandais (Note Auguste Michel).

Bozo (*Pierre*), acrhitecte, demeurant à Baugé, construit le grand autel de Cheviré-le-Rouge, dont la premiére pierre est posée le 14 janv. 1705; moyennant 400 livres, la fourniture de 750 tuffeaux, 4 pipes de chaux et de sable, et la nourriture chez le curé pendant le travail. La figure de Notre-Dame du haut de l'autel était faite par le nommé de la Motte, sculpteur, ainsi que toute la sculpture de l'autel.

Bezot (*Jean*), fondeur, avec Jean Petit, des cloches de Brossay., juillet 1625.

Buon (*Abel*), maître fondeur, Angers, paroisse de la Trinité, âge de 35 ans en 1572.

Cargouet (*Yves*), maître maçon, à Ancenis, y est écrasé, béchant de la pierre, à la Garenne, par un éboulement, le 6 janv. 1566 (Ét. c. Drain.)

(Crespin (*Israël*), orfèvre, protestant, Saumur, 1621 *France protestante*, 2e édit.), est le même que j'ai indiqué. *Crispin.*

Leveillé de Norzay, adresse « se VIIIe de marr mil sy sans quatre vingt » au Reverend père sénéchal une lettre d'excuse pour les travaux manqués et offre ses services (en langage inintelligible). (Résidue Saint-Nicolas.)

Disle (*Pierre*), orfèvre à Saumur, fait en 1417 plusieurs aiguières d'argent pour l'abbé Jean du Bellay de Saint-Florent (livre de l'abbé J. du B., fol. 3). V. Delisle.

Digitized by Google

DUBOIS (*Jean*). Johannes de Bosco, pictor et ejus uxor (xve siècle?), fonde un service en St-Maurice d'Angers (martirolog., ms. 662 f. 17).

ERNOU (le chevalier). Un bon portrait d'un bienfaiteur de la Charité de Lyon appartient à M. Alfred Steyert. Au dos une inscription à l'encre donne le nom du personnage et l'indication : par le chevalier Ernou 1731. (V. *Rev. de l'Art franç.*, mai 1885, p. 70.)

JEANVRÉ (*Yves*), graveur et manufacturier de toiles peintes, Angers 1764 et 1769, mari de Jeanne Josseau (G. 47. 12 fév. 1766).

JOULAIN (*Michel*), ingénieur-géographe, 1764, né à Andart, le 18 mars 1724.

LAURENCEAU (*J.*) portrait de A.-P. Béclard (mi-corps, trois quarts, à droite, tête nue, habit vert, gilet rouge, jabot plissé, la main sur un livre ouvert. Signé : J. Laurenceau, peintre, Angers, 1791 (Note A. Michel).

LEFÈVRE (*Rolland*), peintre, fait le portrait de Mme Henriette et de Mme de la Vallière. V. Lair, *Madame de la Vallière*, p. 58.

E. P.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Fief de la Rançonnée

En quittant le bourg de N..., si vous prenez la route d'Angers, au bout d'un quart d'heure de marche, vous apercevez, à main gauche, s'inclinant vers l'est, une vallée profonde plantée de châtaigniers séculaires.

Le cœur vous disant, abandonnez la route uniforme enfoncez-vous dans cette vallée, descendez sa pente rapide, remontez ensuite le chemin de traverse étroit et ombragé que dominent encore des haies moyenâgeuses, en vous repérant sur la ferme des Anches, qui se montre à travers les saules et les aulnes, au-delà du moulin, vous arriverez au fief de La Rançonnée.

J'ai voulu tout dernièrement revoir cette butte que j'avais maintes fois gravie ou dégringolée voilà tantôt un demi-siècle.

A cet âge heureux de mon enfance, peu habitué que j'étais aux altitudes en notre pays plat, je comparais à une petite montagne cette butte raboteuse et vallonnée; le ruisselet qui la contourne me semblait un fleuve capricieux et la mare qui dort dans la déclivité du terrain, mare que grand' mère dénommait la Douve des Trépassés, me donnait l'effet d'un vrai lac.

Les merisiers et les pruniers sauvages, les genêts et les ajoncs aux fleurs d'or, braves arbustes qui défendaient naguère l'accès de cette butte en la décorant d'une teinte poétique, ont été tailladés, foulés par l'homme, qui ne res-

Digitized by Google

pecte rien du passé; le chêne et le hêtre, qui s'en disputaient l'escalade, tombent pêle-mêle sous la cognée du bûcheron; contre le chêne, le lierre désespéré se tortille dans une suprême étreinte; le sommet inégal du fief n'a plus en bordure sa couronne menaçante, ni ses fleurons hérissés de pointes hargneuses; le houx aux feuilles barbelées, l'églantier aux dards anguleux, qui poussaient ici à foison, sont maintenant presque partout rasés , déracinés; seuls pendent encore mélancoliquement, vestiges d'une autre époque, certains brins de viornes entrelacés à de rares aubépines, brins que jadis les galopins du bourg (j'étais du nombre) nous fumions comme de vieux grognards en nous rendant fortement malades. En tout et partout les débuts sont pénibles.

Le ruisseau coule toujours, mais la douve n'a plus la transparence des jours d'antan; sa surface est par endroits tapissée de nénuphars, de macres et autres plantes aquatiques.

Je voudrais dans ces pages décrire les impressions que j'ai ressenties, faire revivre pour un instant les souvenirs que cette visite m'a remémorés, rappeler les histoires ténébreuses attachées à ce fief et à ses alentours.

Là, peut-être, sous ce cône de terre écrasé, sous ce tertre de neuf à dix mètres de hauteur traçant à sa base une circonférence irrégulière de cent quarante mètres environ, là, peut-être, dort un illustre chef gaulois.

Pendant la domination romaine, ce tumulus, ce monticule artificiel ne se trouva-t-il pas adapté, transformé en une sorte de camp, en un lieu de refuge et de défense pour les troupes des Césars ?

Plus tard, lors du partage de l'empire gallo-romain, cette motte de terre, emblème de la puissance seigneuriale, la ferté voisine, ou la maison forte, le fief, cette terre de fidélité, en un mot, tout le fief et ses dépendances ne furent-ils point confiés solennellement à un guerrier valeureux avec mission pour le bénéficiaire d'arrêter l'envahisseur, de con-

Digitized by Google

courir, lui, humble vassal, à la protection du suzerain, puissant et premier seigneur de ce franc-alleu ?

C'étaient les obligations de la féodalité.

Et, sous la chevalerie ou durant les guerres contre les Anglais, ces retranchements, théâtres appropriés, destinés aux luttes, ne virent-ils point un dernier combat, après lequel leur gardien malheureux dut céder au vainqueur dur et impitoyable le fief héréditaire pour sa propre rançon ?

Le nom de La Rançonnée prêterait créance à cette hypothèse.

Notre but n'étant point d'esquisser une étude archéologique sujette à controverse, nous ne parlerons pas des fouilles hâtives et superficielles entreprises aux abords de la butte par des curieux avides plutôt que par des chercheurs compétents, ces fouilles ayant donné d'ailleurs peu de résultats appréciables.

Nous nous bornerons simplement à redire au sujet de ce fief les récits pleins de mystère que nos aïeux — toutes portes closes — se chuchotaient à la veillée quand le vent hurlait, pleurait, soufflait en tempête et que les vieillards, en notre jeunesse, nous répétaient en tremblant sous la lueur fumeuse et pétillante d'un flambeau résineux pris dans une griffe de fer scellée sur le côté des larges cheminées familiales.

C'est dans la Douve des Trépassés que les âmes en peine venaient périodiquement, sur le coup de minuit, laver les suaires qui dans leurs cercueils les recouvraient.

On entendait au loin la danse furibonde des battoirs frappant à coups redoublés les linceuls aplatis et tordus sur les dalles de pierres alignées le long des rives de l'étang.

Malheur au voyageur nocturne et solitaire qui, à cette heure émouvante, se hasardait en ces parages !

Dans l'obscurité, ses pas incertains le portaient, contre sa volonté, jusque vers les buandières d'outre-tombe, que des démons aux pieds fourchus guignaient.

Digitized by Google

Marchant encore, si d'aventure il risquait un œil indiscret pour examiner de trop près cette lessive funéraire, les lavandières de la mort, avant de redescendre au sépulcre, le happaient au passage, l'agrippaient, l'attiraient, l'enveloppaient, lui coupant toute retraite, l'entouraient de leurs bras décharnés, l'enserraient dans leur ronde de squelettes pour le précipiter à tout jamais dans le tréfonds de cette douve sans fond !

De cette douve macabre personne en effet n'avait pu mesurer la profondeur. Les plus grandes perches, les plus longs fils à plomb n'en touchaient pas le lit de vase.

Les masures du petit village, construites sur les flancs de la butte, avaient croulé dans ses ondes perfides les siècles précédents.

Scrutant la limpidité de ces ondes toujours froides, on distinguait par intermittences la pointe de la flèche du clocher submergé. Et de ce clocher englouti sous les eaux s'égrenaient parfois les notes lugubres de l'airain sacré appelant à la messe de Rédemption les Trépassés languissant dans la géhenne, attendant l'heure bénie de la délivrance et de l'envolée vers un ciel promis et attendu pour la récompense éternelle.

***

Remontant les pentes escarpées de la côte dans les nuits de sabbat, les sorcières au masque ironique se ruaient à l'assaut du tertre, à califourchon sur un manche à balai, bondissant au-dessus des ajoncs et des épines, franchissant des obstacles infranchissables, escortées de chats noirs aux yeux flamboyants, de boucs barbus jouant des cornes.

Et sous les pâles rayons de la lune blafarde se profilant dans une buée nuageuse pour éclairer sournoisement, moqueuse ou indifférente, la scène burlesque et sibylline, on percevait à distance, s'évadant du plateau broussailleux, trop étroit pour ces bruyantes assises, le hourvari confus

Digitized by Google

d'une palabre diabolique, un brouhaha troublant de clameurs indéfinissables que le huhulement des hiboux et les plaintes de la chouette atténuaient sans doute, mais ne maîtrisaient pas...

***

La vallée plantée de châtaigniers, les chemins creux et ravinés, les fondrières et les fourrés s'emplissaient de temps à autre d'un tumulte de chasse infernale.

Les aboiements des lévriers, les hurlements des chiens-loups, les sons cuivrés des cors et des olifants, les taïauts des veneurs, les appels des écuyers, les rires convulsifs de leurs nobles dames, les cris de pardon ou de haine, les exclamations de douleur ou de rage couvraient à peine le galop furieux de coursiers fantastiques, écumants de bave et de sueurs, ayant en selle, à cheval pour une ultime randonnée, des carcasses hâves et maigres, longues et droites, casquées de heaumes héraldiques, sanglées de cuirasses renforcées de clous, armées de lances et de piques, de colichemardes et d'épieux.

Et le roulement terrifiant de cette chevauchée endiablée grondait comme l'avalanche, s'accentuait, se rapprochait, se répercutait, renvoyé par tous les échos d'alentour, cependant qu'entre les buissons et les ramées des flammes aveuglantes fulguraient, s'échappaient, se poursuivaient, globes, boules multicolores, disparaissaient subitement pour réapparaître aussitôt détonantes et plus vives.

C'était la chasse à courre des seigneurs batailleurs défunts qui, à la lueur des éclairs ou des feux-follets, aux éclats de la foudre et dans la tourmente des éléments déchaînés, relançait des fantômes de gibier, des fantômes de gibier humain ou de fauves, ombres de sangliers ou de cerfs, spectres de vilains ou de Jacques en rupture de glèbe.

***

Digitized by Google

Ces temps-là ont vécu !

Fauchant plusieurs générations, la mort est passée sur ces lieux autrefois redoutés et maudits.

Soufflant ici comme ailleurs, le vent de l'oubli a complété son œuvre, étouffant pour toujours les bruits insolites du fief et de la vallée, éteignant graduellement les clartés sataniques de la douve si profonde et des marais desséchés.

Nuits d'épouvante, visions apocalyptiques vous n'ébranleriez plus les hommes d'aujourd'hui !

L'esprit des masses a maintenant bien d'autres sujets de préoccupation.

Un ingénieur du pays demande à capter les eaux de la douve et du ruisseau. Il veut les mettre à contribution pour créer une source d'énergie.

La houille blanche de leurs ondes mariée à la houille noire d'un moteur à vapeur actionnera une dynamo qui produira la lumière électrique chargée d'éclairer le bourg, la ferme et le moulin avoisinants.

Le fiel de la Rançonnée sera mis à rançon de nouveau. Il réunira sur sa butte les fils conducteurs qui porteront au bourg et dans les environs la lumière et la vie.

Ainsi va le monde !

C'est le progrès, je le salue.

Mais c'est pour saluer une dernière fois le passé disparu que j'ai écrit ces lignes.

P. FRANÇOIS.

Digitized by Google

Les Cloches de mon Clocher

Etudes sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

(*Suite*)

E

§ 16. — **Les sons de l'e**

Ces temps derniers encore, *éë* diphtongue remplaçant *e* long français s'entendait dans un assez grand nombre de mots : *acréëre*, × *accreire* ; *acréëtre*, × *accreitre*; *chéëre*, × *chaire*; *féëre*, faire ; *méëson*, maison ; *méënuit'*, minuit, *poéële*, × poêle ; *véësseau*, vaisseau (vaisselle), etc., etc..

Dans le *Dictionnaire* de Célestin Port, *la Bleaire* (1539), ferme de Cholet, *la Bleire* (1688), aujourd'hui *la Bleure*.

Le phénomène ne saurait étonner âme qui vive, puisqu'il a été étudié par les linguistes et que, dans la quantité d'archaïsmes dont pullule ce jardin des archaïsmes qu'est le pays des Mauges, prendre sur le fait une vieillerie de plus ou de moins n'est pas une affaire.

A côté de cet *éë* diptongue qui représente évidemment la plus lointaine étape de la langue, l'*e*, représenté dans la graphie par *e*, par *ei* ou par *ai* se fait entendre chez nous de trois manières différentes : *e* fermé, soit *é*, qui sonne en français comme *ai* dans *j'ai*; *e* ouvert et bref, que je note *e*, et qui sonne comme *e* dans *jet*; *e* ouvert et long, noté *ê*, naguère diphtongué en *éë*, et qui aujourd'hui, en des prononciations différentes, marque une étape de la langue plus rapprochée de nous, et alors il sonne comme *ai* dans *jais*.

Digitized by Google

Cependant, il ne faut pas croire que nos trois accentuations correspondent aux accentuations de l'*e* dans la langue nationale. La ressemblance ne se produit au contraire que par exception et la règle, par rapport au français, est assez difficile à élucider.

§ 17. — *e* fermé

Le son d'*e* fermé de la langue, reste fermé, dans les Mauges :

1° à la finale de mots en *ef* dont *f* ne se prononce pas : *clé(f)* [1], *fié(f)*, *Jousé(ph)*;

2° A la finale des mots en *ez* dont *z* ne s'entend pas : *bié(z)*, *ché(z)*, *né(z)*, *ré(z)* ; *avé(z)*, *mangé(z)*, *savé(z)*, etc.; pareillement dans *é(t)* conjonction, les autres mots en *et* ayant l'*e* demi-ouvert et le *t* sonore;

3° A la finale des substantifs et adjectifs en *er* et *ier* : *alister*, *benîtier*, *boucher*, *boulanger*, *huissier*, *tabelier*, etc., qui ne diffèrent du reste en rien du français, × *couyer*, × *nosiller*, *routier*, × *vantiers*, etc.. *Clocher* devient *clochet'*; nous avons vu quelques mots de cette catégorie changer *er* en *â* : *pegnâ*, panier; *guergnâ*, grenier, et de même les infinitifs et les participes passés des verbes de la première conjugaison ;

4° A la finale des féminins des participes passés, des adjectifs et des substantifs en *ée* : × *ajambée*, × *bechée*, × *bfé*, × *bouch(e)rée*, × *bouillée*, *châr(re)tée*, *ch(e)minée*, × *d(e)vallée*, × *epaulée*, × epée, *erlevée* (= *relevée*), *fée*, *fumée*, *fricassée*, *gelée*, *giboulée*, *idée*, *journée*, × *kyrolée*, × *marée*, × *ouzée*, × *pallerée*, × *penerée*, *potée*, × *prée*, × *querée*, *réciée*, × *vargée*, etc., etc.. Il est apparent que ceux de ces mots qui nous sont restés de l'ancien français ont eu à un moment leur prononciation en *ê*, car on entend encore les vieux pay-

[1] De même, d'ailleurs, en français, l'*f* de *clef* a cessé de s'entendre.

Digitized by Google

sans employer : *chart*ê*e*, *ch'min*ê*e*, *d'val*ê*e*, *epaul*ê*e* et *epoul*ê*e*, × *epofum*ê*e*, × *ous*ê*e*, × *pergin*ê*e*, etc.;

5° De même à la finale masculine de certains mots d'introduction plus ou moins récente : *abb*é, *bf*é [1], *bont*é, *caf*é, *d*é, *et*é, *pât*é, *precipit*é, × *râlet*é, *verit*é, etc., alors que ces *e* ont eu, si j'en juge par ce qu'il en reste, les accentuations en *â* et en *ê* (voir § 19, l'étude sur *e* ouvert long).

En opposition aux usages de la langue, les Mauges font entendre *é* fermé pour *è* ouvert;

6° Dans les adjectifs numéraux : *deuxiéme*, *troêsiéme*, *quateriéme*, *cinquiéme*, etc., *vingtiéme*, *trentiéme*, *centiéme*, *miliéme*, etc.;

7° Dans les mots — hormis les verbes — à finale en *ère* : × *arouére*, *bargére*, *bouchére*, *boulangére*, × *chére*, *chicagniére*, *colére*, × *commére*, *cuisignére*, *enchére*, *entiére*, *fougére*, *frére*, *guére*, *jambiére*, *lingére*, *magnére*, *mére*, × *misére* et × *cache-misére*, *ouveriére*, *pére*, *périére* (= *prière*), *riviére*, *tabatiére*, *viagére*, × *vipére*, etc., etc.. Remarquons l'enchaînement logique dans : *bargé*(*r*), *bargére* ; *bouché*(*r*), *bouchére*; *entié*(*r*), *entiére*; *premié*(*r*), *premiére*, etc.. Seul, *colère* garde l'accent grave qu'il communique à son dérivé *colèreux*;

8° Dans quelques mots où l'*e*, quoique non marqué d'un accent se prononce ouvert et long en français : *lés*, les; *d's*, des; *cés*, ces; *més*, mes; *sés*, ses; *tés*, tes; *t'és*, tu es; *ést* (du verbe *être* également) (*on-yé*, *i-yé*, on y est, il y est [2]); dans des dialectaux du même type, comme × *fré(s)sure*, × *lés(s)i(f)*, *més(s)e*, messe; × *pés(s)e* et son diminutif × *pés(s)elette*, × *rés(s)e* et × *vérir*; dans un mot où l'*e*, en français, est à peine ouvert : *d'hors*, dehors;

9° Enfin dans quelques autres mots ou l'*e*, en français,

[1] L'ancien terme était *ferment* (= *froment*), le premier *e* presque sourd.

[2] Mais pourtant *m'e(s)t-evis*), comme s'il y avait *metevi*.

Digitized by Google

est marqué de l'accent circonflexe : *apprêtée* (« alle êst comme la mariée de Chambertaud, qui était restée tote apprêtée », prov.); *bête*, *guêpe*, et *guêper*, *guêt(r)e*, × *prêcher*, *tchiête* (= *quête*), *tête*, *vêp(r)e*, et encore *endêver*, *endêve*.

L'explication de ces phonèmes ? Au temps de l'ancien français, *e* ouvert se confondait avec *e* fermé dans les parlers de l'Ouest (cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 321). Ce n'est qu'à la fin du Moyen-âge que l'accentuation, jusqu'alors restée flottante, commença à se fixer en langue française. Il faut arriver au milieu du XVIe siècle pour voir l'*e* que les linguistes qualifient *sourd* et que j'appelle *demi-ouvert*, évoluer visiblement tantôt vers *é* fermé, tantôt vers *e* ouvert, en marquant ses habitudes phonétiques par des accents[1]. Quant à nous, Mauges, nous n'avons pas suivi la langue, nous en sommes encore aux formes phonétiques d'avant la règle moderne.

= Pour les prononciations d'*ai* ou *ei* en *é*, cf. §§ 9 et 20, l'étude sur *e* dans *ai* et *ei*.

[1] Cf. la *Grammaire sommaire de l'Ancien Français* de MM. J. Bonnard et Am. Salmon, Paris 1904 : « Est-ce le son ouvert qui s'est fermé ou le son fermé qui s'est ouvert ? Il semble impossible de le déterminer avec certitude. Logiquement, d'après l'échelle vocalique, c'est le premier cas qui aurait dû se produire... » (p. 66).

M. Brunot (*Histoire*, t. II, p. 244) considère qu'au début du XVIe siècle, *e* sourd « à la tonique, était encore doué d'une sonorité assez forte pour porter l'accent tonique : *empese* (de *empeser*); à la fin, il se changeait, devant une autre syllabe contenant également un *e* sourd, en *é* ou peut-être quelquefois en *è*... A la protonique initiale, une évolution analogue se produit (peut-être favorisée par une influence latine et dialectale) : *e* > *é* ; *é* est attesté pour *présent*, *prévost*, *désir*, *guéri*, *férir*, *guéret*, *péril*, *séjour*, *séton*, *téton*, *séduire*, *bénin*, *véneur*, *sémondre*. Mais il reste *e* dans *brebis*, *fredon*, *chemin*. »

Chez nous, nous avons l'*e* demi-ouvert dans presque tous ceux de ces mots qui n'ont pas disparu : *perzent*, *desir*, *guerir*, *gueret*, *peril*, *s'jour*, *seton*, *teton*, *seduire*, *berbis*, *ferdounê(r)*, *menu* (et *m'nu*), *mesure*, *k'rvasse* ; mais *ch'min*, *ch'nu*, *v'lin* et *v'rin*, *t'tin* (× *tinet*), *ch'veu* (×*chueu*). C'est le même son *d'e* demi-ouvert qui sonne dans *empese*, dans *achève*, dans *cachette*, dans *jet*, etc..

Digitized by Google

§ 18. — *e* demi-ouvert et bref

Il en est de même relativement à l'*e* ouvert, mais bref, type d'*e* dans *jet* : *e* si peu ouvert que volontiers je l'assimilerais à l'*e* neutre, si l'*e* neutre (voir § 21), ne s'amuissait constamment dans les Mauges.

1° Cet *e* pour ainsi dire inaccentué s'entend, au lieu d'*é* fermé français, dans la plupart des cas : *abreger*, *benir celeste*, *declin*, *def(f)ense*, *edifice*, *egal*, *eglise*, *fecond*, *guerir*, *helas*, *Jesus*, *leger*, *mechant*, *precieux*, *reverence*, *sepulcre*, *tenebreux*, *terbucher*, *tresor*, *verité*, etc., etc..

Tous ces vocables, et quantité d'autres, où l'*e* mi-ouvert remplace pareillement *e* fermé, ont été employés par les écrivains antérieurs au XVIe siècle. Je les ai relevés dans la *Chrestomathie* de L. Constans, au glossaire [1] de laquelle le lecteur pourra se reporter.

Mais parmi les nombreux mots français dont l'*e* fermé passe à *e* demi-ouvert dans les Mauges, je veux citer encore : *bequille*, *clement*, *decent*, *eh bi(e)n*, *elegant*, *felicité*, *feverier*, *general*, *gesier*, *hebeter* (× *Saint-Hebetant*), *legume*, *lezard*, *mechant*, *med(e)cin*, *mediter*, *negligent*, *Pelagie*, *pel(e)rin*, *pepie*, *reseau*, *sebile*, *temerité*, *verité*, etc.; tous les affixes en *dé*, *mé*, *né*, *pré*, *ré*, adoptent également cette accentuation demi-ouverte. On peut citer les cas où

[1] Les linguistes ont esayé de restituer les prononciations en accentuant diversement les *e* dans les textes anciens français. Ces accents ne correspondent pas toujours à nos accents mauges.

Ainsi dans la *Chrestomathie* de Constans (édition de 1884), je trouve *télle*, *terriéne*, *quél*, *siége*, chez des auteurs des XIIIe et XIVe s.. Ces accents sont restés dans le Saumurois, vers Doué-la-Fontaine, où l'on prononce également *fonténe*, fontaine; *péne*, peine; *bélle*, belle; *Doué*, × *douet*. Dans le haut des Mauges, du côté d'Érigné, des Ponts-de-Cé, ces mêmes façons de prononcer l'*e* existaient, mais moins sensiblement, il y a quarante ou cinquante ans.

Dans les Basses-Mauges : *telle*, *terrienne*, *quel*, *siege*, *fontene*, *pene*, *belle*, *douet*.

Digitized by Google

l'*é* français résiste exceptionnellement dans cette position *chéti(f)*, *crédit*, *déjà*, *rétif*, *théâtre*, et peut-être deux ou trois autres, et en dialecte : × *nétée* (de *nez*), × *réciée*, × *récion* et × *récionner*.

Dans les mots dialectaux, même *e* bref pour *é* à de nombreuses syllabes : × *beder*, × *begasse*, × *besi*, × *basille*, × *cherir*, × *d cis*, × *d bardouler*, × *d'hebiller*, × *guementer*, × *jenusse*, × *metive*, × *pegniger*, × *petasse*, × *petintin*, × *sainte*-Ebaudiche, × *vezer*, etc., etc..

Au contraire de ce qui se passe pour l'*a* (cf. §§ 1 et 2, l'étude sur les sons de l'*a*), *e* ne s'allonge ni ne s'accentue en absorbant *s* qui le suit : ancien français es*parer*, es*part*, es*paulée*, es*pée*, es*peul*, es*pine*, es*ploite*, es*ploitier*, es*tude*, *mestive*, *pestrir*[1]; français moderne é*pars*, é*paulée*, é*pée*, é*pine*, é*tude*, *pétrir*; mauge × *eparer*, × *epare* et × *epart*, × *epaulée*, × *epée*, × *epeule*, *epine*, × *epfeter*, *etude*, × *metive*, *petrir*, etc..

2° *E* demi-ouvert s'entend encore dans un grand nombre de syllabes où le français le prononce ouvert et bref : *begue*, *bobeche*, *breme*, *breve* (*bref*), *cal che*, *decede* (de *ceder* = *céder*), *celeb(r)e*, *ch v(r)e*, *creche*, *creme*, *deche*, *eleve*, *empese* (*emp ser* et *empo ser*[2]), *end ve* (d'*endéver*), *espece*, *feve*, *fiev(r)e*, *gere* (de *gerer*), *infidele*, *inqui te*, *liege*, *liev(r)e*, *manege*, *meche*, *met(r)e* (= *mètre*, et de même le verbe *mettre*), *obese*, *pi ce*, *pi ge*, *regne*, *r(e)mede*, *seche* (*s c*), *siec(l)e*, *siege*, *teneb(r)es*, *tr f(l)e*, *veze*, etc., etc..

Ces mots d'ailleurs, bien que marqués de l'accent grave dans le français, s'entendent couramment avec un *e* bref, un peu partout dans le peuple. Seuls les pédants donnent à l'*e* la valeur officielle.

Dans les mots dialectaux, même *e* demi-ouvert pour *è* :

[1] Toutes ces formes ont été relevées dans le *Lexique de l'Ancien Français*, de Frédéric Godefroy.

[2] Voir § 63, dans l'étude sur *oe* et *oi*, le son de l'*e*.

Digitized by Google

× *chevrettes*, × *epfete*, × *eter'*, *fene* (de × *f(e)ner*), × *gfene*, × *gneece*, × *guede*, *jarzele* (de *jarz ler*), × *l ve*, × *peque*, × *russipele*, etc..

3° *E* demi-bref s'entend même chez nous dans différentes positions où le français le prononce très ouvert et long : *arbalete*, *abbesse*, *beche*, *bers*, *detresse*, *espere*[1] (d'*esperer*), *etrennes*, *extreme*-onction, *gangrene* (= *cangrène*), *gemme*, *g(e)net'*, *guerleux* (= × *grêleur*), *kierté* (= × *crêté*), *opere* (*operer*; *operation*), *o(p)pressé*, *percer*[2], *phenomene*, *verser*, etc..

E identique dans les dialectaux : × *abernote*, × *berdasser*, × *berdin*, × *berdôder*, × *enverroueil*, × *gfiscer*, × *fertauder*, × *gresset*, × *gueroês*, × *guerte*, × *perginée*, × *tegau*, × *terséw*, × *tertous*, × *verder*, × *verdinguette*, × *verdon*, × *verzelle*, etc..

4° Enfin c'est ce même *e* demi-ouvert que l'on entend encore dans des mots où la langue, sans l'avoir marqué d'aucun accent, l'amuit ou l'accentue plus ou moins : *belvedère*, *blanquette*, *c(e)nelle*, *celeste*, *destinée*, *devers*, *erminette*, × *escaland(r)e*, × *esquelette*, *leçon*, *fesse*, × *meller*, *noel*, *ornement*, × *portement*, *rester*, *tetine*, etc., etc..

On fait sonner le même *e* dans des formes comme *amiabelment* (= *amiablement*), *fortement*, *bell(e)ment*, tandis que *bonn'ment*, *grand'ment*.

[1] Au contraire des substantifs et adjectifs qui prononcent l'*e* fermé : *pére*, père; *espere*, espère.

[2] Il est bien entendu que chez nous la forme *percer* existe à côté de la forme *parcer* ; de même pour toutes les catégories de phonèmes. On ne peut s'imaginer la difficulté qu'il y a à essayer de dégager des règles dans ces sortes de phénomènes. Ainsi, par quel bout prendre la tradition quand le paysan ouvre la bouche à des phrases telles que celle-ci : *Ouvër' les choux varts, ya dés vës vês d'dans, avër' lés bin, përc(e) lés bin* (ouvre les choux verts, il y a des vers verts dedans, × *avre* les bien, perce les bien). Que l'on suive dans cette phrase les manifestations de *e* et que l'on me dise à quel degré de l'accent ses destins fixent ici leur préférence.

Digitized by Google

Quand *e* neutre, qui ordinairement ne s'entend pas, devient obligatoirement prononçable, par sa situation, il prend également ce son d'*e* demi-ouvert : *J'vins d'el'*... pour *de l'*; — *faut qu'ej*... pour *que j'*; — *tu vâs m'el*... pour *me l'*, etc.; et même dans × *ç'te*, *de*, *je*, *le*, *me*, *ne*, *que*, *se*, *te*, quand leur position oblige de les prononcer (cf. § 21, l'étude sur *e* muet). Dans les chansons populaires quand il advient que la cadence respecte la prononciation des *e* muets, cet *e*, qui donne en français un son voisin de *eu*, comme *e* dans *je*, conserve dans les Mauges le son de l'*e* demi-ouvert sur le timbre duquel il semble qu'aient sonné tous nos *e* du Moyen-âge.

Ainsi dans les citations suivantes des *Terroirs Mauges*, où je marque — occasionnellement — cet *e* par *ë*: *A l'ombrë, ron, à l'ombrë sous un pin lë rin... Lë pin, lë rin, lë pin, ëtait flëri, / lëri* (II, 74); *Entrë la riviére et lë boês / i y a-t-unë bargérë, / ah!* (II, 76); *Ditës më don(c) quiést ç'të chant-là* (II, 77); *A toê, Nan-nëttë, / lë pëtit tchiœur dë més amours, / nous entrë-dëlaissërions-nous* (II, 80). — Inutile de pousser plus loin des exemples qui abondent à toute page.

= Les prononciations d'*ai* ou *ei* en *e* se trouvent notées, § 20, dans l'étude sur *e* dans *ai* et *ei*.

§ 19. — *e* ouvert et long

1° Le son d'*e* ouvert et long français — *ê* — persiste en parler mauge dans différents mots : *abcès*, *arrêt*, *arête* et *arrêter*, *baptême*, *bêler* (mais × *b'lin* et × *bliner*), *blème*, *carême*, *cêsse* (locution *ni fin ni cesse*), *champêt(r)e* (dans *gard'-champêt'*), *colère* et *colèreux*, *comtêsse*, *crêpe*, *êt(r)es* (d'une maison), *Êve*, *evêque*, *esprès* (= *exprès*), *fêler*, *f(e)-nêt(r)e*, *forêt*, *grès* (et *grés*), *interêt*, *maitrêsse*, *mêler* (× *mêli-mêlas*), *même*, *pêche*, *poêle*, *p't-êt(r)e*, *rêsonner* (par analogie avec le paronyme *raisonner*), *rêve*, *scêne*, *têrre*, *tiêrs*, *vêler*, *vêrre*.

Digitized by Google

2° *Chêne* s'entend plus habituellement *châgne*, et *frêne*, *frâgne*, tout au moins chez les vieux mauges.

3° *E* long ouvert remplace *e* fermé français dans quelques mots : *desagrêments*, êvier, hê (pour héler), *vêrette* et *vêretté* ; dans les infinitifs en *er*, les participes passés en *é* et quelques substantifs ou adjectifs à finale de participe : × *garrê*[1] (ancien français *garré*), *foussê* (« Que fais-tu là, Perrine / su' le bord du *foussê* » dans une chanson populaire, *Terroirs Mauges*, t. II, p. 95-6.) Il me semble que, dans les Mauges, les infinitifs en *are* du latin, restés d'abord en *a* (cf. ci-dessus, § 5), se sont acheminés vers la forme française *er* (son *é*) par cette prononciation *ê*. De même pour les participes, pour les substantifs et les adjectifs à finale en *é* ou *ée* du français.

4° Le son de l'*ê* affecte encore quelques mots, en oppostion avec les prononciations françaises : êvre (*rivière d'Ayvres*, dans les textes), pour *eve*, eau; × *mêle* (l. *mespilum*, fr. *nèfle*); × *mêle* (= *merle*) ; *scêllement*, *scêller* ; *trouvêrai* (= *trouv(e)rai*, peut-être par analogie avec *verrai*). — Je ne relève pas *convalêscence*, populaire partout, particulièrement dans l'armée.

5° Lorsque des mots se forment par redoublement de la syllabe, le premier *e* s'entend demi-ouvert et le second très ouvert : × *bebê*, *Gegêne* (= *Eugène*), × *memê*, × *nenê*, × *tetê*. Cependant × *pepé*, *grand-pére*, et × *memé*, *grand'mére*.

= Pour le son de l'*ê* dans *ai* et dans *ei*, voir ci-après.

§ 20. — *e* dans *ai* et dans *ei*

Correspondantes aux trois sons de l'*e*, il y a trois façons de prononcer *ai* et *ei*[2]. Dans ces catégories encore, le désir

[1] Se prononce *garrâ* en poitevin.

[2] Dès le XIIe siècle, on trouve *e* pour *ai* et pour *ei* dans Chrestien

Digitized by Google

d'une règle à formuler ne rencontre qu'incohérence et confusion. Dans les proverbes et chansons que j'ai publiés (cf. *Terroirs Mauges*), on trouve, rimant ou assonnant ensemble : *tei* : *gnais* (t. Ier, p. 461); *soi* : *tirouet* (I, 472); *ctaire* : *derriére* (I, 503); *Etienne* : *laine* : (I, 504); *lait* : *bienfait*, *parfait* (I, 509); *Rablay* : *gai* (I, 514); *mê* : *jamais* (II, 45); *treize* : *chev(r)e* (II, 46); *desert* : *air* (II, 51); *Marillais* : *paraît* (II, 53); *lait'* : *fraid'* (II, 54); *maît(r)e* : *bête* (II, 56); *couette* : *pareil* (II, 64); *voulais* : *boês* (II,86); *Marillais* : *foussè* : *sei(f)* : *gob'let'* : *capet'* (II, 96); *donn'rai* : *doé* (II, 115); *allé* : *levait* (II, 123); *semaines* : *moene* (II, 124); *bargére* : *mystére* : *faire* : *taire* (II, 137); *certaine* : *aime* : *même* : *telle* (II, 161); *savait* : *filets* : *valets* (II, 234), etc., etc., sans que du tout il ne ressorte rien à déduire.

Voici, classés par accents, quelques mots qui donneront un aperçu de ce beau désordre :

1° Sonnent en *e* fermé : *affaire*, *aider*, *ais'*, *baiser*, *epais*, *faire*, *jais*, *mai*, *mais*, *paix* et *paisib(l)e*, *pfaire*, *pfaisir*, *raisin*, *raison*, *saisir*, *tais* (de *taire*), *vaisseau*, etc., × *baissière*, × *breiches*, × *chaire* [1], × *chaite*, × *laisse* (locution *en faire une*

de Troyes et de très bonne heure aussi, dans les parlers de l'Ouest, ces diphtongues aboutissent l'une et l'autre à *e*, sauf devant nasale ou devant *e* final.

[1] *Chaire*, chaise; c'est l'ancienne forme, antérieure au XVIe siècle; provenue régulièrement du latin *cathedra* ; en ancien français *chaiere* (Lexique Godefroy). La transformation de *r* en *s* (*z*) est dûe à une mignardise du XVIe siècle qui a laissé cet unique vestige dans la langue française. Voir, à ce propos, dans une *Grande Bible des Noëls angevins*, imprimée par Paul Hamon, imprimeur-libraire, chaussée Saint-Pierre, sans date, p. 148, parmi les pièces ajoutées au fonds primitif, un noël en langage du XVIe siècle. Le deuxième couplet dit :

J'ai de biaux souliers tout fins neuz,
Que m'a laissé mon Pèze;
Tu me croizas si tu veux,
Je les tiens de ma Mèze;
Si je ne sé de mon mieux,
Je ne saurais mieux fèze.

Digitized by Google

laisse), × *pais*, × *paisan* [1], × *rai*, × *raise*, × *rentrait*, × *saison*, × *sei* (du verbe *être*), × *soulaire*, × *taiser*, etc., *j'ai* d'*avoir* et les premières personnes du futur dans les verbes.

2° Sonnent en *e* demi-ouvert : aig(*l*)*e*, aig(*r*)*e*, ai*le*, *aveine* (= *avoine*), *baigner*, *balai* (quelquefois *balet'*), *beignet*, *craigne* (de *craindre*), *deit* (= *doit*, de *devoir*), *dreit* (= *droit*) et *endreit* (= *endroit*), *fais* (imp. de *faire*), *fei* (= *foi*), *fontaine*, *freid'* (= *froid*), *geigne* (de *geindre*), *laid'*, *lait'*, *mei* (= *moi*), *maig*(*r*)*e*, *metayer*, *naine*, *ortei*(*l*), *peigner*, *peine*, *raiponse*, *raisiné*, *reveil*, *saigner*, *seiche*, *seigfe*, *seize*, *souhait*, *soulei*(*l*), *tei* (= *toi*), *teigne*, *treize*, *veine*, *vrai* (« *c'ést vrë béw* »), etc. ; — × *aigrasseau*, × *aigrette*, × *bouteillée*, × *choir*, × *deyot'*, × *enreigfer*, × *essaileter*, × *eyard*, × *faise*, × *fait'*, × *futaine*, × *foleyer*, × *gayer*, × *hait* et × *haiter*, *keiriais* (= *croyais*), × *laiton*, × *maiguerfier*, × *maite*, × *meillaud*, *peillerai* (= *payerai*), × *poeif*, × *quai*, × *raidard*, × *sei*(*f*), × *seyer*, × *souceiller*, × *teiller*, × *teignoux*, × *teit'*, × *trait'*, × *veilloche*, etc. ;

3° Sonnent en *e* ouvert et long : *attrait*, *dais*, *geai*, *laisser*, *maît*(*r*)*e*, *metairie*, *raie*, *raisonner*, *reine*, *r*(*e*)*lai*, *traîner*, *trait* (d'attelage), etc. ; — × *benaise*, × *c'naît*(*r*)*e*, × *creît-goule*, × *deméshei*, × *frairies*, × *monvais*, × *punais*, × *santuaire*, etc., et les pemières et secondes personnes de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel présent dans les verbes.

Dans toutes ces accentuations, l'adjonction de l'*s* pluriel ne change pas le son d'*e*, qui ne s'ouvre ni ne s'allonge.

[1] Prononcer *pé*, *pésan*, pays, paysan. Dans les textes français, *païs* jusqu'au XVIe siècle. *Pésan* est signalé dans Rabelais. Je trouve *pays* monosyllabique, dans un noël du Frère Samson Bedouin, rimeur manceau du XVIe siècle :

De Lassay et Goron,
De Sillé et Charnie,
De tout le *pays* d'Evron,
De Champaigne et Conlie...

Et dans Maître Mitou, dix-huitième noël tout en vers de dix syllabes, au troisième couplet :

Or est esmeu tout le *pays* de Judée.

Digitized by Google

D'ailleurs dans plus d'un de ces mots, le son de l'*e* ne se montre pas absolument fixe, surtout dans la catégorie de l'*é* fermé et dans celle de l'*ê* long ouvert. Mais cette confusion ne paraît pas particulière au pays des Mauges. Partout en France la langue littéraire est en désaccord avec la langue populaire et même dans l'Université, la langue écrite avec la langue parlée.

§ 1. — *e* muet

Arthur Loiseau, dans l'opuscule qu'il consacre à rapprocher le langage de Rabelais de nos parlers, observe que « l'influence du patois angevin, d'après lequel on dit : *mettez-lé là* pour *mettez-le là* ; *est-i bêté ç'ti-là* pour *est-il bête celui-là*, s'est fait sentir, au XVIe siècle, dans la prononciation aigue de l'*e* muet; Meigret [1] constate ce fait chez les « jours de Passion lesquels, pour comble de vice, font une brève longue, comme sire *Pilaté* pour Pilate ».

L'usage de faire sonner l'*e* muet de la fin des mots ne s'est pas encore complètement perdu. Je l'ai retrouvé, non, à la vérité, dans les Mauges proprement dites, mais du moins sur les confins de la Vendée et de l'Anjou, vers la Tessoualle, Saint-Laurent-sur-Sèvre et dans la Vendée poitevine, jusqu'à la Roche-sur-Yon. L'*e* muet ne se laisse pas entendre dans le corps de la phrase, mais à chaque arrêt de la voix sur un mot terminé par *e* muet; et il se prononce pour ainsi dire imprégné dans une curieuse nasalité, qui se transcrit ici par un *m* faible : *Piêre*$_m$, *ta feille ést-el' fol-le*$_m$. L'*e* neutre ne sonne ni dans *feille* ni dans *elle*; mais dans *Piêre* et dans *folle*, on l'entend dans la proportion où l'*m* qui l'imbibe le laisse percevoir, et *Piê*, *fol*, reçoivent plus de voix que les finales.

Quoi qu'il en soit du rôle de l'*e* muet à la fin des mots, il

[1] Louis Meigret, grammairien, né à Lyon en 1510.

Digitized by Google

ne reste rien chez nous de la mignardise contre laquelle s'élevait le fondateur de la grammaire française[1]. Mais ce qui est intéressant à observer, c'est la facilité avec laquelle *e* sourd du français, tombe atone dans la prononciation mauge et s'amuit dans l'intérieur du mot jusqu'à en faire un mot pour ainsi dire nouveau[2].

Je ne parlerai que pour mémoire des mots féminins, souvent passagers, composés avec *grand* : *grand'mére*, *grand' fille*, × *grand'guerre*, *grand'poche*, les *Grand'Places* (ferme de Beaupréau). Ici, aucun amuissement. « Les adjectifs latins qui n'avaient qu'une terminaison pour le masculin et le féminin, n'en avaient non plus qu'une pour les deux genres dans le vieux français » (Littré, *Histoire*, t. II, p. 78). Les textes fourmillent d'exemples. L'adjectif *grand*, seul, a conservé chez nous sa terminaison masculine au féminin.

J'évoquerai simplement aussi le souvenir des anciennes diphtongues *ée*; *aiëder*, *chaiëre*, *créëre*, × *më-erline*[3], etc., curieuse prononciation, aujourd'hui capricieuse et changeante comme si la voix tremblotait sur le son sans savoir à quelle tonique s'appuyer. Maint échantillon en subsiste, se rapportant au passé; mais il devient difficile de déterminer désormais dans les mots qui en restent affectés ceux qui l'étaient déjà dans l'ancienne langue et ceux que l'analogie leur assimila par la suite.

L'amuissement de l'*e* aboutit chez nous à de plus étranges contractions, laisant loin derrière elles celles que l'on ren-

[1] C'est Charles Livet (1828-1896), qui qualifie Meigret de ce titre.

[2] Sur l'amuissement de l'*e*, cf. *Une théorie des Déformations du Langage français et, en particulier, dans les Parlers et les Patois de notre Anjou*, par A.-J. Verrier, dans les *Mémoires* de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. 30 pages. G. Grassin, imprimeur, 1913.

Notre érudit compatriote a étudié les phénomènes linguistiques sous le double point de vue de la loi d'analogie et de celle du moindre effort.

[3] Se reporter ci-dessus, § 16.

Digitized by Google

contre communément dans la langue française populaire : *ach'ver*, *aut'fois*[1], *b'lette*, *ch'min*, *d'mi*, *f'nêtre*, *m'lon*, *m'ner*, *p'lote*, *p'tit*, *r'lai*, par exemple. A celles-là, j'adjoindrai celles-ci, plus particulières aux prononciations locales : × *aranç'lée*, × *bet'rable*, × *brok'ton*, × *caill'rot'* × *ç'ti-là* (anc. f. *cestuy-la*), × *châr'te* (= *charrette*), × *ch'uau*, × *ch'ueu*, × *d'ramer* (anc. f. *desramer*), , × *f'ner* (= *faner*, cf. § 13, sur *a* et *e*) et son composé × *eff'nâiller*, *mam'zelle*, contraction de *mademeiselle* (= *mademoiselle*), × *nak'zet*, × *pich'lin*, × *p'lon*, *poére d'echiotte*, pour *d'echiom'te* (*échiomette*, petit *échium*), × *qu'nau*, × *raf'nada*, *r'dëvance*, × *sier* (= *septier*), etc..

Amuissement de l'*e*, même dans les mots monosyllabiques : *ce*, *cet*, *de*, *en*, *je*, *le*, *me*, *ne*, *que*, *se*, *te*. L'habitude est d'entendre : *ç'mâtin-là*, *ç'sot'-là*, *ç'te gâs-là*, × *à c't'heûre*[2], × *d'méshui*, *à* × *d'samain*, *à la* × *d'pied*, *i n' n'a p'us*, *va don*(*c*) *l'n'empécher*, *j'vins d'là*, *j'nous en enallons*, *c'ést l'chat'*, *l'permier chien coëffé qui passe ë l'prendra*, *i m'la payera*, *i n'mange ni n'boet*, *va où qu' tu veux*, *e s'mouch*(*e*) *pas du pied*, *c'ést ça qu'i t'faut*, etc., etc..

Lorsque cet *e* est amené par son voisinage à la nécessité de se prononcer, il sonne alors au timbre de l'*e* mi-ouvert dont il est question ci-dessus, § 18 : *t'as que ç'que tu mérites*, *je n'veux pas*, *l'train d'Nant' ne pass' pas*, etc.. L'*e* de *que*, *je*, *ne*, s'entend non point comme dans *je*, mais comme dans *jet*.

A caus', demande le bambin ; *à cause de paçq'*, répond la mère. L'*e* de *de* s'entend demi-ouvert, ceux de *parceque*,

[1] Cf. *Terroirs Mauges*, t. Ier, p. 463, le proverbe :

Aut'foes fut,
Maint'nant p'us.

[2] *A ç't heure* (à cette heure), était d'un emploi courant au XVIe siècle. Le *Glossaire de l'Anfou* le relève : *asthure*, *as'teure*, dans Brantôme (1527-1614), *asteure*, dans Montaigne (1533-1592), il le signale même, *asturs*, dans Marbode. Je suppose qu'il s'agit d'une des traductions nombreuses qu'a vu éclore le Moyen-âge.

Digitized by Google

sombrent ensemble avec l'*r* par-dessus le marché. Mais dans un corps de phrase, l'*e final* de *paçque* sonne, toujours en *e* demi-ouvert : *j'te corrig(e) paçque tu l'merit(e)s.*

J'fais ç'qu'e j'veux, tu t'el' figures : la prononciation serait notée plus exactement ainsi, relativement à *ç'qu'ej', t'el'*, qu'en écrivant régulièrement *ç'que j', te l'*, qu'il faudrait pour l'orthographe.

Plutôt que de ne pas s'amuïr, l'*e* se fait remplacer par un redoublement de la consonne qui forme le monosyllabe avec lui : *jel-l' connais, j'en'-n'ai.*

La contraction va jusqu'à la crase dans × *quiéçça*, qu'est-ce que ça; *tou(t) suite* (*tout' suite*), tout de suite.

L'*e* s'amuit même dans les Mauges, quand il s'agit d'un *e* fermé dans la langue : × *b'lin* [1], bélin; × *b'liner*, béliner; × *b'zille*, bézille; *d'chet*, déchet; × *d'gaut*, dégaut (*Glossaire de l'Anjou*); *j'lif*, gélif; × *kertoére*, couvertoire [2]; *mar'cage*, marécage [3]; × *q'ri(r)*, quérir; × *r'ussi(r)*, réussir; × *s'ran*, séran et × *s'rancer* : *t'tinet* ou simplement × *tinet* et × *tineau*, tetinet, tetinel [4].

L'*e* de *lés* (*les*, article ou pronom) tombe pareillement : *Êh ! l's amis ! J'vâs dans l's Ecobus.*

L'*e* qui sonne dans la graphie *ai* a le même sort parfois : *baliiette*, balayette ; × *es'méw* (= *essaimeau*), essaim ; × *ess'ver* (= *essaiver*), composé d'*aive*, eau ; × *liette*, layette (tiroir d'armoire) etc..

Enfin, je relève encore : *'tait*, était (« *la chanson 'tait finie* », *Terroirs Mauges*, II, 77); *a' vous*, avez-vous (« *qu'a-vous, qu'a-vous, la belle* », *Terroirs Mauges*, II, 98); —

[1] *Belin* est le nom du mouton dans le roman du *Renard.*

[2] « *Couvretoir de connins* » (15 décembre 1301, *Cart. de Flines*), dans le Lexique de Godefroy.

[3] *Marchage* est aussi dans Godefroy.

[4] Cf. le latin *jejunare* dont le *je* est tombé en parvenant au français, sinon dès auparavant, sans doute après l'amuissement de l'*e* : *j'junare.*

Digitized by Google

et dans la conversation courante, *all'vous*, *cray(e)vous*, *qu'fais'vous*, *sa' vous*, *tais' vous*, *ven' vous*, *voye-vous*, etc..

La corruption s'étend à *eu*, *o*, *ou*, *u* [1], transformés d'abord présumablement en *e* : × *s'ment* (*seument*), seulement; × *son* [2] *mei* (*seuon*), selon moi, × *ventiers* (*veuentiers*), anc. f., *velentiers*, volontiers [3]; — *c'ment*, comment; *c'mode*, commode; *c'naître* et × *c'neutre*, connaître; × *crouillet*, pour *corouillet*, contraction de *coheroillet*, diminutif de *cohère* [4]; *d'mage*, dommage (locution *pâsser en d'mage*) ; × *dec'nu*, déconnu; × *endem'né*, endémonné; *rac'moder*, racommoder; *m'n*, *t'n*, *s'n*, devant voyelle, (*c'est m'n'affére*, *t'âs t'n'argent*, *i cop' s'n' harbe*), mon, ton, son; *v'là*, *veila* ou *volà* (pour *voilà*) [5], etc.; × *mistig'ri*, de l'anc. fr. *mistigouri*; *nom de dis*, nom de dious'; *v'lant* (*i v'lant* ou *i v'lant pâs*), voulant; — *f'ronc(l)e*, furoncle [6], etc..

Des contractions analogues ont affecté les noms de lieux : *Boisnet*, nom d'un quartier d'Angers, pour *boissonet*, autre forme de *buissonet* [7] qui est dans Godefroy; la *Bonne Vale-*

[1] Cf. ci-après les études sur *e* et *eu*, *e* et *o*, *e* et *ou*, *e* et *u*.

[2] *Son* était employé dans l'ancien français; le voir à Godefroy.

[3] Cf. §. 34, l'étude sur *eu* venu de *el*; *seument*, *seuon*, *veuentiers* doivent être considérés ici comme des avatars supposés ayant pu se corrompre en *seement*, *seon* ou *soon*, *veentiers*. L'hiatus s'est réduit de bonne heure.

[4] Cette étymologie est claire. *Couére* est un mot poitevin recueilli par Jacques Renaud, homme de lettres à Juscorps (Deux-Sèvres) et le nom d'une cheville de bois faisant office de verrou dans la fermeture des portes, ce qui a succédé à la chevillette du *Petit Chaperon Rouge*. La communication de mon ami Renaud m'a donné, rectifiée, un *cohère* provenant en droite ligne du latin *cohærere* (attacher avec); et comme le mot voisinait avec son diminutif *coureil* (pour *couéreil*, après amuissement de l'*e*), l'enchaînement avec *coureillet*, *couroillet*, *cou* ou *corouillet* sautait aux yeux. Godefroy confirme cette aperception en donnant *crouillet* comme contraction de *corouillet*.

[5] Cf. § 62, l'étude sur *o* pour *oi*. — *Vela*, pour voilà, est dans *Villon*.

[6] *Froncle* se rencontre dans Scarron.

[7] Cf. L'étude sur *e* pour *ui*, § 38.

Digitized by Google

trie, ferme de Saint-Quentin, devenu *Bonne Valtrie*; la *Braudière*, de Chemillé, qui en 1406 était la *Beraudiere*; la *Blottière*, à Saint-Geoges-du-Puy-de-la-Garde, qui sonnait *Belotiere* en 1563; la *Lunellière*, à Andrezé, devenue depuis le XVIIe siècle la *Lunière*; la *Quatremaillère*, à Chaudron, que Cassini a relevé *Quatmaillé*; et, plus loin des Mauges, *Vielvy*, 1472 (*vetus vicus*, XI-XVIe siècles), aussi *Vievy* en 1476 et 1501, devenu *Vivy*.

Ce phénomène a été étudié et constaté par les linguistes dès le latin, dans le roman et aux différentes périodes qui ont distingué les phases principales dans l'évolution de la langue française [1].

Du latin au français, il suffit d'échantillonner quelques exemples : *lumenaria*, *lum'gnère* (lumière); *medium*, *m'î* (mi); *precare*, *pr'ier* (prier); *securum*, *seür* (sûr); *veracum*, *v'rai* (vrai), etc., etc..

En langue française, il s'est effrité des *e* à tous les instants pour ainsi dire, surtout par réduction des hiatus. Mais c'est à partir du XIVe siècle qu'auprès de certaines syllabes plus toniques, l'*e*, déjà sourd auparavant, est devenu muet. Les contractions, d'abord rares, allèrent en croissant en nombre et en force juqsu'au XVIIe siècle où le mouvement de classicisme arrêta leur invasion. M. Brunot cite *arter* (arrester), dans Gringoire [2]; *courceray* (courrouceray), dans *Mistere du Vieil Testament* [3]. *N'a'vous* est dans la *Farce de Pathelin* [4] et dans maint autre écrivain puisqu'au dire de

[1] Cf. Brunot, *Histoire*, t. Ier, p. 67, 322, 408, et 411, t. II, p. 276. — L'éminent linguiste observe que, dans les parlers de l'Ouest, à l'époque de l'ancien français, « l'*e* atone est très peu consistant, et dès le XIIe, les cas d'amuïssement sont nombreux devant ou après la tonique...; on trouve même des exemples où *e* est tombée entre consonnes, quand la première est une *r* : *clerment* ».

L'*e* n'est pas seul à s'amuir, d'ailleurs. Cf. *chouan*, de *chat-huant ; courtier*, de *courratier*, etc.. Cf. aussi l'*i* amui, § 42.

[2] Pierre Gringore, poète dramatique normand, 1475-153?.

[3] Édition de la Société des Anciens textes, Paris, 1878-9.

[4] Dans la *Chrestomathie* de Constans, v. 91.

Digitized by Google

Dolet [1], prononcer *av'ous*, *qu'avous* , etc., est « le commun usage de la langue françoyse ».

Marregliers (*Coronement Loois*, v. 79) est la forme ancienne de *marguillier*. *Larcin* était autrefois *larrecin* (*Dialogues du Pape Grégoire* [2], livre III, ch. XXII). Venu du *sacramentum* latin, *sairement* (« *mais grand sairement a juré* », v. 4541 dans *Richard Le Beau*, de Maître Requis [3]) s'est contracté en *serment*.

Henry CORMEAU.

(*A suivre.*)

[1] Etienne Dolet, érudit (1509-1546).

[2] Voir l'extrait dans la *Chrestomathie* de Constans, p. 152, l. 15.

[3] Voir également la *Chrestomathie*, p. 86, v. 85.

Digitized by Google

Recherches pour servir à l'Histoire

DE

L'Industrie Textile en Anjou

(Suite)

CHAPITRE VII

Les ouvriers et la réglementation du travail

La situation matérielle de l'ouvrier et les salaires ont subi depuis un siècle dans les Manufactures un remaniement complet qu'il n'entre pas dans notre idée d'étudier. Cependant il a paru du cadre de cet ouvrage d'exposer, en de courtes notes, quelle était la réglementation du travail et du salaire dans les Manufactures de Toiles à voiles d'Angers et de Beaufort.

Le mot *manufacture* n'avait pas encore, au XVIIIe siècle, le sens que nous lui donnons aujourd'hui le plus généralement et par lequel nous désignons un établissement métallurgique. Sous l'ancien régime, le mot *Industrie*, qui pour nous signifie l'art de transformer les matières premières, était remplacé par celui de *Manufacture* ou fabrication de certains produits. Savary le définit « lieu où on assemble plusieurs ouvriers ou artisans pour travailler à une même espèce d'ouvrage et fabriquer de la marchandise d'une même sorte ».

Ainsi la manufacture de toile qu'on établit à Angers en 1649 ne signifie pas que l'on donna l'autorisation d'y construire une manufacture, mais que l'on permit à tous les tisserands de venir librement s'installer à Angers et y exercer leur métier. Lorsque l'on constate, en 1750, que la «Manufacture d'Angers a toujours été peu de chose», cela

Digitized by Google

signifie que la fabrication de la toile à Angers est peu importante. De même, il existait à Beaufort, avant Deshayes, « une importante manufacture de toile », ce qui signifiait qu'il y avait beaucoup de tisserands et qu'il s'y fabriquait beaucoup de toiles.

Aussi distinguait-on les manufactures « dispersées » et les manufactures « réunies ». Les manufactures de toiles à voiles d'Angers et de Beaufort appartenaient à la catégorie des manufactures réunies.

Et même ce fait semble une anomalie dans l'histoire économique du XVIIIe siècle, car elles montrent une tentative heureuse de réunir dans un local commun, pour le même travail, un grand nombre d'ouvriers. C'était contraire au régime préconisé par les corporations, dont la formation avait justement été faite contre le développement de la grande industrie et pour maintenir la division à l'extrême. Et, de fait, les manufactures réunies sont rares. La plupart du temps les manufacturiers font travailler à façon dans les petits ateliers disséminés au hasard d'une ville ou de la campagne et ne deviennent que de simples entrepositaires ou des courtiers.

C'est le régime qui se perpétuera partout ailleurs en Anjou pour la toile de ménage et qui restera en vigueur à Cholet et dans toute cette région jusqu'au milieu du XIXe siècle, et même aujourd'hui encore dans certaines localités de cette région.

Qui préconisa l'application de ce régime industriel à l'industrie de la toile à voile ? Nous ne le savons. Mais Deshayes, en 1734, fonde à Saumur une manufacture réunie. seul exemple que nous connaissions à cette époque dans la province, et, comme ses origines nous sont restées jusqu'ici inconnues, nous ne pouvons savoir sur quel exemple il se basa pour faire sa tentative, ni où il en prit l'idée.

L'*Encyclopédie* entre dans une grande discussion sur les résultats que donnent ces deux genres de Manufactures et semble convenir que, pour les toiles, les Manufactures « dis-

Digitized by Google

persées » sont préférables, parce que le petit fabricant est moins exposé à un renchérissement subit de la matière première, en ce qu'il est obligé de faire de moins gros achats à la fois que le gros industriel. Ce système avait ses bons côtés, en effet, et la fabrication des toiles à voiles en Bretagne, ainsi que l'a constaté M. Sée, donnait dans les campagnes d'excellents résultats suivant ce régime manufacturier. Il arrivait même que les tisserands campagnards faisaient une concurrence heureuse aux quelques industriels des manufactures « réunies », car leurs produits, à qualité égale, étaient légèrement moins chers.

Condition de l'ouvrier dans la manufacture. — L'idée qui domine et qui a présidé à la rédaction de tous les règlements au XVIIIe siècle est celle de maintenir une rigoureuse discipline parmi les ouvriers.

L'ouvrier de manufacture en particulier, astreint à une discipline réglementaire, souvent spéciale à la manufacture où il est employé, n'est pas tout à fait dans les conditions de l'ouvrier de la petite industrie qui travaillait à côté de son patron [1].

Toutefois, que ce soit dans la grande ou dans la petite industrie, une fois embauché, l'ouvrier ne peut quitter son patron, sans l'autorisation [2], ni sans avoir terminé son engagement; à défaut d'engagement, il doit prévenir huit jours avant son départ, terminer les ouvrages commencés et rembourser les avances faites [3]. Un entrepreneur, de son côté, ne peut embaucher un ouvrier ayant travaillé dans des entreprises similaires, à moins qu'il ne soit muni d'un congé régulier [4].

[1] E. Levasseur, *Hist. des classes ouv. avant* 1789, page 791.

[2] Lettres patentes du 2 janvier 1749.

[3] Lettres patentes du 12 septembre 1781.

[4] Lettres patentes du 2 janvier 1749.

En 1778, Bonnaire-Joûbert et Bouin sont assignés devant le Lieutenant de police par Morin et Cie pour avoir contrevenu à cet

Digitized by Google

Cependant, en cas de non paiement ou de mauvais traitements, l'ouvrier est en droit de se retirer sans congé.

Il est interdit aux ouvriers de cabaler, même pour se placer les uns les autres chez un autre maître, de s'assembler sous aucun prétexte, même de confrairie, d'empêcher de quelque manière que ce soit un maître de choisir ses ouvriers.

Des règlements prescrivent de poursuivre les ouvriers ou apprentis qui auront soustrait les métiers-outils et matières servant à la fabrique.

Dans la fabrique royale, dit M. Levasseur, la dépendance de l'ouvrier s'aggravait encore du monopole. Quand un manufacturier jouissait du droit exclusif de fabriquer ou de vendre certains articles dans un rayon déterminé, il fallait bien que l'ouvrier acceptât, à moins d'émigrer ou

article et condamnés à 300 livres d'amende. Ils avaient embauché un sieur Louis Chapon, sorti sans congé régulier de chez leur collègue. (A. M. A. FF. 8.)

A la suite de la révolte des « perrayeux », survenue le 6 septembre 1790 et qui dégénéra en une sanglante échauffourée, à laquelle prirent part de nombreux ouvriers de la manufacture, le directoire du département, ému « de ce que les maîtres des carrières, les Directeurs de mines et les entrepreneurs des manufactures prennent à leur service toutes les personnes qui se présentent sans choix et sans examen; que ces ouvriers, pour la plupart sans aveu et mauvais sujets, se répandent dans la campagne pour s'y livrer à des déprédations de tous genres; considérant que l'insurrection... a été fomentée et soutenue par ces ouvriers... », décida qu'aucun ouvrier ne pourrait désormais être embauché sans produire son extrait « baptistaire » et son passeport et qu'il serait inscrit sur un registre spécial. Au cas où il ne présenterait aucune de ces pièces, l'ouvrier serait tenu de déclarer son nom et son lieu de naissance et son dernier atelier, afin qu'en écrivant aux municipalités de ces endroits on pût vérifier l'exactitude des déclarations. Si elles étaient reconnues fausses, l'ouvrier serait renvoyé immédiatement et dénoncé, comme suspect, au ministère public. Afin de s'assurer de l'exécution de ces prescriptions, les entrepreneurs étaient tenus d'expédier chaque mois, aux municipalités où résidaient présentement leurs ouvriers, un état de leur personnel, contenant les indications ci-dessus. (A. M.-et-L., L. 68, Re des Dns du De du Dt.), 10 septembre 1790.

Digitized by Google

de changer de profession, le salaire, quel qu'il fut, que l'entrepreneur lui offrait [1].

Afin de maintenir plus sûrement la discipline, la plupart des ouvriers sont logés dans la manufacture. Au début, installée dans des bâtiments qui n'étaient pas destinés à un usage industriel, elle n'est à proprement parler qu'une réunion de travailleurs isolés. Avec le temps, d'autres constructions s'ajoutent, dans lesquelles le travail se différencie; il y a un atelier pour chaque spécialité et une « boutique » ou atelier, qui primitivement occupée par un ou deux ouvriers seulement, contient quelquefois jusqu'à 43 métiers, comme cela est constaté à Angers en 1790.

Des murs ferment alors de toutes parts la fabrique et permettent au directeur de faire, avec efficacité, la surveillance nécessaire pour éviter les déprédations des employés et des ouvriers [2].

Cependant, tout le travail ne se fait pas dans l'enclos; en ville, des ouvriers à façon travaillent aussi pour l'entrepreneur.

Dans nombre de manufactures, les ouvriers sont nourris et on voit, dans l'inventaire de 1790, l'indication de l'existence, aussi bien à Angers qu'à Beaufort, d'une cuisine pour les ouvriers.

En 1754, à Beaufort, les ouvriers consomment dans l'année 308 litres de vin [3] et Harvoin parle des « distributions de bon bouillon » faites par ordre de l'entrepreneur « pour

[1] L. Levasseur. *op. cit.*, pp. 779-789.

[2] Cf. conclusion de ville BB. 118, folio 40. — « L'ordre et la police qu'on doit tenir pour la perfection de ces toiles d'ouvrages exigent que tous les ouvriers soient réunis sous le même toit, afin que celuy des associés qui est chargé de la direction de la manufacture puisse prévenir et remédier aux abus qui pourraient s'introduire parmi les ouvriers et en arrêter le progrès dans son principe. » (Mémoire au Roi. A. M. A. AA. 6.)

[3] A. I.-et-L., C. 132.

Digitized by Google

tremper la soupe à toute la colonie renfermée dans la Manufacture [1] ». Pendant la Révolution, on continua ces distributions de vivres.

Il ne semble pas qu'à Angers le patronat ait abusé de sa situation privilégiée. Les mutineries d'ouvriers sont rares. On en connaît une en 1777, qui paraît avoir été fort anodine [2]. Il ne faudrait pas croire qu'avec de tels règlements et en vertu des mœurs même du temps la discipline fut toujours aussi docilement acceptée par la classe salariée. Toute la fin du XVIIIe siècle est remplie de luttes entre manufacturiers et ouvriers et l'on sent que les masses ouvrières sont houleuses et travaillées par la révolte.

Sous la Révolution, loin d'affranchir l'ouvrier comme on peut le penser tout d'abord, le pouvoir, encore sous l'influence du régime qui vient de disparaître, flatte d'une part la classe ouvrière et de l'autre lui impose des règlements aussi sévères que la Monarchie. La discipline semble avoir encore été plus dure dans les Manufactures angevines, lorsque la réquisition pour la Marine en fut décidée. En 1793, à Beaufort [3], la Maréchaussée force les ouvriers à s'y rendre, puis on n'hésite pas à sévir contre les ouvriers réquisitionnés.

[1] Cf Marchegay, *op. cit.*, page 359.

[2] En 1777, les ouvriers de la Manufacture d'Angers donnaient des signes d'indépendance. Le 6 juillet, l'Intendant de la généralité, écrivait à M. de Sartines en réponse à une correspondance échangée à cette occasion : « J'ai la lettre que vous m'avez fait l'honneur de « m'écrire le 30 du mois dernier concernant les craintes que les entre- « preneurs de la manufacture de toiles à voiles d'Angers témoignent « de ne pouvoir remplir leurs engagements avec le Roy, sous prétexte « de l'indépendance que témoignent les ouvriers de leur fabrique qui « menacent de les quitter... »

L'Intendant concluait à l'application sévère des règlements et indiquait en outre qu'il mandait à M. de la Marsaulay, sub-délégué à Angers, d'agir avec vigueur. (A. I.-et-L., C. 132.)

[3] A. M. B. MM. 18.

Digitized by Google

Condition matérielle de l'ouvrier. — Voici, d'après divers documents, quelle était la situation matérielle des ouvriers dans les manufactures de l'Anjou et, par extension, d'un grand nombre d'artisans dans cette province.

Nombre des journées de travail, leur durée. — Dans la plus grande partie des statuts des corporations, le commencement de la journée de travail est fixé au lever du soleil. Par contre, le travail ne finissait pas à la même heure dans tous les métiers; il ne se terminait parfois qu'à la tombée de la nuit.

Théoriquement, d'après ces données, la durée de la journée aurait donc dû varier entre un minimum de 8 h. 1/2 en hiver et un maximum de 16 à 17 heures en été. Il ne semble pas que cette durée ait été atteinte et que le maximum ait dépassé 14 heures.

Dans un grand nombre de métiers, la durée du travail est loin d'être aussi longue; il se termine à « complies » (7 heures du soir) et même à « vêpres » (4 heures du soir).

Enfin, le travail de nuit n'est autorisé que dans de très rares métiers et formellement interdit aux tisserands et aux cordiers, comme défavorable à la bonne exécution des produits.

Il faut donc admettre que la journée oscillait de sept à huit heures en hiver, pour atteindre un maximum de 14 heures en été.

S'il avait été régulier d'un bout à l'autre de l'année, ce travail eût été écrasant, mais du nombre des heures de travail il faut retirer : 52 dimanches et 27 fêtes religeuses, où l'on ne travaille pas de gré ou de force : les fêtes du saint patron, de la Confrairie, des saints patrons de la paroisse; de chaque maître en particulier et de sa femme, nombre évalué par divers auteurs de 80 à 83 jours. M. Martin Saint-Léon y ajoute 70 autres journées, comme le samedi, où le travail est diminué.

On en arrive donc à conclure que l'ouvrier de métier, avec

Digitized by Google

des journées d'une durée variable suivant les saisons, et souvent fort longues, atteint finalement une moyenne annuelle inférieure à celle de l'ouvrier moderne.

Le travail, en raison de « la moindre activité, de l'absence de toute spéculation , de la régularité de la demande qui permettait au maître de prévoir la quantité et la nature des objets qu'ils (les ouvriers) devaient fabriquer sans être obligé d'imposer des efforts extraordinaires », y gagne-t-il e « équilibre », comme le veut M. Martin Saint-Léon ? Nous ne le croyons pas. Nous croyons que le travail dans les usines modernes, pour fiévreux qu'il paraisse être, est mieux réparti. L'effort demandé est plus régulier et surtout l'ouvrier moderne travaille dans des conditions d'hygiène dont celui du XVIIIe siècle, et même de la première moitié du XIXe, n'a pas la première notion.

Au XXe siècle, il semble qu'il n'y ait plus que les cultivateurs qui aient conservé l'ancienne durée de la journée de travail; leur moyenne annuelle, dans laquelle n'entrent en défalcation que 52 dimanches, 4 fêtes chômées et les intempéries qui les empêchent de sortir tout à fait, paraît plus élevée que celle de l'ouvrier d'usine.

Salaires ou rétribution du travail.

Les salaires payés dans les manufactures angevines sont de deux sortes : les salaires à taux fixes et les salaires à la tâche, qui sont à proprement parler ceux des ouvriers tisserands, filassiers et des fileuses.

Salaires à taux fixes. — Le directeur et les principaux employés sont payés annuellement à Beaufort en 1754, d'après un compte de gestion, le directeur, 2.400 livres (2.160 francs); le caissier, 1.200 livres (1.080 francs); le commis des achats, 419 livres 16 sols (332 fr. 32); le garçon de magasin, 300 livres (270 francs); le premier contremaître tisserand, 475 livres (427 fr. 50); le deuxième contremaître,

Digitized by Google

300 livres (270 francs); le buandier, 400 livres (380 francs), soit une somme globale de 5.844 livres 16 sols.

En outre, il est attribué 148 livres de gratification aux employés. Lorsqu'il devient directeur à Angers, en 1767, Deshayes ne touche plus que 2.000 livres, soit 1.800 francs. Les salaires de la manufacture d'Angers devaient être analogues.

Les privilèges et les exemptions, dont jouissaient Directeur et principaux commis, forment un appoint important et ne doivent pas être oubliés dans l'évaluation.

On ne sait ce qu'étaient payés les journaliers, buandières, manœuvres, etc.; mais, d'après divers auteurs, la moyenne journalière n'excède pas 10 à 12 sous.

Salaires à la tâche. — Les tisserands, les filassiers et les fileuses sont à la tâche. Pour ces dernières, nous leur réserverons un paragraphe spécial, car, à proprement parler, leur travail est irrégulier.

Nous ne connaissons pas de documents spéciaux qui puissent nous fixer sur les prix payés aux tisserands des manufactures d'Anjou; aussi, pour apprécier le salaire, il nous a fallu nous en reporter aux prix payés généralement pour les toiles de chanvre.

D'après d'Avenel, la toile de brin moyennement fine coûte de façon : 1 fr. 05 le mètre en 1415; 1 franc en 1453; 0 fr. 90 en 1540; 0 fr. 75 en 1598; 0 fr. 60 en 1790.

Pour un mètre de toile de chanvre de la sorte la plus commune, on paie, en 1356, 0 fr. 42; au xve siècle, 0 fr. 70; de 1501 à 1525, 0 fr. 60; 1526-1530, 0 fr. 40; 1551-1575, 0 fr. 30; fin du vxie siècle, 0 fr. 40; xviiie siècle, 0 fr. 50; 1790, de 0 fr. 30 à 0 fr. 40.

La production moyenne d'un métier étant évaluée de 4 à 5 aunes par jour (d'après l'inspecteur Aubry, cité plus haut) et la toile ayant en moyenne 26 pouces de largeur, soit environ 0 fr. 52 (chiffres approximatifs), l'ouvrier produit environ 3 mètres carrés 06 de toile journellement.

Digitized by Google

En prenant pour base le prix moyen de façon payé par mètre, soit 0 fr. 55, on obtient un salaire journalier de 1 fr. 70, ce qui donne annuellement 620 fr. 50. Mais, défalcation faite des journées de chômage, on arrive à un chiffre moyen de 1 fr. 25.

Voici les opinions de quelques auteurs :

Vauban, dans sa « *Dîme Royale* », en 1707, évalue le salaire moyen d'un tisserand à 12 sous, soit 1 fr. 25 au pouvoir intrinsèque et environ 3 fr. 35 au pouvoir réel. (Recherches de d'Avenel).

Arthur Young, dans les notes qu'il a publiées sur son voyage en France en 1789, évalue pour toutes les professions la journée de travail à 19 sous en monnaie de l'époque et ajoute que le prix s'est accru de 20 % depuis quelques années. Ce chiffre paraît trop élevé à M. Levasseur [1].

Young indique encore que, de 1750 à 1777, dans le textile, le salaire des femmes était de 15 sols et des hommes, 26 sols [2].

M. Levasseur estime que l'ouvrier des villes gagnait en moyenne un peu plus d'une livre par jour et qu'à Paris les bons salaires dépassaient deux livres [3].

Pour lui, dans les industries textiles, le salaire moyen du tisserand, qui travaille le plus souvent à la tâche, paraît avoir été d'environ 1 livre 6 sous. Il était de 1 sou plus élevé chez les tisserands de laine et dépassait rarement 40 et même 30 sous [4].

M. Martin donne les renseignements suivants : en Picardie, un tisserand-cultivateur gagne 80 livres par an, mais il y a lieu de supposer que le tissage n'est qu'un accessoire pour lui. A Rouen, le salaire est de 15 sols [5].

[1] E. Levasseur. *La Population française*, II, page 241.

[2] Cité par G. Martin, *La Grande industrie sous le règne de Louis XV*, page 280.

[3] E. Levasseur, *op. cit., id.*

[4] E. Levasseur. *Les classes ouvrières avant* 1789, page 841.

[5] D'Avenel, *op. cit.* III, page 173.

Digitized by Google

Enfin, d'Avenel estime que le salaire, après s'être relevé sous la Régence et le ministère de Fleury, n'était, pour l'ouvrier en général, à la fin de l'ancien Régime que de 1 fr. 15 par jour ou 288 francs par an, « ce qui en monnaie de 1897 équivaut à 576 francs [1] ».

Pour se rendre compte de la valeur réelle de ce salaire, il convient de le comparer aux besoins de la vie.

Sur quelles bases s'établit le budget moyen d'un ouvrier ?

En recettes nous porterons, en prenant comme base un salaire de 15 à 18 sous et 240 jours de travail — et nous avons vu qu'avec les chômages forcés il ne saurait être question d'un chiffre plus élevé — de 180 à 216 livres [2], chiffres que nous croyons supérieurs pour le tisserand de manufacture.

En dépenses, en ne considérant que l'achat du pain, il faut admettre qu'une famille de 4 personnes en consomme dix settiers, mesure de Paris, ou 2.400 livres ; il faut compter 150 livres ;

2° Huit livres 16 sous pour le sel, d'après le chiffre de Vauban ;

3° Dix à quinze livres de capitation et de taille.

Pour le logement, on ne compte guère que de 10 à 15 livres par an.

« Et se vêtir, se chauffer, s'éclairer, pourvoir aux besoins d'une famille toute une année ? »

Telle serait, d'après M. Martin-Saint-Léon, la situation d'une famille d'ouvriers au XVIIIe siècle, en général [3].

[1] E. Martin Saint-Léon, *op. cit.*, page 537.

[2] Dans un bugdet de 1771, on compte pour une famille de 11 personnes 17 livres de pain au moins, 4 pintes et demie de vin et 6 livres de viande.

[3] Cf. M. Godard, *L'ouvrier en soie*, page 407, cité par Levasseur. — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières avant* 1789, page 850. Voir, en note, description du logement d'un ouvrier tisserand de Troyes en 1774.

Digitized by Google

Revenons à des comparaisons plus locales.

Tout d'abord nos recherches ont porté sur le prix de la vie.

D'après les comptes de l'Hôtel-Dieu d'Angers, le bœuf vaut 106 francs en 1735 et 240 francs en 1785 à poids égal, au taux actuel de l'argent. En 1774, la viande de boucherie vaut 5 sols la livre et quelquefois le veau et le mouton 3 sols [1].

En 1790, à Angers, on paie 0 fr. 60 le kilogramme de bœuf, de veau ou de mouton.

Pour le pain :

Par arrêt contradictoire rendu au Parlement de Paris, le 20 avril 1776, entre les maires et échevins et les boulangers de la ville d'Angers, il est dit que, lorsque le septier comble du plus beau froment vaut 16 livres 1 sol, la livre de pain mollet sera fixée à un sol huit deniers; celle de pain de froment sassé à un sol cinq deniers [2].

Lorsque le septier comble du plus beau méteil vaudra 14 livres, le pain de méteil sera fixé à un sol deux deniers, lesquelles taxes augmenteront ou diminueront d'un denier

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire*, page 131.

[2] Mts A. 961. Ce règlement fut imprimé. D'après les pièces de ce carton, dont beaucoup sont attribuées à Thorode, voici le prix des blés de 1700 à 1793, à Angers. La mesure est le boisseau du poids de 27 livres.

ANNÉES	FROMENT	MÉTEIL	PINTE DE VIN
	l. s. d.	l. s. d.	. s. d.
1700.....	8,00,00	1,07,02	00,00,10
1720.....	28, 8	24,00	
1730.....	28	24,01	
1740.....	32	30,01	
1760.....	28, 9	24, 4	10
1770.....	49,10	45 0	3,09
1775.....	2, 9,10	2, 5,06	
1780.....	1,16,09	1,11,01	1,09
1793.....	4, 4,06	3,09,06	

D'un autre côté, la livre, d'après d'Avenel, vaut :

1701-1725, 1,22; — 1726-1758, 0,95; — 1759-1771, 0,90; — 1772-1790, 0,95.

Digitized by Google

à mesure que le prix du septier de froment et méteil augmentera ou diminuera de vingt sols par septier.

Enfin, lorsque le septier de seigle vaudra 12 livres, la livre de pain de seigle sera fixée ou diminuera de trente sols par septier.

Ce règlement est suivi d'un tableau où, d'après ces bases, sont calculées les diverses valeurs du pain.

Quant à l'habillement, qui pour les artisans se composait « le plus ordinairement dans une veste, un gilet, un pantalon avec ou sans bas, des souliers de fabrique grossière ou de sabots [1] », nous ne savons à quel prix il revenait.

Mais M. Levasseur, qui donne le chiffre de 29 à 69 livres, estime qu'il s'agit là d'un habillement de bourgeois et que l'habillement des artisans coûte beaucoup moins cher [2].

Quant au logement, si le prix n'en est pas élevé, il n'est pas brillant.

Les artisans étaient alors étroitement logés. Outre leurs boutiques ou ateliers, ils n'occupaient souvent qu'une grande chambre, qui leur servait à la fois de cuisine de salon à manger et de chambre à coucher pour la famille, puis une autre pièce pour les compagnons que l'on était dans l'usage de nourrir et de loger [3].

Il nous reste une dernière recherche non moins importante. C'est celle de la valeur intrinsèque de l'argent, celle du pouvoir d'achat. D'Avenel, que nous avons si souvent consulté, nous dit que le journalier, avec son salaire égal en poids d'argent à 0 fr. 70, achetait en 1701-1725 autant de marchandises qu'il ferait aujourd'hui avec 2 fr. 10; en 1776-1790, avec un salaire de 0 fr. 82, autant qu'avec 1 fr. 64 aujourd'hui. Ces chiffres, pour approximatifs qu'ils puissent être, n'en sont pas moins suggestifs [4].

[1] *Souvenirs d'un nonagénaire*, I, 31.

[2] E. Levasseur, *op. cit.*, page 847.

[3] *Souvenirs d'un nonagénaire* I, pp. 143, 200, 201. Cet auteur indique pour les compagnons au mois un salaire de 6 à 8 livres à Angers, en 1780.

[4] D'Avenel, tome IV.

Digitized by Google

Des documents qui précèdent quelle doit être la conclusion ?

Il ne faut pas perdre de vue, disait Necker, que les rétributions assignées à tous les métiers qui n'exigent point un talent distingué sont toujours proportionnées au prix de la subsistance nécessaire à chaque ouvrier.

M. Levasseur commente ainsi ce passage :

Cette théorie de salaire, qui, dans ces termes absolus, paraît très contestable de nos jours, était à peu près exacte alors, parce que les ouvriers de l'industrie étaient tenus dans la dépendance par le régime des corporations et que ceux de la campagne vivaient dans une condition très humble [1].

L'artisan de ville était sans doute moins malheureux que celui des campagnes... car ses dépenses n'augmentaient pas dans les mêmes proportions [2].

De notre côté, nous pensons : L'ouvrier du XXe siècle est peut-être moins heureux, avec les besoins qu'il éprouve, que l'ouvrier du XVIIIe siècle, bien qu'il ait un salaire supérieur. Le salaire nominalement inférieur des siècles précédents répondait à peu près aux besoins de la vie. A côté de la valeur intrinsèque il y a la valeur sociale de l'argent; nombre de petits commis à l'heure actuelle mènent un train de maison qui eût effrayé un chef de manufacture ou un bourgeois riche. La théorie qui présidait à son évaluation n'est plus applicable à notre époque, car on peut tenir pour négligeable la valeur sociale de l'argent, sauf peut-être pour la classe élevée, les nobles; mais la situation de celle-là est hors de notre sujet [3].

Cependant nous mettrons le lecteur en garde contre la conclusion trop absolue qu'il pourrait baser sur les chiffres

[1] E. Levasseur, *La Population française*, II, page 242.

[2] E. Martin Saint-Léon, *op. cit.*, page 539.

[3] Sur cette question, voir le beau discours de M. Levasseur sur le salariat. (Congrès de la Société pour l'avancement des sciences. Angers, 1903.)

Digitized by Google

que nous donnons. Ils ne sauraient être considérés que comme approximatifs et il nous manque beaucoup d'éléments pour arriver à une détermination aussi stricte que celle que l'on peut aujourd'hui faire et qui chaque année fait l'objet de publications, de statistiques. Les inspecteurs des manufactures , les économistes ne se sont pas au XVIIIe siècle attachés à recueillir des précisions aussi parfaites que celles que nous réclamons. Pas une seule fois l'inspecteur Aubry ou son successeur Huet de Vaudour, qui note pourtant dans ses rapports sur le mouvement commercial et la production des détails souvent minimes, ne se sont préoccupés du salaire payé aux ouvriers. De même des comptes et des registres des manufactures angevines n'ont pas été retrouvés, à part un inventaire de 1753 [1].

Les salaires durant la Révolution et au XIXe siècle. — Ce salaire, qui apparaît comme juste suffisant au XVIIIe siècle, était devenu à l'époque de la Révolution absolument incompatible avec la cherté des vivres. D'un autre côté, la mise en réquisition par l'État des Manufactures et leur transformation momentanée en ateliers nationaux devait amener une modification dans l'échelle des salaires.

Un arrêté du Comité du Salut Public, du 9 frimaire an III (29 novembre 1794) fixe comme suit le salaire des ouvriers :

Règlement des prix qui seront alloués, à compter du premier frimaire an III, aux ouvriers de la Manufacture de voiles d'Angers et de Beaufort.

ART. 1er. Il sera payé aux filassiers par poids de 13 livres de chanvre une livre 10 sols..... 1 10

ART. 2. — Il sera payé aux fileuses du premier brin, pour fil destiné à la chaîne de 6 fils et bonnettes, par livre 15 sols, cy..... 15

[1] A. I.-et-L. C. 132. Dans la troisième partie de cet ouvrage nous nous proposons d'étudier la vie de l'ouvrier en manufacture dispersée, et en particulier dans la région de Cholet.

Digitized by Google

Pour celui destiné à la chaîne de 4 fils et mélis, en 24 pouces, par livre..... 12

Et pour celui destiné à la chaîne du mélis, double apprêtat, idem., dix sols..... 10

Art. 3. — Il sera payé aux fileuses du deuxième brin, pour une livre de fil destiné à la trame du mélis double, cinq sols 5

Pour une livre destinée à la trame des quatre fils, quatre sols..... 4

Pour une livre destinée à la trame des six fils, trois sols 3

Art. 4. — Il sera payé aux dévideuses deux sols six deniers, par livre de fil destiné à bonnettes de six fils et quatre fils, cy..... 2 6

Et deux sols par livre de fil destiné à mélis appretat.. 2

Art. 5. — Il sera payé aux ourdisseurs par chaîne de six fils, sept sols..... 7

Et par chaîne des autres qualités de toile, six sols... 6

Art. 6. — Il sera payé aux trémeurs deux sols par livre de trame employée sur les bonnettes et mélis de 24 pouces, cy 2

Et un sol par livre de fil de trame employé sur les mélis doubles de quatre fils et six fils..... 1

Art. 7. — Il sera payé aux tisserands 25 livres par pièce de toile en six fils, quatre fils mélis et bonnette, cy..... 5

Et par pièce de toile pretat, vingt livres..... 20

Art. 8. — Il sera payé aux buandiers, par mois, cinquante livres, cy..... 50

Aux lavandières, par jour, une livre 10 sols..... 1 10

Aux dégardeuses, par jour, vingt sols..... 20

Le Comité de Salut Public,

Signé : Cambacérès, Prieur, Charles Cochon, Carnot, Guiyton, A. Richard[1] »

En tenant compte de la valeur de l'argent à cette époque, décuplée par suite de sa rareté, ces salaires présentaient une notable augmentation sur ceux précédemment payés, si le paiement en avait été effectué en numéraire métallique; ou, comme il était fait en assignats, dont la valeur commerciale, dès 1794, était déjà bien au-dessous de

[1] A. M.-et-L. L. Industrie et commerce.

Digitized by Google

la valeur nominale et qui subissaient une dépréciation sans cesse grandissante, le salaire devenait en fin de compte inférieur à celui des périodes précédentes, d'autant que le petit commerçant se refusait obstinément à recevoir les assignats, malgré le cours forcé [1].

Menacés de mourir de faim, les ouvriers désertèrent à plusieurs reprises les ateliers et n'y rentrèrent qu'avec les distributions de pain.

Le 9 fructidor, an III (26 août 1795), le Comité de Salut Public, sur pétition des administrateurs et des ouvriers, décida d'augmenter de un quart le salaire journalier. Toutefois, le Directoire du département resta autorisé à le ramener à un taux normal, lorsque les vivres reviendraient aux anciens prix. Cette mesure fut sans effet, car le premier jour complémentaire (17 septembre 1795), le département reçut une nouvelle pétition des entrepreneurs

exposant que les denrées de première nécessité ayant éprouvé une augmentation sensible, le salaire des ouvriers doit subir une hausse proportionnelle... Le Directoire se basant sur une enquête de la Municipalité d'Angers, décide d'augmenter d'un tiers le salaire des ouvriers, les comestibles de toute espèce ayant subi une augmentation d'un tiers durant les mois de thermidor et de fructidor, et qu'en outre il leur sera délivré chaque jour la même ration de pain qu'aux défenseurs de la République; que si, par un cas imprévu, cette ration était intervertie ou éprouvait des retards, ils recevront une indemnité proportionnée au prix du pain qu'ils auraient dû recevoir .

[1] Cours officiel des assignats en Maine-et-Loire pendant la Révolution :

Janvier	1791	180 livres	d'assignats	valent	99 l. 15 s.	numéraire.
—	1792	—	—	—	88 l. 8 s.	—
—	1793	—	—	—	78 l. 16 s.	—
—	1794	—	—	—	56 l.	—
—	1795	—	—	—	34 l. 12 s.	—
—	1796	—	—	—	0 l. 15 s.	—

Les provenances de mandats territoriaux valent, en avril 1796 100 livres = 35 livres de numéraire; en janvier 1797 = une livre.

Digitized by Google

L'année suivante, la situation ne s'étant pas améliorée, les ouvriers songèrent à quitter à nouveau les ateliers. En présence de ce fait, les entrepreneurs transmirent au Directoire du département une lettre du Ministre de la Marine qui ordonnait que le salaire fût payé une partie en numéraire et une partie en assignats.

Cette question fut résolue à la séance du 12 pluviose an IV (1er février 1796).

Considérant qu'il est impossible, lisons-nous au procès-verbal, que les ouvriers reçoivent plus longtemps le salaire porté dans l'état fourni par les entrepreneurs sans compromettre leur subsistance et celle de leur famille; que les augmentations apportées chaque mois à leur salaire sont évidemment insuffisantes et nulles puisque les assignats ne sont admis dans aucune espèce de transaction;

Considérant que cet état de choses, s'il se prolongeait davantage désorganiserait infailliblement les manufactures dont il s'agit parce que les ouvriers, ne trouvant point dans leur travail les moyens d'existence, déserteraient leurs ateliers, ce qu'ils menacent de faire, pour se livrer à des travaux plus lucratifs, et peut-être à des excès que la misère commande très souvent;

Considérant qu'il importe au bien public en général et au service militaire en particulier d'entretenir ces manufactures au moment surtout où l'on va s'occuper plus efficacement que jamais d'organiser la Marine;

Le Directoire décide que les ouvriers recevraient « un tiers de leur salaire en numéraire métallique sur le pied de 1790 et un autre tiers en assignats, comme ils ont été payés le mois précédent. »

C'est seulement deux ans plus tard que les ouvriers reçurent leur salaire en totalité en monnaie métallique.

Il convient de compléter ce tableau du taux du salaire officiel pendant la Révolution, du prix ordinairement payé, tant à Beaufort qu'à Angers, trente ans plus tard pour les ouvrages de chanvre, soit vers 1840.

Lorsque se fit l'organisation du travail à la maison de détention de Fontevrault, l'administration pénitentiaire

Digitized by Google

fit faire une enquête dans le but de se renseigner sur les prix généralement payés dans divers corps de métiers afin de pouvoir établir le taux du salaire à attribuer aux détenus pour un travail similaire.

FABRICATION DES TOILES[1]

RENSEIGNEMENTS A PRENDRE	RÉPONSES
Peignage du chanvre et du lin	
Combien un maître filassier paye-t-il à son ouvrier dans la ville de Beaufort pour filer et peigner un cent fourni de chanvre, qui donne ordinairement deux tiers de brin et un tiers d'étoupes ?	8 fr. les 51 k.
Combien paye-t-il à Angers pour battre et peigner un poids de treize livres de lin, qui donne ordinairement deux tiers de brin et un tiers d'étoupes	Il ne se fabrique point de lin à Beaufort.
Filature du chanvre	
Combien paye-t-on en fabrique de Beaufort pour filer au rouet une livre de fil de chanvre suivant les qualités des échantillons ci-jointes :	
N° 1er brin pr toile de 60 à 70 portées de 4/4.	3 » le kil.
2 — — 52 à 60 —	2 50 —
3 — — 45 à 52 —	2 » —
4 — — 38 à 45 —	1 50 —
5 — — 30 à 38 —	1 » —
N° 6 troisième brin pour chaîne de toile de 02 à 30 portées pour l'habillement des détenus.	» 80 —
N° 7 troisième brin, pour chaîne de toile de 10 à 20 portées (emballages)	» 70 —
N° 8 Étoupes pour tissure des toiles pour habillement des détenus	» 60 —
N° 9 Étoupes pour tissure de gros emballages.	» 60 —

[1] Nous devons communication de ce curieux tableau à un ancien directeur de la Maison centrale de détention, aujourd'hui décédé.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS A PRENDRE	RÉPONSES
Tissage des toiles en chaînes de fil écru, tissées en fil d'étoupes des nos 8 et 9 ci-dessus	
Combien le maître tisserand des fabriques de Beaufort ou d'Angers paye-t-il à son ouvrier pour confectionner une pièce de toile de 45 à 48 aunes de long en admettant que cet ouvrier dévide et ourdisse la chaîne, trame la tissure et tisse lui-même la pièce.	
Par pièce de 10 à 20 portées de 20 fils chaque (emballages)	» 25 l'aune
Par pièce de 20 à 25 portées de 40 petites taroupes.....	» 30 —
Par pièce de 25 à 30 portées de 40 fils pour l'habillement des détenus.....	» 35 —
Tissage des toiles en fils de chanvre lessivés	
Combien un maître tisserand en fabrique de Beaufort paye-t-il à son ouvrier pour confectionner une pièce de toile de 45 à 48 aunes de long, en admettant que cet ouvrier dévide et ourdisse la chaîne, trame la tissure et tisse lui-même la pièce (pour toutes laizes).	
De 31 à 32 portées de 40 fils chaque.....	» 35 l'aune
33 à 33 — —	» 40 —
35 à 36 — —	» 40 —
37 à 38 — —	
39 à 40 — —	» 45 —
41 à 42 — —	
43 à 44 — —	» 50 —
45 à 46 — —	» 55 —
47 à 48 — —	» 60 —
49 à 50 — —	» 70 —
Tissage des toiles de chanvre au-dessus de 50 portées de toutes laizes	
Combien paye-t-on pour faire confectionner une pièce de toile de 45 à 50 mètres de long, toutes façons comptées dans le compte ci-après :	
De 51 à 52 portées de 40 fils chaque.....	» 80 l'aune
53 à 54 — —	» 90 —
55 à 56 — —	1 » —
55 à 56 — —	1 » —
57 à 58 — —	1 10 —
59 à 60 — —	1 20 —
60 à 68 — —	1 35 —
65 à 70 — —	1 70 —

Digitized by Google

Filage du chanvre. — Dans l'arrêt du Comité de Salut Public fixant les salaires ouvriers et dans les renseignements destinés à l'administration, on a remarqué toute une échelle de salaires attribuée au filage du chanvre.

La filature mécanique, essayée vers 1767, ne fonctionna réellement en France qu'au début du XIXe siècle et n'employa la vapeur que vers 1812, pour ne s'implanter définitivement en Anjou qu'au milieu du siècle.

D'après Dupré de Saint-Maur (cité par d'Avenel), en 1739, on payait 4 sols 9 deniers par livre de fil pour la façon, soit 0 fr. 42 le kilog. Harrault, cité par le même auteur, donne à la même époque 0 fr. 52, soit 0 fr. 10 de différence.

Sous le régime de Louis XIV, d'Avenel a trouvé que le filage d'étoupe revenait à 1 fr. 10 le kilogramme.

Le filage subit une crise considérable après la guerre d'Amérique (1784), lorsque le marché français fut envahi par les filés étrangers.

L'introduction de la filature mécanique fut pour nos populations angevines la perte d'une ressource importante. Aujourd'hui, on ne rencontre plus de bergères ou de vieilles femme maniant la quenouille et le fuseau. D'une tradition que nous avons recueillie on payait encore il y a trente ans 17 ou 18 sous (0 fr. 90) pour le filage d'une livre de fil de chanvre.

Ces données rétrospectives ne nous ont pas permis d'obtenir un renseignement précis sur le salaire journalier d'une fileuse. De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, il nous a paru que la filature était une occupation accessoire de la ménagère. Et encore là, nous le répétons, nous n'avons recueilli que la tradition et non un document sûr et certain.

Nous terminerons par un détail qui a son importance.

On pourrait croire que l'introduction en Anjou des métiers mécaniques avait amené un avilissement des salaires des tisserands dès les premières années de son introduction.

Digitized by Google

Une enquête du Ministère de l'Agriculture en 1853, c'est-à-dire au début de l'introduction, donne pour les tisserands un salaire journalier ordinaire de 2 fr. 25, maximum de 2 fr. 50 et minimum de 2 francs (Archives de la Mairie d'Angers).

Dix années plus tard (1863), il n'y a aucune variation, mais les ouvriers tissant à la mécanique bénéficient d'une augmentation de 0 fr. 20 à 0 fr. 25, par jour (*ibidem.*).

A Cholet, en 1903, un tisserand à la mécanique gagnait 3 à 4 francs.

Les conditions de la vie ne sont plus assurément les mêmes qu'au XVIIIe siècle, mais, comparaison réservée, jamais l'ouvrier ancien n'a connu un salaire aussi élevé que celui d'aujourd'hui.

Pour l'ensemble de la population ouvrière, le salaire a augmenté d'une moyenne de 77 % et l'on a constaté, en ce qui concerne l'Anjou, que les salaires des cordiers et des tisserands ont augmenté de 1830 à 1882, les premiers de 95 % et les seconds de 100 % [1].

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

En préparation : Troisième partie, *L'industrie de la toile dans la province d'Anjou.* Quatrième partie, *L'industrie de la toile peinte et imprimée.*

V. DAUPHIN.

(*A suivre.*)

[1] Bessonneau : *L'Anjou en 1900* page 124.

Digitized by Google

Résumé des Observations Météorologiques[1]

faites à la Station Municipale d'Angers

Mois de Juin 1914

Moyenne barométrique : 759^{mm},05; minimum, 747^{mm},9 le 3; maximum, 766^{mm},7 le 25. Écart extrême, 18^{mm},8.

Moyenne thermométrique des minima, sous abri : 11°,4; des maxima, sous abri : 25°,3. Moyenne des minima et des maxima : 18°,35; moyenne à 12 heures : 20°,5. Minimum absolu : 6° le 2 ; maximum absolu : 34° le 29.

Humidité relative moyenne, 56,9; minimum, 28 le 15; maximum, 89 le 13.

Nébulosité moyenne : 4,8; minimum 0, maximum 10.

Pluie totale du mois : 78^{mm} en 10 jours; la plus forte, 38^{mm} le 14.

Le vent a soufflé : 9 jours du N, 6 jaurs du N-E, 1 jour de l'E, 1 jour du S S-E, 1 jour du S, 2 jours du S-W, 7 jours de l'W, 1 jour de l'W N-W, 1 jour du N-W et 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du

[1] A la suite du décès du regretté M. A. Cheux, nous avons demandé à M. G. Verchaly, le distingué directeur de la Station municipale d'Angers, de vouloir bien le remplacer et nous fournir chaque mois un résumé de ses observations météorologiques. Il accepta sans hésitation de nous accorder son précieux concours et nous l'en remercions bien vivement. Nous ne ferons pas ici l'éloge de notre nouveau collaborateur, qui est universellement connu et estimé à Angers.

Digitized by Google

mois $3^m,50$; la plus grande vitesse le 8, 9 mètres; la plus petite le 17, 1 mètre; vitesse maximum le 8 et le 26, 12 mètres.

Rosée les 2, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 25, 27, 28. Brouillard 1, le 18; grêle 1, le 8.

Orages : le 10, de 18 h. à 19 h., de l'W à l'E; le 15, de 15 h. à 16 h., loin d'Angers, au N N-E; le 19, de 16 h. 15 à 17 h. 15, du N N-W à l'W.

Juillet 1914

Moyenne barométrique : $757^{mm},35$; minimum, $747^{mm},6$ le 20; maximum, $764^{mm},2$ le 19. Écart extrême, $16^{mm},2$.

Moyenne thermométrique des minima, sous abri : $12^o,9$; des maxima, sous abri : $26^o,8$. Moyenne des minima et des maxima : $19^o,9$; moyenne à 12 h. : $21^o,7$. Minimum absolu : 8° le 4; maximum absolu le 1er : 36°.

Humidité relative du mois : moyenne, 57,4; minimum, 16 le 16; maximum, 90 le 13.

Nébulosité moyenne : 6; minimum 0, maximum 10.

Pluie totale du mois : 18^{mm} en 8 jours; la plus forte, 11^{mm} le 27.

Le vent a soufflé : 2 jours du N, 1 jour du N N-E, 7 jours du N-E, 1 jour du S S-W, 4 jours du S-W, 1 jour de l'W S-W, 14 jours de l'W, 1 jour de l W N-W, 2 jours du N-W et 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par secondes : moyenne du mois, 4 mètres; la plus grande vitesse, le 12, 14 mètres; la plus petite, le 31, 1 mètre. Vitesse maximum, le 12, 18 mètres.

Rosée les 2, 6, 7, 10, 13, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29.

Orages : le 1er, de 12 h. à 14 h., de l'W à l'E, passe au N d'Angers; le 14, à 23 h., du N-E au S-W; le 15, de 24 h.

Digitized by Google

à 4 h. 30, extrêmement violent, éclairs très longs et très vifs. On a constaté la chute de la foudre en 5 points de la Ville : près la gare d'Orléans ; sur la Tour Saint-Aubin où elle soude la tige de l'anémomètre à la bague ; sur le dépôt des Tramways ; près de l'église de la Madeleine et à La Pyramide ; dégâts insignifiants.

Août 1914

Moyenne barométrique : 759^{mm},5 ; minimum, 752^{mm},2, le 1er ; maximum, 765^{mm},6, le 29. Écart extrême, 13^{mm},4.

Moyenne thermométrique des minima, sous abri : 13°,64 ; des maxima, sous abri ; 28°,47 ; moyenne des minima et des maxima : 21°,5. Moyenne à 12 h. : 24°,2. Minimum absolu : 11° le 8 ; maximum absolu : 37° le 15.

Humidité relative moyenne du mois : 58 ; minimun, 25, le 23 ; maximum, 90, le 26.

Nébulosité moyenne : 3,3 ; minimum 0, maximum 10.

Pluie totale du mois : 18^{mm} en 8 jours ; la plus forte. 11^{mm} le 27.

Le vent a soufflé : 2 jours du N ; 1 jour du N N-E ; 7 jours du N-E ; 1 jour du S S-W ; 4 jours du S-W ; 1 jour de l'W S-W ; 11 jours de l'W ; 1 jour de l'W N-W ; 2 jours du N-W et 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du mois, 2 mètres ; la plus grande vitesse, 7 mètres ; la plus petite, 1 mètre. Maximum : 12 mètres le 5, à 19 heures.

Rosée les 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 30, 31.

Orage le 14, de 15 h. 30 à 16 h., de l'W S-W à l'E N-E, faible.

Le Directeur de la Station,

J. VERCHALY.

Digitized by Google

Digitized by Google

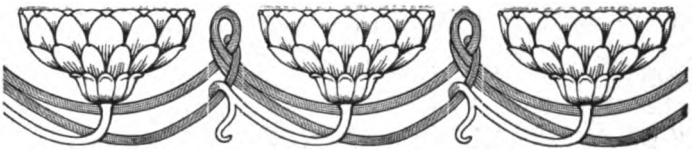

Chronique

Le jeudi 23 juillet, à 1 heure du soir, à l'Hôtel de Ville d'Angers, un grand nombre de commerçants et d'industriels se sont réunis sous la présidence de M. le docteur Barot, maire d'Angers.

Ils ont décidé l'organisation, à Angers, d'une Exposition, qui prendra le titre d'*Exposition de l'Ouest de la France* et aura lieu sur le Champ-de-Mars en 1915.

Un comité a été immédiatement formé, qui a élu son bureau, ainsi composé :

Président d'honneur : M. Bideau, président de la Chambre de Commerce. — Président : M. Cochard, président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou. — Vice-présidents : M. Le Deuff, président du Comité de défense commerciale et industrielle ; M. de Rougé, président du Syndicat agricole de l'Anjou ; M. Julien Bessonneau, industriel, président de l'Automobile-Club de l'Anjou. — Secrétaire général : M. Louis Cointreau, industriel. — Secrétaire : M. Robin, industriel.

***

Dans une réunion qui eut lieu le 28 juillet, à l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. le docteur Barot, maire d'Angers, au sujet de la création d'une Chambre des Métiers à Angers, M. Martin-Rondeau, vice-président de la Chambre de Commerce, donna connaissance de la situation financière.

Après un discours de M. Bideau, président de la Chambre de Commerce, qui rappela les débuts de l'œuvre et remercia ses artisans, après une intéressante discussion, les statuts

Digitized by Google

furent approuvés ; l'Assemblée nomma membres du Conseil d'administration :

MM. Paride-Weber, directeur de l'École régionale des Beaux-Arts d'Angers ; Blachère, président de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Koszul, rapporteur général de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Duplan, vice-président de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Dubos, vice-président de la Commission extra-municipale d'apprentissage ; Bordeaux-Montrieux, président de la Commission des Ardoisières ; Cointreau, industriel ; Lafarge, industriel ; Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz ; Le Deuff, président du Comité de défense commerciale et industrielle ; Pichon, vice-président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; Poutiers, administrateur de l'École régionale des Beaux-Arts.

***

L'École de cavalerie de Saumur a reçu, le 18 juillet, la visite de cinq officiers de l'armée anglaise, dont le directeur de l'École de cavalerie anglaise.

Ils ont visité avec attention et fort admiré les diverses parties de l'École, ont assisté à divers exercices sur le terrain du Breil et à une grande reprise donnée en leur honneur au manège des écuyers.

***

M. Edmond Perrier, directeur du Muséum d'histoire naturelle et vice-président de l'Académie des sciences, vient d'adresser une lettre au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour lui demander l'autorisation de faire placer à l'une des entrées du Muséum la plaque de marbre sur laquelle avait été tracée, en 1870, la protestation de l'illustre savant angevin Chevreul, contre le bombardement du Muséum par les Prussiens, plaque qu'on avait enlevée après la paix, mais que le Jardin des Plantes possède encore.

***

Quoique les événements actuels absorbent naturellement l'attention générale, les populations de la région ont été fortement intéressées par l'éclipse de soleil qui s'est manifestée le vendredi 21 août, vers onze heures et demie.

Cette éclipse importante, car à un moment donné six

Digitized by Google

dixièmes de l'astre solaire ont été cachés par le disque de la lune, a été parfaitement visible pendant près d'une demi-heure. Elle s'accompagna des différents phénomènes observés en pareille circonstance, diminution de la lumière et abaissement sensible de la température.

***

Nous avons à enregistrer la mort de l'aviateur Legagneux qui avait conquis toutes les sympathies angevines et qui a succombé, le 6 juillet, dans une chute au-dessus de la Loire, à Saumur. Cette ville lui fit des funérailles dignes d'elle et de lui.

***

Nous ne pouvons résister au désir de publier *in-extenso* le joli discours, tout consacré à l'Anjou, qu'a prononcé notre distingué collaborateur, M. Étienne Port, à la distribution des prix du Lycée d'Angers :

Je dois de grands remerciements à ceux qui m'ont permis aujourd'hui de présider une fête universitaire angevine alors qu'à deux reprises j'avais eu le gros regret de ne pouvoir, au dernier moment, répondre à l'appel si flatteur de mes compatriotes, lors des fêtes du Centenaire du Lycée et de l'École de Médecine. Si je n'avais au cœur le souvenir affectueux de mes années d'écolier, les murs eux-mêmes en ce moment me parleraient. Je me retrouve dans ma maison : l'horloge antique que j'entends a mesuré de ses notes grêles toutes les heures de ma jeunesse. Les feuilles de ces vieux tilleuls ont parfumé mes livres d'enfant et ma mémoire fidèle. Tous ces lieux me rappellent par mille liens un passé très cher et ce n'est pas sans une émotion naturelle que, fils d'Angers, fils aussi d'un homme qui conquit dans ce pays droit de cité, je prends la parole dans cette cérémonie qui, pour moi, n'est pas solennelle mais plutôt familiale.

Je suis un peu semblable au veillard dont parlait tout à l'heure, non sans ironie, votre distingué professeur ; j'ai beaucoup voyagé, je reviens au pays et volontiers « je m'attacherais à cultiver ma treille et mon verger » et je vous dirais, ô mes jeunes camarades, que notre terre d'Anjou est une terre d'une beauté rare et que les voyages lointains sont parfois bien décevants.

Oui, votre maître a raison : il faut se plaire à ouvrir les yeux sur les spectacles divers du monde changeant ; volontiers on se dirait citoyens de l'univers ; mais, je vous le demande tout d'abord : soyez les citoyens de votre province.

Digitized by Google

Ulysse et du Bellay ont vu avec des larmes fumer le toit de leurs maisons, après des ans de courses vaines. Et je voudrais que dès vos années puériles vous sachiez le charme de votre pays natal, de cette terre heureuse, terre de toutes les floraisons, terre de l'ardoise violette, du tuffeau blanc et de la vigne triomphante.

Soyez de votre province. Plus tard, vous visiterez d'autres mondes, vous sourirez à d'autres visages. Mais, jeunes, attachez votre jeunesse et votre tendresse à embrasser le visage de votre terre angevine. Il y a des êtres chers que l'on regrette de n'avoir pas assez aimé de leur vivant et dont la mort nous fait comprendre tardivement la noblesse. N'attendez pas d'être détachés de votre province pour en apprécier de loin, par comparaison, la particulière beauté et lui rendre un hommage plein de remords.

Qu'il me soit permis de dire toute la gratitude que je garde, par delà les années, aux maîtres qui m'ont formé jadis dans ce lycée. Je leur dois le meilleur de moi-même.

Sans doute, vous goûterez plus tard la joie de visiter les sites variés de notre France; mais votre devoir est d'abord de connaître votre coin de terre, votre bourgade, votre ville, votre province, le sol auquel vous êtes liés par les mêmes attaches qu'aux êtres de qui vous êtes nés.

On répète souvent que par les communications rendues plus fréquentes et dans le tumulte de la vie devenu plus général les provinces ont perdu leur type et se sont uniformisées. Il n'en est rien. Chaque province a gardé sa physionomie. Je me plais à le retrouver souvent sur la figure des lycéens assemblés que je visite en tous lieux. Partout je retrouve aisément des caractères spéciaux, je ne sais quels signes desquels se dégage, sur tous les visages, certains traits qui sont ceux de la race, ceux du terroir. Pour ces êtres comme pour les plantes, la nature garde les secrets de ses floraisons et s'obstine dans des formes immuables. Qui exprimera comme il convient la pénétrante action des lieux et des choses sur la formation de notre esprit? Ne sentons-nous pas que ces cœurs d'Angevins doivent être reconnaissants de tout ce qu'a laissé de personnel en nous le charme singulier de ce climat, la séduction particulière et la grâce de ce pays facile et tendre? Pour ma part, je me souviens que, dans mes voyages parfois lointains, le ciel, les terres ou les bois et les sites étrangers ont toujours, par comparaison pieusement naturelle et spontanée, évoqué le ciel tranquille, les bois profonds, les coteaux riches ou les eaux partout courantes de notre Anjou. Jeunes élèves, soyez de votre province. Vous avez le droit d'en avoir l'orgueil. J'en trouvais récemment une esquisse en quelques mots

Digitized by Google

dans un vieil auteur : « Le climat de cette province est fort doux et volatil, qui donne aussi cette même qualité aux esprits de ses habitants et les rend déliés en leur invention. Son terroir est arrosé de fortes fontaines et rivières, couvert de bois, taillis et de haute futaye, fertile et abondant en grains, bestiaux, venaisons, fruits, et de tout ce qui est nécessaire à la vie. » Il faut que vous preniez conscience d'être les fils d'une terre si rare. Elle s'ouvre à vous, elle vous appelle et vous devez avant toute autre la visiter en filial pèlerinage. J'apprécie les bourses de voyage à l'étranger. Combien j'applaudirais à des bourses de voyage chez nous-mêmes. Que d'aspects variés vous offre notre région, comme vous auriez ample matière à étudier, amples joies de nature à capter par vos yeux, sans parler seulement de cette admirable vallée de notre Loire lumineuse et noble, mais dans tous les pays si divers de la Vendée angevine, des Mauges, du Beaugeois, dans les terres baignées par la Maine ou les trois cents ruisseaux qui coulent en Anjou.

Que de journées, que de semaines de fécondes vacances vous pourriez passer en excursions faciles qui vous séduiraient tout d'abord et confirmeraient, mûriraient encore en vous les qualités de votre race.

Mais vous n'aurez fait qu'une partie de votre tâche lorsque vous aurez parcouru nos grandes routes angevines et visité toutes les richesses de nos petites communes, où les vieux maîtres maçons et vitriers ont semé leurs fantaisies; vous devrez vous pénétrer en même temps de l'histoire de votre petite patrie, de cet Anjou, jadis si troublé, que tant de misères et de fléaux ont longtemps écrasé; vous goûterez mieux alors la joie d'être nés dans des temps moins cruels et de pouvoir en paix jouir des richesses de votre province. Vous ne devez pas ignorer que, si la vie angevine est douce et si l'air de votre province est léger à respirer, si la Loire est belle à voir couler au milieu des îles blondes et s'il est cher pour tout cœur angevin de voir onduler jusqu'à l'horizon bleu d'ardoises les moissons dorées, ceux qui avant nous ont jadis respiré cet air et vécu dans cette lumière, ceux-là ont déchiré le pays dans des luttes fratricides. Il vous les faut connaître pour ne pas voir renaître de telles erreurs. Mais vous vous souviendrez que c'est dans votre province d'Anjou que le plus beau traité de paix civile a été conclu et que ceux qui signèrent à Nantes le fameux édit l'avaient conclu d'abord et signé de leur parole et de leur cœur à quelques lieues d'Angers. Cela sera pour vous la leçon la plus haute qui vous enseignera la vertu essentielle de tout citoyen, la tolérance qui vous persuadera que quelles que soient vos sympathies personnelles, vous

Digitized by Google

devez saluer d'un même respect tous ceux qui, bleus ou chouans, dans les combats affreux, firent un même sacrifice de leur vie pour ce qu'ils croyaient être leur drapeau.

Et vous n'écouterez pas trop cependant le conseil de mol abandon et de vie facile que vous donnera le ciel indulgent et le sol riche de l'Anjou. Vous serez devenu citoyen de votre province, et c'est alors que je voudrais vous voir en contact avec d'autres climats plus sévères et d'autres esprits mûris différemment. Il est à la mode de visiter l'Allemagne ou l'Angleterre par des échanges qui facilitent les séjours des lycéens. Combien je souhaiterais ces échanges entre familles françaises. Il me semble que nous envoyons nos enfants visiter des étrangers avant de connaître leurs parents. La Bretagne et la Normandie sont proches de l'Anjou. Elles ont certains caractères communs et tant de diversité toutefois qu'elles ne sauraient être d'un enseignement inutile. Ce que je souhaiterais cependant pour tout lycéen angevin, c'est qu'après avoir parcouru ce chemin que je viens d'indiquer et qui l'aurait amené à être vraiment le fils de son pays natal, il s'en allât visiter nos régions de l'Est, qu'il y prit contact avec une population de caractère si différent du nôtre, froide et réfléchie, laborieuse, toujours en alerte, rendue grave par un terrible passé de guerre et qui, chaque jour, a pour réveil le bruit des armes et sait de quelles larmes et de quels deuils se paient les oublis.

Alors, jeunes Angevins, quand vous aurez visité, dans un pèlerinage qui ne sera pas sans amertume, certains lieux héroïques, vous emporterez de ces paysages, dont le silence est éloquent, un sentiment plus profond de vos devoirs et la conviction nette que toute génération n'est qu'un anneau dans la chaîne des hommes qui ont un passé, des devoirs semblables, que toute province est solidaire des plus lointains, — et qu'il est criminel de se croire permis de vivre isolément, en passager, sur un navire qui n'accomplit pas une simple traversée, mais un éternel voyage vers un idéal de fraternité, de liberté et d'égalité.

Et, si j'évoquais dans mes premières paroles mes souvenirs d'écolier, permettez-moi de rappeler devant vous — enfants — mes lointains camarades qui, dans un temps qui pour vous doit sembler bien reculé et qui me semble cependant si proche encore, d'autres enfants comme vous ont vu ce lycée transformé en caserne, les troupes campées dans le Mail, dans ce Mail dont les arbres centenaires ont péri, l'écorce déchirée par les chevaux de guerre affamés, — l'évêché, le théâtre, tous les édifices publics transformés en hôpitaux, les blessés sanglants entassés de toutes parts, l'horrible vision de la guerre étrangère poussée jusqu'en ce coin paisible d'Anjou.

Que vos yeux, mes amis, ne voient jamais ce spectacle tra-

Digitized by Google

gique, toutes les images de haine, de déroute et de sang qui ont souillé nos yeux d'enfants.

Mais, quoi qu'il arrive, puissiez-vous toujours répéter ces deux vers d'un poète du XVIIIe siècle :

« *Je suis l'Anjou de gaieté claire et franche,*
« *Qui n'a tâché que d'honneur s'enrichir* »

***

Au sujet du prix de Rome, *le Temps* a demandé leurs impressions de logistes et de pensionnaires de la villa Médicis à nos anciens prix de Rome. Il a reçu la réponse suivante de notre distingué concitoyen M. Max d'Ollone.

De mon temps, les concurrents pour le prix de Rome étaient enfermés au Conservatoire. Le château de Compiègne constitue une prison autrement agréable et saine ! Mais ceci n'est qu'une amélioration matérielle du concours. Ce qui est à souhaiter, c'est la disparition de la « cantate » ; la cantate, qui oblige les jeunes musiciens, pendant leurs années d'études, à cultiver un genre de composition ridicule, qui n'est ni du théâtre, ni de la symphonie, ni de l'oratorio, et qui, surtout, habitue à la fausseté, à la convention, à l'artifice dans l'expression des sentiments — nulle sincérité n'étant possible avec les livrets absurdes qui sont imposés. Et comment ne pas rechercher les effets qui « porteront » à l'exécution devant le jury, quand on sait que celui-ci se compose de toutes les sections de l'Institut et que les peintres, les sculpteurs, les architectes et les graveurs ont le droit (dont ils se servent parfois) de casser le jugement préliminaire de la section de musique !

Je me souviens que, la veille de mon dernier concours, je rencontrai par hasard un architecte, membre de l'Institut, qui me demanda :

— Nous avez-vous fait de la musique bien douce et bien harmonieuse ?

— Mais, lui répondis-je, il s'agissait de traiter la jalousie et la vengeance de Frédégonde !

— Qu'importe ! continua cet excellent homme. Tenez, par exemple, quelle que soit la situation, on peut toujours commencer par un prélude qui berce... un nocturne... Cela dispose agréablement les juges .

Je vis que rien n'était changé depuis le temps où Berlioz concourait..

On comprend que les déplorables habitudes que le jeune musicien est obligé de prendre en s'exerçant à la « cantate » le contraignent, par la suite, à de grands efforts pour s'en libérer...

Digitized by Google

Quant au séjour à la villa Médicis, il fut pour moi un enchantement. Mais je conviens que cela dépend des circonstances, et qu'il n'est pas bon pour tous. Là aussi, il y aurait des améliorations à apporter aux règlements traditionnels, — à commencer par cette ridicule et odieuse interdiction du mariage, faite à des hommes d'une trentaine d'années...

***

Le Correspondant publie, en ce moment, un nouveau roman de notre très distinguée compatriote, Mlle Mathilde Alanic : « Les Roses refleurissent ».

***

D'après la statistique des automobiles dans la région, notre département, qui en comptait 1062 en 1912, en possédait 1288 en 1913.

***

Ont été nommés :

Officier de la Légion d'honneur :

M. Félix Le Cornec, inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Chevaliers de la Légion d'honneur :

MM. Nicolas Le Roux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Quimper.

René Philippe, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à la Roche-sur-Yon.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Colliard, chef d'atelier à l'École des Arts et Métiers d'Angers.

Duplessis, professeur au Collège à Cholet.

Ecot, docteur-médecin, chef du service médical à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Gouttefarde, professeur à l'Ecole primaire supérieure à Angers.

Haussaire, professeur au Lycée à Angers.

Lapeyre, professeur-adjoint au Lycée à Angers.

Malterre, chef d'atelier à l'École des Arts et Métiers d'Angers.

Thibault, docteur-médecin, professeur à l'École de Médecine d'Angers.

Digitized by Google

Officiers d'Académie :

Mme Genty, institutrice primaire au cours secondaire de jeunes filles d'Angers.

Mlles Gallant, professeur à l'Ecole primaire supérieure d'Angers.

Gilbert, directrice d'école primaire publique à Jarzé.

MM. Babin, instituteur à Brain-sur-Allonnes.

Bacon, professeur d'agriculture à Saumur.

Bruneau, instituteur à Champtocé.

Desbouillons, professeur-adjoint à l'École primaire supérieure de Cholet.

Fontaine, vétérinaire-major à l'École de Cavalerie de Saumur.

Jouet, instituteur au Puy-Notre-Dame.

Levieux, herboriste à Angers.

Mousset, instituteur à Rochefort-sur-Loire.

***

Dans notre numéro de mai-juin nous avions annoncé à nos lecteurs la mort de M. le vicomte Pierre de Terves, capitaine-commandant du premier escadron des spahis marocains, tué à l'ennemi le 12 mai, au combat de la montagne des Tsouls (Maroc occidental).

Nous annoncions, en même temps, que dans ce fascicule une notice serait consacrée à perpétuer la mémoire de ce héros et le talent de l'érivain auquel nous avions pensé nous était un sûr garant que l'hommage serait digne de celui que tout l'Anjou pleure.

Nous ne prévoyions pas alors les événements actuels, la terrible guerre qui va ensanglanter l'Europe, pendant laquelle tous les Français valides, à des titres divers, devront donner leur entier concours à la défense de la Mère-Patrie, de notre belle France, guerre qui nous met dans la nécessité de nous borner aujourd'hui à un compte rendu succinct des obsèques du capitaine de Terves, remettant à plus tard l'éloge que nous comptions imprimer en tête du numéro de juillet-août.

Les funérailles du capitaine Pierre de Terves furent des funérailles nationales. La population d'Angers était là tout entière s'inclinant recueillie devant ce char funèbre qui contenait la dépouille mortelle d'un des plus dignes enfants de

Digitized by Google

l'Anjou, devant la douleur digne et énergique de ce père qui lui aussi fut un brave parmi les braves et dont la longue carrière fut consacrée tout entière à ses concitoyens, à sa patrie, devant la douleur aussi de la comtesse d'Ollone, sa sœur, du comte d'Ollone, son beau-frère, et des autres membres de sa famille.

Une chapelle ardente, le 4 juillet, était installée à la gare Saint-Laud, décorée d'immenses palmes vertes et de trophées de drapeaux aux couleurs nationales. Le cercueil est recouvert d'un drapeau tricolore et disparaît sous un amoncellement de fleurs. Au pied du catafalque une couronne barrée d'un large ruban tricolore porte, en lettres d'or, cette inscription : « Le général Lyautey, résident général ».

Dans la cour d'honneur de la gare, les troupes qui rendent les honneurs viennent former un immense carré, que remplit bientôt la foule de ceux qui veulent apporter une nouvelle marque de sympathie à la famille de Terves. La levée du corps est faite par M. le chanoine Pessard, archiprêtre de la cathédrale.

Au moment où le cercueil apparaît, les cavaliers du 25e dragons présentent les armes. La musique du 6e génie, précédant le cortège, joue sur tout le parcours des marches funèbres. Puis viennent, portées par des soldats, trois magnifiques couronnes avec ces inscriptions : « Le général Lyautey, résident général » ; « Les officiers de cavalerie d'Angers à leur camarade » ; « Les officiers du 33e d'artillerie », et beaucoup d'autres très belles. Le 1er escadron du 25e dragons, sous le commandement du capitaine Cathelin, des lieutenants Estève, d'Hausen, Guérin et Sainte-Beuve, entoure le corbillard que dominent les trophées de drapeaux aux couleurs de France.

Derrière le corbillard, marche le général Claret de la Touche, représentant le ministre de la Guerre et le capitaine d'état-major de la Taille.

Les cordons du poêle sont tenus par les capitaines Gayraud, du 25e dragons ; Kœrgas, du 33e d'artillerie ; Pierquin, du 6e génie ; Henry du 135e d'infanterie.

Le deuil est conduit par le comte Roger de Terves et le général Claret de la Touche, représentant le ministre de la Guerre ; par le comte et la comtesse d'Ollone, MM. le comte Geoffroy de Ruillé, le comte R. de Ruillé, le marquis

Digitized by Google

de Kergos, le comte de Quatrebarbes, Raymond Richou, le baron Jacques de Villoutreys, le général de la Celle.

Dans le cortège :

Le général de la Masselière, commandant la division de cavalerie ; le lieutenant-colonel d'état-major du 9e corps d'armée représentant le général commandant le 9e corps d'armée; le lieutenant-colonel d'Ollone, MM. Max d'Ollone ; Ferdinand Bougère, Gaston Dumesnil, députés ; Hild, chef de cabinet du préfet ; Duffau, secrétaire général ; Aubert, conseiller de préfecture ; Grignon, le comte Henry de Castries, de la Guillonnière, Desêtres, de Fougerolle, du Bouchet, Desnoës, comte du Réau, L. de Jumilly, conseillers généraux ; Adrien Planchenault, Bain, comte Retailleau, Gilles-Deperrière, de Soland, Prevost-Lemotheux, Richard, Huault-Dupuy, vicomte de Danne, conseillers d'arrondissements ; le général Estève, le général marquis Courtès ; les colonels et lieutenants-colonels du 6e génie, du 135e, du 25e dragons, du 33e d'artillerie ; M. le capitaine Brunner, de l'armée suisse ; trois officiers du 3e spahis portant l'uniforme glorieux sous lequel mourut Pierre de Terves ; des officiers des 5e, 8e, 9e cuirassiers, régiments où il servit avant son départ pour le Maroc ; les officiers de tous les régiments de la garnison d'Angers ; une délégation des officiers de l'Ecole de cavalerie de Saumur, des délégations des sous-officiers et soldats de la garnison ; le colonel d'Espinay, le colonel de Clermont-Tonnerre ; le lieutenant-colonel Montaigu, le lieutenant-colonel Meauzé, le commandant Duperré, le commandant Petit, le commandant Wibrotte, le commandant Goujon, les commandants Dillon, Malibran ; M. le Dr Barot, maire d'Angers, MM. Bruas, le colonel Couilleau, Semery, Mahier, Allard, Labesse, Lépicier, Samson, Gourdon, Menou-Moreau, Vaillant, conseillers municipaux d'Angers ; Mgr Pasquier, M. Dupé, curé de Notre-Dame, de très nombreux membres du clergé d'Angers et du département et une foule compacte de notabilités civiles et militaires, d'amis, de gens de toutes les classes de la société.

La Cathédrale est entièrement tendue de draperies de deuil, sur lesquelles se détachent des trophées de drapeaux tricolores cravatés de crêpe. Le catalfaque est dressé dans l'allée centrale ; il disparaît sous une immense draperie tricolore ; là, on dépose le corps du héros.

Digitized by Google

La messe est célébrée par M. l'Archiprêtre. Mgr l'Evêque d'Angers y assiste, entouré de ses vicaires généraux et du chapitre.

Pendant la messe, la maîtrise a chanté divers morceaux.

Avant l'absoute, Mgr Rumeau est monté en chaire et a pris la parole en ces termes :

Quomodo ceciderunt fortes?
Comment sont-ils tombé les braves?
(II Reg., I, 19.)

MES FRÈRES,

Cette plainte, qu'exhalent nos livres Saints dans un deuil patriotique semblable à celui qui nous rassemble revient tout naturellement sur mes lèvres, et je le prononce, moi aussi, au pluriel, car notre Anjou, en ces derniers mois, a chèrement payé son tribut à la patrie. « Comment sont-ils tombés, les braves: *Quomodo ceciderunt fortes* : Eux si bons et si beaux : *Amabiles et decori in vita sua* (1); Eux rapides comme l'aigle, forts comme des lions : *Aquilis velociores leonibus fortiores !* (2).

Hier, c'était le brigadier Blot, le courageux aviateur qui, en service commandé, venait augmenter le martyrologe des hardis conquérants de l'air.

C'était le zouave Baudrier, qui, au Maroc, tombait au champ d'honneur.

Aujourd'hui, nous saluons, avec une admiration égale à notre douleur , le vicomte Pierre de Terves, capitaine-commandant du 1er escadron de spahis marocains, tué glorieusement à l'ennemi, à l'âge de 40 ans, le 12 mai dernier, au combat des Tsouls, dans le Maroc occidental.

Sa dépouille est là, enveloppée de son linceul de gloire, et je ne sais que répéter : « Comment est-il tombé, le brave ? » Pourquoi la mort n'a-t-elle pas respecté tant de jeunesse et de vaillance? *Quomodo ceciderunt fortes ?*

Pleurons sur lui et acceptons, sans les comprendre, les impénétrables desseins de la Providence ; acceptons-les comme il convient à des chrétiens, avec ce sentiment de résignation qui consiste à mettre Dieu entre la douleur et soi.

Si quelque consolation humaine pouvait tempérer, dans le cœur des siens, une douleur inconsolable, ils la trouveraient dans le concours immense de religieuses sympathies qui, sous ces voûtes, font une escorte d'honneur à la dépouille mortelle du héros.

(1) II Reg. I. 23.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

Ils la trouveraient dans les hauts et impressionnants témoignages de regrets et de louanges que lui ont prodigués et ses chefs, et ses pairs, et ses subordonnés.

Entendez le général Lyautey :

« Soyez assuré, dit-il, que son souvenir vit ici, chez ses camarades, ses troupes, ses chefs, et qu'il y sera précieusement et glorieusement conservé.

« Il est déjà enraciné par le nom inscrit sur la porte du poste auprès duquel il est tombé. »

Le général Gouraud est encore plus expressif. Le capitaine de Terves avait pris part à tous les combats des colonnes Gouraud. Il se trouvait aux environs de Rabat lorsque ce général, qui organisait la marche sur Taza, le disputa au général Henrys et fit un appel spécial à sa vaillance. Le capitaine de Terves arriva juste à point pour prendre part aux violents combats qui devaient ouvrir la route de cette ville : le combat de Dar-el-Hadjemi, le 1er mai, où il fut cité à l'ordre du jour; le combat de Tiazza, le 10 mai, où il eut une attitude des plus brillantes et où il sauva littéralement un bataillon de tirailleurs, mal engagé, dont le chef lui avait fait dire : « Il n'y a que vous qui puissiez me tirer de là » ; le combat de la montagne des Tsouls, le 12 mai, où il fit des prodiges de valeur et où il succomba.

On ne sera donc pas étonné que le général Gouraud lui ait rendu un hommage émouvant : « La mort du capitaine de Terves, écrit-il, a été pour moi un vrai chagrin. Nous avions fait ensemble la délivrance de Fez, la colonne des Hayaïnas et du Rogui, en 1912. Il était brave comme son sabre, et si simple, si bon camarade ! Enfin, il a eu la mort des braves qui n'a pu le surprendre, car il avait un admirable mépris du danger; mais c'est pour la cavalerie, comme pour les siens, une grande perte. »

« Je puis dire, ajoute un autre de ses chefs, le commandant de Piépape, qu'il y a unanimité de sentiment sur le compte du capitaine de Terves. Il avais conquis la sympathie, l'estime et, qui plus est, la confiance militaire de tous. C'est sur la demande expresse du général Gouraud qu'on l'a envoyé à Fez, alors qu'il aurait pu se reposer à l'arrière. Il est tombé glorieusement. »

Vous avez entendu les chefs; écoutez un camarade — un de ses cousins, car ils étaient quatre sous les murs de Taza — : « Je ne connaissais bien Pierre de Terves que depuis mon arrivée au Maroc ; j'avais appris à l'apprécier ; il s'est toujours montré excellent pour moi et nous sommes devenus une paire d'amis. C'est une grosse perte pour l'armée chérifienne ; son escadron était le meilleur escadron marocain du pays ; il en était l'âme. Il était universellement aimé et apprécié de ses chefs. »

Après les chefs, après les égaux, c'est un subordonné qui va

Digitized by Google

parler, le lieutenant Champeaux. Témoin de sa dernière heure, il en fait le récit avec une émotion qui étreint l'âme : « Je ne chercherai pas, écrit-il, des mots inutiles pour vous dire quelle fut la douleur de tous, officiers, gradés et cavaliers ; le capitaine de Terves était adoré de tous et sa mort m'a autant affligé que s'il se fût agi d'un des miens. Le 12 mai, jour du combat de la montagne des Tsouls, il était parti joyeux et plein d'entrain, malgré la nuit de veille passée dans la tranchée. L'escadron flanquait la colonne sur sa droite. Le capitaine, avec son entrain habituel, l'entraîna à l'assaut des crêtes successives qui se trouvaient sur les flancs de l'infanterie et en chassa de nombreux ennemis. Ce fut une course sous les balles, mais qui permit à la colonne de progresser sans être inquiétée. Se rendant compte du danger, mais ne songeant pas à lui, le capitaine ne cessait de recommander aux autres la prudence. A sept heures, l'escadron arriva dans la zaouïa des Ben-Medjoul, d'où partaient des coups de fusil tirés sur la colonne qui avançait. Le capitaine ordonna le combat à pied contre les gens qui occupaient le village. Au cours du combat, alors qu'il venait d'indiquer une position à occuper et qu'il s'y portait, une balle tirée de la zaouïa l'atteignit à la tempe gauche, au-dessus de l'oreille. J'eutendis, au milieu du tumulte : « Le capitaine est tué ! » Je me précipitai et le trouvai mourant, ne pouvant plus parler; dix minutes après il était mort. »

Il fut donc frappé, M. F., en plein visage, face à l'ennemi, au plus fort du danger, le premier en avant, comme il convenait à un héros.

Le matin de ce rude combat, l'aumônier de la colonne lui avait donné, ainsi qu'à la colonne entière, l'absolution « in articulo mortis ». Il était donc prêt à mourir en chrétien, lui qui avait été si chrétiennement élevé.

Après le coup mortel, la miséricorde de Dieu lui accorda dix minutes ; c'était peu ; assez cependant pour faire monter au ciel le cri de repentir, d'amour et de supplication qui en ouvre les portes : assez pour offrir à son bien-aimé pays le sacrifice de sa vie ; assez pour envoyer aux siens un suprême adieu du cœur et pour dire à son père, du fond de l'âme : Vous fûtes un bon soldat de l'Église à Ancône, à Castelfidardo, à Mentana ; vous fûtes un bon soldat de la France à la tête du 24e bataillon des Mobiles que vous conduisîtes, en 1870, jusqu'à la frontière de l'Est ; votre fils n'a pas dégénéré. »

Inclinons-nous, M. F., devant ce beau caractère et ce grand cœur, dont un de ses amis d'enfance, un de ceux qui ont pénétré plus avant dans sa vie, me dépeignait, il y a peu de jours, la riche nature, en me disant qu'il était tout bon, tout franc, tout brave, ne connaissant que la loyauté, toujours prêt au dévouement,

Digitized by Google

étranger aux passions mesquines et supérieur aux ambitions vulgaires, si bien qu'au grand étonnement de ses chefs eux-mêmes jamais il ne songeait à rien demander, il ne savait que se dépenser.

Une telle grandeur d'âme, embellie par un tel héroïsme et couronnée par une telle fin sont pour nous une grande leçon.

Si les circonstances ne nous imposent pas, comme à notre vaillante armée — ce à quoi nous serions prêts — d'aimer notre pays jusqu'à l'effusion du sang, sachons au moins puiser dans notre foi chrétienne et dans le sentiment du devoir que la foi inspire, la science du vrai patriotisme, de ce patriotisme qui travaille sans relâche, dans le désintéressement, l'abnégation et l'oubli de soi, à faire une France grande et prospère, unie au dedans, forte au dehors, fidèle à sa mission, imbue des principes religieux, moraux et sociaux qui sont la garantie de l'ordre et de la paix.

Recueillons aussi devant ce cercueil les graves enseignements que nous donne la mort. Puisqu'elle ne respecte ni l'âge, ni la santé, ni le rang ; puisqu'elle fond à l'improviste et qu'elle frappe comme la foudre, tenons-nous prêts à répondre à l'appel du Souverain Juge par des consciences droites et des vies sans taches.

Enfin, pour nous consoler, pour ne pas pleurer comme ceux qui sont sans espérance, levons les yeux au Ciel et souvenons-nons que la mort n'est pas la fin, mais au contraire le commencement de tout, le passage d'une vie d'épreuve à une vie de félicité et que « les séparations de la terre, comme l'a dit Lacordaire, ne sont qu'un rendez-vous pour l'éternité ».

Ainsi-soit-il !

L'absoute a été donnée par Mgr Rumeau accompagné des vicaires généraux et du chapitre.

La foule, profondément émue, a ensuite défilé devant la famille, très touchée de cette grandiose manifestation de sympathie.

L'inhumation eut lieu à Saint-Jean-des-Mauvrets.

Le corps fut reçu à l'entrée du bourg par M. le curé de Saint-Jean-des-Mauvrets, entouré de M. le doyen des Ponts-de-Cé, des curés de Blaison, Saint-Sulpice, Saint-Saturnin, Juigné et Brigné. En tête du cortège, les enfants de l'école libre de Saint-Jean portant des gerbes de fleurs et les jeunes filles du patronage portant de magnifiques couronnes. Le drapeau de la Jeunesse catholique, cravaté de crêpe, suivait. Puis venaient les couronnes offertes par la famille, le général

Digitized by Google

Lyautey, les officiers de la garnison d'Angers, la Ville d'Angers, etc.

Après la famille se pressait une foule nombreuse et recueillie que précédaient le général Claret de la Touche, délégué du ministère de la guerre ; le lieutenant-colonel de Galembert, du 25e dragons; le lieutenant-colonel d'Ollone, le capitaine de Fleurieu du 3e spahis, de nombreux officiers de la garnison d'Angers. Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué MM. F. Bougère, le vicomte O. de Rougé, le comte de Fougerolle, A. Planchenault, le colonel Couilleau, le comte du Reau, le marquis de Contades ; le Cercle « la Paix », de Saint-Jean-des-Mauvrets, avec son vice-président, M. Joseph Lecomte, remplaçant M. Eugène Hamon ; MM. P. Viau, maire de Saint-Sulpice ; Simon, adjoint ; Aubin, conseiller municipal, Chicotteau, adjoint au maire ; Lecomte, Pierre Gasnier, conseillers municipaux de Saint-Saturnin ; Reuiller, maire de Mozé ; Trottier, maire de Saint-Jean-de-la-Croix, et une foule d'habitants de Saint-Jean, Saint-Saturnin et Juigné.

Au cimetière, le général Claret de la Touche, au nom du Ministre de la Guerre et de l'Armée, dit un dernier adieu à la dépouille mortelle du capitaine Pierre de Terves :

C'est avec une émotion profonde, dit-il, que remplaçant M. le général de division Barret, il remplit ce devoir.

Élevé par le vaillant soldat d'Ancône, par l'aide-de-camp de Lamoricière, par le commandant de mobiles de 1870, Pierre de Terves ne pouvait ne pas être brave.

Né en 1874, il entrait à Saint-Cyr en 1894, était affecté à l'arme de la cavalerie et servait aux 5e et 9e cuirassiers.

La vie de garnison ne pouvait pas suffire à son ardeur et à son énergie ; attiré par la terre africaine, là où l'on se battait, il obtenait son affectation au 3e spahis en 1908.

Il reçut le baptême du feu dans le Sud-Oranais, sur les bords de la Moulouya, où il fut distingué par un chef qui s'y connaissait, par le général Lyautey.

Celui-ci ne tarda pas à proposer le capitaine de Terves pour les postes les plus difficiles.

Au Maroc, après la révolte de Fez, il fallait réorganiser les tabors marocains ; Pierre de Terves était tout indiqué pour cette œuvre.

Son escadron, remarquable par son endurance et par sa vaillance, fut bientôt l'un des meilleurs du régiment marocain.

Digitized by Google

A sa tête, son capitaine fit partie des colonnes les plus importantes qui opérèrent dans le Maroc, d'abord avec le général Lyautey, puis avec le général Gouraud.

Fatigué à la suite de nombreuses expéditions, il vint se reposer quelques instants en France, où il eut la joie de passer quelques jours dans son pays natal.

L'expédition de Taza se préparait; le capitaine de Terves ne voulut pas laisser partir ses hommes sans lui; il n'était pas seulement un chef vaillant et vigoureux, il aimait son monde. Tous en rendent le témoignagne le plus complet.

Comme à son habitude il sut se distinguer.

L'escadron de Terves était toujours à l'avant-garde. Au combat de la Montagne des Tsouls, le 1er escadron marocain flanquait la colonne; les Marocains occupaient les crêtes voisines; il fallait les en déloger; l'escadron se jette dans la mêlée et débarrasse rapidement le terrain.

Il ne reste plus qu'une « zaouïa » où a lieu la dernière résistance.

De Terves fait mettre pied à terre à ses hommes. Au moment même où il a une vision très nette du succès, une balle le renverse; quelques instant après il était mort.

C'est un grand exemple offert aux jeunes gens, aux jeunes officiers et qui leur montre que tant vaut l'officier tant vaut la troupe.

D'une voix profondément émue, M. le général de la Touche termine en disant :

Adieu donc, de Terves; adieu, mon jeune camarade. Vous êtes mort en faisant votre devoir; dormez en paix dans votre terre natale et les vôtres resteront fiers de vous.

Le général de la Celle prit ensuite la parole :

Le capitaine Pierre de Terves avait, sous une forme un peu différente, cette simplicité dans le désintéressement, cette généreuse impétuosité du cœur, vertus accentuées de sa race, vertus bien françaises, que nous aimons chez son père et qu'avait tant appréciées le bataillon de mobiles de Maine-et-Loire qu'il commandait en 1870.

Choisi au lendemain de la révolte des troupes chérifiennes et des massacres de Fez pour commander un escadron de spahis marocains, il avait, en s'imposant à leur admiration par sa bravoure, vite conquis le dévouement de ses hommes qui, ennemis la veille, pleuraient à chaudes larmes leur capitaine mort.

Sa bravoure était légendaire au Maroc : le camp de Terves en est le dernier témoignage et en perpétuera le souvenir.

Digitized by Google

Ses chefs, ses camarades, le considéraient comme un officier de cavalerie de haute valeur.

Le général Gouraud, qui le connaissait bien et l'avait demandé pour sa colonne de Taza, a dit sur sa tombe provisoire en quelle grande estime il le tenait.

Ses camarades, des inférieurs, ont écrit des lettres émouvantes que, dans sa modestie mélangée de fierté, son père n'a voulu montrer qu'à de rares amis.

L'avant-veille de sa mort, le capitaine Pierre de Terves, par une charge admirable, avait dégagé un bataillon d'infanterie en position périlleuse : « Dernier acte héroïque après tant d'autres de notre pauvre ami, m'écrivait le capitaine Durenty, mon dernier officier d'ordonnance, qui commandait l'autre escadron de spahis de la même colonne. »

Le 12 mai au matin, pendant que le capitaine de Terves donnait des ordres de combat, une balle à la tempe le renversait mort.

Au début de l'action, un père franciscain, le Père Dominique, aumônier volontaire, avait donné à tous les combattants une absolution « in articulo mortis »; il l'a dit le lendemain au capitaine Durenty en parlant de la mort du capitaine de Terves, qu'il avait connu dans sa première campagne au Maroc oriental et qui lui inspirait la plus affectueuse sympathie.

Vieux général de cavalerie, son chef il y a peu d'années en Algérie, ami des siens, uni à eux dans la douleur, je dis un adieu ému au cavalier héroïque qu'a été le capitaine Pierre de Terves.

Il a rendu service à son pays, donné de beaux exemples à la cavalerie et fait honneur à son nom.

L'Anjou peut être fier de lui.

Profondément émus, les assistants sortent du petit cimetière de Saint-Jean, beaucoup pleurant celui que tout le pays aimait et essayant, par leurs marques touchantes de sympathie, d'adoucir la douleur poignante du commandant de Terves.

*
* *

Le 7 juillet ont eu lieu, en l'église Saint-Laud d'Angers, les obsèques de notre érudit et regretté collaborateur.

M. A. Cheux, un savant doublé d'un modeste, avait bien voulu, depuis de nombreuses années, confier à notre recueil le soin de publier les observations météorologiques qu'il recueillait, avec une compétence indiscutable et un soin méticuleux,

Digitized by Google

à son bel observatoire de la Baumette, où il possédait les appareils les plus perfectionnés et les plus modernes.

Il était âgé de 66 ans.

Le deuil était conduit par les neveux et parents du défunt.

On remarquait dans l'assistance : MM. Labussière, président de la Commission départementale météorologique ; Préaubert, professeur honoraire au Lycée ; Verchaly père, directeur de l'Observatoire municipal d'Angers ; Surrault, membre de la Commission départementale et de l'Observatoire météorologique ; le chanoine Urseau, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, etc.

Après le service religieux, célébré à l'église Saint-Laud, le cortège funèbre s'est rendu au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Sur sa tombe, M. E. Préaubert, président de la Société d'Études scientifiques d'Angers, dit un dernier adieu au défunt.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la Météorologie générale, de la Société Météorologique de France, du Bureau central Météorologique, dont Cheux était correspondant, au nom de la Météorologie locale, de la Commission météorologique départementale de Maine-et-Loire, de la Société d'Études scientifiques d'Angers, dont Cheux était membre depuis plus de 40 ans, j'adresse un adieu suprême et ému à notre collègue et ami, Albert Cheux, qu'une mort impitoyable a enlevé trop tôt à la science, à sa famille, à ses amis.

Cheux a consacré son existence tout entière au labeur scientifique désintéressé. Il avait créé dans sa propriété de La Baumette un observatoire météorologique modèle, muni de tous les appareils les plus perfectionnés, et lui-même depuis 1870 n'a cessé jusqu'à son dernier souffle d'existence, d'observer et d'enregistrer avec une scrupuleuse exactitude tous les phénomènes si complexes qui se jouent dans l'atmosphère qui nous entoure. La collection de ses observations si parfaites et si rigoureuses constitue pour le demi-siècle qui nous précède une des documentations les plus précieuses, dont ont tiré profit les Annales du Bureau central et de nombreux chercheurs.

Sa disparition constitue un véritable deuil pour la science météorologique.

A côté de la météorologie, qui a été la dominante de toute son existence, Cheux cultivait encore diverses branches des sciences

Digitized by Google

naturelles. La minéralogie et la paléontologie ont attiré particulièrement son attention, ainsi qu'en témoignent les magnifiques collections qu'il a réunies à la Baumette ; dans le monde des êtres vivants, il s'était attaché plus particulièrement à l'entomologie et notamment à l'étude des lépidoptères ; et là encore, il a su constituer de remarquables collections.

Au point de vue scientifique, Cheux était l'esprit rigoriste, inflexible, que rien au monde n'aurait pu détourner de la consigne qu'il s'était imposée. Au point de vue des relations, pour tous ceux qui ont pu le voir de près, le juger dans sa vie intime, Cheux s'est toujours montré d'un caractère aimable, gai, enjoué; prouvant ainsi que les qualités du cœur et de l'esprit peuvent parfaitement s'allier à la discipline scientifique. Et c'est pour cela que nous le regrettons doublement !

Et si son tour est venu de quitter la scène du monde vivant, du moins conserverons-nous de lui un souvenir ému et attendri. Ce souvenir survivra chez nous comme un exemple et un encouragement dans notre propre labeur quotidien !

Cheux, adieu !

***

Le 15 juillet ont eu lieu à l'église Sainte-Thérèse, les obsèques de M. Louis Tricot, artiste lyrique, membre de la Commission théâtrale du Grand-Théâtre, décédé dans sa 53e année.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes de fleurs et de perles parmi lesquelles on remarquait celles offertes par la Direction du Grand-Théâtre, l'École Municipale de Musique, l'Union Voile et Vapeur d'Angers, et l'École de Musique.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Foare, directeur de l'École de Musique; Levier et Marquis, membres du Comité de l'Union Voile et Vapeur d'Angers, et Genty.

Le deuil était conduit par MM. Tricot, père du défunt, Roger Tricot, son fils, et les autres membres de la famille.

Louis Tricot est né à Angers en 1861. Son goût inné pour la musique, qu'il manifesta dès ses jeunes ans, le poussa à Paris où il devait trouver des maîtres illustres.

Il se fit donc recevoir au Conservatoire de Musique. C'est là que, sous la direction de professeurs éminents, M. Danhauser, pour le solfège, M. Boulanger, pour le chant, il per-

Digitized by Google

fectionna ses études musicales en même temps que M. Moker lui enseignait l'Opéra-Comique.

Au bout de deux ans d'études, M. Tricot sortait du Conservatoire et débutait brillamment à La Haye, où sous la direction du maître Massenet lui-même il créa « Manon », « Ève », « Le Cid », « Marie-Magdeleine ».

... Et puis ce fut la course au succès à travers la France : Toulouse, Royan, Montpellier, Lyon, Trouville, Bordeaux, Nancy, Alger, etc., etc.

M. Tricot se fit également applaudir à Angers au cours de plusieurs saisons.

Depuis quelques années notre concitoyen avait abandonné le « plateau » et s'était retiré à Angers.

Ses sûres connaissances artistiques l'avaient fait désigner comme membre de la Commission théâtrale. Il était officier de l'Instruction publique.

Au cimetière de l'Ouest, où a été inhumé notre regretté compatriote, des discours furent prononcés au nom de la Ville par M. le docteur Barot, maire; au nom de l'École de Musique par M. Ed. Cointreau, président de l'École; au nom de l'Association des artistes musiciens par son président, M. Perdereau, et au nom de l'Union Voile et Vapeur d'Angers par M. Maurice de Farcy.

***

Le 18 juillet, ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. Édouard Hédelin, notaire honoraire, ancien officier de la garde mobile et de l'armée territoriale, médaillé de 1871, président honoraire du Comité des notaires du département, vice-président de l'Association de Prévoyance des notaires.

La levée du corps a été faite et la messe célébrée par M. le chanoine Delahaye, curé de la paroisse et l'absoute donnée par M. l'abbé Brossard, curé de Saint-Jacques.

Pendant la cérémonie, l'orchestre des Concerts populaires a joué la *Méditation* de Bordier et l'*Adagio* de Gluck avec solo de flûte par M. Moncelet; le « Pie Jesu », de Faure, et un « O Salutaris », de Bailly, ont été chantés par ce dernier; la Sainte-Cécile a, à la fin de la messe, chanté le « De Profundis de Paul Rondeau ».

Digitized by Google

Le deuil était conduit par M. Ch. Hédelin, le commandant Faugeron, MM. Damar, directeur honoraire des Contributions Directes; Blandeau, ses beaux-frères; J. Damon, Paul Hardy, Pajan, Viollet.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Chauveau, président du Comité des notaires du département; Brault, président de l'Association de Prévoyance des notaires; J. Bessonneau, membre de la Société hippique de Maine-et-Loire; Le Bailly, président de la Chambre des notaires d'Angers; Bruas, président de la Société de la Caisse d'Épargne; Chesneau, secrétaire de l'Association artistique des Concerts populaires.

Une nombreuse assistance de confrères et d'amis suivait ensuite, témoignant par son attitude attristée et recueillie les regrets que causait à tous la perte de cet homme aux connaissances étendues et dont l'obligeance était proverbiale.

Notre distingué collaborateur, M. Germain Dufour, a bien voulu, avec tout son talent et tout son cœur, faire revivre dans la *Revue de l'Anjou*, la belle figure de M. Hédelin, sa vie toute de travail, de devoir et d'abnégation.

***

Le comte de Trédern, conseiller général du Lion-d'Angers, est décédé le lundi 20 juillet, à son château de la Lizière, en Saint-Martin-du-Bois. Il siégeait depuis deux ans seulement au Conseil général. Il est mort des suites d'une longue maladie et après une douloureuse agonie.

Sa belle conduite pendant la guerre de 1870-71, où il prit le commandement d'une compagnie de mobiles, et notamment à Patay, où il fut blessé au pied par un éclat d'obus et fait prisonnier, lui valut la décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

Après la guerre, il revint se fixer dans son canton du Lion-d'Angers, où il s'occupa activement d'agriculture et d'élevage.

Il était très connu aussi dans les milieux sportifs et fut longtemps commissaire des courses de la Société d'Encouragement.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 24 juillet, en l'église de Saint-Martin-du-Bois, au milieu d'une assistance

Digitized by Google

nombreuse et sympathique car il était très aimé dans la contrée où il rendait tant de services.

***

Nous apprenons avec peine la mort du colonel Bonamy, décédé, le 22 août, à Nantes.

Il venait, dit le *Libéral Baugeois*, répondant à la voix de la Patrie, de demander à reprendre du service pour la durée de la guerre, et le médecin militaire qui l'avait examiné lui avait délivré un certificat d'aptitude à faire campagne.

Le colonel Joseph Bonamy avait de magnifiques états de services. Né à Nantes, en 1845, admis à l'École de Saint-Cyr, en 1864, il était, au moment de la déclaration de guerre, sous-lieutenant au 88e de ligne, à Lyon. Le 30 août 1870, à la bataille de Beaumont qui décima le corps d'armée de Failly, une balle allemande lui traversa la poitrine : il resta six mois entre la vie et la mort. Il guérit cependant et, au cours de sa convalescence, en juillet 1871, il était fait chevalier de la Légion d'honneur. Il devait se ressentir longtemps de sa terrible blessure ; l'un de ses camarades du 88e nous rapportait naguère, au cours des grandes manœuvres, qu'il l'avait vu, un jour, cracher un morceau de tunique demeuré plusieurs années dans le poumon.

Nommé capitaine au corps même qui s'enorgueillissait de le posséder, le sous-lieutenant de 1870 fut appelé, sans l'avoir sollicité, à l'emploi si envié de capitaine instructeur à Saint-Cyr. Promu chef de bataillon, il commanda pendant dix ans l'un des bataillons du 135e, à Angers. Lieutenant-colonel au 98e. à Roanne, il reçut, après un séjour d'une année à Bizerte, le commandement du 165e, à Commercy. Il y a deux ans, sur la proposition d'un ministre réparateur, M. Millerand, il se voyait conférer la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

Le colonel Bonamy, dont la valeur n'avait d'égale que la droiture et la modestie, était nantais par son père, le docteur Eugène Bonamy, médecin des hôpitaux de Nantes Il appartenait à l'Anjou par sa mère, fille du général Bourgeois, l'un des volontaires angevins de 1792, et par son mariage avec Mlle Ratouis de Saumur. Tous les ans, depuis sa plus petite enfance, il se plaisait à venir passer ses vacances en notre Baugeois, à la chère propriété de famille de la Chapellière. Lorsqu'il eut pris sa retraite, les habitants de Beaufort, où il ne comptait que des amis, l'appelèrent à siéger, le premier de la liste des élus, au Conseil municipal de leur petite ville.

Nous nous associons, du fond du cœur, au deuil que leur cause

Digitized by Google

une fin si subite, et nous prions ses deux fils, les capitaines Charles et Pierre Bonamy, — qui ignorent peut-être encore à la frontière le grand malheur qui vient de les frapper, — ses deux filles, Mlle Marie Bonamy et Mme Roger Bruas, ses deux frères, MM. Armand et Louis Bonamy, et tous les siens, de vouloir bien agréer l'expression émue de nos respectueuses et profondes sympathies.

La *Revue de l'Anjou* prie la famille du colonel Bonamy d'agréer l'expression de sa bien vive et douloureuse sympathie.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 2432-14.

Digitized by Google

Triptyque de bronze

Le Marocain est un soldat; l'Arabe, un homme; le Tunisien, une femme.

(Proverbe marocain).

I

MÉDAILLON DE GAUCHE : Bronze clair à patine d'argent.

Mohammed Ben-Assen, le Tunisien, fut le premier « turco » qui débarquât à l'hôpital. Aussi que d'intérêt, de curiosité autour du nouveau venu ! Docteurs, internes, religieuses, dames de la Croix-Rouge, infirmiers, groupés près de son lit, s'évertuaient à parler sabir pour consoler et encourager le pauvre diable, assez mal en point. Une balle dans la poitrine, toussant à faire peine, Mohammed souriait faiblement pour remercier, et chaque sourire faisait luire, dans son beau visage foncé, la ligne claire des dents et le blanc opalin des yeux.

Très poli, très affiné d'ailleurs, ce Ben-Assen ! Avec ses façons discrètes et câlines, ses longs regards caressants de grand lévrier qu'on flatte, il eut vite conquis tout entière la maison ! La vie d'hôpital ne fut pour ce privilégié qu'une succession de voluptés exquises... Il n'était heure où il ne reçût quelque gâterie : tantôt, une rose qui lui était apportée,

Digitized by Google

et dont il savourait l'arome, les yeux mi-clos, avec recueillement; tantôt, un sac de bonbons, des cigarettes, un savon parfumé, une glace où il s'admirait avec un plaisir enfantin, un couteau, muni de deux lames et d'un tire-bouchon, et dont le manche de métal portait cette formule cabalistique : Moët et Chandon ! Trésor sans prix, ce couteau, qu'il exhibait glorieusement à tout venant ! Aussi, pour obtenir qu'il se recouchât, ce jour où il se levait pour la première fois, sœur Ambroise ne put faire mieux qu'en menaçant de confisquer le couteau fameux ! Et aussitôt, Mohammed, jusque-là récalcitrant, consentit à se dévêtir !

Mohammed demanda à une dame « francis » d'écrire à son frère Tidjeni-Ben-Assen, à *Tounis*. Non pas pour le prévenir de sa blessure, oh ! non ! Il fallait lui épargner toute alarme, à ce Tidjeni très aimé, et lui dire seulement que Mohammed se reposait à l'hôpital, parce qu'il était malade un peu, un tout petit peu !

A quoi Tidjeni répondit de *Tounis*, avec une tendre urbanité : « Notre très cher frère Mohammed, nous avons reçu avec bonheur vos chères et précieuses nouvelles. »

Gardant son plomb dans la poitrine, Mohammed Ben-Assen n'en fut pas moins bientôt sur pied. On le vit circuler dans les salles, dans les couloirs, droit et superbe, sous la blouse d'uniforme, qui prenait sur son torse sculptural des plis de péplum ou de toge. Il aimait à s'employer au service des sœurs et à se rendre utile. Quel orgueil le grandissait quand la gracieuse sœur Geneviève lui confiait une poignée de sa vaste corbeille pour l'accompagner à la distribution de pain, de lit en lit ! Jamais chambellan solennel ne remplit un office d'honneur, près d'une reine, avec plus de gravité majestueuse !

Envers tous, d'ailleurs, Mohammed se montrait serviable et affectueux. Aussi le « marabout chrétien », qui l'avait pris en amitié, l'emmena-t-il, un soir, près d'un Marocain moribond, Cet homme éminemment charitable pensait qu'il

Digitized by Google

serait doux au pauvre Africain de recevoir, en sa langue maternelle, quelques-unes des exhortations que la religion mahométane dispense aux agonisants. Mohammed s'acquitta de ce soin émouvant avec une bonté, une onction, qui édifièrent la chambrée des blessés. « Une mère ou une sœur n'eût pas mieux fait », déclarait l'un d'eux.

Mohammed faillit subir la mésaventure qui coûta la vie à Vert-Vert le trop aimé. Gavé de bonbons, saturé de sucreries, on le vit, sa balle extirpée, sa blessure guérie, devenir soudain triste et inquiet... Il lui fallut quitter sœur Ambroise, pour passer quelques jours en observation chez sœur Thérèse, parmi les gens qui souffrent de malaises intimes... Avec quelques drogues tout se termina au mieux. Mohammed put aller achever sa convalescence au pays de Mireille et, sans doute, rejoindre de là *Tounis* la Blanche. Drapé dans sa gandoura, il émerveillera un cercle d'auditeurs, au café maure, en narrant, deux doigts en l'air, ses souvenirs enchantés : « Ah ! mes fils, si vous saviez ce que c'est que l'hôpital de France !.... »

Intrépide, d'ailleurs, au combat, le Tunisien est bien sensible et charmeur comme une femme.

II

MÉDAILLON DE DROITE : Bronze à chaude tonalité cuivrée.

Une tête à la toison drue, se détachant en vigueur sur le blanc oreiller, telle fut la première vision que nous eûmes de Mohammed Ben-Ahmed le Marocain, arrivé à l'ambulance presque mourant, traversé de part en part d'une balle dans la région du cœur.

Des jours et des jours il demeura ainsi inerte, les lèvres retroussées sur l'ivoire des dents, les yeux brumeux, comme un pauvre chien écrasé qui achève d'expirer au coin d'une

Digitized by Google

borne. Pas une plainte dans cette tragique immobilité. Rien que cet appel rauque, sans cesse renouvelé : « D'l'eau! d'l'eau !

Peu à peu des éclairs de vie et de vouloir ranimèrent cette voix et ce corps exténués. Insensiblement, les yeux se rouvrirent, larges, magnifiques, scintillants comme des prunelles d'aigle, pour illuminer la face busquée, d'un type sémitique très pur et très ancien, tel qu'on se représente Isaac ou le jeune Jacob, près des tentes bibliques.

Mohammed manifesta son réveil à l'existence en se chamaillant avec l'infirmière qui prétendait le faire manger. Indigné qu'elle s'obstinât à lui présenter une cuillerée de potage qu'il s'opiniâtrait, lui, à repousser, Mohammed chercha, [pour exprimer sa colère, les épithètes les plus méprisantes qu'il connût en français. Et ce furent de très vilaines injures : « Chien ! Cochon ! »

— « Je le dirai au major, riposta la garde. Et il te donnera quatre jours de prison pour ta peine ! »

Miracle d'intuition ! Mohammed comprit le sens de la menace. Vite, il tira du drap sa longue main déliée, l'étendit d'un geste apaisant et, la voix très douce : « Non ! non ! Pas chien ! Camarade ! »

« Camarade » ! Le premier mot peut-être qu'apprennent les soldats de notre armée de bronze, Soudanais, Sénégalais, Bédouins. Et tous le répètent avec une cordialité, un entrain qui gagnent irrésistiblement l'affection de leurs frères d'armes, les petits soldats de chez nous.

Les camarades français comprennent qu'il est dû des soins particuliers à ces braves s'arrachant à leur terre natale pour venir défendre la chère France et, sans jalousie, rivalisant même de prévenances pour distraire Mohammed, ils le plaisantaient :

« Encore un cadeau à toi ! Un beau cache-nez ! Tu sais te faire chérir des dames ! Toi, grand carottier !

— Mohammed, grand carottier », convenait-il, placide.

Digitized by Google

(Certainement, ce vocable imprévu, introduit dans la langue marocaine, sera un jour commenté par quelque pédant teuton, lequel prouvera, en un copieux volume, que « carottier » a une étymologie arabe).

Sinon « carottier », du moins comédien habile et amusant, Mohammed, bientôt, ébahit ses compagnons par sa fine malice, son esprit alerte, sa verve pétillante. Encore étendu sur son lit et ne possédant du français qu'un vocabulaire très restreint, de la main, du regard, de la voix, il parvenait à se faire entendre :

« Li ! disait-il en désignant un petit dragon imberbe, li blessé faisait hi ! hi ! »

Et il feignait de larmoyer comme un enfant, avec une minique impayable, frottant du bout des doigts noirs ses paupières et ses joues.

« Mais toi, Mohammed, n'as-tu pas pleuré quand tu as reçu ta blessure? »

Les yeux d'aigle resplendirent, métalliques, la voix gazouillante se fit grave.

« Jamais ! Maroc, fort ! »

Trois paroles retentissant comme trois coups de marteau pour attester la fierté belliqueuse de sa race.

Se montrer « soldat » brave, ferme et superbe, partout et toujours, c'est la règle morale, le code d'honneur de Mohammed, qui répudie toute faiblesse et toute plainte. Comme on s'attristait qu'il eût vu mourir son voisin de lit, cet autre Marocain, que Mohammed le Tunisien assista d'une façon si touchante, Ben-Ahmed arrêta les condoléances avec un dédain tranchant.

« M'en f... Li pas bon ! Toujours gémir ! Mauvais soldat ! »

De l'ambulance, il recueillait avidement les bruits de guerre. Ce n'était pas l'odeur d'une rose qui le jetait en extase, lui, mais un son de clairon filant à travers la fenêtre. Et quelle exultation orgueilleuse quand la nouvelle se répandit que les goumiers marocains avaient capturé un général allemand !

Digitized by Google

Dès qu'il fut debout, agile et droit dans sa tenue kaki, Mohammed ne parla plus que de retourner là-bas où l'on se battait.

« Dans quinze jours... Et puis à la guerre !... »

Et ses narines frémissaient comme s'il humait déjà la senteur piquante de la poudre : son corps à la maigreur robuste tendait, comme pour bondir sur l'ennemi, tous ses ressorts d'acier...

Le Marocain est un soldat.

III

MÉDAILLON CENTRAL : Bronze mat, teinté d'olivâtre.

Ahmed Ben-Aïssa, Algérien de la province d'Oran — Caporal, neuf ans au service de la France. Médaille militaire et médaille du Maroc.

Tête puissante, front intelligent, carrure athlétique, masque d'énergie réfléchie, Ahmed représenterait d'une façon saisissante la sombre et imposante figure d'Othello, le More de Venise. Celui-là aussi sait souffrir en silence. D'un hochement de tête, d'un sourire indécis, il remercie ceux qui s'occupent de le soulager ou de le réconforter. Rarement on entend sa voix. Sa réserve, sa dignité naturelle suscitent un sentiment de déférence, arrêtent les familiarités. Personne n'est tenté de le tutoyer, après avoir rencontré le regard fier et grave de ses yeux de diamant noir.

Mohammed le Marocain, très conscient des devoirs imposés par la hiérarchie militaire, témoigne au « caporal » une véritable vénération et lui a fait hommage de son couteau. Ahmed a reçu ces égards sans s'étonner, avec la sereine condescendance du supérieur à qui tout est dû.

Aussitôt qu'il a pu quitter son lit, le caporal de tirailleurs s'est traîné, sur ses béquilles, vers la chambre voisine où

Digitized by Google

sont hospitalisés deux adjudants. Il veut rendre ses devoirs aux *chefs*, et ceux-ci l'accueillent avec estime. Ils savent la bravoure sans phrases de nos Arabes français et sentent la valeur morale de ce silencieux.

Son frère Abd-el-Kader Ben Aïssa, qu'il a fait prévenir de sa blessure, lui répond en ces termes, lui-même (car Abd-el-Kader connaît aussi bien l'écriture française que les caractères arabes) : « Mon très cher Ahmed, je suis heureux de savoir que tu es bien soigné et que tu seras bientôt guéri pour avoir la joie de retourner sur le front. Si je n'avais charge de famille, je volerais moi-même à ton secours pour exterminer les Boches... »

Et Ahmed approuve, de son hochement de tête significatif. La France est sa mère, et il défend sa mère contre les Barbares...

L'Arabe est un homme. Et c'est à Ahmed Ben-Aïssa que sera dévolue la place d'honneur, au centre du triptyque de bronze.

Mathilde ALANIC.

Digitized by Google

Digitized by Google

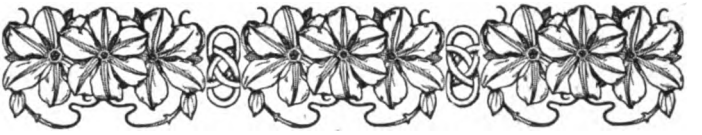

Les Chapelles et les Chapellenies

du Bourg-d'Iré sous l'Ancien Régime

AVANT-PROPOS

Il est bon de faire connaître l'origine et le but de cette étude, la méthode employée et les sources utilisées. Ce travail est né de l'amour du pays où nous a placé la Providence et du désir naturel de savoir son histoire. Qui n'a rêvé parfois du lointain passé plein d'ombre et de mystère et n'a laissé son imagination broder sur ce sujet des légendes merveilleuses? Sans bouder notre temps et sans méconnaître les progrès et les avantages de notre civilisation, il nous est permis de goûter la poésie des choses disparues, le charme évocateur des ruines, les vieux parchemins et les histoires du temps jadis.

Quelle absurdité, du reste, de vouloir rompre avec un passé où plongent toutes les racines de notre être et auquel nous devons ce qu'il y a de meilleur en nous, la foi et les traditions! Étant les bénéficiaires inconscients des richesses spirituelles et morales accumulées par nos aïeux, entrete-

Digitized by Google

nons chez nous le culte des vieux souvenirs. L'histoire des vieilles chapelles nous est une occasion, selon la pensée de Maurice Barrès, de communier avec nos morts et de saisir leur âme de foi. « Une église dans le paysage, a-t-il dit récemment, améliore la qualité de l'air que je respire [1]. » Qu'elle devait donc être saine l'atmosphère religieuse de notre petit territoire avec sa vieille église du onzième siècle et ses six petites chapelles disséminées dans la campagne ! Plus nombreuses qu'aujourd'hui, elles attestaient la piété de leurs fondateurs et des habitants de la paroisse. Bien que la plupart aient si complètement disparu qu'il semble difficile de les localiser, il nous a paru bienfaisant d'en ressusciter le souvenir et de projeter un peu de lumière sur leur obscure histoire. Faire mieux aimer aux habitants d'aujourd'hui la terre d'autrefois, en la faisant mieux connaître, afin de les retenir davantage là où sont morts leurs ancêtres, c'est tout notre but. Ainsi comprises, les études archéologiques ne sauraient être taxées d'aridité et de sécheresse, car elles partent d'une âme sensible qui sympathise avec le passé qu'elle évoque. Sans doute tous les archéologues n'ont pas le sens poétique, la science et le charme littéraire de Châteaubriand dans son *Itinéraire*, du P. Thédenat décrivant le *Forum romain* ou *Pompéi* [2], ou du P. Vincent travaillant sur *Jérusalem* [3]. *Si parva licet componere magnis*, c'est pourtant un peu leur état d'esprit comme aussi leur méthode d'investigation et de loyauté qui ont inspiré et dirigé cette modeste étude. Nous l'avons

[1] Maurice Barrès, *La grande pitié des églises de France*, 1914 (librairie Emile Paul) p. 171. On peut rapprocher de cette pensée celle de Camille Jullian citée par Barrès à la page 392 : « L'église est le lieu de la terre où une cité des hommes se transforme en un quartier de la cité de Dieu. »

[2] Thédenat, de l'Institut, Le *Forum romain*, Hachette 4me éd., 1908. — *Pompéi*, 2 vol., chez H. Laurens.

[3] Hugues Vincent, O. P. et Abel, O. P. *Jérusalem* (Gabalda) 1912. 3 vol. sur 8 sont déjà parus...

Digitized by Google

faite en toute franchise. Comme le dit M. Georges Goyau : « l'Église n'a point besoin de flatteries. Mystiquement parlant, elle se résume en une coopération constante entre Dieu et l'homme. » Ainsi les imperfections qu'on peut y déplorer ne peuvent que faire ressortir d'une manière plus éclatante l'action toute puissante de Dieu, qui, malgré tout, maintient son œuvre.

Pour composer cette étude, il a d'abord fallu recueillir des matériaux, explorer le pays, faire parler la tradition locale et lire les anciens manuscrits. Le travail a été long, mais plein d'attrait, un peu semblable au travail de l'architecte qui avec de vieilles pierres, des fûts de colonne épars et des chapiteaux à demi brisés, essaie de reconstituer un temple antique. Nous aurions goûté vivement le plaisir de découvrir dans le sol fouillé d'antiques médailles, des pierres sculptées ou chargées d'inscriptions et, en écrivant ces lignes, nous pensons à l'heureux chercheur qu'est M. le chanoine Pinier, à ses découvertes dans l'ancienne église Saint-Martin et à ses belles études parues dans cette *Revue* même [1]. Jusqu'ici, pour les chapelles que nous étudions, cette bonne fortune nous a été rarement accordée [2] et nous avons dû ordinairement nous contenter des documents écrits, imprimés ou manuscrits. Les imprimés que nous avons utilisés sont les *Pouillés* ou annuaires ecclésiastiques [3]. Ils donnent des indications précieuses,

[1] Voir entre autres : *Le rempart romain à Angers. Revue de l'Anjou*, janvier 1914.

[2] Exception faite toutefois pour la *chapelle in Ruron* (voir chap. VI) et pour une belle plaque de cuivre gravée, intéressant la *chapelle de Saint-Jean* (voir chap. VIII).

[3] Entre autres ont été consultés : le *Pouillé général des bénéfices de la France*, 3 volumes, à Paris, chez Gervais-Alliot, 1626; le 3e volume donne les bénéfices du diocèse d'Angers. — Le *Pouillé du* diocèse d'Angers (manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, 1730). M. M. 718 n° 648. — Le *Pouillé du diocèse d'Angers*, imprimé par ordre de Mgr de Lorry en 1783.

Digitized by Google

mais courtes, qui tiendraient en moins d'une page. Les renseignements qu'ils fournissent auraient été insuffisants pour le fond de cette étude. Nos principales sources ont été les actes passés devant notaires et les chartes seigneuriales : acquêts, baux, legs, fondations, aveux, procès-verbaux de prises de possession de chapellenies, etc... Ici nous avons le devoir de remercier ceux qui nous ont ouvert leurs archives. M. le général marquis Courtès, maire de Challain-la-Potherie, et Me Quintin, notaire au Bourg-d'Iré, ont droit à notre spéciale gratitude pour leur empressement à mettre à notre disposition les documents qu'ils possèdent. Les précieux cartulaires du château de Challain, dont l'ancien propriétaire, M. le comte de La Rochefoucauld, avait hérité des terres et titres de la Seigneurie de la Bigeottière, nous renseignent sur plusieurs des anciennes chapelles du Bourg-d'Iré dont les fondateurs et présentateurs étaient précisément les seigneurs de la Bigeottière.

Après avoir passé de longs mois de recherches à la glane de documents, nous en avons trouvés enfin, en nombre suffisant pour entreprendre cette étude. Nous devons avouer cependant que, faute de renseignements précis, nous n'avons pu combler certaines lacunes. Nous les avons laissées en évidence, plutôt que de hasarder des hypothèses aventureuses et inconsistantes. Mais nous serons reconnaissant aux critiques érudits et aux chercheurs dont les découvertes et les remarques nous fourniraient d'utiles renseignements.

Digitized by Google

I

Les Chapelles privées.
Histoire et ancienne Législation

Avant d'étudier les chapelles du Bourg-d'Iré, il est utile de faire connaître l'origine des chapelles privées en France et le droit canonique qui les régissait sous l'ancien Régime. Thomassin a écrit un chapitre documenté sur *les basiliques et les chapelles des martyrs, les oratoires dans les châteaux et dans la maison des grands pendant les premiers siècles de l'Église*[1]. Il n'y a pas lieu de s'occuper ici des chapelles élevées en l'honneur des martyrs sur la tombe des saints, mais des oratoires privés établis dans un domaine ou un château par la piété des propriétaires. La fondation de ces chapelles domestiques est un fait très ancien. Dès le IVe siècle, saint Jean Chrysostome exhortait vivement les personnes de qualité à bâtir des chapelles dans leurs maisons de campagne (*villas*) et d'y placer un prêtre pour y célébrer la messe, y instruire les enfants et les domestiques et y attirer par la prière les bénédictions de Dieu[2]. De fait un bon nombre d'oratoires furent ainsi construits auprès ou à l'intérieur même des habitations. Les maîtres cherchaient à réunir ainsi dans la prière les hommes de leur domaine et ils tenaient à faire célébrer de temps en temps le Saint Sacrifice au centre de leurs terres pour le rachat de leurs fautes et leur salut.

[1] L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église, touchant les bénéfices et les bénéficiers*, in-folio, Paris, 1725, A. I. col. 1.114 - 1.118. — *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie* par dom Cabrol et dom Leclercq, fasc. XXIV et XXV, *chapelle*.

[2] S. Jean Chrysostome, *in Acta apostolorum*, homil. XVIII, P. G., t. LX. col. 147.

Digitized by Google

L'Église, qui la première avait fondé ces chapelles privées dans les domaines lui appartenant et en avait encouragé la fondation, garda toujours sa juridiction sur ces chapelles, même quand elles demeuraient possessions des fondateurs. De bonne heure les conciles provinciaux légiférèrent sur ce sujet. Le concile d'Orange commence en 441 [1]. Après lui et comme lui le concile d'Arles en 457 [2] accorde aux laïques comme aux évêques le droit d'ériger une chapelle sur un domaine privé, à condition que la consécration en soit faite par l'évêque diocésain et que la juridiction épiscopale demeure intacte. « L'*Oratorium*, dit M. Imbart de la Tour, possède les éléments qui vers la même époque constituent la paroisse : un prêtre et un patrimoine et, bien que soumis à la juridiction de l'évêque de la cité, il reste toujours dans une certaine mesure sous la dépendance de son fondateur [3]. » En 517, le concile d'Epaone déclare expressément que les *possessores* qui voudront avoir un clerc attaché à leur église devront lui assurer la nourriture et l'entretien [4]... Et, au fait, au VIe siècle les donations aux églises privées se multiplient. Or, ce patrimoine reste attaché à l'*oratorium*. »

En même temps que s'est constitué le patrimoine des chapelles privées, s'est formé le droit de patronage des fondateurs. Dès 517, en Gaule un texte suppose le droit de présentation. Le concile d'Epaone, en interdisant aux clercs étrangers à un diocèse d'y desservir un *oratorium*, sans la permission de l'évêque, laisse entendre que l'évêque ne les nommait pas : « ne presbyter terretorii alieni sine conscientia sui episcopi in alterius civitatis territurio præ-

[1] *Conc. Arausic*, 441, can. 10. dans Labbe, *Concilia*, t. III, col. 1449.

[2] *Conc. Arelat.* 443-452, can. 36 dans Labbe, t. IV, col. 1015.

[3] Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales du* IV au IXe *siècle*, Picard, 1900, p. 180 et suiv.

[4] *Conc. Epaonense*, 517, can. 25 : « competens victus et vestitus substantia », édit. Maassen; conc. aevi merovingici. p. 29.

Digitized by Google

sumat baselicis aut oratoriis observare, nisi forte episcopus suus illum cedat episcopo illi in cujus terretorio habetare disposuit » (Conc. Epaon, 517, can. 5). Vingt- quatre ans après, le IVe concile d'Orléans, en 541, reconnaît expressément ce droit de présentation qu'il nous montre exercé par les successeurs laïques du fondateur (*Conc. Aurelianense*, 541, can. 7, éd. Maassen, p. 89).

« Fondée sur un domaine, desservie par son prêtre, ayant ses reliques, son culte, son patrimoine, l'église privée forme donc, dès le milieu du VIe siècle, un groupe religieux. Elle est dans la paroisse comme une enclave qui menace de s'affranchir de la paroisse. Et déjà la hiérarchie, qui prévoit le danger, s'efforce de maintenir le lien qui unit ces oratoires privés à l'église publique. Elle interdit d'abord aux propriétaires de confier leurs églises à des clercs étrangers, inconnus. Elle défend à ces clercs de s'unir au maître par des engagements personnels. Elle limite surtout leurs pouvoirs. Le concile de Vaison(529) [1] leur refuse le droit de conférer le baptême, la pénitence, de prêcher. Il ne leur laisse que le pouvoir d'offrir le Sacrifice, et encore ce droit leur est-il enlevé à certains jours. En 506, une constitution du concile d'Agde [2] oblige les habitants des *villæ* à célébrer dans l'église baptismale du *vicus* les grandes fêtes : Pâques, la Pentecôte, la vigile de saint Jean, Noël. Le concile de Clermont [3] en 535, renouvelle cette prescription. Par ces mesures l'épiscopat entendait maintenir l'unité primitive [4]. »

Tout en veillant à la discipline des clercs chapelains et à l'administration spirituelle des oratoires privés, l'Église se préoccupait de leur gestion temporelle. Le concile de Tolède, en 655, décréta après d'autres que le patronage

[1] *Concil. Vasense*, 529. can. 2me, édit. Maassen, p. 56.
[2] *Concil. Agathense*, 506, can. 21.
[3] *Concil. Arvernense*, 535, can. 15, ed. Maassen, p. 69.
[4] Imbart de la Tour. *Les paroisses rurales* p. 186.

Digitized by Google

passerait aux héritiers des fondateurs qui avaient aussi l'obligation de sauvegarder le temporel de la fondation. Il décréta par contre que, si le fondateur tombait en pauvreté, les églises et chapelles seraient tenues de pourvoir à sa subsistance d'une manière convenable.

Pratiquement, au VIIe siècle et jusqu'à la Révolution, les fondations de chapelles restaient des propriétés privées qu'on pouvait donner ou vendre ou transmettre par héritage [1]. Le patronage équivalait à la propriété. Toutefois le Saint, si l'on peut ainsi parler, ne pouvait être dépossédé. « Il garde sa chapelle et la chapelle garde sa dotation, dit dom Leclercq, et l'évêque sauvegarde la dotation et les clercs vivent sur elle et les pauvres en profitent même. Le propriétaire se contente de ne retenir qu'un cens comme signe extérieur et marque de son droit; en réalité il a repris possession, une possession un peu entravée, mais réelle, il porte le titre de patron, mais il fait acte de propriétaire. »

Le patron, soit ecclésiastique, soit laïque [2], avait des droits qu'il importe de signaler. C'est lui qui présentait au collateur canonique (c'était ordinairement l'évêque) le titulaire du bénéfice. Les patrons ecclésiastiques devaient présenter leurs protégés dans les six mois de la vacance du bénéfice. Les patrons laïques n'avaient que quatre mois pour faire leur présentation ; mais aussi, lorsque leurs candidats n'étaient point agréés, ils pouvaient en présenter d'autres et même plusieurs à la fois, parmi lesquels le collateur pouvait choisir. Quand le patronage était dévolu à plusieurs héritiers, ils présentaient alternativement un sujet, ou bien ils s'entendaient entre eux pour en trouver un qui convînt à tous. — Le patron avait aussi le droit de

[1] Voir plus loin, chapelles de la Bigeottière, de la Bourgeoisie de Toulon.

[2] Le patron ecclésiastique était le patron d'une fondation faite avec les revenus de bénéfices ecclésiastiques ; le patron laïque était le patron d'une fondation faite avec des biens patrimoniaux.

Digitized by Google

se faire rendre compte de l'administration du temporel par le bénéficiaire et d'en porter la connaissance à l'évêque quand cette administration paraissait irrégulière. — Les patrons avaient enfin beaucoup de droits honorifiques, qu'ils transmettaient à leurs héritiers ou à ceux qui achetaient leurs terres grevées de fondations de chapelles. Les patrons de chapelles avaient ordinairement droit de banc dans le chœur ou dans une partie distinguée de l'église. A l'offrande et aux processions, ils précédaient les fidèles, même les seigneurs et les hauts justiciers, quoiqu'ils fussent leurs vassaux et non nobles. Ils étaient encensés immédiatement après le clergé. Avant toute autre personne ils recevaient l'eau bénite et le pain bénit. Aux prières du prône, ils avaient droit à une recommandation spéciale, avec leurs noms et qualités. Leurs armoiries pouvaient être apposées à la chapelle ou à l'église. Les enfants et les femmes des patrons participaient aux mêmes honneurs. Enfin les patrons avaient droit de sépulture dans les églises de leur patronat. Évidemment ces droits s'appliquaient surtout autrefois aux patrons des églises devenues paroissiales, mais aussi aux fondateurs des chapelles construites sur le territoire de la paroisse, ou desservies dans l'église paroissiale.

Les chapelains qui possédaient un bénéfice ecclésiastique devaient être au moins tonsurés. Leur bénéfice leur conférait le droit de percevoir les revenus de leur titre et l'obligation de remplir les prescriptions de la fondation et du droit canon, « beneficium propter officium ». L'obligation principale du chapelain était de dire la messe certains jours. Les revenus qu'il percevait, supposant des services rendus, n'étaient pas une aumône, mais une rétribution. Aussi le chapelain devait-il acquitter ses fonctions par lui-même, à moins d'empêchement légitime. Malheureusement l'on vit, au XVIIIe siècle surtout, nous en aurons des exemples dans les chapitres suivants, des chapelains,

Digitized by Google

peu préoccupés d'accomplir par eux-mêmes leurs obligations, se décharger de leurs obligations sur des tiers, curés ou vicaires paroissiaux à qui ils abandonnaient une faible partie de leurs revenus, appelée portion congrue. — Ils oubliaient aussi parfois de distribuer aux pauvres le superflu de leurs revenus, conformément à l'intention de l'Église qui est de nourrir ses serviteurs, non de les enrichir. Enfin, en règle générale, les clercs devaient se contenter d'un seul bénéfice, quand il leur suffisait pour se procurer une subsistance honnête. Il n'était pas rare pourtant de voir le même titulaire cumuler plusieurs chapellenies. Il est vrai que ce cumul se produisit à une époque où les prêtres étaient devenus moins nombreux.

Ces données générales nous ont semblé utiles à rappeler pour l'intelligence des pages qui vont suivre. D'autres points aussi auraient pu être effleurés. Par exemple, pourquoi les chapelles rurales étaient-elles autrefois si nombreuses? En dehors de l'utilité religieuse qu'avaient ces chapelles disséminées dans des campagnes dépourvues de chemins de communication et éloignées des églises paroissiales, elles donnaient satisfaction à la piété des fondateurs désireux d'avoir constamment des prières pour eux et leurs amis. D'une foi éclairée, ils comprenaient le mérite par excellence du saint Sacrifice de la messe et la prière qu'ils désiraient c'était la prière officielle du prêtre célébrant à l'autel. Si, dans l'ancienne législation, le mot chapelle n'indique pas toujours une construction spéciale indépendante, ou attenante à une église, il implique au moins toujours un service de messes ou un autel dans une église avec un chapelain doté d'un revenu spécial. Primitivement la moindre petite chapelle devait avoir son chapelain. A la fin du XVIIIe siècle, un bon nombre déjà étaient abandonnées. La Révolution les supprima et les biens affectés à l'acquêt des fondations furent confisqués au profit de l'État et en grande partie vendus, en vertu de la loi du 12 juillet 1790,

Digitized by Google

du décret du 10 février 1791 et de la loi du 26 septembre 1791.

Ouvrages à consulter : A. Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, Perrin (1879). — A. Babeau, *La vie rurale dans l'ancienne France*, Perrin, 2e édition (1885). — Ageorges, *Le clergé rural sous l'ancien régime*, Bloud (1908).

II

La Seigneurie de la Bigeottière

Quatre sur six des anciennes chapelles du Bourg-d'Iré relevant de la Bigeottière, il importe de donner d'abord un aperçu historique de cette puissante seigneurie. La terre seigneuriale de la Bigeottière était sous l'ancien Régime la plus étendue du Bourg-d'Iré dont elle couvrait environ le quart de la superficie. Elle était aussi la principale par l'importance des familles qui la possédèrent. Le premier seigneur de la Bigeottière dont le nom soit connu est Guillaume de Monteclerc qui paraît en 1386. On peut citer ensuite : Jehan de Monteclerc qui le 1er avril 1426 rend aveu à Robert de Dinan, baron de Candé et est dit : « chevalier, homme de foi lige par raison de son herbergement, de la Bijotière [1]. En 1442 paraît le nom de Charles de Monteclerc, Seigneur de la Bigeottière et de la Roche Normand. C'est lui qui fonda en 1450 la chapelle de la Bigeottière. En 1454 il obtint du roi de France Charles VII l'autorisation de fortifier « son manoir sis sur les marches de Bretagne. » Il eut pour successeur René de Monteclerc époux de dame Renée Fournier, qui en est dite veuve en 1491 et

[1] Archives de Noyant-la-Gravoyère, t. III. Jean de Monteclerc rendait déjà hommage en 1406.

Digitized by Google

épouse de Ernest de Thévalle. A cette époque, les terres de la Bigeottière et de la Roche Normand avaient eu à souffrir des guerres de Bretagne [1]. Le nom de Monteclerc disparaît alors de la Seigneurie de la Bigeottière. Le dernier qui le porta dans le pays fut peut-être Messire Jehan de Monteclerc, bachelier ès lois, qui était le 20 mai 1504 chapelain de la chapelle de Mongrizon en Challain [2].

A la mort de René de Monteclerc, son neveu François de Villeprouvée, baron de Trèves, hérita de la Seigneurie de la Bigeottière. François de Villeprouvée rend aveu à Françoise de Dinan, baronne de Candé, veuve de Guy de Laval, le 7 mai 1499 « comme homme de foy lige pour son manoir et Seigneurie de la Bigeottière [3] ». Il eut pour successeur son fils François, dont le curateur Jacques de Clérembault, vicomte du Grand Montrevault, rendait hommage le 14 mai 1541 à François de la Trémoille, seigneur de la Roche d'Iré « pour le manoir et herbergement de la Bigeottière ». Le 24 juin 1559, Jeanne de la Chastre, « veuve de noble homme François de Villeprouvée », confesse « estre femme de foy lige et plusieurs fois simple... par raison de son manoir et herbergement de la Bigeottière, fermant à pont-levis, planches à chaînes de fer, avec douves et fossés;... un verger ancien sis au dict lieu de la Bigeottière, où se trouve une chapelle japiecza édifiée;... un claux de vignes sis près du dict manoir, avec les plesses et garennes d'entour... [4] » Elle rend encore aveu comme dame de la Bigeottière, le 4 février 1562. Le nom de Villeprouvée disparut de la seigneurie de la Bigeottière avec

[1] Archives de Noyant, Registre E E E.

[2] Archives du château de Challain XXXII. 407. La famille de Monteclerc portait : *de gueules au lion d'or* Joseph François de Monteclerc, qui fut doyen du chapitre de la cathédrale d'Angers, de 1753 à 1768, était peut-être de cette famille.

[3] Archives de Noyant, t. XVIII.

[4] Archives de Vallière à Loiré, registre 1528 et suiv., 180 : parchemin original orné d'une très belle lettre initiale.

Digitized by Google

« noble et puissante dame » Guyonne de Villeprouvée, veuve de Guy d'Avaugour, dame de la Roche Normand, Neuville, etc... Il est question de celle-ci en 1565 [1].

Claude d'Avaugour, veuve de Jacques de Clérembault, dame du Plessis-Clérembault et de Neuville, fille de la précédente, hérite de la Bigeottière et de la Roche-Normand, pour lesquelles entre autres elle rend aveu en 1567 et 1580 [2]. Le 23 décembre 1606 dame Jacqueline de Clérembault, fille des précédents et leur héritière avant 1603, veuve de Messire Pierre de Laval, baron de Lezay, rend hommage au duc de Montmorency, baron de Candé, pour ses terres de la Roche-Normand et de la Bigeottière [3].

Le 21 juillet 1608, son fils aîné, Pierre de Laval, fait à Candé ses offres de foi et hommage. Il eut pour successeur dans la seigneurie de la Bigeottière Messire Hilaire de Laval, dit marquis de Laval Lezay [4]. Hilaire de Laval n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire historique* de C. Port.

Celui-ci, à l'article *Bigeottière*, ne cite aucun nom entre Pierre de Laval, 1613, et Guy André de Laval, 1704. La lacune s'étend à tout le XVIIe siècle. Par ce qui précède, on a pu voir déjà combien l'ouvrage de M. Port, si riche pourtant de documents, est incomplet. Messire Hilaire de Laval semble avoir été pourtant un des plus puissants seigneurs de la Bigeottière. Dans l'aveu du 20 septembre 1636, rendu par tous ses vassaux à Henri de Bourbon, prince de Condé et baron de Candé, Hilaire de Laval porte le titre de chevalier marquis de Lezay et seigneur de la

[1] La famille de Villeprouvée portait : *de gueules à la bande d'argent accostée de deux cotices d'or* et les d'Avaugour : *d'argent au chef de gueules.*

[2] Les armoiries de Clérembault étaient : *burelé d'argent et de sable dix pièces.*

[3] Archives de Noyant. Reg. v.

[4] De la branche des Montmorency-Laval, qui portaient : *d'or à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur et chargée de 5 coquilles d'argent.*

Digitized by Google

Bigeottière [1]. Le 12 juin 1643, Hilaire de Laval acheta à André de la Saugère la terre et l'importante châtellenie du Bourg-d'Iré et de la Bizollière, à relever de la baronnie de Candé et de la châtellenie de Roche-d'Iré [2]. Depuis près de deux siècles la seigneurie du Bourg-d'Iré était dans la famille de la Saugère [3]. Hilaire de Laval, ayant réuni les deux seigneuries du Bourg-d'Iré et de la Bigeottière, fit sans doute disparaître les restes du vieux château féodal du Bourg-d'Iré. Celui-ci était proche du bourg et depuis longtemps tombait en ruines. Messire H. de Laval, qui avait épousé Françoise du Puy du Fou, mourut sans enfants en 1670. Quelques années auparavant le marquis et la marquise de Laval paraissent comme parrain et marraine des deux cloches qu'ils avaient données à l'église du Bourg-d'Iré. La bénédiction fut faite par L. Louys, doyen de Candé, curé du Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère. La petite cloche, bénite le 5 octobre 1662, « fut nommée Françoise, du nom de haute et puissante dame Madame la marquise de Laval, de la maison du Pié du Fou (*sic*). » Et la grosse cloche bénite le 16 novembre 1662 « fut nommée par commission Hilarie, du nom du haut et puissant seigneur Monsieur le marquis de Laval, seigneur de ce lieu [4].

A la mort d'Hilaire de Laval, la seigneurie du Bourg-d'Iré et de la Bigeottière passa au fils de sa sœur Jeanne Jacqueline, épouse de Honorat d'Acigné. En effet, le 28 avril 1670, Jean Léonard d'Acigné, par l'intermédiaire de son procureur Jean Jamet, rendait hommage aux assises de Candé pour sa terre du Bourg-d'Iré. Le 26 septembre 1672, une sentence de la Cour de Candé invite Messire Jean Léonard d'Acigné à présenter son aveu pour les terres du Bourg-d'Iré, de la Roche-Normand et de la Bigeottière.

[1] Archives de Noyant, t. 224.

[2] Archives de Noyant Reg. C. C. C.

[3] Cette famille portait : *de sable à six fleurs de lys d'argent.*

[4] Archives municipales du Bourg-d'Iré.

Digitized by Google

Trente ans après, peu de temps avant sa mort, le 26 décembre 1702, Jean L. d'Acigné, époux de Marie Anne d'Acigné, donne procuration à maître Paul Guitton avocat, pour faire foi et hommage à Candé, à raison de la terre du Bourg-d'Iré. Celle-ci avait encore d'autres titulaires, puisque le 27 mai 1701 dame Marie Françoise de Salignac la Motte Fénelon, veuve de messire Henri-Joseph, comte de Fénelon, et auparavant veuve de messire Pierre marquis de Laval, signe une procuration à maître Jean de la Lanne « pour présenter les aveux des terres du Bourg-d'Iré, de la Bigeottière et autres [1]. » Déjà, le 30 octobre 1672, les quatre héritiers de messire Hilaire de Laval, sa veuve et ses neveux, Jean-L. d'Acigné, Pierre d'Acigné, abbé, et Louis du Bellay, mari de dame d'Acigné, s'entendaient pour abandonner aux seigneurs dont étaient tenues les seigneuries de la Bigeottière, de la Réale, du Bourg-d'Iré et de la Roche-Normand, une année de ferme de ses diverses terres pour le rachat dû, par suite du décès de messire Hilaire de Laval [2].

Au commencement du XVIIIe siècle, Guy-André, marquis de Laval-Lezay, se trouva seul seigneur de la Bigeottière, qui fut érigée en comté, et de la terre du Bourg-d'Iré, qui prit le titre de châtellenie. Un aveu du 18 octobre 1702 donne à Guy-André les titres suivants : « chef du nom et armes de Laval, marquis de Laval-Lezay, comte de la Bigeottière et autres lieux ». Son père, Pierre de Laval, marié en 1681 et mort en 1687, était le fils de Guy Urbain, frère d'Hilaire de Laval et époux de Françoise de Sesmaisons. Sa mère, Marie-Thérèse-Françoise de Salignac, « résidait d'ordinaire, dit Célestin Port, à Magnac-Laval [3],

[1] Archives de Noyant CCC.

[2] Les d'Acigné portaient : *d'hermine à la fasce alésée de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'or.*

[3] Magnac-Laval est aujourd'hui un chef-lieu de canton de la Haute Vienne.

Digitized by Google

mais visitait souvent, pendant la minorité de son fils, l'Anjou, où la tradition prétend qu'elle reçut son cousin, l'archevêque de Cambrai ». Elle mourut âgée de 80 ans, et son corps fut inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré, le 25 novembre 1723. L'année suivante, Guy-André de Laval faisait bâtir la chapelle du Buron, dont il sera question plus loin. Le 8 août 1733, le marquis Guy-André de Laval rend hommage lige et dénombrement d'une partie de la châtellenie et seigneurie du Bourg-d'Iré, ainsi que des seigneuries de Neuville et de la Roche-Normand, mouvantes de la baronnie de Candé, à Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon-Condé de Charolais, princesse du sang, dame de la ville et baronne de Candé [1]. Dans cet aveu, Guy-André de Laval est donné comme « chef du nom et armes de Laval, marquis de Laval-Lezay, la Plesse et Magnac, comte de la Bigeottière et Fontaine-Chalandray, baron d'Arnac, seigneur châtelain de Neuville et autres terres, mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ».

Le comté de la Bigeottière et la châtellenie du Bourg-d'Iré sortirent de la famille de Laval sous Louis-Joseph de Montmorency-Laval, évêque d'Orléans, premier baron chrétien, second fils de Guy-André [2]. Mgr de Laval les vendit le 21 avril 1757 à dame Françoise Leclerc, veuve de haut et puissant seigneur messire Pierre-J.-L.-Auguste Ferron, chevalier, marquis de la Ferronnays, maréchal des camps et armées du Roi [3]. Cette famille posséda peu de

[1] Archives de Noyant, reg. X f° 107.

[2] Le premier était Guy André Pierre duc de Montmorency-Laval, marquis de Lezay (1723-1798) qui fit les campagnes de Flandre et devint maréchal en 1783. Messire Louis de Laval, etant clerc tonsuré, prit possession en 1735 de la chapelle de Sainte-Catherine de la Camuzerie, qui était desservie en l'église de Challain et restait à la présentation des seigneurs de la Bigeottière.

[3] Les Ferron de la Ferronnays portaient : *d'azur à six billettes d'argent, trois deux et un, au chef de gueules chargé de trois annelets d'or.* Devise : *in hoc ferro vinces.*

Digitized by Google

temps la Bigeottière. En 1779, Paul de la Ferronnays vend le comté de la Bigeottière et la châtellenie du Bourg-d'Iré à dame Françoise Ménage, veuve de messire Louis Le Roy de la Potherie. En 1787, celle-ci rendait aveu à Charles-Clovis Brillet, chevalier baron de Candé [1].

Après la mort de son mari, dame Françoise Ménage continua d'habiter à Challain-la-Potherie avec ses 4 enfants. L'aîné de ceux-ci, Louis, connu sous le nom de général de la Potherie, était né à Angers, le 21 avril 1762. Pendant la Révolution, il émigra et fit campagne dans l'armée des princes. Il fut député de Maine-et-Loire de 1825 à 1830. Le comte de la Potherie est mort à Paris le 19 janvier 1847. Il était très aimé à Challain, où on le recevait solennellement, au son des cloches, quand il revenait de Paris. Il eut deux enfants : Charles, tué en duel en 1825, et Louise-Ida. Celle-ci, née en 1808, épousa, en 1826 le comte Albert de La Rochefoucauld-Bayers et hérita plus tard de toute la fortune de ses parents [2]. Le comte Albert de La Rochefoucauld, né en 1799, mourut le 6 janvier 1854, dans le magnifique château de Challain-la-Potherie qu'il faisait construire et qu'il ne put voir complètement achevé. Sa veuve est décédée au château de Soucelles le 2 août 1884. Ils eurent deux enfants : Marie, morte à Paris en 1868, et le comte Henri de La Rochefoucauld, mort au château de Challain, le 23 octobre 1893. A la mort de celui-ci tous les biens dépendant de sa succession furent mis en vente. La Bigeottière fut alors vendue à des propriétaires qui ont laissé attaquer les restes du vieux château. Abandonné déjà à la fin de l'ancien Régime, délaissé surtout depuis

[1] Le Roy de la Potherie portait : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois ombres de soleil de même, posées deux en chef et une à la pointe de l'écu.*

[2] La maison de La Rochefoucauld, une des premières de France, portait : *burelé d'argent et d'azur de dix pièces à trois chevrons de gueules brochant sur le tout.*

Digitized by Google

la Révolution, le manoir de la Bigeottière était tombé peu à peu en ruines. M. de Falloux, dit-on, cherchait à le sauver, du temps de M. le comte Henri de La Rochefoucauld, de Challain, qui en entretenait les parties essentielles. Malgré de fâcheuses démolitions, le château de la Bigeottière gardait encore, il y a vingt ans, avec les deux tours à mâchicoulis et le corps d'entrée au levant, un aspect intéressant qui attirait les touristes [1]. Mais depuis quelque temps des entrepreneurs se sont acharnés contre les vieilles murailles couvertes de lierre. La pioche des démolisseurs aura vite raison des vieux pans de murs et des dernières assises du portique d'entrée. Bientôt les ruines elles-mêmes auront disparu : *etiam periere ruinæ* [2]. Du superbe manoir aux remparts entourés de fossés qui fut autrefois le plus célèbre de la contrée, de la grande maison seigneuriale des Montmorency-Laval, il ne restera plus que le souvenir.

III

La Chapelle de la Bigeottière [3]

La chapelle de la Bigeottière est la plus ancienne chapelle du Bourg-d'Iré avec Sainte-Catherine de la Bourgeoisie et Sainte-Anne du Toulon qui étaient aussi en la présentation du seigneur de la Bigeottière. La chapelle de la Bigeottière fut fondée par messire Charles de Monteclerc, seigneur de la Bigeottière et de la Roche-Normand, par son testa-

[1] Voir les clichés ci-joints.

[2] Lucain, *Pharsale* IX, v. 969.

[3] Pour ce chapitre et les deux suivants j'ai utilisé particulièrement aux archives du château de Challain le tome I de la série *Bigeottière*, qui donne plus de 25 actes allant de 1450 à 1722 et concernant les chapelles de la Bigeottière, de la Bourgeoisie et du Toulon.

Digitized by Google

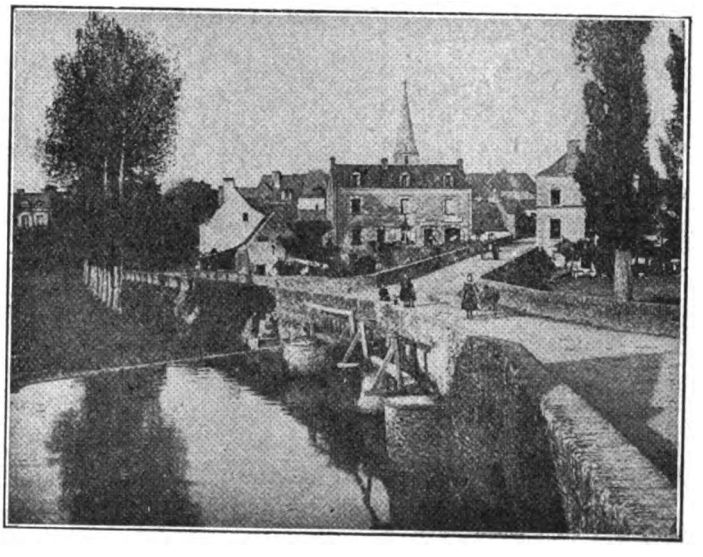

Le Bourg-d'Iré.

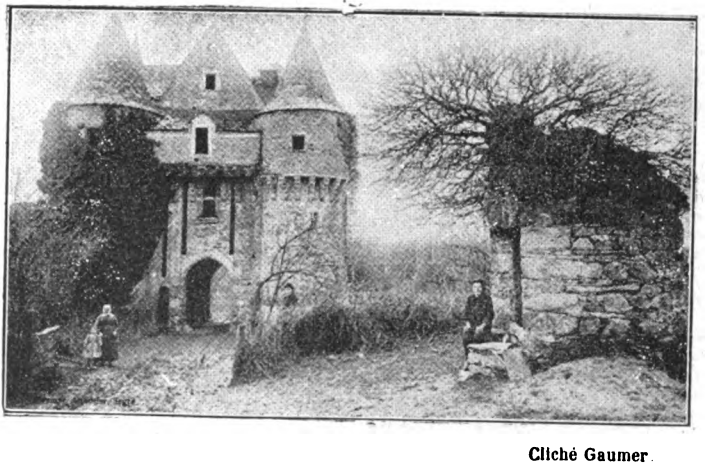

Cliché Gaumer.

Ruines de la Bigeottière en 1905.
Bourg-d'Iré, par Segré (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

Digitized by Google

ment du 17 septembre 1450, passé devant Guittier et scellé des sceaux de l'archidiaconé d'Outre-Maine[1] et du seigneur de la Bigeottière. Les conditions et clauses essentielles de la pieuse fondation sont exprimées dans cet extrait du testament qui fut envoyé à Gosson, garde de la connétablie d'Angers : « ... Je veux et ordonne que la dixme de Noellet, à ma terre de la Roche-Normand, soit convertie et mise pour la fondation, dotation et augmentation de la chapelle, fondée de Madame, et qu'il y soit par le chapelain d'icelle dit et célébré le nombre de trois messes par chacune semaine de l'an pour l'âme de moy et de mes prédécesseurs, et laquelle chose se pourra présenter simplement par une fois pour tout jamais à révérend père en Dieu, Monsieur d'Angers, et que tout patronage en soit purement aux dits héritiers au profit du bien pour mon âme... » — La chapelle de la Bigeottière fut d'abord dédiée à Notre-Dame ainsi que le porte l'en-tête de l'extrait qui vient d'être cité. Mais il semble que d'assez bonne heure prévalut le titre de Sainte-Catherine de la Bigeottière. Un bail consenti par Jean Jamet, chapelain, à M. Mathurin Bouvry, prêtre, le 27 novembre 1583, porte en effet la mention suivante : « bail à ferme du temporel, fruits et revenus de la chapelle Notre-Dame, allias Sainte-Catherine, desservie au dedans de la chapelle du château de la Bigeottière. » Le *Pouillé des bénéfices de la France*, 1626, et tous ceux que nous avons consultés, entre autres le *Pouillé* manuscrit (1730) de la Bibliothèque d'Angers et le *Pouillé* du diocèse d'Angers imprimé par ordre de Mgr de Lorry en 1783, portent : Sainte-Catherine de la Bigeottière. Le premier ajoute que « la chapelle de Sainte-Catherine au manoir de la Bigeottière fut bénie le 18 juin 1583 ». M. Célestin Port dit dans son *Dictionnaire historique* que dans

[1] Duquel dépendaient, avant la Révolution, la paroisse du Bourg-d'Iré et le doyenné de Candé.

Digitized by Google

l'ancien jardin du château de la Bigeottière « s'élevait la chapelle dédiée à Sainte Catherine, populairement dite du Toulon, et bénie le 18 juin 1583 ». Comme nous en aurons la preuve plus loin, M. Port confond à tort la chapelle de la Bigeottière et la chapelle du Toulon.

Des chapelains de Sainte-Catherine de la Bigeottière nous ne connaissons guère que quelques noms et quelques dates. Le plus ancien dont le nom ait été conservé est Jean Rabory, 7 février 1544, qui vivait un siècle déjà après la fondation. On peut citer ensuite Claude Cormier, 31 mai 1574, et Jean Jamet. Celui-ci, le 27 mai 1583, afferme le temporel de sa chapellenie à Mathurin Bouvry, prêtre. Cinq ans après, le 15 juillet 1588, Jean Jamet donne sa démission de chapelain de Sainte-Catherine de la Bigeottière entre les mains de Madame Claude Davaugour, dame de Neuville et autres lieux, qui avait le droit de patronage sur cette chapelle en sa qualité de dame de la Roche-Normand, en Noellet. Dame Davaugour présenta René Dupont, prêtre, pour succéder à Jamet et, le 30 août 1588, un visa de l'évêché d'Angers annonçait au nouveau chapelain la collation de la chapelle de la Bigeottière. Au commencement du XVIIIe siècle le chapelain de Sainte-Catherine était Louis Raoul, curé de Jarnac (diocèse de Saintes). Celui-ci mourut le 19 août 1711 et eut pour successeur Messire Jean Rocquet, curé de Coisvert, également du diocèse de Saintes. Les derniers chapelains de la Bigeottière qui soient connus furent l'abbé Huard, en 1758 et Messire Joseph Vigier, en 1770.

Au sujet de l'un des chapelains que nous venons de citer, Messire Rocquet, de la Saintonge, nous possédons un acte fort intéressant, daté du 16 octobre 1711. Il nous fait connaître la présentation des chapelles de la Bigeottière et de la Bourgeoiserie, faite par le seigneur de la Bigeottière à l'évêque d'Angers, qui était toujours le collateur canonique du bénéfice. En voici la teneur :

Digitized by Google

« MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME ÉVÊQUE D'ANGERS,

« MESSIEURS LES VICAIRES GÉNÉRAUX,

« Nous, Guy-André de Laval-Montmorency, chef du nom et armes de Laval, marquis de Laval et comte de la Bigeottière,

« Comme ainsy soit que les chapelles de Sainte-Catherine de la Bigeottière et de Sainte-Catherine de la Bourgeoiserie, deservies dans notre château de la Bigeottière, paroisse du Bourg-d'Iré, de vostre diocèse, desquelles la présentation et droit de patronage nous appartient à cause de nostre terre et comté de la Bigeottière, et à vous, Monseigneur, la collation et toute autre disposition sur votre nomination, étant vacante depuis le 19 août de la présente année 1711 par le décès de Messire Louis Raoul, prestre et curé de Jarnac, diocèse de Saintes, dernier paisible possesseur des dites chapelles nous vous avons présenté et présentons par les présentes Messire Jean-Léon Rocquet, prestre du diocèse de Saintes, curé de Coisvert au dit diocèse comme ayant les capacités requises à l'effect d'obtenir, régir et gouverner les dites chapelles à la charge par lui de satisfaire aux devoirs et charges d'icelles, vous priant et requérant humblement qu'à notre présentation vous ayez agréable de lui conférer les dites chapelles et lui en faire expédier les lettres de provisions à ce nécessaires.

« Donné à la Rochelle, en la présence et par devant Elie Bareau, notaire royal apostolique du diocèse de la dite ville, dont les provisions sont registrées au greffe du présidial de la dite ville en présence des témoins bas nommés, l'an de l'Incarnation de N. S. J. C. 1711, 16 octobre. »

Sur la présentation du marquis de Laval, Mgr Michel Poncet de la Rivière nomma Messire Rocquet, titulaire des deux chapellenies de la Bigeottière et de la Bourgeoisie désormais destinées à un même chapelain. Messire Rocquet

Digitized by Google

ne tarda pas à constituer comme son procureur avec pleins pouvoirs pour le représenter Messire Charles Pouriats, chapelain de Saint-Jean, dont nous aurons plus tard l'occasion de parler.

Nous donnons en entier cet acte de procuration qui pourra servir de type à tous ceux que nous verrons. Il nous fait connaître le cérémonial de l'installation du chapelain : « Par devant les notaires royaux soussignés ... a été présent en sa personne, Messire Rocquet, prestre, curé de Coisvert, diocèse de Saintes, y demeurant, pourvu des chapelles de Sainte-Catherine de la Bigeottière et de Sainte-Catherine de la Bourgeoisie, desservies dans le château de la Bigeottière, lequel volontairement constitue son procureur général et spécial, Messire Charles Pouriats, clerc tonsuré du diocèse d'Angers, abbé de la Bodinière [1], auquel il donna plein pouvoir, puissance et mandement d'être et comparoir pour luy et sa personne représenter par devant tous les ecclésiastiques apostoliques et tous autres qu'il appartiendra, et par spécial de prendre pour et au nom du dit sieur constituant possession réelle de ses dites chapelles et de toutes leurs dépendances, et à cet effet de faire toutes les prières, baiser d'autel, sonnement de cloche et autres cérémonies accoutumées. Et à ses le dit sieur constituant donne pouvoir à son dit procureur d'en prendre lettre de possession en la meilleure forme que faire se pouvra même de certiffier comme nous notaires certiffions que le dit constituant est bonne parfaite santé, comme aussy donne au procureur pouvoir de recevoir serment et faire ce qu'il jugera nécessaire aux chapelles de la Messandière et de Saint-André de Brehabert et d'en donner quittance et de généralement faire ce qu'il jugera à propos pour raison de ce que dessus promettant et obligeant. Fait et passé au dit Aulnay, 22 novembre 1711... »

[1] La Bodinière, ferme de Combrée

Digitized by Google

Le sieur Rocquet prit possession par procuration le 3 décembre 1711 et l'acte en fut dressé par Laurent Guyot, notaire royal, apostolique, résidant à la Chapelle-sur-Oudon.

Pendant longtemps, sans doute les chapelains de Sainte-Catherine habitèrent au château de la Bigeottière, près de leur chapelle, où ils célébraient fidèlement eux-mêmes les trois messes par semaine demandées par les fondateurs. Mais au XVIIIe siècle les chapelains ne résidaient plus auprès de leurs chapelles. Ils cumulaient comme plusieurs autres un trop grand nombre de chapellenies pour remplir personnellement leurs obligations dans chacune de leurs chapelles. Ils y pourvoyaient d'autre manière par l'intermédiaire des prêtres du pays, à qui ils abandonnaient la « portion congrue », et ils continuaient à percevoir les revenus du temporel. A la fin du XVIIIe siècle, la chapelle de la Bigeottière est dite « desservie dans l'église paroissiale du Bourg-d'Iré ». En 1770, le chapelain Messire Joseph Vigier, prêtre, était en même temps titulaire de la chapelle de la Bourgeoiserie de la chapelle de Sainte-Catherine de la Camuzerie, desservie dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Challain-la-Potherie, et de la chapelle Sainte-Croix de la Messandière, desservie en l'église abbatiale de l'abbaye royale de Nyoiseau. Le 6 septembre 1770, Messire Vigier, qui est dit demeurant à Paris, paroisse de Saint-Sulpice, rue Neuve de Notre-Dame-des-Champs, faubourg Saint-Germain, afferme par devant Me Poillièvre, notaire au Bourg-d'Iré, le temporel de ses 4 chapelles susdites pour la somme de 650 livres au sieur Julien Dugrez et femme, marchand fermier demeurant à Orveau, en Nyoiseau. Le bail est fait pour 6 ans et 6 cueillettes à partir de la Toussaint 1770. La somme de 650 livres sera payée franche et quitte de toutes charges. Les preneurs s'engagent à payer à M. le curé de Challain pour la célébration de 2 messes par semaine 40 livres en argent, 6 boisseaux de bled seigle et 6 boisseaux de bled seigle éga-

Digitized by Google

lement au curé de Combrée. Ils s'engagent encore à verser 100 livres au doyen du Bourg-d'Iré, si elle lui est due et en général tout ce qui est dû pour les différentes charges et le service divin sur le temporel des 4 chapelles susdites. « Le trait de dixme », de la paroisse de Noellet, spécialement affecté, d'après les termes de la fondation, à la chapellenie de la Bigeottière, est estimé dans le bail 100 livres. Le temporel de la chapelle de la Bigeottière comprenait encore une rente de 3 livres qui était due au chapelain sur le lieu de la Trimossaie (ferme du Bourg-d'Iré). Le 1er mars 1712 fut dressé un nouveau titre de cette rente foncière, consenti par Philippe-Françoise Guignard, femme de Jean Gastineau. D'après le *Pouillé* de 1783, le revenu total de la chapellenie de la Bigeottière était de 110 livres. Selon d'autres il s'élevait à 150 livres. « En plus des 650 livres, les preneurs doivent au bailleur 6 livres de poupées fines de lin, bonnes et marchandes. » Le 11 novembre 1758 les mêmes preneurs avaient pris un bail à peu près semblable avec l'abbé Huard précédent titulaire des chapelles.

Il était d'usage courant de voir les chapelains non résidants, au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle, affermer le temporel de leurs chapellenies. C'est ainsi que, le 15 octobre 1688, un bail à rente au profit de la chapelle Sainte-Catherine de la Bigeottière est fait à Toussaint Clichon par Haute et puissante dame Marie-F. de Salagnac Fénelon Monbron, « demeurant habituellement à Paris, paroisse Saint-Sulpice, et à présent étant au château de la Bigeottière », première baronne de la Marche, marquise de Magnac, comtesse de Fontaine, veuve de Mgr Pierre marquis de Laval-Lezay, comme tutrice de Guy-André de Laval, leur fils et unique héritier. Il s'agissait d'un emplacement au village de Saint-Jean « où fut maison près le moulin du Bourg-d'Iré »; Toussaint Clichon devait en payer 15 sols de rente[1].

[1] Archives du château de Challain. Toussaint Clichon était le

Digitized by Google

A l'époque où la chapelle de la Bigeottière était fréquentée, on se faisait honneur d'y faire bénir son mariage. Trois actes entre autres de l'État civil nous signalent des mariages célébrés en cette chapelle. Le 19 juin 1677, honorable homme Jean Gohier, veuf de Marguerite Pourias, épouse honorable femme Françoise Poillièvre, veuve d'h. h. Marc Chereau. Le 16 octobre 1692, h. h. René Poillièvre, notaire, veuf de Charlotte Chereau, épouse Marie de Fayau. Le 5 juin 1702, Pierre Heulin, célèbre le mariage d'André Heulin. En règle ordinaire la chapelle de la Bigeottière n'était guère ouverte qu'aux habitants du château et des dépendances. Nous savons cependant qu'à certaines époques troublées, des habitants du Bourg-d'Iré, ne pouvant assister aux offices dans leur église paroissiale, demandèrent à remplir leurs devoirs religieux dans la chapelle de la Bigeottière. C'est ainsi que le 13 septembre 1589 était accordée par l'évêque d'Angers la permission « de dire et célébrer le service divin en l'oratoire du château de la Bigeottière pour cause de guerres civiles [1]. »

La chapelle de la Bigeottière possédait une cloche qui sonnait la messe du chapelain et les offices qu'on y célébrait. Les registres de l'État-civil du Bourg-d'Iré ont gardé le récit très bref de la bénédiction de la cloche de la chapelle de la Bigeottière, qui fut faite en 1649 par le doyen René Jousseau assisté de plusieurs prêtres habitués, entre autres Marin Forestier, Jean Manceau, Pierre Bondu. Cette cloche fut appelée Hilarie, du nom du marquis Hilaire de Laval-Lezay, seigneur de la Bigeottière. Le parrain, par ordre du marquis de Laval, fut honorable homme Marc Garande, sieur de la Jochetterie, fermier de la Bigeottière.

Une autre cloche, plus ancienne que celle-ci, subsiste

grand-père maternel de l'abbé Yves Bouvier, mort curé de Maumusson.

[1] Archives du château de Challain.

Digitized by Google

actuellement sur la maison d'habitation de la Bigeottière Cette petite cloche, qui est la plus ancienne du Bourg-d'Iré, est datée de 1587. De forme élégante et d'un travail soigné, elle porte comme ornement une croix latine fleurdelysée aux extrémités et cette inscription en lettres gothiques : S PRS MRN? JENS. Cette cloche est probablement tout ce qui reste de l'ancienne chapelle de Sainte-Catherine de la Bigeottière.

IV

La Chapelle de la Bourgeoisie

Comme pour Sainte-Catherine de la Bigeottière, le titulaire de la chapelle de la Bourgeoiserie était présenté par le seigneur de la Bigeottière. Le collateur du bénéfice était également l'évêque d'Angers. La Bourgeoisie [1], aujourd'hui disparue, se trouvait à quelques mètres du village actuel de la Turbaie, au Bourg-d'Iré. D'après l'état des sections du Bourg-d'Iré (1826), la Bourgeoiserie comprenait une maison d'habitation, trois terres et une cour, appartenant à François Bouguier, de Loiré. Depuis une cinquantaine d'années, cette propriété ne forme plus qu'un champ labourable, appelé le clos de la Bourgeaiserie.

Il n'y eut peut-être jamais de chapelle à la Bourgeoisie. Le mot chapelle n'implique pas nécessairement un édifice spécial. Il désignait parfois un simple service de messes ou un autel dans une église. De bonne heure la chapelle, dédiée à Sainte Catherine, est dite « desservie en l'église du Bourg-d'Iré ». Le *Pouillé des bénéfices de la France* de 1626 porte déjà cette mention qu'on retrouve dans les divers pouillés postérieurs, comme le *Pouillé* de la Bibliothèque d'Angers

[1] Les actes disent tantôt Bourgeoisie, tantôt Bourgeoiserie.

Digitized by Google

de 1730. Ce dernier manuscrit porte à l'article Bourgeoisie, les dates suivantes : février 1510, avril 1513, janvier 1566, 3 décembre 1762, qui doivent être les dates d'actes possédés autrefois par les seigneurs présentateurs ou les évêques collateurs.

On ne connaît pas l'acte de fondation de Sainte-Catherine de la Bourgeoisie. Le fondateur fut-il François de Villeprouvée, seigneur de la Bigeottière, de 1493 à 1540, ou bien Charles de Monteclerc qui fonda la chapelle de la Bigeottière en 1450? On l'ignore. Mais on est bien renseigné sur le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie, qui comprenait entre autres les terres des villages de la Bourgeoisie et de la Turbaie. L'acte le plus ancien que nous possédions sur ce sujet est du 15 mai 1560.

C'est la copie de la déclaration rendue au seigneur de la Roche-d'Iré, Claude de la Trémoille, par le chapelain de la Bourgeoiserie [1]. La voici in-extenso [2] :

« Noble homme Claude de Cheuveu, chappelain de la chapelle de la Bourgeoiserie s'est aujourd'hui déclaré notre sujet par le moien du seigneur du Bourg-d'Iray, homme de foy de céans à cause et par raison d'une maison et jardin sises au bourg du Bourg-d'Iré, joignant le cymetière du dit lieu, contenant le tout, 4 cordes de terre ou environ, compris le ruage dépendant d'ycelle maison, pour raison des-

[1] Claude de la Trémoille était le cinquième des dix enfants de François de la Trémoille, prince de Talmont, vicomte de Thouars et baron de Craon. Celui-ci avait épousé le 23 janvier 1521 Anne de Laval, petite-fille de Fréderic d'Aragon, roi de Naples, qui lui apporta en mariage la châtellenie de la Roche d'Iré. Claude de la Trémoille entra en possession de la Roche d'Iré, à la mort de sa mère Anne de Laval. Le 4 février 1562, Claude de la Trémoille, « Chevalier baron de Noirmoutiers seigneur châtelain de Chasteauneuf et du Buron, de Craon, et de la Chastellenye terre et seigneurye de la Roche d'Iré », rend hommage lige au connétable Anne de Montmorency, baron de Candé. Il mourut en 1565.

[2] Cette pièce, comme plusieurs des suivantes, se trouve aux archives du château de Challain. Série *Bigeottière*, tome I, p. 261.

Digitized by Google

quelles choses et autres qu'il tient hors le fief de céans a confessé devoir par chacun an au terme d'angevine, à la recepte du dit sieur du Bourg-d'Iray : 10 deniers tournois de devoir.

« — *Item*, un appentis de maison avec petit jardin = 3 cordes.

« — *Item*, une boisselée de terres et jardins, des vergers joignant la Haute-Mabouillère et pour raison de ces choses que tiennent les héritiers de Georges Halopé, le dit chappelain a confessé devoir chacun an au terme d'angevine à la recepte du Bourg-d'Iré, 17 deniers tournois de devoir, et à la recepte de céans 10 sols tournois, sur une part, et à cause du dit appentis, jardin rue et issues et appartenances : 6 sols 10 deniers, à cause de ces 2 boisselées de terre. Outre devoir le dit chapelain fait ou il fera un bien pour le dit sieur du Bourg-d'Iré à cause des choses héritaux que le dit chapelain tient du sieur du Bourg-d'Iray au bourg du Bourg-d'Iray.

« *Item* s'est avoué le dit chapelain notre subjet par raison d'une closerie près la Turbaie, comprenant une maison avec rues et issues, jardin, d'une boisselée environ, joignant aux terres de la dite closerie, les héritiers de défunct Guillaume Pihu, et la Chauvellière, et aboutant à un petit chemin voicinal tendant à la Turbaie.

« — *Item* 2 pièces de terre de 11 boisselées près les héritiers de G. Pihu d'un costé.

« — *Item* une pièce de terres de 4 boisselées joignant d'un costé la Binnetière, et d'autre costé héritiers de Guillaume Pihu, et aboutant d'en haut aux terres de la Gâtinelaie.

« — *Item* un petit pré de 12 cordées.

« — *Item* un autre petit pré de 3 cordées, lequel est tenu du seigneur et dame de la Bigeottière, et est ce que le dit chapelain confesse tenir, en la Seigneurie de céans et pour raison de ces choses confesse devoir à la recepte de

Digitized by Google

céans par chacuns ans au terme d'angevine 4 boisseaux et demi d'avoine, grosse mesure ancienne de Candé à main tierce, requérable, et 4 deniers obolle.

« A laquelle déclaration il a fait arrest, dont nous l'avons jugé, partant et sauf.

« Baillé cette présente déclaration à l'assise de Roche-d'Iré tenue par nous René Cormier, bachelier ès-lois, sénéchal. »

Le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie comprenait d'autres terres qui relevaient du seigneur de la Bigeottière. C'est ce que nous fait connaître un extrait tiré de la remembrance d'une déclaration rendue le 19 juin 1560 au seigneur de la Bigeottière par le même sieur de Cheuveu, chapelain de la Bourgeoiserie. Celui-ci rend aveu à dame Jeanne de la Chastre, veuve de noble homme François de Villeprouvée pour : « 6 hommées de vigne en deux planches sises au clos de la Turbaie, une autre hommée de vigne au dit clos, une pièce de vigne de cinq hommées aux Meloins, une autre pièce de vigne de trois hommées, deux autres petits morceaux de vigne [1], et en plus au Villemorge plusieurs domaines autrefois en vignes [2].

Le temporel de la chapellenie de la Bourgeoisie pour ce qui se trouvait dans la mouvance du seigneur du Bourg-d'Iré est exprimé dans la déclaration suivante qui est du 15 mai 1582. Les indications qu'elle nous fournit répètent

[1] Ces terres formaient la closerie de la Bourgeoisie. Un bail passé le 29 mars 1729 par devant Me Poillièvre, notaire royal au Bourg d'Iré, nous fait connaître que honorable femme « Anne Leroy, veuve d'Antoine Brisset, fermière du lieu et closerie de la Bourgeoisie dépendant des chapelles du château de la Bigeottière, demeurant au Bourg d'Iré, afferme à moitié cette closerie pour 6 années et 6 cueillettes entières à Louis Huneau et à Charlotte Gaultier sa femme.

[2] Il y avait autrefois beaucoup de vignes au Bourg d'Iré et plusieurs champs et villages portaient ce nom. La vigne a disparu depuis longtemps pour faire place aux pommiers à cidre.

Digitized by Google

ou complètent ce qui a été dit plus haut dans l'aveu de Claude de Cheuveu :

« S'ensuit la déclaration des choses héritaux que je, Jean Deneschau, chapelain de la chapelle de la Bourgeoiserie, tiens et avoue tenir en la seigneurie du Bourg-d'Iré.

« Et premier, une maison estant au bourg du Bourg-d'Iré, avec un petit jardin estant au long de la dite maison contenant icelluy jardin 5 cordes de terre ou environ, joignant la dite maison et jardin d'un costé le cimetière du dit Bourg-d'Iré et d'autre costé et d'un bout au chemin tendant du dit Bourg-d'Iré au Moullin d'autre bout à la maison de Macé Pihu, un vieil mur et ruette entre deux

« *Item* une pièce de jardin tant jardin qu'autre terre contenant 3 hommées ou environ joignant d'un costé pré de Anthoine Le Royer et d'autre costé aux terres du dit Le Royer et de Laurent Quelichon, abouttant d'un bout à un chemin comme l'on va au pré du dit sieur du Bourg-d'Iré, d'autre bout à une petite ruette pour aller aux prez du dit Le Royer.

« *Item* une autre maison sise et située prèz le moulin du Bourg-d'Iré, joignant d'un costé aux maisons de Mathurin Renoul, une muraille entre deux, et d'autre bout à la terre de Messire Pierre Brossard, un ayrau entre deux.

« *Item* un petit jardin avec un ayrau contenant le dit jardin trois cordes et le dit ayrau aussy trois cordes de terre ou environ joignant le dit jardin et ayrau au chemin tendant du dit Bourg-d'Iré à Roche-d'Iré et d'autre costé à la maison de la dite chapelle et de Anthoine Le Royer abouttant d'un bout aux terres de Messire Pierre Brossard.

« *Item*, deux boisselées, 3 cordes de terre ou environ joignant d'un costé la terre de Guyon Pihu, d'autre costé aux terres de noble homme François Courjaret, sieur de la Haute-Mabouillère, abouttant d'un bout au chemin

Digitized by Google

tendant du dit bourg-d'Iré à la Roche-d'Iré, et d'autre Bout au pré du sieur de Champiré.

« Et pour raison des dites choses je confesse 10 deniers de devoir chacun an terme d'angevine, et un biau à fermer en prez du sieur de la Seigneurie du dit Bourg-d'Iré. Et à la charge de payer au dit sieur du Bourg-d'Iré 2 sols 6 deniers à muttation de chapelain. Et aussy à la charge de payer à la recette de la Roche-d'Iré 5 sols 7 deniers, et sont les choses que je confesse tenir en la dite Seigneurie et y fais arrest sauf à le corriger où elle sera prouvée deffective. Et en témoignage et approbation d'icelle déclaration j'ay signé ces présentes de mon seing manuel et fait signer à ma requeste de Mathurin Turneau, notaire de la seigneurie du Grand-Montreveau. Par devant lequel et soubz la subjettion de la dite court de la dite seigneurie, je confesse avoir ce jour d'huy créé, constitué, establi et ordonné et par ces présentes je crée, constitue, establis et ordonne Me Catherin Grosbois, mon procureur spécial pour présenter par devant Messieurs les officiers de la dite seigneurie du dit Bourg-d'Iré cette présente ma déclaration, et y faire arrest et générallement de faire et procurer en mon nom tout ainsy que si je y estois en ma propre personne, promettant avoir agréable, ferme et stable tout ce qu'il en fera en mon nom.

« Fait au lieu et maison seigneurialle du Plessis-Clérembault en présence de Jean Macé et André Hervé tesmoings à ce requis et appelez. Le 15me jour de may 1582 [1].

72 ans après, le 8 mai 1654, la déclaration de Messire Pierre Tremblay, chapelain de la Bougeoiserie, nous fait connaître que le temporel de sa chapellenie est le même que pour ses prédécesseurs. En effet il « confesse et avoue tenir en la seigneurie du Bourg-d'Iré » : 1° une maison, cour et jardin

[1] Archives du château de Challain. Série Bigeottière, I, 265.

Digitized by Google

près du cimetière et du « chemin tendant du dit jardin au presbytère »; — 2° « une pièce de jardin de 3 hommées joignant au pré de Messire Pierre Manceau, prestre, et d'autre costé aux terres du dit Le Manceau et des héritiers de deffunt Jacques Verdon, abouttant à un chemin qui conduit au pré du seigneur du Bourg-d'Iré »; — 3° « une autre maison près le moullin à eau du Bourg-d'Iré joignant aux maisons des enfants de deffunt Laurent Quelichon, une muraille entre dèux, et d'un bout à la terre des enfants de deffunt M. du Cloz Verdier, un ayreau entre deux »; — 4° « un ayreau où autrefois y avait un petit jardin au devant du dit logis... »; — 5° « 2 boisselées, 3 cordes de terre sises au jardin des Vergers joignant la terre de M. de la Bazinnière à cause de ses lieux de la Mabouillère, d'autre costé à la terre des héritiers de deffunt René Pihu, sieur de la Morlaye et aboutant au chemin du Bourg-d'Iré à Roche-d'Iré ».

« Pour raison des choses ci-dessus », le sieur Tremblay confesse devoir les mêmes redevances déjà exprimées dans l'acte de Jean Deneschau. « Donné aux assises de la chastellenye du Bourg d'Iré par devant nous Jean Jamet, licencié ès-loix, avocat au Siège présidial d'Angers et sénéchal en la dite chatellenye, le vendredi 8 mai 1654. Tremblay ». En cette même année Pierre Tremblay était chapelain de la chapelle que Jean Gabory, sieur de la Lande avait fait bâtir en son château du Gué à Loiré et qui avait été bénite le 22 décembre 1647 par Messire Jousseau curé de Bourg-d'Iré. Jean Gabory, qui avait longtemps habité la Bigeottière, y avait connu Pierre Tremblay chapelain de la Bourgeoisie. Celui-ci le 17 juin 1654 rend aveu aux assises des fiefs et seigneuries de la Motte Cesbron et de Loiré pour le temporel de la chapelle du Gué [1].

Les actes que nous venons de citer nous montrent que le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie était pour la

[1] Voir de l'Esperonnière, *Histoire de la Baronnie de Candé*, II, p. 396.

Digitized by Google

majeure partie et dès l'époque la plus reculée de son histoire connue, dans la mouvance du Seigneur du Bourg-d'Iré. La fondation en fut peut-être faite par un titulaire à une époque que nous ignorons. La Seigneurie du Bourg-d'Iré étant fort ancienne, il serait possible alors que la chapellenie de la Bourgeoisie fût la plus ancienne du pays. Probablement dès le début était-elle desservie en l'église même du Bourg-d'Iré qui était assez proche du château féodal. En tout cas le *Pouillé des bénéfices de France* de 1626 indique que la chapelle de la Bourgeoisie, en l'église du Bourg-d'Iré, avait pour patron le seigneur de la Bigeottière, qui n'était pas encore Seigneur du Bourg-d'Iré.

Le temporel subsista à peu près tel que nous l'avons exposé, jusqu'à la Révolution. Nous en avons la preuve dans le bail passé le 6 septembre 1770 entre Messire Joseph Vigier, prêtre chapelain des chapelles de la Bigeottière, de la Bourgeoisie, etc... et Julien Dugrez, dont nous avons déjà parlé à propos de la chapelle de la Bigeottière. Dans ce bail le temporel de la Bourgeoisie comporte : la petite closerie de la Bourgeoisie, le petit tret de dixme en dépendant, un petit jardin proche Caquenette et une planche de jardin située en les grands jardins du haut du bourg du Bourg-d'Iré « joignant un jardin appelé le jardin clos appartenant à nous notaire », enfin une maison et jardin clos de murs, près le cimetière du Bourg-d'Iré. Cette maison subsiste encore en face de l'église du Bourg-d'Iré; elle appartient à M. Auguste Héry père, qui l'habite. Nous savons qu'autrefois le cimetière entourait l'église de tous les côtés. Il a été du reste facile de retrouver la maison dite de la Bourgeoisie grâce au procès-verbal dressé par le notaire Poillièvre le 7 septembre 1770, au sujet du devis des réparations à faire sur le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie. Cette maison comprend une maison basse et un four, « un cellier qui dans son plancher a

Digitized by Google

10 soliveaux de 10 pieds de long. Un corridor sépare les chambres hautes dont la grande est à cheminée et la petite est froide. Un tambour de planches de bois sur bout qui sépare la petite chambre et la grande chambre d'à côté a besoin de deux planches de six pieds de long et d'un de large. Enfin il y a un grenier dont la couverture du côté du jardin a besoin de 400 lattes. »

Le temporel de la chapelle de la Bourgeoisie était moins important que celui de la chapelle de la Bigeottière. D'après le *Pouillé manuscrit de* 1730, la chapellenie de la Bourgeoisie avait une valeur de 30 livres et celle de la Bigeottière 150 livres. Le *Pouillé* du diocèse d'Angers, édition 1783, indique un revenu de 40 livres pour la première et de 110 livres pour la seconde. Un manuscrit appartenant à M. l'abbé Houdebine, professeur à Combrée, donnant le *Rôle des rentes en* 1707 et la part contributive de l'Anjou dans le don gratuit du clergé de France, nous fait connaître que le chapelain de la Bourgeoisie et celui de Sainte Catherine de la Bigeottière payaient chacun 27 sols, tandis que le chapelain du Toulon payait 35 sols et le doyen de Candé, curé du Bourg-d'Iré, 13 livres 15 sols.

Messire Joseph Vigier fut-il le dernier chapelain de la Bourgeoisie? Peut-être. Parmi ses prédécesseurs, nous ne pouvons citer que quelques noms. Immédiatement avant Vigier, le chapelain de la Bourgeoisie était l'abbé Huard, qui lui non plus ne résidait pas au Bourg-d'Iré, mais faisait célébrer les messes de fondation par le doyen du Bourg-d'Iré. Messire Rocquet, que nous avons déjà vu titulaire de la chapellenie du château de la Bigeottière, prenait également possession de la chapellenie de la Bourgeoisie le 3 décembre 1711. Il succédait lui-même à Louis Raoul. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, paraissent deux chapelains de la Bourgeoisie qui moururent jeunes et furent inhumés dans l'église du Bourg-d'Iré. Jean Jamet, clerc « de ce diocèse », meurt à 16 ans le 19 septembre 1665,

Digitized by Google

et Toussaint Milscent, bachelier en théologie, meurt âgé de 27 ans, le 18 décembre 1672. Jean Manceau lui succéda comme chapelain de la Bourgeoisie, de 1672 jusqu'à sa mort, le 30 mars 1693. Manceau mourut âgé de 78 ans. Dès 1650 il signe comme chapelain et en 1667 comme ancien chapelain. Il remplissait les fonctions de vicaire au Bourg-d'Iré, mais il s'était ensuite fâché avec les paroissiens. Ceux-ci s'assemblèrent le 6 novembre 1689 pour le rappeler auprès du jeune curé, Antoine Lejeune, qui devait mourir quelques jours après. Les paroissiens, considérant que le doyen est malade, alité, et que de sitôt il ne sera en parfaite guérison, s'entendent pour que Maître Jean Manceau, prêtre ci-devant habitué au Bourg-d'Iré puisse célébrer la messe et remplir toutes les autres fonctions sacerdotales permises par Mgr l'Évêque. Sachant « que le sieur Manceau n'avait quitté la paroisse que sous prétexte qu'on l'avait imposé sur le rôle des tailles, pour raison de certaines exploitations de terres et de jardins de Caquenette, de deux cloteaux, dont l'un appelé Bon Écot, » ils s'engagent à ne plus l'imposer, s'il veut remplir toutes les fonctions sacerdotales en l'église du Bourg-d'Iré, ou ailleurs, et demeurer en sa maison du Bourg-d'Iré, moyennant la rétribution ordinaire et accoutumée. Nous avons déjà parlé des chapelains antérieurs, Pierre Tremblay en 1654, Jean Deneschau en 1582 et Claude de Cheuveu en 1560.

V

Chapelle de Sainte-Anne du Toulon

Il y avait autrefois au Bourg-d'Iré, à quelques centaines de mètres du Mottay, un petit village nommé le Toulon. Ce village était divisé en Bas-Toulon et Haut-Toulon. Du Haut-Toulon il reste encore une maison lézardée qui sert

Digitized by Google

de cellier. Le Bas-Toulon, qui a complètement disparu, se trouvait sur le bord du chemin des Bécassières, au bas de la grande pièce de terre appelée le Toulon et dépendant actuellement de la Recordellière, propriété de M. Louis de Farcy. Il touchait « la mare de la Bécassière, formée par la fontaine du Toulon », dont parle M. Port avec les dates 1540 et 1785. Sous l'Ancien Régime il y avait au Toulon une chapelle dont le souvenir s'est conservé dans la tradition. Les descendants des anciens closiers du Toulon se souviennent d'avoir entendu dire à leurs parents que la messe fut célébrée dans la chapelle du Toulon pendant la Terreur. Le courageux vicaire du Bourg-d'Iré, M. Charles Paizot, qui restait caché dans le pays, en fut sans doute plusieurs fois l'officiant [1].

Il ne reste plus rien de la chapelle du Toulon, un nom à peine et de rares détails sur son passé. Dans son *Dictionnaire*, M. Célestin Port cite le Toulon « avec ancienne chapelle dédiée à sainte Catherine, dont le seigneur de la Bigeottière avait la présentation ». Les derniers mots sont conformes à la vérité, mais les premiers portent une erreur. C'est à sainte Anne et non à sainte Catherine qu'était consacrée la chapelle du Toulon. Les anciens *Pouillés* nous en fournissent la preuve [2]. M. Port semble du reste avoir fait une confusion, quand il dit que la chapelle du château de la Bigeottière, dédiée à sainte Catherine, était populairement dite « du Toulon ». Les deux chapelles avaient le même présentateur mais étaient distinctes. *Le Pouillé général des bénéfices de la France* (1626) distingue expressément : « la chapelle de la Bourgeoisie, en l'église

[1] Charles Paizot, né à la Jumellière en 1750, est mort le 25 décembre 1816, curé du Bourg d'Iré, après avoir passé dans cette paroisse toute sa vie sacerdotale. Son tombeau est dans l'église du Bourg-d'Iré qu'il avait fait reconstruire en 1806.

[2] *Pouillé manuscrit* de la bibliothèque d'Angers (1730). — *Pouillé* du diocèse d'Angers (1783), etc....

Digitized by Google

du Bourg-d'Iré, patron : seigneur de la Bigeottière; — la chapelle de Tholon [1], patron : seigneur de la Bigeottière; — Sainte-Catherine, au manoir de la Bigeottière, patron : seigneur de la Bigeottière. »

Il est difficile de dire à quelle date remonte la chapelle du Toulon. Elle existait déjà avant 1481, puisque le 23 avril de cette année fut fait le « testament de Jean Le Texier chapelain du Toulon ». Nous possédons encore quatre documents qui remontent à l'année 1484 : du 9 février, un *visa* de l'évêché d'Angers pour la chapelle du Toulon, et un autre du 24 décembre; du 15 octobre 1484 « un *acte* de Messieurs de la Bigeottière contenant l'exécution du testament de Jean Le Texier présenté par Messieurs les grands vicaires d'Angers » et l'*acte* de Messieurs les grands vicaires d'Angers pour l'exécution du testament de Jean Le Texier en faveur de la chapelle du Toulon », en date du 24 décembre 1484 [2].

Y avait-il dès cette époque une chapelle spéciale au village du Toulon, ou bien la chapellenie du Toulon comportait-elle seulement à l'origine un service de messes en quelque autre chapelle ou en l'église du Bourg-d'Iré? On ne peut répondre. On ne sait également quelles étaient les obligations du chapelain. Il est certain seulement que la chapelle du Toulon fut fondée par les seigneurs de la Bigeottière et que parfois les titulaires l'étaient en même temps de la chapelle de la Bigeottière, avec l'autorisation des évêques d'Angers qui restaient toujours les collateurs de ces bénéfices. Un échange d'héritages passé le 21 janvier 1537 entre Robert de Chazé, seigneur de Chazé et de la Blanchaie et Messire Jean Rabory nous fait connaître que celui-ci était chapelain du Toulon. Quelques années plus tard,

[1] On disait ordinairement le Toulon, mais quelquefois aussi le Tholon ou le Thollon. à l'origine.

[2] Archives du château de Challain. Bigeottière, I, 286 à 290.

Digitized by Google

en 1544. Messire Jean Rabory porte également le titre de chapelain de Sainte-Catherine de la Bigeottière. Son successeur en la chapelle du Toulon fut messire François Rabory qui rend aveu le 31 août 1551. Nous pouvons citer ensuite Claude Cormier, qui, à titre de chapelain de la Bigeottière rend aveu le 31 mars 1574 pour 12 hommées de terres et vignes, et à titre de chapelain du Toulon, en 1602 pour 13 hommées et vignes dépendant du fief de la Bizollière [1].

Déjà, le 29 mai 1581, Claude Cormier, « chapelain de la chapelle du Toulon », fait à l'assise de la Bigeottière une déclaration que nous signalons parce qu'elle nous fait connaître une partie du temporel de la chapelle du Toulon. Messire Cormier déclare que 6 livres de rente étaient dues au chapelain du Toulon sur les terres, fief et seigneurie de la Bigeottière. Son temporel y comprenait : maison, rues, issues, jardin, vergers, contenant 3 boisselées, — une pièce de terre, nommée la Longère, contenant 3 boisselées, — une autre, la Loussière, de 6 boisselées, — une autre, la Vieillevigne, contenant 5 hommées de vignes et une demi-boisselée de bois taillis. Pour ces terres, le chapelain du Toulon payait une redevance de 5 sols et de 3 boisseaux de «bled de seigle». Le chapelain du Toulon possédait encore au clos des Charuries, sur les Bizollières, « 10 hommées de terres qui furent vignes », une hommée de vigne à la Surgetterie et 5 hommées de vigne au clos de Villemorge qu'il tenait « par le moyen du seigneur de Villemorge [1] ».

A cette époque la chapelle du Toulon était desservie

[1] Ferme du Bourg d'Iré. Une vieille tour carrée y atteste le souvenir de la petite gentilhommière d'autrefois.

[2] Le temporel de la chapelle du Toulon ne fut jamais considérable même après le legs consenti par Hilaire de Laval le 7 mars 1664. Le Pouillé de 1730 et celui de 1783 indiquent pour la chapelle du Toulon une valeur de 20 livres.

Digitized by Google

sans doute en l'église du Bourg-d'Iré et c'est d'elle qu'il s'agit dans l'acte d'acquêt fait le 23 octobre 1582 par dame Claude d'Avaugour à Jean Pihu « de la chapelle et droit et banc en l'église du Bourg-d'Iré, dépendant du fief de la Bizollière [1]. » Comme chapelains du Toulon on peut encore citer Jean Cosme qui résigna sa chapellenie entre les mains de Madame de Clérembault (Claude d'Avaugour), dame de la Bigeottière, et Olivier Bondu qui le 18 mai 1607 rendait aveu « pour les terres et vignes dépendantes de la chapelle du Toulon ». Celui-ci rendait encore aveu le 20 juillet 1629. Cette dernière date pourrait surprendre, car on possède du 29 septembre 1615 « un bail à ferme du temporel de la chapelle du Toulon, consenty par Messire René Brevet?, chapelain, à Maurice Dupré à la charge de faire célébrer le service dû pour raison de la ditte chapelle, de payer les cens, rentes, décimes et charges annuelles ». Mais le même chapelain donnait sa procuration le 27 juin 1620 pour permuter la chapelle du Toulon. En 1654, le chapelain du Toulon était Messire Pierre Bondu dont on voit plusieurs signatures sur les anciens Registres des baptêmes, mariages et sépultures du Bourg-d'Iré. Le 16 novembre 1681, Pierre Bondu, en compagnie de Jean Manceau, autre prêtre chapelain du Bourg-d'Iré, assistait Jacques Amelot bénissant la nouvelle église paroissiale de Noyant-la-Gravoyère [2]. Messire Bondu « prêtre sacriste » mourut à 66 ans et fut inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré le 7 avril 1684. Son sucesseur comme chapelain du Toulon et « sacriste » fut Messire Guillaume Poussier qui signe

[1] Le même jour, Claude d'Avaugour, dame de la Bigeottière, Neuville, etc.. demeurant à la Bigeottière, achetait à Jean Pihu, marchand à l'Aulnay, la closerie et le fief de la Bizollière (Archives de Challain, *Bizollière.*)

[2] Jacques Amelot, docteur en théologie de la Faculté d'Angers, était né à Noyant-la-Gravoyère. A la mort du doyen Peletier il remplit les fonctions curiales au Bourg d'Iré de septembre 1681 à septembre 1682 et devint ensuite curé de Noellet.

Digitized by Google

un très grand nombre d'actes au Bourg-d'Iré depuis 1687 jusqu'à sa mort. Poussier mourut âgé de 56 ans le 2 septembre 1707, victime de l'épidémie terrible qui causa en cette même année 247 morts au Bourg-d'Iré [1].

La chapellenie du Toulon subsista sans doute jusqu'à la Révolution, et eut à la fin pour titulaire un des vicaires du Bourg-d'Iré. Elle n'est pas comprise en effet dans les actes qui nous montrent le temporel des autres chapelles des seigneurs de la Bigeottière réuni sur la même tête au XVIIIe siècle. Le dernier chapelain du Toulon dont nous connaissions le nom est François Aubé, qui y succéda à Guillaume Poussier. François Aubé fut en même temps vicaire au Bourg-d'Iré, de 1708 à 1710. Il devint en 1711 curé de Carbay. Il y était encore en 1729. En effet « le 1er may, François Aubé, prêtre, curé de Carbay, et chapelain de la chapelle de Sainte-Anne du Toulon, desservie dans l'église du Bourg-d'Iré, demeurant à Carbay, rend déclaration au comté de la Bigeottière pour une partie du temporel de la dite chapelle [2] ».

VI

La Chapelle du Buron

La chapelle du Buron est la plus récente des quatre chapelles du Bourg-d'Iré, fondées avant la Révolution par les seigneurs de la Bigeottière. Elle est aussi la seule qui subsiste.

[1] Voir *registre de l'état civil* du Bourg-d'Iré. Sur cette épidémie de « pourpre et de dysenterie » qui ravagea une grande partie du Bas-Anjou, on est renseigne par les notes précieuses de Pierre Maussion, curé de Challain-la-Potherie, de 1703 à 1746. A Challain, 238 personnes moururent en 1706 et 710 en 1707 (Archives municipales de Challain).

[2] Archives de Challain.

Digitized by Google

Cette chapelle, assez bien conservée, est à 500 mètres du Bourg-d'Iré, au bord de la route de Segré et non loin de la ferme du Buron. Elle est la propriété actuelle de Madame la comtesse de Blois, par héritage de Monsieur de Falloux. La chapelle de Notre-Dame du Buron est une construction rectangulaire de 8 mètres de long sur cinq de large à l'extérieur. Le pignon est surmonté d'un chaperon en ardoise avec toit octogonal. A l'intérieur, de chaque côté de l'autel, se trouvent les statues de saint Symphorien, patron du Bourg-d'Iré, et de saint Sébastien.

Guy André de Laval fit construire la chapelle du Buron l'année qui suivit la mort de sa mère, Marie-Françoise de Salagnac. Voici l'inscription gravée sur une plaque d'ardoise qu'on peut lire au-dessus de la porte de la chapelle :

1724.

Si le nom de Marie en ton cœur est gravé
En passant ne t'oublie de lui dire un ave.
H^t et P^t Sr Mre Guy André, comte de Laval, fondateur
Du Pontificat de Benoit XIV.
Du règne de Louis XV.
M. Joseph Louis Boisard, doien
M. J. Hardouin H. R. Fecit 1724 [1].

La bénédiction de la chapelle du Buron n'eut lieu que onze ans après sa fondation, le jour de l'Annonciation,

[1] Sur *Guy André de Laval*, voir plus haut. pp. 175 et 176 — Joseph *Boisard*, « gradué en l'Université de Paris, » fut doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré pendant 34 ans, de 1713 à 1747. C'était un prêtre plein de zèle et de talent. Il mourut à 61 ans et fut inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré le 7 octobre 1747. (Voir notre article de la *Revue de l'Anjou*, septembre 1911 : *Procès-verbal de la visite pastorale faite par M. Boisard, curé du Bourg-d'Iré et doyen de Candé, dans toutes les paroisses de son doyenné en avril* 1717). Sur ses difficultés avec Charles Pourias, chapelain de Saint-Jean, voir plus loin au chapitre VIII. *Jacques Hardouin, huissier royal, était en* 1727 « procureur de fabrique et de la boîte des trépassés » et fut réélu en 1730 pour deux ans par l'assemblée des paroissiens du Bourg-d'Iré.

Digitized by Google

25 mars 1735. Elle fut faite par Messire Boisard qui en dressa l'acte suivant : « Le 25 mars 1735 Nous doyen soussigné avons fait la bénédiction de la chapelle du Buron en l'honneur de la sainte Vierge, en conséquence de la permission de Mgr l'évêque d'Angers, en date du 22 mars de cette année. La dite bénédiction faite en présence d'un très grand nombre d'habitants de cette paroisse qui y ont assisté à la messe le dit jour ». *Boisard.*

Quelques années après, la chapelle du Buron fut enrichie d'une cloche que M. Boisard bénit le 27 décembre 1739. La cloche « fut nommée *Marie-Madeleine*, par Messire Pierre-Charles Armenault, conseiller-échevin perpétuel de l'Hôtel commun de la Ville d'Angers, et par Marie Madeleine Chevaye, demoiselle, son épouse, qui ont fait présent de la ditte cloche. Le cérémonie faite en présence d'un grand concours à l'issue des vêpres de ce jour ». Signé : Armenault, Marie Chevaye, Boisard.

On est surpris de ne pas voir paraître la famille fondatrice dans les deux cérémonies relatives à la chapelle du Buron. Sans doute les Laval n'habitaient pas alors le château de la Bigeottière et le Buron était devenu, en 1739, la propriété de Messire Armenault, donateur de la cloche [1].

[1] *Armenault* portait : *d'or à la croix pattée de gueules.* Marie-Madeleine Chevaye, épouse de Pierre Charles Armenault, était apparentée à la famile Falloux du Coudray, qui fut ensuite propriétaire du Buron. Etait-ce la veuve en premières noces de Falloux seigneur du Coudray, conseiller du Roy qui fit baptiser son enfant au Bourg-d'Iré, le 19 juillet 1723? Ce baptême de François, fils de Falloux du Coudray et de Marie Madeleine Chevaye, fut fait par J. Falloux, curé de Corzé. Le parrain fut Pierre Falloux et la marraine Renée Jamet. Celle-ci était sans doute la grand'mère maternelle de l'enfant, comme on peut l'inférer de la note suivante, écrite par M. Boisard : « Le 20 août 1730, dame Renée Jamet, épouse de feu messire Chevaye, écuyer, seigneur de Lorière, a donné à cette église, par piété et zèle, deux parements d'autel, l'un blanc, pour l'autel de la Sainte Vierge, à fleurs. L'autre rouge, pour l'autel de Saint-Sébastien, de damas cramoisi. Que la Sainte Vierge et Saint-Sébastien intercèdent pour la dite dame auprès de Dieu. »

Digitized by Google

Il ne semble pas que la chapelle du Buron ait été fondée avec l'obligation d'un service de messes et l'établissement d'un temporel destiné à un chapelain. Elle paraît plutôt avoir été élevée comme un ex-voto, par un motif de reconnaissance, comme beaucoup des chapelles disséminées aujourd'hui dans les campagnes. L'autel qu'on y avait placé sous le vocable de la Sainte Vierge permettait d'y célébrer la messe en certaines circonstances, peut-être à la troisième procession des Rogations qui se fait encore par le Buron avec arrêt à la chapelle.

Aujourd'hui, la chapelle du Buron est ouverte en deux autres circonstances. On s'y rend en procession, le jour de l'Ascension avant la grand'messe et, le dimanche du Premier Sacre, l'autel sert de reposoir. Dans les calamités, ainsi qu'on le voit pendant la terrible guerre que nous subissons, les âmes pieuses se rendent à la chapelle du Buron pour recommander les leurs à la sainte Vierge.

Les registres paroissiaux du Bourg-d'Iré ont gardé le souvenir de la belle procession qui fut faite à la chapelle du Buron à l'occasion de la translation de la relique de la vraie croix. En voici le compte rendu, tel qu'il fut rédigé par M. Baugé curé de Candé : « Le 4 août 1834, a été bénite par M. Hervé. curé de la Potherie, la cloche de cette église (du Bourg-d'Iré) pesant 872 livres [1] et nommée Louise, par M. Albert comte de La Rochefoucauld, époux de Mademoiselle de la Potherie, propriétaire de la Bigeottière, et dame Louise Fitz de Soucy, épouse de M. le comte de Falloux du Coudray, propriétaire de la Mabouillère, laquelle dite dame a fait présent à cette église d'une précieuse relique de la vraie Croix qu'elle a apportée de Rome [2]. Aussitôt après la

Cette cloche a subsisté jusqu'en 1891.

[2] Depuis lors cette relique de la Vraie croix qui est présentée à la vénération des fidèles le troisième dimanche de chaque mois est restée à l'église. Le 12 août 1841, M. Hortode, curé du Bourg-d'Iré, bénit le tabernacle de l'autel de Saint Louis « pour y recevoir la relique de

Digitized by Google

bénédiction solennelle de la cloche, le clergé est parti processionnellement de cette église pour se rendre à la chapelle du Buron, où la susdite précieuse relique avait été déposée, pour la transporter selennellement dans cette église, où, après l'avoir exposée à la vénération des fidèles, on a chanté une messe solennelle de la Croix. Toute la noblesse du pays, une foule immense de fidèles et un nombreux clergé s'étaient réunis pour cette double cérémonie dont nous avons rédigé le présent acte et invité, pour en conserver la mémoire, Messieurs les ecclésiastiques et les parrain et marraine à y apposer leurs signatures. » Cet acte est signé par MM. Chauveau et Chalet, curé et vicaire du Bourg-d'Iré, par 43 autres prêtres, curés, vicaires ou séminaristes du pays de Segré, par la comtesse de Falloux et le comte de La Rochefoucauld-Bayers.

VII

V. La Chapelle de la Mazure

Il y a une quinzaine d'années on pouvait voir encore près de la route de Segré à trois petits kilomètres du Bourg-d'Iré, l'ancienne chapelle de la Mazure, non loin du vieux logis seigneurial qui est maintenant la maison d'habitation du fermier.

La fondation de la chapelle de la Mazure remonte au sieur Pierre Haton, chevalier, lieutenant des gardes du corps de la reine Marie de Médicis. Elle fut établie le 13 janvier 1660 à deux messes par semaine. Mais l'approbation épiscopale ne vint que le 15 mars 1694, à la requête de Jeanne

la vraie croix donnée par Mme la comtesse de Falloux. » Le lendemain Mgr Frédéric Louis de Falloux, protonotaire apostolique près la Cour de Rome, bénissait la statue de saint Louis, roi de France, en présence du vicomte et de la vicomtesse de Falloux, donateurs de cette statue.

Digitized by Google

de Contarini, veuve de Pierre Haton[1]. Pierre Haton mourut le 16 janvier 1660, et Jeanne de Contarini le 12 mars 1709[2].

La chapelle de la Mazure était dédiée à saint Pierre, le patron du fondateur. Le seigneur de la Mazure était présentateur et Mgr l'évêque d'Angers collateur. Le temporel de la chapellenie avait une valeur d'environ 20 livres.

Plusieurs mariages furent célébrés dans la chapelle de la Mazure. Le 30 juillet 1692, avec l'autorisation et la présence de Messire Guinoyseau de la Sauvagère, curé du Bourg-d'Iré, Dolbeau, chanoine de la Trinité d'Angers, y bénit le mariage de messire Henri-Alexandre de Cumont, chevalier, seigneur du Puy, et de demoiselle Marie-Jeanne-Honorée Haton, fille de défunt Pierre Haton et de Jeanne de Contarini. Le 16 mai 1694, Marc-Antoine de la Porte, marie dans la chapelle de la Mazure, en présence de Jean Rapton, grand sous-chantre de l'église d'Angers, Jean-Baptiste Petit, fils de feu Jacques Petit, « aussy cirurgien » et de Marie Rapton.

La famille Gourreau succéda à la famille Haton dans la terre de la Mazure. Le 29 octobre 1715, Jacques Gourreau, écuyer, seigneur de la Blanchardière et Étiennette-Catherine Gasnier, son épouse, achètent des héritiers de défunte Elisabeth Haton de la Mazure les terres, fiefs et seigneuries de la Mazure et de la Baudouinaie, aux charges de tenir

[1] Les Haton de la Mazure portaient : *de gueules à trois fleurs de lys d'argent.* Cette famille posséda le fief de la seigneurie de la Mazure jusqu'au XVIIIe siècle. François Haton, prêtre, avait acheté la terre des Mazures vers 1535 de Jean Valleaux qui lui-même l'avait acquise de Thibault de la Faucheraie. Après François Haton, on peut signaler, Julien Haton, sept. 1580, Jehan Haton « écuyer, sieur de la Mazure », 14 mai 1622. — La famille Contarini, originaire de Venise portait : *écartelé, aux un quatre d'azur, à trois fleurs de lys d'or, aux deux et trois d'or, chargé de trois bandes d'azur.*

[2] Leur fille, Catherine, épousa à Chazé, le 2 février 1645, Charles de Vaucelles qui portait : *d'azur à un chef de gueules, semé de billettes d'or.*

Digitized by Google

et relever des fiefs dont elles sont mouvantes (Archives de Challain). Jacques-Marin Gourreau, écuyer, rend aveu pour cette terre, le 2 juillet 1726. Mais il présidait ordinairement à Saint-Maurille d'Angers. Son père, Marin, seigneur de la Douve, conseiller honoraire au siège présidial d'Angers, mourut au Bourg-d'Iré, âgé de 65 ans, le 25 mars 1720. Jacques Marin mourut à l'âge de 52 ans et sa sépulture fut faite au Bourg-d'Iré le 7 août 1737. Son fils, François-Pierre, écuyer, seigneur de la Blanchardière, « doyen de Messieurs les conseillers au Siège Présidial d'Angers, fut inhumé à son tour au Bourg-d'Iré, le 28 octobre 1753. Au commencement du XVIIIe siècle, le chapelain de la chapelle Saint-Pierre de la Mazure, était peut-être Marin-Gourreau, « prêtre de l'Oratoire », dont la sépulture fut faite au Bourg-d'Iré le 10 novembre 1707. Par son arrière-grand'mère, M. le marquis Henri d'Armaillé, maire du Bourg-d'Iré et propriétaire actuel du château de la Douve, descend des Gourreau de la Blanchardière.

Après les Gourreau, la terre de la Mazure passa à la famille d'Andigné, qui la possède encore. François d'Andigné passait comme Seigneur de la Mazure en 1758; c'est lui qui sépara la chapellenie de la Mazure de l'église du Bourg-d'Iré pour l'attacher au Prieuré de Sainte-Gemmes d'Andigné et à la chapelle de Saint-Claude de la Blanchaye.

Le différend qui amena la rupture se produisit avec Augustin Marchand, doyen du Bourg-d'Iré. L'inventaire des papiers du curé Marchand, fait le 20 août 1776 au presbytère du Bourg-d'Iré [1], nous signale deux pièces en papier marqué qui sont « significations faites par le sieur Fourreau, huissier royal à Segré, au dit sieur Augustin Marchand, doyen, pour voir dire que la chapelle de la Mazure,

[1] Voir les minutes de l'étude Me Quintin, notaire au Bourg-d'Iré.

Digitized by Google

en cette paroisse, sera réunye à celle de la Blanchaye, en Sainte-Gemmes, et au moyen de ce qu'il n'a pu empescher cette réunion, a été obligé de remettre à M. d'Andigné, seigneur de la Blanchaye, les titres concernants la dite chapelle de la Mazure. »

On ignore le motif qui porta Messire d'Andigné à détacher la chapelle de la Mazure de l'église du Bourg-d'Iré. On en est d'autant plus surpris que le doyen du Bourg-d'Iré, pour sa closerie de la Minaudaie, sise au Bourg-d'Iré, était vassal du seigneur d'Andigné [1]. Toujours est-il que, le 22 juin 1766 [2], les paroissiens du Bourg-d'Iré, assemblés sous la présidence du doyen Marchand, entendaient la lecture du décret de Mgr de Grasse, évêque d'Angers, en date du 4 juillet 1765, portant « extinction et suppression du titre de la chapelle de la Mazure desservie dans l'église du Bourg-d'Iré [3], et union à perpétuité des biens, fruits et revenus de la dite chapelle à celle de Saint-Claude, fondée et desservie dans le château de la Blanchaye, aux charges, clauses et conditions portées au dit décret ». Lecture fut faite en même temps des lettres patentes de Sa Majesté, d'avril 1766, obtenues par Messire Guy-René-Charles-

[1] Chaque nouveau curé du Bourg-d'Iré devait payer un droit de mutation à la famille d'Andigné. Le 29 sept. 1757, le sieur d'Andigné reconnaît « avoir reçu de M. l'abbé de la Veroullière, curé du Bourg-d'Iré, doyen de Candé, la somme de 50 livres pour le rachat de la Minaudaie, due à chaque mutation de curé ». Armoiries de la famille d'Andigné : *d'argent à 3 aiglettes de gueules, onglées, becquées et membrées d'azur, posées deux et une.*

[2] Étude du notaire du Bourg-d'Iré.

L'expression, « desservie en l'église » paroissiale s'appliquait parfois, on le voit ici, à des chapelles existant en pleine campagne, mais où le service avait été définitivement ou temporairement supprimé, par suite du mauvais état de l'édifice, ou de l'impossibilité d'avoir un chapelain résidant. Nous verrons plus loin la même expression désigner la chapelle de Saint-Jean, comme nous l'avons vu pour la chapelle du château de la Bigeottière, au milieu du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

François d'Andigné, comte de Sainte-Gemmes-d'Andigné, seigneur de la Blanchaye, « portant approbation et confirmation du décret pour être exécuté selon sa forme et teneur ».

On lut enfin l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris du 7 juin 1776, portant que le décret épiscopal et les lettres patentes devraient être communiquées au curé, aux marguilliers et aux habitants. Après délibération, l'assemblée des paroissiens déclare « unaniment » consentir à l'enregistrement du décret et des lettres patentes « pour être exécuté [1] ».

Depuis cette date on cessa de célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Pierre de la Mazure, sauf peut-être pendant la Terreur, en cachette. La chapelle resta désaffectée jusqu'à sa destruction. Gravement endommagée par l'ouragan de 1900, elle fut abattue depuis et fournit les matériaux d'une étable neuve.....

Aimé LEFORT.

(A suivre.)

[1] *Le Pouillé du diocèse d'Angers* (1783) signale la chapelle des Mazures comme faisant partie avec ses 10 livres de revenu du temporel du prieuré ou aumônerie de Saint-Jean l'Évangéliste. Cette aumônerie, unie à l'hôtel-Dieu à Angers, avait 830 livres de revenu, dont 370 livres provenaient de la chapelle du Roger, 200 de la chapelle de la Saulaye, 20 de la chapelle des Blanchets, etc..

Digitized by Google

Poésies

Petite Bretagne[1]

Quand je vogue en esprit hors la Ville,
Je t'aperçois, mon amour :
Tes yeux rêveurs dans le ciel tranquille
Cherchent l'espoir d'un retour.

Est-ce Merlin, petite Bretagne,
Merlin pâle et splendide, et si grand sorcier
Que l'ombre de la montagne
Lui faisait un bouclier.

Est-ce lui que ton âme terrienne
Évoque dans le murmure de la mer?
.... Il était beau, triste et fier.
Crois-tu qu'un jour il revienne?

***

Oui, tu ne peux douter de son retour prochain :
C'est lui qui chassera les Barbares,
Charmés par les yeux et conduits par la main
De Viviane vers les antres bizarres.

La gouge leur a montré,
Pour exciter leur convoitise immonde,
Ton sein mystérieux, ton sein rose et doré,
Et raillé ta pudeur vieille comme le monde.

[1] Musicalement le ton mineur, poétiquement le rythme impair, semblent devoir traduire exactement le caractère inégal de la terre bretonne. G. C.

Digitized by Google

Les Francs après les Romains assouvis
Impriment leurs dents de loups sur ta bouche.
Ils chassent tes dieux [1], souillent tes parvis,
Brocéliande est leur couche.

***

O chênes, que le vent de l'Arez fait gémir,
Dont les rameaux, l'hiver, comme des bras s'agitent,
Géants de pierre issant du vieux sol qui s'effrite,
Puissance du dolmen, menace du menhir,

Et vous, flots d'émeraude, essaim d'âmes hurlantes,
Par un juste courroux brusquement soulevés,
Feux de la glèbe au feu céleste ravivés,
Ensemble abattez-vous sur les cités croulantes.

Brisez l'orgueil enraciné de nos vainqueurs
Et leurs palais clinquants de luxure et d'orgie.
Ar-mor, la faulx en main de tout leur sang rougie,
Se dressera farouche au tocsin de nos cœurs.

. . . . . .

***

Ce beau rêve, je l'ai fait pour toi,
Un jour brumeux et maussade,
Un de ces jours où l'âme s'évade..
Petite Bretagne, si grande pour moi !

(*Hymnes Vierges*) G. CARANTEC.

[1] C'est-à-dire les symboles naturels de la mythologie celtique, le polythéisme primitif de l'Ar-Mor, la poésie vierge des rocs et des bois que les Barbares achèvent d'accaparer ou de détruire.

Digitized by Google

Amour et Liberté

A Charles Berjole.

Ton cœur, donne-le moi, ton cœur, sorcière.
— Je l'ai laissé sur le bahut,
criblé d'aiguilles maléfiques.
— J'y vais. — Reste, imprudent ! — Ton bahut chante
comme un orgue divin, quand j'y pose mes doigts.
Mais ton cœur? — Ah ! c'est vrai,
je l'ai juché près de la mare,
dans la fissure d'un vieux chêne,
entre ma chouette et mes flacons phosphorescents.
Tu ne peux donc l'avoir à cette heure. — Sorcière,
mais il me faudrait sa lumière
pour m'endormir après aimer !
— Enfantillages !
L'amour met ses tisons aux lèvres convoitées,
une flamme de soufre aux grands yeux éperdus,
un volcan.... — Tais-toi, triste folle !
Quel chapelet de mots roussis !
Je veux ton cœur. — Encore ! vilain !
le chat l'aura croqué ! — Je cours
le demander au chêne. — Et tu mourras. — Peut-être !

. . . . . .

Digitized by Google

Mentir, mentir toujours ! Tu mens, sorcière !
Ton chêne est un roseau baigné d'une lumière
si pure, sous un ciel si clément et si bleu,
Qu'en y cherchant ton cœur, j'y retrouve mon dieu.
Car je vais, libre enfin, vers l'humble solitude,
Vers le bois clair plein de serments inexprimés,
Vers tous les prétendus « objets inanimés »
Dont la couleur sauve l'esprit de l'habitude,
Et dont le beau silence est digne d'être aimé.

(*Hymnes Vierges*) G. CARANTEC.

Digitized by Google

Les Cloches de mon Clocher

Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge

(*Suite*)

Les formes contractées par amuissement de *e* et même de *o* existent pour ainsi dire en collection dans le Lexique de Godefroy, provenant de pièces d'archives dont le caractère local s'exprime en vocables dialectaux. Ces formes contractées ont eu cours dans la langue populaire; les écrivains les connaissaient, les employaient sans doute même dans le sans-gêne de la conversation, mais non dans la correction plus guindée de leurs écrits. Ainsi en est-il des *e* qui, muets dans la causette entre voisins, recommencent à sonner quand le peu de prétention littéraire des chansons populaires les oblige pourtant à se remettre en tenue.

Un exemple nous est fourni , probant à souhait, par les noëls du Frère Samson Bedouin [1]. Dans le deuxième de ces noëls, qui est composé exclusivement en vers de six syllabes, je lis au septième couplet :

Pleins de neige et gelée,
Tirant au Mont-Agu,
A Maienne la Juhée
Par les vaux de Buliu...

Il est évident que *Maienne* compte ici pour deux syllabes;

[1] *Les Noëls de Samson Bedouin*, moine de l'abbaye de la Couture du Mans, de 1526 à 1563, précédés d'une étude sur les recueils de noëls manceaux du XVIe siècle, par Henri Chardon. Le Mans, Monnoyer, 1874.

Digitized by Google

autrement le vers clocherait. Que si quelqu'un pensait à raccourcir *Juhée* pour rendre *Maienne* trisyllabique, je lui sortirais incontinent le troisième couplet du sixième noël, et les doutes s'envoleraient sur le coup :

S'il eust pleu au Bon Dieu
De prendre chair humaine
Au Mans en quelque lieu,
Les pastoureaulx de Maienne,
De Laval, de Sablé,
C'est chose bien certaine,
Du Loir et La Ferté...

Maienne s'entendait donc, apparemment, *Mè*$_e$*ne*, second *e* presque insensible, comme prolongeant le premier (cf. § 16); et c'est par conséquence de cette prononciation que le mot *Maine* est resté, à Angers, à la rivière que les géographes, prenant la graphie au lieu du son, ont rebaptisée du nom de *Mayenne*[1].

Le mot français *seigneur* donne lieu à la même remarque. Tandis que *senior*, au nominatif, aboutissait du latin au vieux français à *sire*, l'accusatif *seniorem* donnait *seigneur*; or *seigneur* se contractait par la suite en *s'gneur*, dont le besoin d'adoucissement inhérent au tempérament français a fait *sieur*. *Sire*, *seigneur* et *sieur* sont le même mot latin; cherchez les trois sens dont le changement de prononciation a dosé chaque dérivé.

L'amuissement de *e* intersyllabique a peut-être été le phénomène qui a le plus contribué à défigurer la physionomie et jusqu'à la substance des mots en moyen français, dans le pays des Mauges, et sans doute dans tous les parlers de l'Ouest.

[1] Il n'est pas sans intérêt non plus de remarquer que le même mot latin, *meduane*, *meduanum*, ait donné aux XVe-XVIe siècles, partout *Mayenne* à la graphie, et *Mayne* à la prononciation, attestée par certains textes (*Maynne*, 1476, cf. Port) et par les vers de Samson Bedouin, tandis qu'au XIXe siècle nous avions *Mayenne* et *Maine*, à Angers et environs (Montreuil-sur-Maine), *Maine* à Montaigu-Vendée, et *Moine*, plutôt *Moene*, à Cholet, Montfaucon, Saint-Macaire.

Digitized by Google

Or, tandis que l'*e* sourd du corps des mots se dérobe volontiers à l'accent tonique, il arrive à l'*e* muet final de s'imposer à la prononciation et de se consonniser.

J'ai commencé l'étude de l'*e* muet en notant une habitude vendéenne d'accentuer l'*e* de la fin des mots qui reste muet en français. En terminant, j'ai à citer quatre mots d'ont l'*e* muet final s'accentue pourtant dans les Mauges, et s'accentue exagérément, au point de donner naissance à une syllabe entière :

Moue du français, ancien français *moe*, a, par modification du son *ou* en *eu* (§ 31), fait en patois mauge × *meue*; dans ce *meue*, l'*e* final se palatalisa au point d'exprimer un *yod*, qui, par la suite, se réduisit en un *n* mouillé (*gn*) et s'y larva donnant une forme différente de la première, × *meugne*. A son tour, *meugne* a donné *meugner*, faire la moue.

Pareillement l'ancien français *baboe*, grimace, a abouti dans les Mauges à *papeugne*, lippe, moue.

Enfin de l'ancien français *choue*, choucas, est issu — par une forme hypothétique *cheugne* — un verbe × *seugner*, pleurnicher en émettant de faibles cris gutturaux inarticulés [1].

Le tout petit nombre des échantillons de cette catégorie la rend d'autant plus curieuse [2]. On remarquera que les trois mots touchés présentent à peu de chose près le même sens

Dans le quatrième, qui est *poe* ancien français, le yod né entre *o* et *e* s'est changé en *g* dur et a abouti à *pogue*, puis à *poque*, dans les Mauges, en faisant de nombreux dérivés.

[1] Cette étymologie est confirmée par des formes différentes : *chohonner*, *chôner*, bouder, recueillies dans le *Glossaire de l'Anjou*.

[2] Cf. § 79, l'étude sur la formation du yod entre deux voyelles.

Digitized by Google

§ 22. — **e prosthétique**

« Dès le IIe siècle av. J.-C., écrit M. Ferdinand Brunot, on trouve des traces d'une voyelle *i*, *e* placée devant les groupes initiaux *st*, *sc* » (*Histoire*, I, 74). Cette habitude a passé du latin au roman, et du roman au français. La langue lui doit, comme on sait, un grand nombre de vocables : *échelle* < *eschelle* < *scalam; espace* < *spatium; étroit* < *estroit* < *strictum*, etc..

On rencontre dans les auteurs, en ancien français. × *especial* (= *spécial*)[1], *estable* = *stable*)[2], *estature* (= *stature*)[3], etc..

Dans les Mauges, l'usage — conforme à l'ancienne langue, mais en opposition avec la langue moderne — est de prononcer toujours les mots de cette catégorie avec l'*e* prosthétique : *escarole*, *espécial*, *espectac(l)e*, *esquelette*, *estatue*, × *estoper* (lat. *stupa*), etc..

Il faut relever même *ece* pour *ce* devant *q* (« avec *eç(e) qu'*elle a... »), *eçte* pour *cette* (« marchez par *eçte* voyette là »).

Par contre, nous disons plus communément × *strader* qu'*estrader* (lat. *strata*).

En quittant cette catégorie, qui suit la tradition linguistique, nous voyons l'*e* venir en prosthèse devant : *carrure*, que les Mauges prononcent × *ecârure; ronce*, prononcé × *eronce;* × *rouére*, prononcé aussi communément *erouére* (cf. § 24, l'épenthèse de l'*e*).

Mais nous restons fidèles à × *chafaudage* (anc. f. *chaffaut*, lat. *catafalicum*) et à *chafauder*. — *Etienne*, *Elisabeth*,

[1] Dans la *Passion* d'Arnoul Greban (xve s.), v. 25.469.

[2] Dans Villon, *Grand Testament*, str. 10.

[3] *Ibid.*, str. 163.

Digitized by Google

perdent l'*e* initial et deviennent *Tienne*[1], *Lisabeth*[2]. De même, encore, *Zebe* pour *Eusèbe*[3].

E prosthétique s'entend demi-ouvert et bref (§ 18).

§ 23. — *e* métathétique

Dans la prononciation des Mauges, la syllabe *re* devient *er*. Cet *e* sonne demi-ouvert et bref, et la métathèse se produit soit que la syllabe commence le mot, soit qu'elle ait sa place dans l'intérieur, soit qu'elle arrive à la fin, pourvu toutefois qu'elle ne termine pas la phrase, et encore...

Les exemples abondent :

a) Au commencement des mots : er*derser*, *re*dresser ; er*ieter*, *re*guetter ; er*lever*, *re*lever ; er*luire*, *re*luire ; × er*noncier*, *re*noncer ; × er*pecrer*, *re*becquer ; × er*usser*, du latin *revuls*(um) *ere*[4] ;

[1] En latin *Stephanus*.

[2] En allemand populaire, *Lisbeth*.

[3] Peut-être ne faut-il attacher qu'une importance relative à ces abréviatifs qui ont des congénères dans toutes les formes de petits noms : *Noton* pour *Renotte*, *Cillette* pour *Francille*, *Goton* pour *Margot*, *Génie* pour *Eugénie*, *Phorien* pour *Symphorien*, etc, etc..

[4] *Erucer*, dans le Lexique de Godefroy. L'étymologie, de *revulsere* bas-latin, ne me semble pas douteuse.

Le *v* latin, en passant au latin de la décadence, devient bi-labial (*w*); en passant au roman, ce *w* s'efface devant les voyelles *o*, *u*, quand il est intervocalique (Brunot, *Histoire*, I, 166), d'où *re-ulser*;

Aucune consonne finale d'une syllabe, devant une consonne en position forte, aucune, sauf *r*, « ne s'est maintenue jusqu'à nos jours », et « même dans la première période, bien peu restèrent intactes. Les consonnes les plus solides sont *r*, *s*, *l*, *m*, *n*. Dès le XIe siècle, dentales, labiales sont ou disparues ou réduites, ou en train de se réduire » (ibid., p. 168). D'autre part, du latin au français, *l*, après *i* et *u*, s'absorbe dans la voyelle (ibid., p. 159). Double raison, comme on voit, pour *l*, de disparaître. Donc, *re-u-ser*.

La métathèse en *er* a fini la transformation.

Alors, que l'on consulte le sens : *revulsere* = *revellere*, arracher, détacher, enlever; et que l'on compare avec notre *erusser*.

Digitized by Google

er*vegni(r)* et *s'en-ervegni(r)*, *re*venir, etc.; toutefois la métathèse ne s'opère pas dans *réciée*, *récion*, *résse*; — × *remer*, mais *ermuer*; — *rêne* (= *reine*), mais *arnette* (= *rainette*); — non plus lorsque l'*e* est suivi de voyelle ou nasalisé dans la nasale qui la suit : *rayé* et non *eryé*, *renter* et non *erenter*, mais *erné* = *René*, etc..

b) Dans le corps des mots :

Groupe *bre : ber*bis, b*re*bis[1]; × *ber*geon, d'*abr*éger ; × *ber*ner de l'anc. fr. *bren*; × *ber*te, b*re*tte ; *ber*teler, de *bre*telle, etc.;

Groupe *cre : ker*che, *cr*èche; × *ker*non, de *cre*n (créneau); × *kerté*, *cr*êté (anc. f. *crester*) ; *ker*ver, *cre*ver, etc.;

Groupe *dre :* × *ad*er*cée*, anc. f. *adrece;* × *der*ser, d*re*sser *vend*er*di*, vend*re*di, etc.;

Groupe *fre :* × *fer*gognière, de l'anc. fr. *fregon ; fer*lampier, *fre*lampier [2]; *fer*zaie, f*re*saie, etc.;

Groupe *gre :* × *guer*le, anc. f. *gre*ille ; × *guer*zillon, anc. fr. *gre*sillon ; *desagu*er*iabe*, désag*ré*able, etc.;

Groupe *pre : per*mier, p*re*mier; *per*zident p*ré*siden*t*; *per*tendu, p*ré*tendu (= *prétendant*), etc.;

Groupe *tre :* × *ent*er*mis ; int*er*pide*, int*ré*pide; × *ter*zaler, anc. fr. *tre*saler ; × *ter*tous, anc. fr. *tre*stous [3], etc.;

Groupe *vre : hav*er*sac*, hav*re*sac; *manœuv*er*ment*, action de manœuv*re*r, etc.;

c) A la fin des mots : × *ent*er'*nous*, en*tre* nous, et même

[1] C'est la langue qui a fait la métathèse, la forme latine ayant été *vervecem*. Aussi, dans l'ancien français, le mot était-il ce qu'il est resté chez nous, *berbis :* « Va-t-en à la *berbis* ta mère » (Marie de France, *Fables*).

[2] Pour *frère lampier*. Notons que *frère* reste *frère*; aucun mot de cette catégorie n'est atteint par la métathèse : *creire*, *greve*, *presse*, *tresse*, etc..

[3] Loiseau (*Rapports*, p. 15) apprécie le mot *tretous* « qui est du crû »; il le retrouve dans le patois wallon, « mais altéré, car au lieu d'être *tretous*, c'est *tertouts* ». Du patois wallon au patois angevin, la différence semble nulle. *Trestot* figure d'ailleurs copieusement dans l'ancienne langue, tant dans les textes que dans les patois.

Digitized by Google

× *ent*er'*eux ; ouv*er'*donc*, ouv*re* donc; *pouv*er'*gâs*, pauvre gars; × *quat*er-*z'yeux ; sak*er*ié*, sac*ré* dié, etc..

Le même phénomène se produit quand la seconde consonne est *l : amiab*el*ment*, × *bougu*eil, *ensemb*el*ment*, *gonf*el*ment*, *simp*el*ment*, etc.. Il est toutefois moins commun, et il y a lieu de remarquer que, plus fréquemment, *l* se mouille après *b*, *c*, *f*, *g*, *p*, (cf. § 86).

Avec *r* suivant l'une de ces consonnes, la métathèse opère encore lorsque l'*e* provient d'*ai* ou *ei* contractés : *k*er*iais*, de *croire* (prov. « *defunt queriais pis tai, ça faisait deux beaux gniais* », *Terroirs Mauges*, I, 461); *f*er*di*(*r*), de *f*roi*d* (prov. « *I'n'attend ni à bufer ni à ferdi* », *Terroirs Mauges*, I, 481); *b*er*ier*, de *b*re*yer* (= broyer), etc..

Il advient qu'après avoir passé devant l'*r*, l'*e* se transforme en *a*, conformément à un autre phénomène étudié ci-dessus (§ 13) : × *ing*ar*ient*, ing*r*édient; *poére de bonk*ar*tchien*, poire de bon ch*r*étien, etc..

Quand le *Glossaire de l'Anjou* écrit : « aller à la *r'devance* », il faudrait logiquement « *à l'ardevance* ». De même, *argarder*, regarder; *argricher*, × *regricher*. × *Arpusse*, même, n'est qu'une forme de l'ancien français *ripoisse*.

Enfin, la même métathèse est encore constatable avec des *e* provenus par prononciation défectueuse d'*o*, d'*ou*, d'*eu*, d'*u : ap*er*cher*, app*r*ocher; *b*er*çon*, × *b*ro*çon ; f*er*ment*, f*r*oment; *k*er*piére* et *cour*piére*, *crou*pière; *k*er*pion* et *cor*pion*, c*rou*pion; *peur*mier*, p*r*emier; *peur*ne*, p*r*une, etc.; — et même *ecar*bouiller* et × *ecra*bouiller ;* al*mentation*, lamentation; *reb*our*ser* pour *reb*rou*sser ;* et, par l'interversion contraire, *trôgner* pour *tour*ner*.

Car l'interversion contraire, mettant derrière l'*r* l'*e* que la langue place devant, offre également quelques échantillons : *b*re*gére*, b*er*gère; *f*re*mer*, f*er*mer; *f*re*mi*, f*our*mi; *p*re, p*our*; *v*re*der*, × *v*er*der*[1], etc.. L'*e* s'entend à peine. — Il est

[1] *Verder* semble bien la forme étymologique. Il faut dire, pourtant, que *vreder* a été accueilli dans le *Dictionnaire de* l'*Académie*

Digitized by Google

présumable que cette seconde métathèse provient d'un mouvement de réaction contre l'usage de la première.

Mêmes prononciations dans les noms de lieux : la *Beriotière* 1281, à Trémentines, la *Brechotière* 1411; la *Bertaudière* 1246, à Melay, aujourd'hui la *Bretaudière* (Port); la *Brochetière*, 1683, à Bégrolles, la *Berchotière* (Port); la *Croupaudière* 1492, à Chalonnes, la *Courpaudière* (Port; la *Darcière* 1480, à Chalonnes, la *Dressière* (Port); *Guarnalderia* 1037-1064, à la Chapelle- Rousselin, la *Grenaudière* (Port); la *Leverterie*, à Bégrolles, évidemment pour *Levretterie ;* la *Renusière*, à la Romagne, *Hernusières* à Cassini. — L'observation s'étend à tout l'Anjou; on rencontre même *Arquegnerie* au Vieil-Baugé, où il y avait *Recaignerie* en 1620, et *Hardoué* à Meigné-le-Vicomte, *Redouez* 1647, etc..

Les textes de l'ancien français ne manquent pas d'exemples de ces métathèses et tout spécialement de la première : j'*enterrai*, j'entrerai, dans Richard le Pélerin (*chanson de Jérusalem ou d'Antioche*)[1]; *parfonde* (lat. *profundum*) dans Chrestien de Troyes (*Yvain*, v. 3336)[2]; *perneies*, prenais, dans la *Vie de Saint Alexis* (str. 84), *pernez* dans *Histoire de Guillaume le Mareschal*[3], et *compernable* dans le Frère Angier; *pourmener*, promener, dans Rabelais; *prochas*, pourchas, dans Villon. Puis d'autre part : *bregière*, bergère, dans Adam de la Halle (*Jeu de Robin et de Marion*)[4]; *fremi*, fourmi, dans Marie de France (*Fables*)[5]; *pre* nous intéresse particulièrement, je le surprends au passage d'un noël paru dans la *Grande Bible* d'Hernault[6]

[1] *Chrestomathie* de Constans, p. 63, v. 55.
[2] *Ibid.*, p. 79.
[3] *Ibid.*, p. 137, v. 132.
[4] *Ibid.*, p. 127. v. 69.
[5] « La fremi li a dist / Ja ne vous aiderai. »
[6] Cf. le *Dictionnaire* de Port. *Bible des Noëls nouveaux faits en l'honneur de N. S. J. C.* Cet Hernault, Antoine, le second d'une famille nombreuse d'imprimeurs, était établi à Angers, rue Lionnaise.

Digitized by Google

de 1582 et cité par Chardon dans l'étude sur les Noëls angevins servant de préface (p. 67) aux Noëls de Maître Mitou :

Ne scay pas ben qu'ol étet
Pre le vre te dire,
Tout autour de nostre tet
O ne faiset que luire.

D'ailleurs, la métathèse était connue dès le latin; « ainsi *por* au lieu de *pro* est supposé à la fois par l'espagnol *por* et par le français *pour* » (Brunot, *Histoire*, I, p. 74).

§ 24. — *e* épenthétique

Lorsque, dans un mot, deux consonnes consécutives dont la seconde est *l* ou *r*, sont suivies de deux voyelles dont le son est susceptible de s'amalgamer en un monosyllabe, il se produit, par besoin de réduire l'hiatus, une sorte de déplacement d'accent tonique qui amène la formation d'un *e* entre la première consonne et l'*l* ou l'*r*. De sorte que cette première consonne fait syllabe avec l'*e* adventice, et que l'*l* ou l'*r* fait une seconde syllabe avec les deux voyelles contractées.

Le même phénomène s'observe lorsque les deux consonnes sont suivies d'une voyelle suivie elle-même d'une consonne mouillée, et alors la voyelle, *a*, *i* ou *o*, s'absorbe dans la consonne mouillée qui la suit. Ainsi :

Groupe *br*, *bl* : × *aberier*, abrier; *Berouard*, Brouard (patronyme); *berouette*, brouette; × *berouine*, bruine; *chamberiére*, chambrière; *Gaberiel*, Gabriel [1]; — *beurgnon*, brugnon; — *Belouin*, Blouin (patronyme); *beluette*, bluette; × *ebeillouir* [2], éblouir; × *ôbelier*, oublier; *tabelier*, tablier, etc.;

[1] Le *Glossaire de l'Anjou* relève également *Berieau* et même *Boerieau* dans les environs d'Angers.

[2] Sur le son mouillé de l'*l* après *b*, cf. ci-après, § 86.

Digitized by Google

Groupe *cr*, *cl* : *kerier*, crier; *keruau*, × *cruau* ; *dekerouer*, × *decrouer*; — *Kelouard*, Clouard (patronyme);

Groupe *dr* : *calenderier*, calendrier; *Derien* [1], Adrien; *Derouault*, Drouault (patronyme); *Derouet*, Drouet [2] (patronyme); × *derouine*, breton *drouin* (même sens); *reponderions*, *entenderions*, *prenderions*, etc.;

Groupe *fr*, *fl* : × *deferouer*, formé sur l'anc. fr. *fro* ; *feriand*, friand; *Ferouin*, Frouin (patronyme); — *renfeûrgné*, renfrogné; — *feluet*, fluet, etc.;

Groupe *gr* [3] : × *guerouée*, anc. fr. *grouée* ; × *gueroê*, anc. fr. *gravoir* [4]; × *gueroeselle*, d'une forme corrompue *groeseille* ; *gueroin*, groin; — *chaguergner*, chagriner; *guerier*, griller (× *chat guerié*) ; *raguerionner*, pour × *ragrillonner*, etc.;

Groupe *pr* [5] : *capériole* [6], cabriole; *periére*, prière; *periolé* et *perioulé*, prieuré; *pervoil*, × *proueil* ; — *perouin*, provin;

Groupe *tr* : *quateriéme*, quatrième; *terier*, trier; *teruelle*, truelle; et *batterions*, *monterions* (de *montrer*), etc.; — *tergnité* [7], trinité.;

[1] *A moê de rien* est un dire qui se sert familièrement en jouant aux cartes; Jehan de la Chesnaye le relève dans son *Vieux Bocage*, p. 79. Je soupçonne fort qu'il y ait à l'origine quelque bonne histoire oubliée, dans laquelle un personnage appelait à lui : « *A moi, Derien !* » Et par la suite, les joueurs d'aluette ont employé la locution en ramassant une levée sans valeur avec ce calembour. Si vraiment *rien* avait été le mot choisi tout d'abord, il s'entendrait *rin*, selon l'usage (§ 50).

[2] La déformation vit à côté de la forme première. Il y a des Drouet et des Derouet, des Brouard et des Berouard à l'état-civil. La prononcation est la même, quelle que soit devenue la graphie.

[3] Le groupe *gl* se prononce comme *l*, mouillé (§ 86).

[4] Pour la syncope de *v*, cf. § 115, et pour l'apocope de *r*, § 118.

[5] Il serait difficile de tracer la règle des groupes *cl*, *pl*, et de pouvoir dire si des verbes comme *sarclions*, *supplier* doivent s'entendre *sarkelions*, *supelier*, ou *sarcfions*, *supfier*, l'habitude étant de prononcer *l* mouillé après *c* et après *p* (§ 86). Dans le groupe *bl*, l'épenthèse se produit toujours, tantôt en mouillant *l*, tantôt sans le mouiller. Il est logique de supposer qu'il en puisse être de même pour *cl* et *pl*.

[6] Dans la langue française, *capriole* jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

[7] *Ternité*, déjà, en anc. fr., cf. Godefroy.

Digitized by Google

Groupe *vr* : *feverier*, février; *ôveriére*, ouvrière; *poêvériére*, poivrière; — *verier*, vriller [1].

La règle fonctionne même par prosthèse. J'ai noté *erouére ;* j'y adjoins *eRuelland*, Ruelland (patronyme). L'*e* ne pousse là que pour faciliter la contraction des diphtongues.

Les noms de lieux consacrent, comme les patronymes, l'usage ancien de cette épenthèse : la *Blouère*, à Villedieu (*Bloeria* 1326) et à Saint-Quentin, toujours appelée la *Belouère* (Cassini) ou la *Beillouère* (cf. Cadastre); les *Blouynes* 1508, à Beaulieu, *Belouine* à Cassini; la *Belardière* 1622, à Andrezé, *Bliardière* 1639, *Brillardière* (Port); la *Combriou* (Port), à Chemillé, *Comborioux* 1264 circa ; la *Pauvrière* (Port), à la Poitevinière, *Pouverdière* (Cassini); la *Vriettière*, à la Séguinière, *Verrietière* à l'Etat-Major.

Dans les vieux auteurs, je n'ai rencontré, se rapportant à cette catégorie, que *chamberière*, notamment dans le *Roman de Troie* et dans Rabelais. Ce phonème offre un caractère essentiellement populaire.

Faut-il insister sur la nécessité, pour la seconde consonne (*l* ou *r*), d'être suivie du dissyllabe vocalique, pour que l'épenthèse se produise? Elle ne se produit pas autrement. Ainsi *bruit*, monosyllabique, n'est jamais *beruit ;* mais on prononcerait *eberuiter* si le mot n'était trop recherché pour des campagnards. De même *fruit* ne change pas; et quant aux autres mots du français, *flouer*, *affluent* ne sont pas en usage dans les Mauges, *clouer* s'y entend *clouter*, etc..

L'épenthèse ne se produit pas si les deux sons vocaliques qui suivent l'*r* sont trop distincts pour pouvoir se contracter. Ainsi, *brouiller*, *Brouillet* (patronyme), × *crouiller*, × *bidrouillet*, *grogner*, × *prouillére*, × *patrouiller*, × *trougnon*, × *vrouiller* conservent leur forme.

[1] L'épenthèse, pourtant, ne se produit pas dans *avrillaw*, au proverbe cité plus haut (§ 11), sans doute à cause de la reduplication : *avrillavrillaw*.

Digitized by Google

§ 25. — *e* pour *o*

« Vers 1250, observe Littré, on voit paraître, à l'est de la Picardie, la forme *quenoistre ;* elle s'explique par l'affaiblissement de l'*o* en *e* muet, affaiblissement dont il y a plusieurs autres traces dans cette province; et même encore aujourd'hui on entend des personnes, au lieu de *commencer*, prononcer *quemencer* » (*Histoire*, t. 1er, p. 134).

M. Ferdinand Brunot constate de son côté (*Histoire*, t. 1er, p. 160) que quelquefois, dans le passage du latin au français, *o* fermé s'est affabli en *e : sobmonere* > *semondre ;* et que souvent *o* ouvert s'est affaibli pareillement en *e*, peut-être par dissimilation : *corona* > *querone*, *sorore* > *seror*, *conucola* > *quenoille.*

Dans les Mauges, nous avons : *breçon*, forme de × *broçon* (anc. fr.); *fergâiller* et × *fergâiller ; jeli*, joli; × *menouille*, monnaie; × *messieû*[1] et *mossieû* (= *monsieur*) ; × *percession*, procession; ; × *pertoére*, portoire; × *pervision*, provision; *keniller* pour × *conniller* (anc. fr.); *revelin*, revolin, etc..

Cet *e* remplaçant *o*, s'amuit fréquemment : × *c'ment*, comment; × *c'mode*, commode ; *c'neûtre*, connaître ; *d'mage* dommage, etc.. Cf. aussi § 21.

On a vu que la métathèse étudiée au § 23 se fait sentir sur l'*e* ainsi formé : *bersille* et × *brossille*; *ferment*, froment; *pervision*, provision, etc..

Aux noms de lieux : en Anjou, la *Provosterie* 1563, au Louroux-Béconnais, devenue *Prevoterie* (Port); *Saponaria* VIIe s.; *Savonnières* 1296, Savenières 1612; — dans les Mauges, *Trezonne*, rivière, au Puiset-Doré, la *Trezenne* et même *Terzenne* 1900.

Dans les textes : *requenut*, dans une charte angevine de 1262 (*Revue de l'Anjou*, année 1852, 2e partie, t. 1er),

[1] Faut-il comparer avec *messire?*

Digitized by Google

qui nous prouve que le *quenoistre* relevé par Littré n'était pas uniquement picard.

D'ailleurs, si *o* s'affaiblit en *e*, il arrive qu'*e* se renforce en *o* : cf. § 56.

§ 26. — **e pour ou**

Ce qui explique l'*o* devenu *e* peut aussi bien convenir à l'*ou* devenu pareillement *e* : × *ameil*, × *ameille*, × *ameiller*, *amouiller* (*Nouveau Larousse*); × *kesine*, cousine; × *pefiot*, pouliot (anc. fr. *poliet*); × *pre* et parfois per, pour; × *pretant*, pourtant, etc..

Ou pour *e* : cf. § 57.

§ 27. — **e et eu**

Les linguistes ont cru remarquer qu'au XVIe siècle, le son *e*, le son *eu* et le son *u* se substituent confusément l'un à l'autre devant *m* et devant *v;* on cite : *apostume* que les raffinés prononçaient *apostème; premier*, *preumier* et *prumier; bevant*, *beuvant* et *buvant*, etc..

La même confusion continue à exister chez nous, et non pas seulement devant *m* ou *v* : *dess-troês*, deux à trois, *cese-là*, ceux-là; *jenesse*, jeunesse; *veveter* [1], × *veuveter; v'lant* (*i' v'lant pâs*), sans doute pour *veulant*, forme de *voulant; fauteil*, fauteuil; *feille*, feuille; *eil*, œil et *eillet*, œillet; *seil*, seuil, etc..

Cette prononciation se retrouve en Anjou : la *Rougeullerie* 1476, à Montreuil-sur-Maine, aujourd'hui *Rougellerie*.

Il arrive plus fréquemment de trouver *eu* pour *e* [2] :

[1] *Veve*, veuve en ancien français : « *N'a veve fame vaillant ·j· angevin* », dans *Li Coronement*, 10e laisse (*angevin*, petite monnaie d'Anjou, ordinairement le quart d'un denier).

[2] Cf. Thurot, *De la prononciation du français depuis le commencement du* XVIe *siècle*, Paris, 1881-2, t. Ier p. 468. Dans Brunot, *Histoire*, t. II, p. 245, en note : « La mauvaise prononciation *eu* pour *e* est déjà connue (au XVIes.) et se trouve jusque dans les textes. »

Digitized by Google

× *b*eûg*net'*, b*ei*gnet; × *c'*neu*tre*, conn*aître;* × ceû à Beaupréau et *cès* à Montjean; *ch*eûz, chez; *dang*eu*reux*, dangereux; *emp*eu*reur*, emp*e*reur; *f*eu*ve*, fève; *f*eu*verier*, février; *f*ieu*ve* [1], fièvre; *preumier*, premier; et même *mi*eune, *tieune*, *sieune*, mienne, tienne, sienne; *certeune*, cert*ai*ne; *proch*eu*ne*, proch*ai*ne, etc..

Dans les noms de lieux, *Neuvy* (Port), qui se prononce souvent *Nevy* [2]; et le *Beveron* 1655, actuellement le *Beuveron*.

Dans le quinzième couplet du sixième noël de Samson Bedouin, *genieubres* : *chèvres;* et dans le troisième couplet de son douzième noël : « Les anges donnaient à *Dieu* / l'honneur qui à lui est *deu* ».

Si l'on faisait le tour de la langue française, on constaterait que les prononciations *e*, *eu*, *u*, *o*, *ou*, représentent souvent des variétés d'un même son évoluant à travers les différents patois et les différentes époques.

§ 28. — *e* pour *u*

Je relève : *hemecter*, h*u*mecter; *jement*, j*u*ment; *Jefiôt*, J*u*liot (diminutif de *Jules*); *Jefie*, J*u*lie; × *saumére* [3], saumure; e*ne*, *u*ne, etc..

Evidemment, ces formes sont venues d'*u* à *e* par *eu*, car nous avons également *jeument*, *Jeufie*, eu*ne* (cf. §§ 27, 32, 70 et 71), et *fumelle* pour *femelle*, etc..

[1] « Il faut aussi remarquer qu'à l'époque qui nous occupe (XVIe s.) où la langue littéraire ne s'était pas débarrassée d'une certaine incertitude, on écrivait *vefve* pour *veuve*, tandis qu'à l'imitation du patois angevin on disait la *fieuvre* pour la *fièvre;* aujourd'hui même les Lefeuvre pour les Lefèvre ne sont pas rares dans Angers ». Loiseau, *Rapports*, p. 9.

[2] *Nevy en Mauges* 1483 (Chart. du Lavoir), Cf. *Dictionnaire* de Port.

[3] Littré le dérive d'un b. lat. *salemoria*. Dans Rabelais, *Pantagruel*, II, le *Glossaire de l'Anjou* signale la forme *saulmeure* (= *saumure*).

Digitized by Google

§ 29. — **Le son de *eu***

La confusion qui existe entre les sons *e*, *eu*, *eû*, *u*, *o*, *ô*, *ou*, se complique de nuances pour ainsi dire imprécisables dans les prononciations d'*eu*. Tantôt *eu* sort bref, tantôt la voix le ferme et l'allonge; parfois il se rapproche de l'*e*, parfois de l'*o*, parfois de l'*a*.

Voici le mot français *peur*, dont la prononciation officielle fait *eu* bref. Dans les Mauges, ceux qui s'en servent, font *eu* long : *peûr*. Il arrive que l'on entende *p.ûr*. Les vieux paysans emploient plutôt la forme ancienne : *pou* (= *paour*). Pour l'adjectif, *pereux*, *peureux*, *peûreux*.

Nous avons × *fergâiller*, *feurgâiller*, *furgâiller*, *forgâiller*, *fourgâiller*, qui sont le même mot. De même : *premier*, *preumier*, *prumier*, *promier*, etc.. La même personne emploiera alternativement plusieurs de ces formes [1].

Aucune fixité, aucune méthode, rien de régulier. Aussi paraît-il décourageant de chercher à définir ici la mesure.

Eu s'entend coutumièrement bref dans les mots des types : *meub(l)e*, *aveug(l)e*, *deuil*, *begueule*, *jeune*, *peup(l)e*, *neuve*. Il est long dans : *Dieu*, *feu*, *fieue*, *meûgfer*, *peût*, (de *pouvoir*), *emeûte*, *feûtre*, dans les mots se terminant par *eux* ou *euse*. Bref dans les mots du type *tilleul*, il devient long dans *filleû* [2] par absorption de *l*. De même *veuf*, *œuf*,

[1] La langue française, a également, par influence d'accent tonique sur les formations : infinitif anc. fr. *pooir*, franç. mod. *pouvoir*, indicatif présent *peux*, participe passé *pu; vouloir*, *veut*, *voulu; mourir*, *meurt; moulin*, *meule*, etc.; et en ancien français : *prou*, *preu*, *pruz*, franç. mod. *preux*, latin *prodem* (*Chrestomathie*, glossaire), etc..

[2] Le *Glossaire de l'Anjou* recueille *fieux* et le donne comme étant un doublet de *fils*. Au point de vue du sens la remarque est exacte. Au vrai, c'est la contraction de *filleul*, qui avait cours dans l'ancien français — Lexique de Godefroy, *filleul*, fils (cf. § 90) — et qui, avec le sens moderne, s'entend encore *filleû* dans les Mauges, alors que la contraction, *fieû*, conserve le sens primitif du diminutif bas-latin *filiolum*.

Digitized by Google

mais *bœû* (*f*), *neû*(*f*). Les mots à finale en *eur* subissent généralement l'*apocope* de *r*, et *eu* devient long : *laboureur*, *laboureû* (cf. § 33); cependant, *seigneur*, parfois *seigneûr; âilleûrs*, parfois *âilleû*. — *Laboureux* se corrompt même en *labouroux* (cf. § 60).

Généralement, *eu* se prononce long devant *r*, suivi de voyelle ou de consonne : *b*eû*rre* et × *b*eû*rrée*[1], *h*eû*re* et *h*eû*reux*, *h*eû*rter*, *m*eû*rt* (de *mourir*), *pf*eû*rgnicher*, *sœû*r, etc.. Mais, *dang*ə*ureux*, *emp*ə*ureur*, × *v*eu*rder*, etc.. Je crois pourtant pouvoir dire que, sous l'influence du français, *eu*, plutôt long autrefois, tend à s'abréger et à s'ouvrir. La prononciation n'a pas encore terminé son évolution.

Dans les mots formés par réduplication de syllabe, le premier *eu* est bref; le second, long : × *m*eu*m*eû*r* et même *m*e*m*eû*r*, *s*eu*s*œû*r*.

§ 30. — *eu* pour *o*

Notre *eu* français — on le sait — provient le plus souvent d'un *o* latin; mais dans la graphie, tout au moins, *o* a généralement persisté jusqu'au xve et même jusqu'au xvie siècle, Il semble que l'*o* qui a abouti a *eu* (*florem*, *flor*, *fleur*) sonnait différemment de l'*o* qui a abouti a *ou* (*turrem*, *tor*, *tour*)[2].

Faut-il voir dans cette parenté de sons l'explication de l'emploi de *eu* pour *o* dans certains mots que les Mauges opposent aux formes nationales? Ainsi : *b*reû*çon*, anc. fr. *broçon; f*eû*rgâiller* et × *forgâiller; f*eû*rmage*, fromage; *h*eû*rloge*, horloge; *renf*eû*rgné*, renfrogné; × *treû*, anc fr. *tros*, etc..

[1] Notamment la devinaille : « Beûrre a-tch-i ous? taupe a-tch-i z'yeux? rat' a-tch-i ailes? » (*Terroirs Mauges*, II, 36).

[2] Cf. Brunot, *Histoire*, t. I, p. 152-3 et t. II. p, 266 et 352

Digitized by Google

De même, Mènage[1], au XVIIe siècle, reprochait à ses contemporains de prononcer eu*mologuer*, homologuer, etc..

Je ne connais ni ne trouve d'exemple d'un *o* devenu *eu* qui ait survécu dans les Mauges au vieux français. Le *Glossaire de l'Anjou* donne pourtant *meubilier*, mobilier.

§ 31. — *eu* pour *ou*

Ou n'étant souvent qu'une autre forme de *o* (cf. § 54), ce paragraphe servira de complément au précédent. J'y ajoute simplement qu'au XVIe siècle, encore, on trouve *ou* et *eu* alternant dans les radicaux de verbes comme cœu*vrir* et cou*vrir*, *dem*eu*rer* et *dem*ou*rer*, *florir* et *flour*ir et *fleur*ir, etc.. Dans J. Marot, *moult* rime avec *veult* (*Eveillé*).

Chez nous, le phonéticien recueillera : × *feurmi*, *fourmi*; × *meue*, m*oue*; × *reue*, roue; — *Hautreux*, à Melay, *Haute-Roue* en 1540.

Ou pour *eu*, plus fréquent : cf. § 59.

§ 32. — *eu* pour *u*

L'ancien français disait *meür*, *seür*, veüe, etc.. C'est du XIIIe au XVe siècle que la diphtongue s'est réduite à *u*. Loiseau parle de certaines peuplades champêtres, voisines d'Amiens, qui disaient *Diu* pour *Dieu*, *ju* pour *jeu* et il ajoute : « C'est probablement à l'école des Picards que nous avons appris à dire et à écrire : *sûreté* pour *seureté*, *blessure* pour *blesseure*, que l'on trouve partout dans le livre de Rabelais. Nous avons encore une trace de cette transformation, même dans la langue littéraire, où l'on

[1] Ne serait-ce pas manquer à l'Anjou que de ne rappeler point que *Gilles Ménage*, né à Angers en 1613, est l'auteur d'un ouvrage qui fait encore autorité en linguistique : *Origines de la langue française* (1650) et aussi d'intéressantes *Observations sur la langue française* (1672).

Digitized by Google

écrit *gageure*[1] et prononce *gajure*; *enrheumé* est resté dans les campagnes et nous disons et écrivons *enrhumé* ». (Loiseau, *Rapports*, p. 9).

Comme bien on pense, la diphtongue *eü* ne s'est pas réduite a *u* sans laisser dans le populaire des produits hybrides comme *meur*, *seur*, *veue*, qui témoignent encore aujourd'hui chez nous des hésitations de la langue.

M. Brunot émet l'hypothèse que *eu* fraîchement réduit pouvait avoir un son voisin de *ö* et sans doute légèrement diphtongué; « de la sorte, il pouvait, autrement que par tradition, rimer avec *u* ». (*Histoire*, t. I, p. 411).

Dans Germain-Colin Bucher[2], le Glossaire Verrier-Onillon relève la rime *jeusnes : lunes*, p. 158.

Même dans Jean Le Masle[3], encore postérieur, *meilleur : seur* (p. 78), *meur : procureur* (p. 36), et dans la réponse du sieur de la Chapelle, angevin (p. 40), *Guégoistru*[4], = *Guégoitreux*, rime à *malostru*.

La similitude de sons qui a autrefois rapproché *eu* de *u* se contrôle d'une façon plus probante dans notre vieille chanson populaire des *Couleurs* (*Terroirs Mauges*, t. II, p. 139) : toutes les rimes masculines y sont en *eû*, dont certaines après apocope de *r*, et, au refrain, ces rimes des couplets en *eû* rencontrent une rime en *u* qui n'a d'accouplement qu'avec elles.

Filles quiavez dés sarviteûs,
Faites *f*eu porter lés couleûs,

[1] Encore dans *gageure*, le souci d'adoucir le *g* pourrait-il absorber l'*e* et expliquer la prononciation. Mais, autre exemple, pourquoi écrire *eu* (j'*ai eu*) et prononcer j'ai *u*?

[2] Les Poésies de Germain-Colin Bucher, angevin, par Joseph Denais, Paris, Léon Techener.

[3] *Les Nouvelles Recréations Poétiques* de Jean Le Masle, angevin : A Paris, à la Bible d'Or, MCLXXX. Jean Le Masle est né dans le Beaugeois, en 1533.

[4] Aujourd'hui la *Guigoitrie*, moulin, commune de Cornillé. Pour la transformation d'*u* en *i*, cf. § 74.

Digitized by Google

Les amants sont volages.
Mais pour moê, je n'aimerai p'us,
Je serai fille sage.

Cette citation confirme la théorie de M. Ferdinand Brunot que je reproduisais à la page précédente. Je n'insiste là-dessus que pour démontrer comment, dans les prononciations moyenâgeuses restées dans les Mauges, *eu* prend souvent la place de *u*, et *u* prend aussi souvent la place de *eu*.

Ne pouvant relever tous les vocables de cette catégorie, je prends au hasard : × *br*eû, br*u*; × *br*e*u*n*ette*, br*u*nette; be*ur*gue*r* et × *bur*gue*r* (anc. fr. *bur*ge*r*); *chak*e*u*n*e*, chac*u*ne; *comme*u*ne*, comm*u*ne; × *embr*e*u*n*e*, br*u*ne; *enfl*e*u*m*e* et × *enflume;* × *gl*eu, gl*u; j*e*u*m*ent*, j*u*ment; *l*e*u*n*e*, l*u*ne; *l*e*u*t*in*, l*u*tin; *m*e*u*t*in*, m*u*tin; *p*e*u*r*ne*, pr*u*ne; *rh*e*u*m*e*, rh*u*me; *tr*e*u*t*ée* et × *trutée*, etc..

Voir *u* pour *eu* au § 71.

§ 33. — *eû* pour *eur*

Un certain nombre de mots se terminant par *eur* ne laissent pas entendre leur *r* final dans la prononciation des Mauges : *chercheû*, *coureû*, *donneû*, *leû*, *menteû*, *ramaseû*, *voleû*, etc..

L'étude de ce phonème et d'autres analogues se trouve au § 118.

§ 34. — *eu* pour *eau* et pour *el*

A la période de la vocalisation de *l*, les syllabes en *el* qui ne s'étaient pas déjà transformées en *al* (§§ 10, 12 et 13) dans l'Ouest, subirent une double transformation : les unes suivirent le sort de *chevels* > *cheveux*, les autres changèrent à la façon de *bels* > *beals* > *beaux*.

Il advint même que certaines syllabes hésitèrent long-

Digitized by Google

temps entre les divers moules tant anciens que nouveaux, tant français que dialectaux. Les noëls poitevins du xve et du xvie siècle ont *ceau* (ms. 332 de la Bibliothèque de l'Arsenal [1], c. 3; Mitou, n. 23, c. 2 et n. 31, c. 3), *ciel* (Mitou, n. 15, c. 5) et *cieulx* (Mitou, n. 6, c. 1 et n. 33, c. 2); — *icau* (Mitou, n. 34, c. 3) *iqueau* (*ibid*, n. 31, c. 1), *iquelz* (*ibid.*, n. 34, c. 11), *iqueu* (*ibid.*, n. 30, c. 10). *Pechez morteux* est dans le *Franc Archier de Bagnolet* [2] (v. 219); *Dangier le crueulx*, dans Charles d'Orléans; *nieu*, chez nous × *niau*, a été relevé par Godefroy; *eaux* se voit, pour *eux*, dans un noël poitevin du xvie siècle (Bibliothèque Nationale, f. fr., ms. 2368 [3]); lorsque Diane de Poitiers écrit *queuque chose*, il semble bien que ce soit la vocalisation de *l* qui arrive en cause.

Peu nombreux sont restés dans les Mauges les témoignages de ce changement d'*el* en *eu*. Je citerai seulement pour les avoir entendus : *beu*, beau; *Beupréw*, Beaupréau; *Beusse*, Beausse (nom de lieu) [4], × *eule*, elle; × *meux*, mieux, venant directement, et sans prendre le yod, du latin, *melius* [5]; × *queu* [6], quel; *queuque part*, quelque part;

[1] Le voir dans la Préface des *Noëls* de Mitou, p. 63-64.

[2] Dans les poësies attribuées à Villon, à la suite des Œuvres de Villon, édition citée, p. 224.

[3] Dans la préface de Mitou, p. 65.

Mère, ou n'est si doulce vie
Que daux pastoureaux
Quant prémier le fils Marie
S'appargrut à *eaux*.

[4] Les anciens prononçaient : *Beusse* », dit le *Glossaire de l'Anjou*, t. I, p. 82.

[5] « *Meus voudrois estre d'un pié manc* » dans *Renart*; le voir p. 108 de la *Chrestomathie*, v. 34. De très bonne heure, dans les parlers de l'Ouest *ie* provenant de *e* ouvert, s'est réduit à *e*.

[6] Dans un fableau anonyme du xiiie siècle, *Brifault*, cf. le dernier vers : « *Tieus* est la fins de nostre conte ».

Digitized by Google

× *thieulée*[1], tuilée, etc.. — *Ventiers* ne me paraît avoir pu venir de *velentiers* qu'après disparition de *l* et réduction de l'hiatus : *veu-entiers* > *ventiers*. *Les potchines de Beuwoais* ont une renommée dans les Mauges.

Aux noms de lieux : *Bel Preel* 1062 (Liv. n. chap. 195), aujourd'hui Beaupréau et *Beupreau; Belse* 1180 circà (Saint-Florent, ch. orig.), aujourd'hui Beausse et *Beusse;* la *Beusse* (Port), à Bégrolles, la Beausse (Cassini); *Corneu*[2] 1629, à la Boissière, aujourd'hui Corneau; — je citerai aussi : « l'*eue* qui est appelée Lathan » 1296 (Cf. Port.)

§ 35. — ***ew* pour *eau***

Tout est nuance et minutie dans ces détails de la prononciation.

Nous avons vu des syllabes évoluer de *al* à *el* en passant du latin au français, alors qu'elles se maintenaient à *al* dans les parlers de l'Ouest (§§ 10, 11, 12, 13). Voici, parallèlement, des syllabes allant de *el* à *e.l*, puis à *eal*, comme nous l'a appris M. Ferdinand Brunot (§ 11).

Puis, tandis que *al* de la première catégorie se transformait en *aw*, *el* devenu *eal* de la seconde vocalisait son *l* également en *u*, alors demi-voyelle, ce qui donnait parfois *éw*, parfois *é.w* dans la prononciation française du Moyen-âge.

Les Mauges ont conservé absolument ces prononciations médiévales : *Beaupréau*, *Beupréw*, et, moins communément, *Beupré.w*. La voix porte sur *e*, l'*a* s'entend à peine.

Je note encore : *béw*, beau; *boéssew*[3], boisseau; × *chantéw*,

[1] L'*l* que la vocalisation a pu faire disparaître de la finale du mot, réapparaît devant un suffixe : *j'au* (= *gal*) × *jaulet*; *quieu* (× *quel*) × *quieule*, etc...

[2] *Cornu* 1656, cf. § 32.

[1] « Une pochée de six boésséw » se dit au Fuilet d'un individu nice et difficile à manier (*Glossaire de l'Anjou*), — parce que la *pochée*, en Anjou, représente traditionnellement cinq boisseaux.

Digitized by Google

anc. fr. *chantel;* × *drapéw*, anc. fr. *drapel;* × *géw*, gel; × *ignéw*, agneau; × *navéw*, anc. fr. *navel* (= *navet*); *oêséw*, oiseau; *rougéw*, rougeaud; × *russéw*, ruisseau; *saouteréw* (= × *sautereau*), anc. fr. *sauterel*; *vésséw*, vaisseau, etc., que l'on pourrait tous noter également : *bé*$_{a}$*w*, *boéssé*$_{a}$*w*, *chanté*$_{a}$*w*, etc..

La différence entre le son de cet *éaw* et le *âw* noté au § 11 est toujours très sensible. La chanson d'*Isabâw*, satire de ces phomèmes, établit nettement (*Terroirs Mauges*, II, p. 132) :

> Je t'aimais bin, Isabéw,
> Mais j'en' t'aim' pu(s), Isabâw.

Aux noms de lieux : *Corneau*, à la Boissière, « le moulin souzerain de *Corneou* » 1508 et 1523. De même, en Anjou : *Boisneau*, à Pouancé, *Boisnow* (Cassini).

Lorsque la syllabe *éw* rencontre un mot commençant par consonne, *w* s'amuit dans la voix : *un bé capéw*, un beau chapeau; *on va-t-à Beupré d'main.*

On rencontre aussi les prononciations *Beaupreau*, × *flau* (= *fléau*). Le *Glossaire de l'Anjou* remarque que *fleau* a été employé monosyllabiquement dans un vers de Marot. — De même, dans le Saumurois, au Puy-Notre-Dame, on parle des *praux* (= *préaux*) de l'église. Je pense que cette correction inopportune de l'accent de l'*é* s'est faite vers le XVIIe siècle. Au moment où *béw*, *éw*, etc., devenaient *beau*, *eau*, le snobisme contemporain a tout compris dans une mesure qui paraissait générale, et *Beaupréw*, *fléw*, *préw* sont devenus *Beaupreau*, *fleau*, *preau* sans *e* accentué, sans plus d'*e* que les autres mots de leur catégorie : *éw* > (*e*)*au*, partout.

C'est au XIIe siècle que *l* s'était vocalisé en *w* dans le dialecte de l'Ile-de-France. C'est aux XVI-XVIIe siècles que *é*$_{a}$*w* s'est réduit à *eau*.

« D'après le témoignage de Meigret et d'Erasme, *eau*,

Digitized by Google

tout en ne comptant que pour une syllabe, sonnait encore en triphtongue. Cela paraît assuré par les autres témoignages contemporains (Thurot, I, 434 et suiv.), mais ils ne s'accordent pas sur la nature de l'*e*. Baïf transcrit *vesseau* [1], *beau* (*Psaut.*, 40, 51). Cependant, au cours du siècle, une réduction se fait. Dès 1568, Meurier enseigne que *eau* se prononce « sans pose » : *bau*, *vau*. Et Palliot reprochera en 1608 cette prononciation aux courtisans : ce qui prouve qu'elle s'était répandue, quoique Maupas et Deimier voulussent maintenir une distinction avec *au*. Au XVIIe siècle, la fusion s'achèvera. » (Brunot, *Histoire*, II, 260).

Henry CORMEAU.

(*A suivre.*)

[1] Dans l'arrondissement de Baugé, j'ai noté également la prononciation *Aléôme* pour *Aleaume* ou *Alleaume* (patronyme).

Digitized by Google

Digitized by Google

Éphémérides astronomiques pour 1914

(Suite)

OCTOBRE

Mercure. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 6 à 17^h 54^m.
— — 16 à 17^h 35^m.
— — 26 à 17^h 11^m.

Le rechercher près de l'horizon principalement aux environs du 15 octobre date à laquelle il atteindra sa plus grande élongation.

Vénus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 6 à 18^h 30^m.
— — 16 à 18^h 7^m.
— — 26 à 17^h 42^m.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Visible le soir à l'Ouest dans la constellation du Capricorne.

Se couche le 6 à 0^h 29^m.
— — 16 à 23^h 50^m.
— — 26 à 23^h 13^m.

Digitized by Google

Saturne. — Visible dans la première partie de la nuit vers l'Est.

Se lève le 6 à 21^h 10^m.
— — 16 à 20^h 31^m.
— — 26 à 19^h 51^m.

Uranus. — Pourra être recherché le soir à l'Ouest dans la même constellation que Jupiter.

Se couche le 6 à 0^h 4^m.
— — 16 à 23^h 25^m.
— — 26 à 22^h 46^m.

Neptune. — Visible le soir à l'Est.

Se lève le 6 à 23^h 24^m.
— — 16 à 22^h 46^m.
— — 26 à 22^h 7^m.

Phénomènes à observer

16 *octobre.* — De cette date au 22 octobre, observer les étoiles filantes dites Orionides, vers le Sud.

29 *octobre.* — Plus grand éclat de Vénus.

NOVEMBRE

Mercure. — Visible à la fin du mois le matin à l'Est.

Se lève le 5 à 7^h 16^m.
— — 15 à 5^h 33^m.
— — 25 à 5^h 20^m.

Vénus. — Peu observable.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Observable dès la nuit vers le Sud-Ouest.

Se couche le 5 à 22^h 38^m.
— — 15 à 22^h 4^m.
— — 25 à 21^h 32^m.

Digitized by Google

Saturne. — Visible presque toute la nuit dans la constellation des Gémeaux qui est à l'Est dès la tombée de la nuit et monte lentement au zénith.

Se lève le 5 à 19^h 11^m.
— — 15 à 18^h 30^m.
— — 25 à 17^h 47^m.

Uranus. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 5 à 22^h 7^m.
— — 15 à 21^h 29^m.
— — 25 à 20^h 51^m.

Neptune. — Visible toute la nuit.

Se lève le 5 à 21^h 28^m.
— — 15 à 20^h 48^m.
— — 25 à 20^h 8^m.

Phénomènes à observer

7 *novembre.* — Passage de Mercure sur le disque du Soleil. — Ce beau phénomène peut être observé avec un simple verre fumé, ou mieux avec des jumelles dont les objectifs auront été pour l'occasion fumés. — Mercure sera visible comme un disque noir se projetant sur la surface du soleil et fera l'effet d'une tache solaire. — Le phénomène commencera à 9^h 57^m 6^s et finira à 14^h 9^m 4^s.

Ces heures sont données pour Paris. — Pour les avoir pour le lieu où le lecteur se trouvera il faudra ajouter la longitude exprimée en heures, minutes et secondes si ce lieu est à l'ouest du méridien de Paris et la retrancher s'il est à l'est.

Longitude d'Angers 0^h 11^m 34^s.

DÉCEMBRE

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Inobservable.

Digitized by Google

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Visible dès la nuit venue vers le Sud-Ouest.

Se couche le 5 à 21^h 1^m.
— — 15 à 20^h 31^m.
— — 25 à 20^h 4^m.

Saturne. — Visible toute la nuit de l'Est à l'Ouest suivant l'heure d'observation.

Le 5 se lève à 17^h 5^m, se couche à 8^h 54^m.
— 15 — 16^h 22^m, — — 8^h 16^m.
— 25 — 15^h 35^m, — — 7^h 25^m.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible toute la nuit.

Le 5 se lève à 19^h 28^m, se couche à 10^h 48^m.
— 15 — 19^h 48^m, — 10^h 8^m.
— 25 — 18^h 7^m, — 9^h 28^m.

Phénomènes à observer

1er *décembre.* — Occultation des Pléiades par la Lune. Se reporter pour cela aux Nos précédents dans lesquels ce phénomène a été plusieurs fois décrit.

La première étoile occultée, Celœno, le sera de 18^h 3^m à 19^h 9^m.

22 *décembre.* — Solstice d'hiver à 16^h 23^m.

29 *décembre.* — Occultation des Pléiades, mais l'heure à laquelle commencera ce phénomène, 3^h 39^m, en gênera un peu l'observation.

E. Chéreau.

Digitized by Google

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Septembre et Octobre 1914

Septembre 1914

Moyenne barométrique : 761^{mm},3; minimum, 754^{mm},4, le 8 à 18 h.; maximum absolu, 768^{mm},5 le 27, à 12 h.; écart extrême, 14^{mm}.

Moyennes thermométriques : des minima (sous abri) 10°,7; des maxima (sous abri), 23°,2; minimum absolu (sous abri), 4°,7, maximum absolu : 33°,6.

Humidité relative moyenne du mois : 63,5; minimum : 16, le 4; maximum : 90, le 15.

Nébulosité moyenne du mois : 3,5; moyenne la plus faible 0, la plus forte 10.

Pluie totale du mois : 53^{mm}, en 10 jours.

Fréquence des vents : 3 jours du Nord; 1 jour du N N-E; 9 jours du N-E; 1 jour du S; 1 jour du S S-W; 4 jours du S-W; 1 jour de l'W S-W; 7 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois : 3 mètres 5. Vitesse maximum : 25 mètres le 7, à 17 heures, direction W S-W.

Rosée les 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30; brouillard les

Digitized by Google

6, 26, 27, 28. Orages : le 4, de 19 h. à 20 h. 50, au N-E d'Angers; le 7 à 22 h. de l'W à l'E, accompagné d'un vent violent pendant 35 minutes, soufflant de l'W, le 8 de 15 h. 30 à 16 h. 25, direction du S-W au N-E.

Octobre 1914

Moyenne barométrique : 758mm,3; minimum absolu, 736mm,3, le 29; maximum absolu, 769mm,1, le 5; écart extrême, 32mm,8.

Moyennes thermométriques : des minima (sous abri), 5°,8, des maxima (sous abri), 15°, 5; minimum absolu, 1°, 9, le 12; maximum absolu, 20°,6, le 5.

Humidité relative moyenne du mois : 73,8; minimum, 38, le 14; maximum, 90, le 11.

Nébulosité moyenne du mois : 5,1; moyenne la plus faible 0, moyenne la plus forte, 10.

Pluie totale du mois : 30mm, en 9 jours.

Fréquence des vents : 3 jours du N; 10 jours du N N-E; 1 jour de l'E N-E; 2 jours de l'E; 2 jours du S-W; 2 jours de l'W S-W; 3 jours de l'W; 2 jours de l'W N-W; 2 jours du N-W; 2 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du mois, 3 mètres. Vitesse maximum : 20 mètres le 29 à 6 h.

Rosée les 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 19, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30; brouillard les 2, 3, 4, 9, 10, 15, 16, 17; gelée blanche les 8, 12; tempête du S S-E au S de 6 h. à 21 heures.

Le Directeur de la Station,

J. VERCHALY,

Digitized by Google

Chronique

Mgr Rumeau avait écrit à notre éminent compatriote, le cardinal Luçon, Archevêque de Reims, pour lui exprimer ses douloureuses sympathies à l'occasion du bombardement et de l'incendie de sa Cathédrale et pour lui annoncer la mort de M. le chanoine Grimault.

Voici la réponse du Cardinal :

Reims, le 5 octobre 1914.

VÉNÉRÉ ET CHER SEIGNEUR,

Je vous remercie de la lettre si pleine de cœur que vous avez eu la bonté de m'écrire au sujet de la mort de M. Grimault et du bombardement de la Cathédrale. Datée du 22 septembre, elle m'est parvenue le 2 octobre.

C'est avec une peine bien sensible que j'ai appris la mort de M. Grimault, mon ancien et très cher condisciple. Encore que les nouvelles qui me venaient d'Anjou me fissent pressentir depuis quelque temps sa fin prochaine, l'annonce du dénouement suprême n'en a pas moins produit sur moi une douloureuse impression. Esprit fin et délicat, écrivain distingué, conteur charmant, habile dans le maniement des affaires, M. Grimault faisait honneur à notre cours, et nous étions fiers de lui.

Il suit de près dans la tombe un autre de nos frères dans le sacerdoce, auquel j'étais uni d'une très intime amitié, M. l'abbé Abellard. Ainsi les vides se multiplient dans nos rangs, déjà bien éclaircis, et le nombre de ceux qui sont passés au Memento des morts l'emporte de beaucoup sur le nombre de ceux qui restent encore compris au Memento des vivants.

Digitized by Google

Ils nous quittent l'un et l'autre à une heure bien triste. Je suis revenu de Rome à Reims pour pleurer sur des ruines : ruines de ma cathédrale incendiée, ruines de ma ville épiscopale bombardée, ruines de mon cher diocèse dévasté.

Depuis quelques semaines, il en était de moi comme du saint homme Job : chaque jour, le courrier m'apportait la nouvelle d'une catastrophe pire que celle de la veille : Reims est envahi, Reims est occupé, rançonné ; on y a pris 100 otages parmi lesquels deux de vos vicaires généraux ; Reims est bombardé, Reims est incendié, la cathédrale est en flammes.

C'est seulement le 22 septembre que j'ai pu rentrer à Reims, après une nuit, d'assez lugubre mémoire, passée en automobile, au milieu des convois de voitures militaires et de mouvements de troupes qui cheminaient en silence et dans les ténèbres.

Et en arrivant le mardi, à 9 heures, quel spectacle ! Ma cathédrale incendiée, l'ancien archevêché et le palais des Sacres en ruines, des quartiers tout entiers réduits en cendres, des faubourgs ouvriers très populeux dévastés, trois de nos écoles libres et un pensionnat chrétien florissants anéantis, notre Petit Séminaire criblé d'obus, autour de Reims de nombreux villages détruits. De même dans les Ardennes. Tout mon diocèse est dévasté !

Ici, tous les jours nous entendons siffler les bombes, tous les jours elles font de nouvelles victimes, même dans la population civile.

C'est cependant pour moi une grande consolation de me sentir au milieu de mes chers diocésains si cruellement affligés, car, si je ne puis les protéger contre les maux qui les accablent, du moins je partage leurs dangers et leurs souffrances, je m'associe à leurs douleurs et à leurs prières.

Aux heures plus calmes, je vais visiter les communautés religieuses, les hôpitaux, les cliniques, les ambulances et, en passant je me mêle aux pauvres gens qui ont fui les quartiers exposés aux bombes, pour se réfugier sur les trottoirs des quartiers moins exposés.

L'incendie de la cathédrale est un deuil universel, ressenti par les plus petits comme par les riches. C'est une insulte odieuse et lâche à nos gloires nationales les plus pures. Que Dieu nous aide à venger et à réparer les ruines incalculables amoncelées autour de nous !

Veuillez agréer, cher et vénéré Seigneur, l'hommage de mes plus respectueux et dévoués sentiments.

† Card. Luçon, Archevêque de Reims.

***

Digitized by Google

La rentrée solennelle des tribunaux a eu lieu à Angers le 2 octobre. M. Devise, substitut du Procureur général, prononça un éloquent discours dans lequel il rappela le souvenir de M. Augier, conseiller honoraire et rendit hommage à ses grandes qualités, hommage auquel s'associa M. le premier Président Chanson. Ce dernier termina ainsi son allocution :

Comment, en outre, aux heures pleines d'anxieux espoirs que nous vivons, détourner ses regards du terrible spectacle, mais combien grandiose, qui se déroule, en visions d'épopée, là-bas, à la frontière !

De cette admirable jeunesse, légion d'enfants de France, sa parure, son orgueil et sa joie, nos fils, nos frères, ouvriers acharnés à la sublime besogne, les uns martyrs du devoir avant l'aube des réparations, les autres, plus heureux, promis au triomphe final, tous également glorieux, qu'il me soit permis, Messieurs, de saluer, au nom de tous, dans l'intensité d'une émotion commune, l'héroïque et indomptable vaillance.

***

Le samedi 31 octobre, M. Paul Boquel a inauguré une série de lectures patriotiques avec commentaires, qui auront lieu tous les samedis aux Cours municipaux de la rue du Musée. Notre distingué compatriote a l'intention de faire connaître au public angevin, dans le but de l'instruire et de développer en lui les sentiments nobles et le culte de la patrie, les chefs-d'œuvre de la littérature des XVIIIe, XIXe et XXe siècles.

Le programme était des mieux choisis et des plus variés ; il comportait : un passage de l'Oraison funèbre du Prince de Condé ; la Dernière classe, d'A. Daudet, et le Discours de Gambetta aux délégués d'Alsace-Lorraine (9 mai 1872).

Si les œuvres choisies étaient de tout premier ordre, il faut admirer l'art et la science avec lesquels M. Paul Boquel sut rendre des sujets si variés : son succès fut considérable.

Le conférencier — on peut lui donner ce titre — avait été tout d'abord présenté par le directeur des Cours municipaux, M. Préaubert, et M. Paul Boquel avait remercié très spirituellement son ancien professeur, se déclarant heureux de pouvoir, dans les circonstances actuelles, se rendre utile à ses concitoyens, durant son séjour parmi eux.

Digitized by Google

Les succès des séances de M. Paul Boquel va toujours s'affirmant et un public nombreux et choisi se presse dans la salle des cours municipaux pour l'entendre.

Ajoutons que notre distingué compatriote, poursuivant la voie qu'il s'est tracée, va chaque semaine dans les hôpitaux faire aux blessés des lectures patriotiques destinées à entretenir chez eux l'amour de la patrie, tout en leur inculquant le sentiment de la belle et bonne littérature.

A signaler aussi aux mêmes cours municipaux les conférences très intéressantes et toutes d'actualité qu'y fait notre distingué collaborateur, M. Le Moy, sur la guerre de 1870-1871.

***

Une école de gravure de musique vient d'être créée à Angers. Elle est due à l'initiative d'un de nos concitoyens dont les connaissances musicales sont appréciées.

M. Paul Petrucci, en effet, voulant, dans un but patriotique, mettre les éditeurs et auteurs de musique à même de se faire imprimer en France, au lieu de confier leurs commandes à l'Allemagne, comme cela existait jusqu'à ce jour, a résolu de faire d'Angers un centre d'où sortirait une pépinière de graveurs.

Il a été aidé grandement dans ses projets par M. de Lavigne, qui est devenu le directeur de cette école.

A la suite d'une délibération de la Chambre des Métiers d'Angers et d'une réunion de la Commission provisoire, la présidence de cette École fut attribuée à M. Cointreau, auquel furent adjoints comme vice-présidents M. Paul Petrucci, et comme membres, MM. Foare, Préaubert et de Lavigne.

Ajoutons qu'une trentaine d'élèves se firent inscrire immédiatement et que les cours de l'École sont très suivis.

***

Mgr l'Évêque d'Angers a nommé doyen du Chapitre de l'Église cathédrale, en remplacement de M. le chanoine Grimault, décédé, M. le chanoine Thibault, vicaire général, secrétaire général de l'Évêché.

Par l'étendue de sa science liturgique, par la dignité de

Digitized by Google

sa vie, par les services nombreux qu'il a rendus dans l'administration diocésaine, M. le chanoine Thibault méritait, à tous égards, d'occuper ce poste d'honneur à la tête du clergé angevin.

⁂

Dans le courant d'octobre, une comète s'est montrée visible à l'œil nu, et chacun put l'observer à loisir lorsque le ciel n'était pas obscurci par le brouillard d'automne. L'astre chevelu voisinait étroitement avec la Grande-Ourse ou, plus exactement, avec les étoiles-gardes de la fameuse étoile que tout le monde sait distinguer dans le ciel. A l'examen à l'œil nu, et mieux, à l'observation à l'aide d'une faible lunette, il était possible de se rendre compte que l'émission de la chevelure de la comète, semblait se faire uniformément par toute la surface.

Le passage de la comète à la périphérie eut lieu seulement le 26 octobre.

⁂

Nous avons appris avec peine la mort au champ d'honneur de M. le commandant 'Jeanson, gendre de M. de la Noue, conseiller municipal d'Angers, récemment décédé.

M. le commandant 'Jeanson était non seulement un militaire accompli, un chef énergique, mais encore un lettré, et tous ceux qui l'ont connu éprouvaient pour lui une vive sympathie.

Il avait bien voulu accorder à la *Revue de l'Anjou* sa précieuse collaboration. Nous osons espérer être un jour à même de rendre à sa mémoire l'hommage qui lui est dû.

⁂

Nous avons appris la mort de M. Arthur Nizet, violoncelle aux Concerts populaires, violoncelle-solo de l'orchestre du théâtre, qui a succombé à Spa (Belgique), le 4 septembre, aux terribles impressions qu'il avait éprouvées à la vue des horreurs de la guerre.

Nommé professeur à notre École municipale de musique en 1905, sur la proposition de M. Mangeon, directeur de cette école, M. Arthur Nizet était un artiste distingué doublé d'un professeur consciencieux, aimé de tous ses élèves.

⁂

Digitized by Google

L'Église d'Angers vient de perdre, en M. le chanoine Louis-Eugène Grimault, doyen du chapitre, un de ses membres les plus distingués. La *Revue de l'Anjou* était heureuse de le compter parmi ses amis et ses collaborateurs.

M. le chanoine Grimault est mort le 20 septembre, à Chaudron, chez les religieuses du Saint-Rosaire, dont il était le supérieur et chez lesquelles il s'était retiré pour y finir ses jours. C'est là qu'il voulut être enterré, loin du bruit, loin du monde, accompagné seulement des religieuses qu'il aimait tant et de quelques amis venus d'Angers et des environs.

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs, qu'un maître dans l'art de parler et d'écrire, a bien voulu nous promettre un article à la mémoire du regretté défunt. Nous l'en remercions bien vivement. Ce monument du souvenir paraîtra dans un de nos prochains fascicules.

***

M. le baron Le Guay, maire de la Meignanne, est décédé le 12 octobre. Ses obsèques eurent lieu en l'église de la Meignanne et sa sépulture à la Garenne Saint-Nicolas. Une foule nombreuse et émue s'y pressait.

Fils de l'ancien préfet et sénateur de Maine-et-Loire, le baron Le Guay fut d'abord officier de cavalerie à Rouen, aux chasseurs à cheval, et à Angers, au 25e dragons.

Sa santé l'ayant obligé à quitter le service actif, il se fixa en Anjou et fut bientôt nommé conseiller municipal et maire de sa commune, la Meignanne Bienveillant, affable, d'un dévouement sans bornes pour ses administrés, faisant le bien sans trêve et toujours prêt à rendre service, il ne tarda pas à acquérir une grande et légitime popularité.

Cette popularité et les souvenirs laissés par son père dans le département firent proposer au baron Le Guay la candidature à la députation dans la première circonscription d'Angers, en 1898.

Il l'accepta comme un devoir. Il réunit sur son nom un nombre imposant de suffrages et retira, dans un but d'union, sa candidature au second tour.

On n'oubliera pas, dans le canton Nord-Ouest, tout ce qu'il fit pour l'agriculture et avec quel zèle et quelle compétence il travailla à la fondation et au développement du Comice agricole.

Artiste de talent, il avait exposé plusieurs fois à Paris et au Salon des Amis des Arts, à Angers, des sculptures fort appréciées des connaisseurs.

***

Digitized by Google

Le 15 octobre ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph d'Angers, au milieu d'une assistance émue de parents et d'amis, les obsèques du colonel baron van Shalckwijck de Boisaubin, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, décoré de la médaille d'Algérie. La messe a été dite et l'absoute donnée par M. le chanoine Delahaye, curé de Saint-Joseph. Le corps a ensuite été conduit à Blaison, où l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

Le Baron Edmond était né en 1834. Il appartenait à une très ancienne famille de la meilleure noblesse hollandaise. Il avait été un officier supérieur de grand mérite et comptait de brillants faits d'armes à son actif; il avait reçu pour ses exploits dans la campagne de Kabylie, la médaille d'Algérie et avait été nommé successivement chevalier et officier de la Légion d'honneur. Lieutenant-colonel à Dinan, au 24e dragons il s'était prodigué en 1889, lors de l'épidémie de fièvre typhoïde, avec un tel dévouement pour les soldats malades de son régiment, payant jour et nuit de sa personne et de sa bourse avec une insigne générosité, que les officiers du 24e dragons, émus de reconnaissance, avaient fait frapper en son honneur une médaille d'or à son nom avec le millésime et qu'il conservait pieusement; de son côté, le Ministère de l'Intérieur s'était empressé de décerner une « médaille de sauvetage » au chef du régiment, à qui plus d'un soldat ou d'un officier avait dû la vie et qui s'était montré héros dans la lutte contre l'épidémie comme dans la lutte contre l'arabe sur les plateaux algériens.

En prenant sa retraite, le Baron de Boisaubin vint se fixer à Angers et consacra avec zèle ses loisirs aux œuvres de charité.

Le Saint-Siège avait reconnu ses éminents services en l'élevant à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 414-15.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un aviateur angevin

Le 5 décembre 1914, le *Journal Officiel*, publiait une promotion de décorations de la Légion d'honneur décernées à des officiers appartenant au service de l'aéronautique. Dans la liste des nouveaux promus figurait, le premier en nom parmi les lieutenants, M. Arsène Vogoyeau, lieutenant au 64e régiment d'infanterie.

M. Vogoyeau est un Angevin; sa vieille mère habite Briollay, où elle a longtemps tenu l'hôtel du Grand-Saint-Pierre, ancienne auberge ayant eu juste renommée chez les touristes et chez les officiers de pontonniers ou du génie qui venaient faire des manœuvres de pontage sur le Loir et la Sarthe.

Arsène Vogoyeau sortait, en 1895, de l'École normale d'Angers et venait d'être nommé instituteur dans une petite commune de Maine-et-Loire, quand il lui fallut quitter sa classe pour aller à la caserne du 135e régiment d'infanterie, à Angers, accomplir une année de service. Le jeune instituteur ne tarda pas à prendre goût à son nouveau métier et il se décida à abandonner l'enseignement pour faire sa carrière dans l'armée. Il avait cependant un double titre pour ne donner qu'une année au service militaire et comp-

Digitized by Google

ter parmi ceux qu'on nommait à cette époque les dispensés d'un an : il avait droit à cette dispense, d'abord à raison de son diplôme d'instituteur public et, en second lieu, parce que son père avait alors atteint l'âge de soixante-dix ans. Il se décida à renoncer à cette double dispense et contracta un engagement de trois ans dans l'armée; puis, dès qu'il eut obtenu les galons de sergent, il se fit admettre au nombre des candidats à l'école de Saint-Maixent. Avant l'expiration de son engagement, ayant subi du premier coup avec succès ses examens, il était reçu à l'école militaire et, après deux années d'études dans cet établissement, il était nommé sous-lieutenant au 64e régiment d'infanterie, à Ancenis

Arsène Vogoyeau était de santé délicate; un refroidissement contracté à la suite d'une manœuvre fut l'origine d'une grave maladie de poitrine qui pendant deux années donna les plus grosses inquiétudes à sa pauvre mère; celle-ci, devenue veuve, avait reporté toutes ses affections sur cet unique enfant. Arsène Vogoyeau avait surtout la volonté de guérir, et il eut en outre la chance de rencontrer au régiment un médecin-major qui s'attacha particulièrement à lui et résolut de son côté de tout tenter pour sauver ce jeune homme, chez lequel il avait reconnu des qualités exceptionnelles. Le concours de ces deux volontés, celle du malade. celle du médecin, amena, comme couronnement de longs efforts, le résultat poursuivi d'accord : après deux saisons à l'hôpital d'Amélie-les-Bains, après deux années de soins assidus, Arsène Vogoyeau, que les camarades avaient craint de perdre, reprenait régulièrement son service.

Détaché avec une portion de son régiment à Saint-Nazaire, où il resta plusieurs années, le lieutenant Vogoyeau se fatigua quelque peu, au bout d'un certain temps, de la monotonie de la vie de garnison. Il avait occupé partie des loisirs que lui laissait le service à s'initier au mécanisme

Digitized by Google

et à la conduite des automobiles : survinrent les premiers essais d'aviation qui l'intéressèrent très vivement. Mettant à profit sa connaissance du fonctionnement des moteurs et se jetant avec ardeur à l'étude de tous les ouvrages qui se publiaient sur l'aéronautique, il arriva à acquérir assez promptement les aptitudes nécessaires pour former un excellent pilote. En 1911, il demandait et obtenait un emploi de lieutenant-aviateur dans ce service, alors en première formation, qui devait constituer le corps nouveau qu'on a appelé la cinquième arme.

Aux grandes manœuvres de 1912, Vogoyeau, montant un biplan Maurice Farman, était attaché au service de reconnaissance de l'armée du général Marion luttant contre l'armée du général Galliéni. Il fut ensuite classé à une escadrille constituée à Nancy et, pendant plus d'un an il eut mission d'étudier la frontière de l'est. Lors de l'atterrissage à Lunéville d'un avion étranger, il fut chargé, pour permettre à l'un de ses chefs de rédiger un rapport sur cet incident, de visiter en détail cet aéroplane avant qu'autorisation fût donnée de repasser la frontière à l'Allemand qui prétendait s'être égaré en son voyage aérien.

Fort bien noté, Vogoyeau était dès le commencement de 1914 inscrit au tableau de concours pour la Légion d'honneur. Il écrivait à cette époque — mars 1914 — à un ami d'Angers : « Je suis très sensible à vos compliments, mais n'exagérons point, je n'ai fait que ce que tout le monde peut faire; c'est tout à fait facile de risquer sa peau... La véritable récompense je la trouve dans mon métier d'aviateur, celui qui dans l'armée donne le mieux la sensation de l'utilité immédiate de l'effort. Rien ne vaut un bon atterrissage après une reconnaissance de frontière du côté de Mars-la Tour. De là-haut on aperçoit les forts de Metz et souvent des colonnes allemandes sur des routes qui, jadis, furent françaises. Cela remue un peu : on se sent prêt à marcher... Je

Digitized by Google

pars demain pour le camp de Mailly où l'escadrille doit procéder à des réglages de tirs d'artillerie et à des lancements de projectiles. »

Ces exercices de réglage de tirs d'artillerie et ces expériences de lancement de projectiles devaient bientôt recevoir leur application. Cinq mois plus tard la guerre était déclarée et, dès le premier jour, Vogoyeau et ses camarades de l'escadrille prenaient leur vol, afin de signaler les colonnes des armées allemandes, en marche pour envahir la France. Quotidiennement depuis le commencement des hostilités, il a ainsi contribué à éclairer les corps auxquels il a été affecté, fréquemment chargé de repérer les buts signalés pour les groupes d'artillerie, parfois aussi ayant mission de jeter des projectiles sur des rassemblements ennemis, d'autres fois encore recevant l'ordre de donner la chasse à un taube qui venait survoler nos troupes.

L'infatigable activité, l'habileté et le sang-froid courageux dont le lieutenant Vogoyeau ne cessa de faire preuve, au cours de ces diverses missions, attirèrent sur lui l'attention de ses chefs et, le 9 novembre, le général de Castelnau, commandant d'Armée, le citait à l'ordre du jour, avec un de ses collaborateurs, dans les termes suivants :

« Le lieutenant Juvigny, observateur de l'artillerie du ...me corps d'armée et le lieutenant Vogoyeau du 64me régiment d'Infie, pilote à l'escadrille Maurice Farman, no 8 :

« Le 3 novembre, au cours d'une reconnaissance, rencontrant un « Aviatik » entre Albert et Bray, n'ont pas hésité à marcher droit sur lui, l'obligeant à s'éloigner dans la direction opposée. Rencontrant ensuite au-dessus de Rosières un second « Aviatik », l'ont franchement attaqué à coups de mousqueton. Pendant le combat, menacés d'être tournés par un « taube », ont fait face à celui-ci, et l'ont mis en fuite; puis, reprenant leur tir sur l'Aviatik, se sont approchés de lui à une quarantaine de mètres, ont atteint

Digitized by Google

son moteur avec leurs balles et l'ont par suite obligé à atterrir en vol piqué presque vertical au Nord-Est d'Achiet-le Petit. Ont ensuite continué leur reconnaissance. »

De semblables exploits ont été accomplis presque quotidiennement par Vogoyeau, comme par ses camarades du corps de l'aéronautique. Ceci cependant ne s'effectuait pas toujours sans incidents : l'aviateur était parfois, à raison du brouillard, obligé de se tenir à de faibles hauteurs, pour reconnaître les formations ennemies qu'il était chargé de repérer, et alors il était l'objet de tirs incessants, tant de la part des fantassins que de la part des artilleurs qui s'obstinaient à vouloir déterminer sa chute. Une fois, entre autres, Vogoyeau ramenait à grand'peine dans les lignes françaises, mais tout près des lignes allemandes, son pauvre oiseau gravement blessé, une aile fracassée, échappant heureusement à la fusillade dont il était l'objet; il pouvait, aussitôt qu'il eut mis pied à terre, venir donner à son commandant les renseignements recueillis au cours de son vol, renseignements permettant à un groupe des batteries d'ouvrir quelques minutes plus tard sur une position ennemie un feu des plus efficaces.

C'est une longue série d'actions d'éclats de cette sorte que le Ministre de la guerre a voulu récompenser, sur la proposition du général en chef, en décernant le 5 décembre dernier au lieutenant Arsène Vogoyeau la décoration de Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette récompense était dignement méritée par notre compatriote et la *Revue de l'Anjou* lui adresse ses très sincères félicitations.

Ajoutons qu'une semblable distinction fait honneur aussi à notre pays d'Anjou, dont Vogoyeau est un des valeureux enfants. N'est-il pas réconfortant, en ces jours de guerre, d'avoir à signaler ces faits glorieux et de pouvoir écrire que ceux-là qui, parmi les Angevins, font ainsi preuve chaque jour de vaillance et d'intrépidité, seront bientôt trop nom-

Digitized by Google

breux pour pouvoir être tous cités? Au milieu de nos poignantes anxiétés et parmi les deuils bien trop fréquents qui nous attristent, c'est un encouragement, en même temps c'est une consolation, d'avoir à proclamer que nos compatriotes se sont noblement conduits et ont bien mérité de la Patrie.

A. B.

P.-S. — Ces quelques lignes étaient à l'impression quand, le 30 décembre, une dépêche est venue nous apprendre que M. Arsène Vogoyeau était promu ***au choix*** capitaine. Toutes nos plus cordiales félicitations au jeune capitaine, chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Les Prêtres d'Angers noyés à Nantes

(10 Décembre 1793)

ET

les Prêtres morts sur la Galiote Hollandaise

(Mars-Avril 1794)

A la suite de la déportation en Espagne de 256 prêtres détenus au Séminaire, le 12 septembre 1792, il restait seulement dans cette maison les sexagénaires ou infirmes dispensés de cette mesure aux termes de la loi, au nombre de 123, dont un seul consentit à prêter le serment constitutionnel. Les autres furent transférés vers la fin de novembre dans une partie des bâtiments de la Rossignolerie, (aujourd'hui le Lycée), établissement encore dirigé par quelques-uns des anciens frères des Écoles chrétiennes, Willemenot, Godefroy et autres.

Lorsque les Vendéens occupèrent Angers, au mois de juin 1793, ces prêtres étaient encore sensiblement le même nombre. Quelques-uns avaient obtenu des passeports pour sortir de France, d'autres étaient morts, mais ils avaient été remplacés à la suite de nouvelles arrestations.

Les Vendéens s'étaient empressés d'ouvrir les portes de la Rossignolerie. Tous ceux en état de profiter de cette liberté cherchèrent des asiles. Les uns rentrèrent dans leur paroisse ou dans leur famille, les autres suivirent

Digitized by Google

les Vendéens. Les plus âgés seulement, hors d'état de supporter les fatigues de la guerre, revinrent se constituer prisonniers. Douze n'avaient pas quitté la Rossignolerie, vingt environ vinrent les rejoindre, d'autres furent arrêtés de nouveau et ils se trouvaient réunis au nombre de 74 à la fin de novembre.

Une loi du 23 avril 1793 avait ordonné la déportation à la Guyane Française de tous les ecclésiastiques âgés de moins de 70 ans, les septuagénaires et les infirmes étant seuls exceptés de cette disposition et devant rester détenus dans une maison particulière. Les événements de la guerre de Vendée, l'embargo mis sur la Loire, avaient empêché jusque-là que la loi fût exécutée. Après le passage de ce fleuve par l'armée royaliste, il se produisit un peu de calme. On résolut d'en profiter pour faire partir les prêtres détenus à la Rossignolerie qui étaient déportables. On se hâta d'autant plus qu'on venait d'apprendre que les Vendéens, au retour de leur expédition de Normandie, semblaient se diriger vers Angers. Le 9 frimaire, les Conventionnels en mission dans le Maine-et-Loire, Francastel et Esnue-Lavallée, ordonnèrent le transfèrement à Montjean des prêtres détenus à Angers. Comme il s'agissait surtout d'empêcher qu'ils fussent délivrés par les royalistes, on ne se borna pas à faire partir ceux-là seuls qui étaient déportables, mais aussi tous ceux, quel que fût leur âge, qui étaient en état de marcher. Goupil fils, membre du comité révolutionnaire, fut chargé de les accompagner, avec une escorte de soldats. L'officier qui les commandait devait avoir reçu des instructions pour conduire ses prisonniers plus loin, au cas où les Vendéens viendraient attaquer Angers.

Les archives de la préfecture possèdent la liste, signée du Directeur de la Rossignolerie, constatant qu'au moment de leur départ il y avait 74 prêtres détenus dans cette maison.

Digitized by Google

Noms des prêtres détenus à la Rossignolerie partis ce jour, 9 frimaire, pour se rendre à ..... [1].

(29 novembre 1793)

1 Boulnoy, ci-devant chanoine de la Cathédrale, *resté*;

2 Louis Bault, curé de Saint-Sauveur des Mortiers [2];

3 Louis Bertry, ci-devant curé de Louvaines, district de Segré;

4 Louis Boumard, curé de Sainte-Croix d'Angers;

5 Prosper-Pierre-François Colasseau, curé de Chétigné, près Saumur;

6 René-François Chauvigné (Tremblier de Chauvigny), ex-chanoine de la Cathédrale d'Angers;

7 Julien Drouin, chapelain à Villevêque;

8 Louis Diard, sous-diacre à Saint-Denis-d'Anjou [3];

9 Olivier Faultrier, chanoine honoraire de Saint-Pierre d'Angers;

10 Charles-René Fontaine, chapelain de Jarzé;

11 René Girout, curé de Fontaine (Guérin);

12 Michel Gaut ci-devant curé de Daumeray (infirme, âgé de 80 ans);

13 René Lemotheux, ci-devant curé de Sainte-Gemmes près Segré;

14 Joseph Roussel, ci-devant curé de Saint-Maurille d'Angers;

15 Roger-François Delaage, ci-devant curé de Chantocé [4] (paralytique);

[1] Le nom du lieu de leur destination est resté en blanc.

[2] S. Laurent-des-Mortiers, paroisse du diocèse d'Angers, réunie en 1790 au département de la Mayenne.

[3] Paroisse de l'Anjou avant 1790, rattachée au département de la Mayenne.

[4] Lisez Chanteussé, district de Châteauneuf.

Digitized by Google

16 Pierre Morin, chanoine de Saint-Pierre d'Angers;

17 Pierre Pavalier, ancien curé de Saint-Michel-du-Tertre;

18 François-Chagal Hullin de la Maillardière, ci-devant chanoine de Saint-Maurice;

19 Jacques Trelles (Letrelés de Kerbernard), ci-devant trésorier de l'Église d'Angers;

20 Gilly, malade, hors d'état, *resté*;

21 Jean-François Aubert, curé de Montguillon;

22 Julien (Anaclet) Laumailler, ci-devant récollet de la Baumette;

23 Agraphet, malade au lit, *resté*;

24 Bouchet, dangereusement malade, *resté*;

25 Jean-Baptiste-Étienne Bérard, ci-devant prieur curé de Jumelles, district de Baugé;

26 Charles Baudry, ci-devant chapelain de Saumur;

27 Louis Barbot, ci-devant chapelain de Saint-Laud (malade âgé de 70 ans);

28 François Belamy, ancien curé de Forges;

29 Bruneau (malade au lit), *resté*;

30 Britet, infirme, hors d'état de marcher, *resté*;

31 Michel Chapeau, curé de Sainte-Colombe près la Flèche (infirme, ne peut marcher), *resté*;

32 Jean-Baptiste-François Coignard, habitué de Cornillé;

33 René-Louis Dagonneau, curé de Saint-André de Châteauneuf;

34 Michel Clavreuil l'aîné, ancien curé de la Trinité;

35 Guillaume Clavreuil le jeune, curé de Saint-Pierre de Précigné;

36 Pierre Chénouard, ci-devant maire-chapelain de la Cathédrale;

37 Clément-Sébastien Chaillou, chanoine de Saint-Léonard de Chemillé;

Digitized by Google

38 Augustin-Jean Viger, curé de la Magdelaine d'Angers [1];

39 Maximilien-Joseph Dupont, ex-religieux des Augustins d'Angers;

40 Claude-Antoine Duhamel, ci-devant chanoine régulier de Toussaint;

41 Louis Dubois, ci-devant religieux de la Haye des Bons-Hommes;

42 Jean Foussier, ex-chanoine de Saint-Pierre d'Angers;

43 René Forget, ci-devant curé de la Chapelle-sur-Oudon près Segré;

44 Gatsau, paralytique, *resté*;

45 Gasneau, infirme, *resté*;

46 René-Pierre Gaussuron, ex-chanoine de la Trinité;

47 Henri-René Autreux, ci-devant curé de Meigné-le-Vicomte;

48 Joubert, malade, *resté*;

49 Joseph Lejeune, ex-sulpicien;

50 Jacques Lefebvre, curé de Saint-Germain près Daumeray, hors d'état, *resté*;

51 Jacques-Charles Le Camus, curé de Champigné;

52 Pierre Leroyer, ci-devant chapelain de Blaison;

53 François Louet, ci-devant chapelain de Sautré près Feneu;

54 Jean Maindroux, chanoine de Blaison;

55 René Moreau, curé de Notre-Dame-du-Pé, département de la Sarthe [2];

[1] Vicaire assermenté de Saint-Michel de la Palud et nommé curé constitutionnel de la Madeleine nouvellement crée, le 14 mars 1791. Ayant sans doute rétracté son serment, il subit la persécution avec les prêtres orthodoxes. Porté comme détenu non rentré sur la liste du mois de juillet 1793.

[2] Dépendant avant 1790 de l'Anjou.

Digitized by Google

56 Jean Métayer, ci-devant supérieur des Capucins de Saumur;

57 Louis Marguerit, curé de Saint-Quentin-des-Bois près Baugé;

58 Jean Pécot, chapelain à Andigné, district de Segré;

59 Jean-Pierre Pineau, curé de Pouligné (Pontigné);

60 Jean-Jacques Poisneau, prêtre habitué de Beaulieu, district d'Angers;

61 Pasquier, malade, *resté*;

62 Papiau, malade, *resté*;

63 Poulicain, infirme, hors d'état, *resté*;

64 Claude Robin, ci-devant curé de Saint-Pierre, âgé de 79 ans;

65 René Richard, ex-chapelain de Saint-Maurice d'Angers;

66 André Rouennet (Royné) curé de Contigné district de Craon [1];

67 René Rabouan, chapelain de Saint-Georges-du-Bois près Beaufort;

68 Jean-Michel Rabouin, curé de Desmazé district de Craon [2];

69 Mathurin-Joseph Ribay, ex-chanoine de Saint-Maurille;

70 Jérôme Saint-Gilles, ci-devant grand diacre de Saint-Maurice d'Angers;

71 François-René Suchet, curé de Saint-Michel-de-la-Palud;

72 Jean Sauvage, ex-chanoine de Saint-Martin d'Angers;

73 Charles-Gilles Charbonnier, curé d'Aviré district de Segré;

74 Berrot (Bérée) ci-devant curé de Juigné-Béné;

[1] Lisez Congrier (Mayenne), paroisse dépendant du diocèse d'Angers.

[2] Lisez Dénezé (Mayenne), paroisse du diocèse d'Angers avant 1790.

Digitized by Google

« Je soussigné, principal de la maison de la Rossignolerie certifie que les dénommés ci-dessus sont les seuls qui soient dans la dite maison comme réfractaires à la loi.

« Le 9 frimaire, l'an II de la république une et indivisible.

« WILLEMENOT. »

« A la suite de cette liste se trouve le certificat d'un officier de santé constatant que treize des prêtres portés sur celle-ci étaient trop malades pour être transférés.

« Je soussigné chirurgien de la maison de la Rossignolerie, atteste que les sieurs Boulnois, Gilly, Agraphet, Bouchet, Bruneau, Britet, Chapeau, Gatseau, Lefèbre, Pasquier, Papiau, Poulicain et Joubert sont hors d'état de marcher, étant blessés ou malades dans leur lit. En foi de quoi j'ai signé le présent.

« A Angers, ce 9 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible

BAUGÉ, officier de santé [1]. »

M. Gasneau, porté comme infirme dans la liste qui précède, n'est pas compris dans le certificat du chirurgien. Il fut néanmoins laissé à Angers, ainsi que M. Berée et M. Louis Barbot, mort quelques jours plus tard à la Rossignolerie, le 31 janvier 1794-12 pluviôse.

Par suite de ces éliminations, il restait seulement cinquante-huit prêtres destinés à être transférés. Le départ eut lieu le 9 frimaire-29 novembre. Ces malheureux, entassés dans une sapine, descendirent la Maine, puis la Loire, et furent débarqués à Montjean, où ils furent déposés dans le château (ou peut-être dans l'église). Au cours du voyage, en passant devant la Baumette, six prêtres furent noyés. Y eut-il accident? Personne ne le

[1] Abbé Maupoint. *Vie de Monseigneur Ch. Montault des Isles*, pages 357 et suivantes.

Digitized by Google

crut. A Angers tout le monde accusa le trop fameux Gouppil d'avoir volontairement fait jeter à l'eau les six prêtres noyés. On ne sait pas au juste le nom de ces prêtres : MM. Tremblier de Chauvigny d'après un jugement du tribunal civil d'Angers du 31 mai 1825; Royné et Faultrier d'après Dom Chamard [1] ; Aubert, Bellamy, Bérard, Girard et Hautreux, suivant une tradition rapportée par M. Port dans son Dictionnaire de Maine-et-Loire. Mais il y a certainement erreur pour deux d'entre eux dont la présence est constatée à Nantes le 15 frimaire.

Le convoi arrivé à Montjean, Gouppil se hâta de rentrer à Angers, où les Conventionnels Francastel et Esnue-Lavallée lui avaient réservé une mission du même genre, celle de conduire aux Ponts-de-Cé les autres détenus d'Angers. Les prêtres restèrent plusieurs jours à Montjean[2], où l'un d'eux parvint à s'évader. L'officier commandant l'escorte, ayant appris l'arrivée des Vendéens devant Angers, le 13 frimaire-3 décembre, craignit sans doute qu'on lui enlevât ses prisonniers et résolut de les conduire à Nantes. Il les fit donc embarquer sur une toue, dirigée par trois bateliers de Montjean, qui les amena à Ancenis le 14 frimaire. Là ils furent de nouveau débarqués, pour continuer la route à pied, et le commandant de l'escorte acheta pour 21 livres de ficelle destinée « à lier les prêtres refractaires

[1] *Les Saints Personnages de l'Anjou* t. III. p. 501 et Tradition de de famille pour le dernier.

[2] Suivant une lettre de M. A. Sécher, publiée par M. Godard (V. *Le Champ des Martyrs*, 1899, pages 112-113), les prisonniers auraient été déposés dans l'église paroissiale, où ils auraient passé une seule nuit. Mais ce récit nous semble inexact, car, si les prêtres composant ce convoi quittèrent Angers le 9 frimaire, comme on les rencontre à Ancenis seulement le 14, il est probable qu'ils passèrent à Montjean le temps qui s'écoula entre ces deux dates. V. la lettre de la municipalité de Montjean, en date du 10 frimaire, pour demander qu'on leur enlève les 58 calotins qu'on leur a envoyés. (Notes sur Montjean dans la *Revue de l'Anjou*, XXVIII, p. 243.)

Digitized by Google

allant à Nantes [1]. » Ceux-ci durent coucher en route, la distance entre Ancenis et Nantes étant trop longue pour être parcourue d'une seule traite par des hommes aussi âgés. Ils y arrivèrent le 15 et, ce même jour, le Comité révolutionnaire inscrivait sur son procès-verbal : « Envoyé à la galiote hollandaise Saint-Gilles, bénéficier d'Angers, Bérard, curé de Jumelles, Demouix [2], Séchet, Bélamy d'Angers [3] ». Rien en ce qui concerne les autres. En réalité tous paraissent avoir été déposés à la prison de l'Entrepôt, en attendant que leur sort fût décidé.

Carrier, quelques jours auparavant, avait fait noyer dans la Loire quatre-vingt-quatre prêtres nantais, parmi lesquels se trouvaient au moins cinq angevins venus en cette ville pour s'expatrier. Ils avaient été arrêtés et réunis à leurs confrères de la Loire-Inférieure, qu'ils suivirent dans leurs différentes prisons et dont ils partagèrent le sort :

Dom Paul Champeaux, bénédictin d'Angers;

Daviau Pierre-Louis, curé de Joué près Vihiers;

Guillet de la Brosse Paul-René, curé de Drain [4];

Lemonnier René-Aubin, prêtre de Saint-Michel-du-Bois;

Poulain de la Guerche Germain-François-Guillaume, grand vicaire d'Angers [5].

Cette noyade avait eu lieu dans la nuit du 26 au 27 brumaire - 15 au 16 novembre. Par lettre de ce jour, Carrier en informait la Convention. Cette assemblée n'ayant pas

[1] A. Lallié. *Le Diocèse de Nantes pendant la Révolution.* p. 401.

[2] Ce nom est évidemment mal écrit. On n'en trouve aucun qui lui ressemble sur la liste des prêtres d'Angers.

[3] A. Lallié, *loc. cit.*

[4] Paroisse du diocèse de Nantes, réunie en 1790 au département de Maine-et-Loire.

[5] Bien qu'il n'existât aucune plainte contre M. Poulain de la Guerche, qui avait reçu à Angers un passe-port pour sortir de France, son arrestation avait été maintenue.

Digitized by Google

protesté contre ce procédé expéditif de vider les prisons, le Représentant du Peuple annonçait quelques jours plus tard au Comité révolutionnaire que ses collègues du Département de Maine-et-Loire lui envoyaient cinquante-huit prêtres réfractaires destinés à subir le même sort [1].

Dès que les prêtres angevins furent arrivés à Nantes, des ordres furent donnés pour préparer leur noyade. L'excellent ouvrage de M. Lallié nous fournit de précieux renseignements sur la mort de ces martyrs de la foi. Nous lui ferons donc un nouvel emprunt.

« Aussitôt que l'arrivée des prêtres angevins avait été connue à Nantes, un membre de la compagnie Marat, nommé Richard, avait été tout d'abord dépêché vers Affilé, charpentier, avec lequel il avait eu déjà des pourparlers relatifs aux noyades. Presque aussitôt, sur l'ordre du Comité révolutionnaire, il avait fait conduire les prêtres à l'Entrepôt et il était allé chez Carrier pour savoir de lui s'il devait les y laisser. « Non, répondit Carrier, pas tant de mystère, il faut f.... tous ces b.... à l'eau [2]. » Leurs dépouilles excitaient les convoitises : « Il y eut à ce sujet une rixe entre Richard et Lamberty; ils se disputaient la conduite de cette expédition; il fut décidé qu'on irait chez Carrier pour décider la question et Carrier opta pour Lamberty [3]. »

« Richard, qui avait tout préparé à l'avance [4], fut sans doute plus diligent que son camarade, car Lamberty ne concourut point à l'expédition.

« Un sergent et quatre soldats avaient été requis, au

[1] La lettre d'envoi devait en effet porter ce nombre, mais ils n'étaient plus que cinquante et un en arrivant à Nantes.

[2] Dépositions de Richard et de Trappe. *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, VII-29 et VI-315, Lallié, *Le diocèse de Nantes*, I-402.

[3] Déposition de Gauthier, membre de la compagnie Marat. Eod. VI, 374.

[4] Même déposition et déclaration de Pierre Robert, marinier. Pièces remises à la Commission des Vingt-et-un, page 101.

Digitized by Google

nom du Comité, pour garder ces prêtres. Ce fut Richard qui ordonna au sergent de les faire passer un à un dans un cabinet où il les dépouillait de ce qu'ils pouvaient avoir de précieux. « A dix heures du soir, les prêtres furent enlevés et conduits sur le port à la baignade ». L'un deux avait réussi à soustraire aux recherches de Richard quarante-quatre louis en or, qu'il remit à la femme du régisseur de l'Entrepôt, en la priant de faire dire des messes à son intention, s'il « était sacrifié [1] ». La noyade eut lieu cette fois à la pointe d'Indret, vis-à-vis la Basse-Indre. Les mariniers qui prêtèrent leur concours reçurent chacun quatre livres [2]. »

Le même jour, 20 frimaire - 10 décembre, Carrier annonçait à la Convention l'exécution de ces malheureux prêtres. Après avoir parlé d'un avantage remporté par les troupes républicaines sur l'armée de Charette, il ajoutait : « Mais pourquoi faut-il que cet événement ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau. Cinquante-huit individus, désignés sous le nom de prêtres réfractaires, sont arrivés d'Angers à Nantes; aussitôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire; la nuit dernière ils ont été tous engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! [3] »

Tels sont les seuls renseignements que nous avons pu recueillir sur ces prêtres noyés à Nantes.

[1] Déposition de la femme Dumais, veuve du régisseur de l'Entrepôt. *Mercure Français* du 15 brumaire, an III, p. 288; *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VI, p. 268; déposition de Moreau, VI, p. 315. Voir aussi *Les noyades de Nantes*, par A. Lallié, Nantes, Forest et Grimaud, 1878, pages 17 et suivantes.

[2] Déclaration de P. Robert, déjà citée, et de Favreau. *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, VI, p. 382.

[3] *Moniteur Universel* du 26 frimaire an II. Réimp XVII-670. *Journal des Débats et Décrets*, frimaire p. 351. Carrier, d'après la lettre d'envoi, porte encore leur nombre à cinquante-huit. Nous avons dit plus haut qu'ils n'étaient plus que cinquante et un en arrivant à Nantes.

Digitized by Google

A Angers, on avait pu lire dans les journaux la lettre de Carrier. Mais on ne savait rien de positif, nul avis officiel de cet événement n'était parvenu. C'est alors que les administrateurs du Département de Maine-et-Loire adressèrent, le 3 ventôse, à leurs collèques de la Loire-Inférieure la lettre suivante pour leur demander de confirmer la nouvelle du *naufrage* dont avaient été victimes les prêtres d'Angers.

« Citoyens et Confrères,

« Cinquante-huit prêtres qui, à raison de leur âge, étaient reclus dans cette commune pour n'avoir pas obéi à la loi du serment, furent, par mesure de précaution, conduits à Nantes, au mois de frimaire dernier et firent naufrage avant d'y arriver.

« Plusieurs parents héritiers de quelques-uns nous demandent de certifier la perte de cette cargaison, en leur désignant l'époque à laquelle elle a eu lieu, afin qu'ils puissent se présenter à succéder; nous n'avons été instruits de ce naufrage que par la voix publique; nous ne pouvons par conséquent répondre à la demande qui nous est faite. C'est dans l'étendue de votre département que cet événement est arrivé; vous seuls pouvez nous donner les renseignements qui nous sont demandés; nous vous prions en conséquence de vouloir bien nous instruire de l'époque où ce naufrage a eu lieu.

« Salut et fraternité ».

« (Signé) : F. M. CHAUVIN, CHOLLET, THUBERT [1] ».

[1] A. Lallié, *Les noyades de Nantes*. Nantes, Forest et Grimaud, 1878, page 104.

Digitized by Google

II

Il nous reste à parler des quinze prêtres malades ou infirmes restés à la Rossignolerie après le départ de leurs confrères noyés à Nantes. Lorsque les Vendéens étaient venu mettre le siège devant Angers, le 3 décembre, ils avaient dû ouvrir une seconde fois les portes de leur prison, qui était située en dehors des murs de la ville, mais aucun d'eux n'était en état de profiter de la liberté qui leur était offerte. Ils demeurèrent donc à la Rossignolerie, ayant fait le sacrifice de leur vie et s'en remettant à Dieu pour décider de leur sort. Lorsqu'au mois de mars suivant ils eurent été transférés à Nantes, avec les prêtres de la Nièvre, tous périrent en quelques semaines. Mais les récits de M. Moreau [1] et de M. Imbert [2] qui tous deux faisaient partie de ce convoi, les documents découverts à Nantes par M. Lallié, ceux enfin qui subsistent au Greffe de la Cour d'Appel nous permettent de raconter, avec de nombreux détails, les souffrances éprouvées et à la suite desquelles ils succombèrent dans la galiote hollandaise où ils avaient été déposés.

Les quinze prêtres restés à la Rossignolerie le 30 novembre 1793 semblent y avoir été oubliés. Un incident, en ramenant sur eux l'attention du Comité révolutionnaire, décida de leur sort. Au mois de février 1794, le conven-

[1] Mort curé de Château-Chinon. Son récit a été analysé et reproduit en partie par l'abbé Guillon dans ses *Martyrs de la foi.*

[2] *Relation de voyage de soixante et un prêtres de la Nièvre de Nevers à Brest en* 1794, par M. Imbert, curé de la cathédrale de Nevers, publiée par M. l'abbé Boutillier, curé de Coulanges-les-Nevers, dans le *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, des sciences et des arts*, 1874, pages 67 à 109.

Digitized by Google

tionnel Noël Pointe, en mission dans la Nièvre, avait pris un arrêté pour faire conduire à Nantes et être ensuite déportés à la Guyane une quarantaine de prêtres, âgés ou infirmes, détenus à Nevers depuis le mois de septembre 1792, avec une vingtaine d'autres, plus jeunes, arrêtés depuis cette époque. Par une lettre, parvenue seulement le 31 ventôse - 21 février, il prévenait la municipalité de Nantes de cet envoi.

Partis de Nevers par bateau, le 26 pluviôse - 14 février, ces soixante et un prêtres arrivaient à Angers le 13 ventôse-3 mars et étaient de suite conduits au Comité révolutionnaire. Là, ils étaient fouillés et dépouillés de tout ce qu'ils pouvaient avoir d'argent, avant d'être conduits au Château[1], où ils furent déposés provisoirement, en conformité d'un arrêté du Comité en date de ce jour.

« Du 13 ventôse.

« Le comité délibérant sur l'arrivée dans cette commune de soixante et un prêtres réfractaires envoyés à Nantes par le district de Nevers sous la conduite et responsabilité du citoyen Gallois, capitaine d'un détachement de quinze hommes, et Vincent, conducteur de trois mariniers;

« Considérant que ces prêtres ne peuvent se rendre à Nantes par eau, à cause de l'embargo mis tout récemment sur la Loire; que la majeure partie de ces scélérats ci-devant sacrés est empêtrée de maladies naturelles on forcées et ne peut par conséquent aller pédestrement à Nantes; qu'enfin les voitures sont raréfiées par le départ des réfugiés de la Vendée;

[1] Déclaration faite, le 15 floréal an III - 4 mai 1795, devant Étienne-François Chentrier, juge de paix et officier de police de sûreté, par Jacques Chevalier, marchand, ci-devant concierge du Comité révolutionnaire (Archives du Greffe de la Cour d'Appel).

Digitized by Google

« Arrête révolutionnairement que ces soixante et un contre-révolutionnaires demeureront renfermés à la Citadelle de cette place; que le représentant du peuple Francastel sera instruit du tout et invité de prononcer promptement sur leur sort; qu'enfin décharge pleine et entière des individus et de leurs effets sera délivrée au commandant et au conducteur, ainsi que copie de la présente délibération.

« Tell OBRUMIER, Brutus THIERRY, AUDIO,
« *Président*, *Secrétaire*[1]. »

L'arrivée des prêtres de la Nièvre devait rappeler à l'attention des membres du Comité les prêtres détenus à la Rossignolerie. En écrivant à Francastel, en ce moment à Nantes, pour lui demander ce qu'on devait faire des ecclésiastiques de la Nièvre, les membres de ce Comité le priaient de leur indiquer en même temps si ce ne serait pas l'occasion de se débarrasser des quinze malheureux infirmes restés à Angers.

« Du 15 ventôse.

« A FRANCASTEL, représentant du peuple,

« Républicain, nous venons de recevoir du citoyen Gallois, commandant un détachement de la Garde nationale de Nevers et porteur d'un arrêté de l'administration du district de la dite commune, rendu sur un arrêté du citoyen Pointe, représentant du peuple dans le département de la Nièvre, soixante et un prêtres destinés à être conduits à Brest pour être déportés, mais qui, n'ayant pu passer

[1] *Registre des délibérations du Comité révolutionnaire d'Angers*, au Greffe de la Cour d'appel.

Digitized by Google

outre, à cause de l'embargo mis sur la Loire, ont été conduits ici.

« Le Comité, après avoir délibéré sur l'arrivée des dits prêtres, considérant qu'il est de toute impossibilité de les rendre par eau à leur destination, à cause du susdit embargo; que la majeure partie d'entre eux est sexagénaire, ou infirme, et par conséquent ne peut aller à pied; que, vu le départ des réfugiés de la Vendée de cette commune, on ne peut se procurer de voitures pour les conduire, a arrêté révolutionnairement que les soixante et un contre-révolutionnaires demeureront détenus dans la Citadelle d'Angers jusqu'à ce que les Représentants du peuple soient informés de leur arrivée et invités de prononcer le plus promptement sur leur sort et qu'enfin décharge serait donnée au commandant du détachement qui les a escortés depuis Nevers jusqu'ici, tant des individus que de leurs effets, ainsi que d'une somme de trois cent cinquante-quatre livres six sols, qu'il a remise au Comité pour restant de route à faire, depuis les Ponts-de-Cé jusqu'à Nantes, à raison de six sols par lieue, par chaque individu, suivant l'arrêté du district de Nevers du vingt-quatre pluviôse.

« Maintenant, citoyen, indique-nous quelle marche nous avons à suivre pour les soixante scélérats, ainsi que pour ceux qui sont ici détenus à la maison de la Rossignolerie, dont nous pourrions et voudrions même nous débarrasser par la même occasion. Te les enverrons-nous à Nantes? les donnerons-nous à la Commission militaire? les feronsnous fusiller au coin d'un bois? ou les embarquerons-nous sur la Mayenne pour leur faire faire la pêche au corail vis-à-vis la Baumette?

« Parle, citoyen, et, quelle que puisse être ta décision, tu peux compter qu'elle sera ponctuellement exécutée. Mais veuille te décider promptement, car tous ces monstres nous consomment des subsistances qu'il est important

Digitized by Google

de ménager pour les enfants et les défenseurs de la République.

« Salut et fraternité.

« Vive la République une et indivisible et impérissable.

« Vive la Liberté et l'Égalité, périssent tous les traîtres qui ont conspiré contre elles.

(Signé) : Sidney CORDIER; Brutus THIERRY, *président ;* Tell OBRUMIER; Marat BOUSSAC et AUDIO, *secrétaire* [1].

Nous n'avons pas retrouvé la réponse de Francastel, mais nous voyons, par l'arrêté suivant, qu'il avait conseillé d'envoyer à Nantes les prêtres d'Angers avec ceux de la Nièvre.

« Du 21 ventôse.

« Le Comité, délibérant sur la lettre de Francastel, représentant du peuple, en date du 17 ventôse, adressée au Comité révolutionnaire d'Angers et portant : « Il faut laisser aller à leur destination les soixante et un prêtres réfractaires dont la Nièvre se débarrasse; vous ferez bien de faire partir avec ceux-là, ceux qui sont encore à la Rossignolerie;

« Le Comité révolutionnaire d'Angers, considérant qu'il est de la plus haute importance pour le bien de la République française que les soixante et un prêtres réfractaires et suspects du département de la Nièvre, ensemble les quinze qui sont encore dans la maison de la Rossignolerie et qui sont également réfractaires et suspects soient exportés sous bonne et sûre escorte pour obvier à tout événement qui pourrait survenir et, afin que cette exportation soit surveillée, arrête que le républicain

[1] Registre consacré à la copie des lettres écrites par le Comité révolutionnaire d'Angers, p. 47, au Greffe de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

Gouppil fils, membre du dit comité, est celui qu'il nomme commissaire pour conduire tous les dits prêtres à Nantes, où, étant rendus, ils demeureront sous la responsabilité et surveillance des autorités constituées et du Comité révolutionnaire, qui seront tenus de les faire conduire à Brest dans le plus court délai, lieu de leur destination, et ce conformément à l'arrêté de Lecointre, représentant du peuple français, en date du 6 pluviôse.

« Le Comité autorise ledit commissaire à prendre toutes les mesures nécessaires et révolutionnaires que sa prudence lui dictera pour conduire lesdits prêtres; à requérir les autorités civiles et militaires, bateaux et toutes voitures pour le transport, à se concerter avec Ménard, commandant de la Place d'Angers, et Edon, commandant de la Gendarmerie nationale de la dite commune qui, sous leur responsabilité, sont requis de procurer audit commissaire la force armée qu'il demandera et sur le républicanisme et la fermeté de laquelle il puisse compter.

« (Signé) : MARAT BOUSSAC, *président*, SIDNEY CORDIER, *secrétaire*, BONIFACE, BRUTUS THIERRY, MUTIUS MARTIN. [1] »

Des ordres furent aussitôt donnés pour le transfèrement des prêtres de la Nièvre et d'Angers à Nantes. Dans la nuit du 22 au 23 Ventôse - 12 au 13 mars, les prêtres détenus au Château furent conduits à la Basse-Chaîne et déposés dans la sapine destinée à les recevoir. Mais il fallut attendre jusqu'au matin ceux de la Rossignolerie qui, pour la plupart malades à garder le lit, durent être apportés jusqu'au bateau, étant dans l'impossibilité de marcher jusque-là. La déposition faite au mois de brumaire an III par le citoyen Edon, commandant de la Gendarmerie nationale, nous

[1] Registre des délibérations du Comité Révolutionnaire d'Angers, page 106, archives du Greffe de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

fait connaître les circonstances dans lesquelles se fit cet embarquement.

« ... Il y a eu de la part du Comité révolutionnaire d'Angers une réquisition, à onze heures du soir, de donner quatre gendarmes pour lier les prêtres dont Vial a demandé compte à Thierry à Paris [1]. C'est Gouppil fils qui était chargé de la lettre de voiture. Il avait son sac sur son dos. Lorsque le requérant se transporta à la citadelle pour voir si les dits gendarmes étaient rendus, il le pria, pour abréger l'opération, d'assister et surveiller ceux-là et de les faire conduire au bateau qui était à la Basse-Chaîne, tandis que lui irait à la Rossignolerie en charger une quinzaine. Ces prêtres ont été escortés par un détachement d'infanterie... Ledit Goupil fut donc à la Rossignolerie prendre les quinze ci-dessus désignés, qui pour la plupart ne remuaient pas dans leur lit depuis six mois. Ils devaient partir à minuit ou une heure, mais la difficulté de charger les malades et goutteux retarda le départ jusqu'à sept heures du matin [2].

Ces malheureux prêtres furent entassés au nombre de soixante-seize sur une sapine [3], trop étroite pour le nombre de prisonniers qu'elle devait contenir. Elle fut bientôt remplie. Lorsque le matin les prêtres de la Rossignolerie y eurent été amenés, ils s'y trouvèrent si serrés que, suivant l'un d'eux, M. Moreau, ils pouvaient disposer d'un pied seulement pour chacun et que la plupart durent se tenir debout pour permettre aux infirmes et aux malades de rester assis, adossés au bordage ou à des tas de cordes. A cette position

[1] Thierry avait été appelé à Paris pour déposer dans l'affaire de Vial, acquitté le 29 vendémiaire, an III, par le tribunal révolutionnaire.

[2] Déposition faite, le 13 brumaire an III, par le Citoyen Edon devant Coulonnier, membre du Comité révolutionnaire.

[3] Bateau formé de planches de sapin clouées et destiné à être détruit à son arrivée à destination.

Digitized by Google

fatigante devait bientôt venir s'ajouter la faim qui redoubla les souffrances des prisonniers. La veille on avait distribué aux détenus du Château du pain pour deux jours. Celui-ci était épuisé quand survint l'ordre de départ. Cependant il ne fut pas fait de nouvelle distribution et il ne devait pas en être fait dans le cours du voyage. La déposition d'un témoin, le citoyen Jodin, adjudant de la place d'Angers, confirme sur ce point les récits de MM. Moreau et Imbert.

«... Pendant le même temps, Gouppil vint chercher à la Citadelle quatre-vingt prêtres [1], que le comparant délivra sur le vu du pouvoir de la Commission militaire et du Comité révolutionnaire, et en joignit quinze autres qui étaient à la Rossignolerie. Le comparant observa à Gouppil qu'il n'avait pas assez de subsistances parce que, en ayant fait distribuer pour deux jours, on était déjà au second jour. Gouppil lui répondit qu'il y en avait assez, parce qu'ils seraient noyés à la hauteur de Nantes [2].

Ce pronostic ne devait pas se réaliser, l'occasion ayant manqué à Goupil pour commettre ce crime dont il avait fait l'aveu au Commandant Edon : « Gouppil répondit qu'il avait ordre de conduire les prisonniers à Nantes, mais qu'il croyait bien qu'il n'arriveraient pas jusque-là ; que sûrement ils seraient attaqués sur la route et que ses mesures étaient prises en conséquence et en effet les prêtres furent embarqués sur un bateau et la force armée sur un autre [3].

Ainsi que le rapporte M. Moreau, les cinquante-huit soldats du 78me régiment servant d'escorte étaient montés sur une chaloupe canonnière que suivait la sapine contenant les détenus. Un canon chargé, placé à l'arrière de la

[1] Soixante et un seulement.

[2] Déposition faite, le 13 brumaire, an III, 3 novembre 1794, devant Conlonnier, membre du Comité révolutionnaire, par le Citoyen Jodin. (Archives du Greffe de la Cour d'Appel).

[3] Déposition faite, le 24 prairial, an III, 12 juin 1795, par le citoyen Edon, devant Macé des Bois, juge au Tribunal du district d'Angers.

Digitized by Google

chaloupe, était dirigé sur la sapine, afin de couler bas celle-ci au cas où les vendéens, qui occupaient une partie de la rive droite de la Loire, auraient attaqué le convoi.

C'est donc seulement à sept heures du matin que celui-ci se mit en marche pour descendre la Loire. Suivant le récit de M. Imbert, les malheureux prêtres furent le long de la route l'objet des insultes des soldats de leur escorte. L'un d'eux arracha à l'un des prisonniers un crucifix que celui-ci avait réussi jusque-là à dissimuler et l'en frappa brutalement.

Le 14, on coucha devant Ingrandes, le 15, devant Oudon. Plusieurs prêtres furent autorisés à marcher pendant une demi-heure sur le bord de l'eau pour se délasser un peu, tandis que d'autres lavaient des mouchoirs et le peu de linge qu'ils possédaient. Mais ce linge, étendu sur le bord du bateau pour qu'il séchât, leur fut volé par les soldats. Enfin le troisième jour le convoi arriva à Nantes à la nuit fermée.

« Là, écrit M. Imbert dans sa *Relation*, les conducteurs reçurent l'ordre de descendre le bateau jusqu'à une demi-lieue au-dessous de la ville et de nous placer dans une galiote hollandaise. Ils nous dirent qu'avant tout on serait fouillé et dépouillé plus sévèrement qu'à Angers.

« Enfin, à huit heures du soir, nuit fermée, on arriva près de la galiote hollandaise. Une échelle était tendue pour monter de la barque sur le pont, où étaient Gouppil, membre du Comité d'Angers, et un membre du Comité révolutionnaire de Nantes. Pendant que les infirmes montaient, les soldats du 78me les dépouillaient de leurs chapeaux, vestes, souliers, boucles, etc.. et fouillaient dans les poches des autres. Pour descendre du pont à la plus affreuse prison il y avait une autre échelle. On mettait des cordes sous les bras de ceux qui ne pouvaient descendre, on les traînait durement sur l'échelle, on les contusionnait; quelques-uns furent descendus dans un état de nudité

Digitized by Google

révoltante; de ce nombre, l'un mourut le lendemain. La perquisition annoncée par Marquet[1] n'eut pas lieu. Celle que firent ses soldats suffit, et lui-même n'en avait menacé, ce semble, que pour que chacun remît à ses soldats ce qui lui restait.

« Débarqués dans la galiote, au milieu des ténèbres, les prisonniers cherchaient à tâtons une place pour s'asseoir et passer la nuit. Des cordages entassés servirent de lit et d'oreiller à quelques-uns; ils s'étendirent en grand nombre près de la quille et s'y assirent. Bientôt on s'aperçut qu'on était dans l'eau et que cette eau croissait. On crut le dernier moment arrivé, surtout en se rappelant les menaces faites et les moyens pratiqués à Nantes, six semaines auparavant. Cette galiote avait servi jusqu'alors de prison aux gens qu'on destinait à être noyés. Elle était étroite à ne pas contenir, du moins pour coucher, quarante personnes, et nous étions soixante -seize; elle était infecte, parce qu'on n'y recevait l'air que par une écoutille de deux pieds environ carré, qu'on tenait ouverte ou à demi fermée et parce que des prisonniers précédents y avaient caché, sous des cordages, un baquet de latrines non vidé que les prêtres ne découvrirent par hasard que huit jours après. Cependant l'eau ne vint pas davantage et l'on s'arrangea comme on put pour dormir quelques instants.

« Il y a des choses qu'on ne peut exprimer qu'en les éprouvant et au moment où ou les éprouve; telle fut cette nuit dont il est impossible de dire les horreurs. Ce qui l'avait précédé, ce qui l'accompagna, en donnera du moins une idée au lecteur.

« On avait placé sur le pont une garde de quatre ou cinq hommes, qui, selon leur humanité ou leur barbarie, tenaient ouverte ou fermée l'écoutille par laquelle seule respiraient les prêtres. Le jour vint; on fut étonné de se

[1] Commandant l'escorte.

Digitized by Google

trouver tous en vie. Une innocente gaîté, une parfaite sérénité répandue sur les visages de tous eût fait croire que ces malheureux n'avaient rien souffert, si la pâleur, la fièvre, la faim, les douleurs vives n'eussent prouvé le contraire. Bientôt on vit que l'eau dont on avait été alarmé venait de ce qu'on n'avait pas fait jouer la pompe depuis longtemps. On en parla aux gardes qui permirent de monter sur le pont; on pompa l'eau et la galiote s'assainit. On adopta des places; on désigna les plus jeunes pour servir les malades et on attendit le pain dû aux prisonniers. Il n'en vint pas le premier jour et l'on ressentit les premières horreurs de la faim, d'autant plus qu'on avait déjà souffert pendant les deux jours et demi de route d'Angers à Nantes, où l'on n'avait mangé que le reste du pain des cachots, qui était très mauvais.

« Le 17 mars (27 ventôse), il périt deux prêtres, les curés Bonard et Bobillard, si inhumainement maltraités par les soldats du 78e régiment. Le soir on s'étendit sur les planches et on attendit un sommeil forcé. Un de ces gardes placés sur le pont vint par l'écoutille à demi fermée, au milieu de la nuit, appeler un des malheureux et lui offrir du pain pour tous si on voulait lui en remettre le prix, disant qu'il irait, en cachette, en chercher près d'un bataillon qui en avait de réserve et qui partait le lendemain. On le crut sur parole. Un des prêtres lui donna cinq livres. Il revint jusqu'à trois fois en disant qu'il n'y en avait pas assez; on ajouta deux livres dix sous; il ferma l'écoutille sans écouter les prières et les supplications qu'on lui adressa pour qu'elle demeurât entrouverte. Il but les sept livres dix sous avec ses camarades, ne procura pas de pain et, le lendemain, les prêtres s'étant plaints par écrit à l'officier du poste, ils n'en reçurent aucune réponse.

« Le deuxième jour, il ne vint pas encore de pain, quoiqu'on eût averti le corps de garde et fait une pétition

Digitized by Google

à la Municipalité. Un spectacle qui ne peut se peindre est celui de ces soixante-quatorze victimes au moment où ils reçurent de la charité de quelques âmes bienfaisantes un morceau de viande d'à peu près trois livres; il fut partagé et dévoré d'une seule bouchée. Quelques-uns mangeaient avidement des miettes sèches qu'ils tiraient de leurs poches; d'autres trouvèrent dans les cordages quelques croûtes moisies qu'ils dévorèrent. Le soir, on exigea des prêtres, ce qu'on a toujours exigé depuis, qu'ils montassent eux-mêmes leurs morts avec des cordes. Là, l'officier public prenait les noms des morts et faisait transporter les corps sur un bateau d'où ils étaient portés en terre, souvent après avoir été exposés nus sur le rivage une partie du jour.

« Le citoyen Bigot, concierge de la galiote, faisait les commissions des prêtres, mais à grands frais; il exigeait et il obtenait d'eux tout ce qu'il voulait. Dans la suite, il doubla le prix du vin et des comestibles qu'il procurait. Tel jour lui a valu plus de vingt-cinq livres de profit ou d'escroquerie. Il poussa la rapacité plus loin encore. Souvent il vendit aux prêtres les provisions que des âmes charitables leur envoyaient par son entremise. »

M. Imbert constate que tous les prêtres de la galiote fussent morts s'ils n'eussent été secourus par les habitants de Nantes. Pendant les 33 jours qu'ils restèrent dans cette prison, il ne s'en passa peut-être pas un qu'ils ne reçussent des secours en linge, nourriture, vivres, vins, remèdes, assignats, qu'on leur faisait passer secrètement, sans qu'ils aient pu connaître les noms de leurs bienfaiteurs.

L'eau de la Loire était tellement corrompue par les cadavres des dernières noyades qu'elle n'était pas potable et qu'il fallait acheter du concierge de l'eau qui pût être bue et qu'il faisait payer fort cher. Malgré cela, la dysenterie et d'autres maladies infectieuses se déclarèrent et quatre prêtres d'Angers, MM. Agrafel, Joubert, Lefebvre

Digitized by Google

et Poulicain succombèrent le même jour, 1er germinal-21 mars.

Le récit de M. Imbert se trouve confirmé par les documents retrouvés aux Archives municipales de Nantes par M. Lallié et au nombre desquels figure notamment la supplique adressée au Comité Révolutionnaire de Nantes par les prêtres de la Nièvre et qui est signée « les 72 détenus vis-à-vis de la Sécherie ».

« Il est mort ce matin un des 74 prêtres de la Nièvre, dont 15 d'Angers, détenus vis-à-vis du poste dans un bâtiment hollandais; c'est le quatrième qui succombe en six jours... Le tableau de leur situation fait frissonner; plus de vingt malades ou moribonds poussent des cris affreux, faisant sous eux, parce qu'on ne peut ni les lever, ni les changer; point d'autres lits que les planches; des plaies gangrenées; un air méphitique; le froid des nuits, les glaces; la vermine, le défaut de linge, une fermeture hermétique qui suffoque; le défaut de sommeil, par suite des cris aigus et plaintifs des malades. Il est impossible que vous ne vous intéressiez pas à leur prompte translation dans une maison de réclusion et que, provisoirement, vous n'agissiez pas pour leur envoyer l'officier de santé désigné pour les prisonniers, qui constatera ce qu'on représente et donnera les secours de son art aux malades et aux infirmes... Si le pain tant réclamé n'eût pas été apporté ce matin, le nombre des morts eût augmenté plus sensiblement. Ils espèrent que dans la suite la distribution en sera régulière. »

Dans sa séance du 3 germinal-23 mars, le Comité révolutionnaire, délibérant sur cette pétition, décida qu'elle serait renvoyée à la Municipalité pour y faire droit. Le lendemain, le Maire, Renard, communiqua cette plainte

[1] Procès-verbal du Comité Révolutionnaire, fo. 9, *Archives du Greffe* et Lallié, *Loc. cit.* p. 433.

Digitized by Google

au Conseil général de la commune, qui statua en ces termes : « Prévenu que les prêtres détenus dans des navires sur la Loire, destinés à être déportés, manquent de vivres, ordonne aux citoyens G. et M. de donner commission à X.., boulanger de la Sécherie, de leur fournir une demi-livre de pain et un quart de livre de riz. Les bien portants seront transférés dans un autre local, sauf quelques-uns qui resteront à soigner les autres [1] ».

Ces secours tardifs, joints à ceux que les détenus recevaient journellement de la charité des habitants, devaient empêcher ceux qui étaient encore bien portants de mourir de faim. Toutefois, aucun d'eux ne fut encore transféré sur un autre bateau. Quant aux malades, privés des soins les plus indispensables, ils étaient condamnés et devaient succomber rapidement. Deux fois des commissaires de la Municipalité vinrent à la galiote, s'approchèrent de l'écoutille en se bouchant le nez et se retirèrent.

Le 6 germinal (26 mars), vingt-six prêtres des Côtes-du-Nord, destinés à être déportés et amenés à Nantes pour être conduits à Rochefort, furent déposés dans la même galiote et, mourant de faim, eurent recours à la charité des prêtres de la Nièvre pour se procurer quelque nourriture. Mais, le même jour, ils furent transportés sur une autre galiote, où on leur adjoignit, le 20 germinal, sept prêtres du département du Mont-Blanc, amenés d'Angers. Le récit des souffrances endurées par ces prêtres des Côtes-du-Nord, écrit par l'un d'eux, confirme ceux de MM. Moreau et Imbert relativement à l'état misérable dans lequel se trouvaient les prêtres de la Nièvre et d'Angers [2]. La mort continuait son œuvre, emportant presque chaque jour un ou plusieurs détenus. Il sortait de l'entrepont une odeur si infecte que les gardes eux-mêmes n'osaient s'en approcher

[1] Procès-verbal du Conseil général de la Commune (Arch. munic.)

[2] *Déportation à Rochefort de 26 prêtres des Côtes-du-Nord. Revue de Bretagne et Vendée*, 1887, 1er semestre, p. 199 et 314.

Digitized by Google

et que les gardes nationaux, craignant pour leur vie, ne voulaient plus prendre ce service. Le Comité révolutionnaire, prévenu de cette situation, inscrivait sur son registre, le 19 germinal - 8 avril, la note suivante : « Lettre du citoyen Boivin, commandant de la place, qui nous fait part des réflexions de Binet, chef d'arrondissement, au sujet des prêtres détenus à la galiote hollandaise qui, si l'on n'y remédie, empoisonneront bientôt tous ceux commis à leur garde. »

Il était temps d'aviser, non par humanité pour les prisonniers, mais pour épargner la vie des républicains chargés de les garder. L'agent maritime Even réussit à trouver des bateaux pour transporter à Rochefort les prêtres des Côtes-du-Nord et à Brest ceux de la Nièvre. Le 21 germinal, le Comité révolutionnaire invitait la Municipalité à fournir vingt jours de vivres au moins pour le voyage des prisonniers. Mais cette administration répondit qu'elle pouvait donner seulement cinq livres de pain et deux livres de riz, pour chacun sans doute.

Le transbordement eut lieu seulement le 29 germinal-18 avril. Trente et un prêtres de la Nièvre furent placés sur un bateau qui devait les conduire à Paimbœuf. Le chiffre des morts, dont M. Imbert donne la liste, était alors de trente, dont quatorze des prêtres angevins. Il restait donc sur la galiote quinze prêtres. Un seul de ceux-ci, M. Bouchet, appartenait au département de Maine-et-Loire. Il était du reste dans un état désespéré et mourut quelques jours après, le 13 prairial - 1er juin [1].

Les quinze prêtres d'Angers dont nous avons donné les noms plus haut avaient donc succombé à leur souffrances.

[1] Des quatorze prêtres de la Nièvre demeurés sur la galiote huit moururent au mois de floréal, un autre en prairial. Les autres paraissent avoir survécu. Il en restait encore quatre vivants le 5 vendémiaire an III, 26 septembre 1794. Ils furent alors transférés à la prison du Bouffay.

Digitized by Google

M. Lallié a retrouvé leurs actes de décès sur les registres de la municipalité de Nantes.

Ce sont [1] :

Agrafel Jean, récollet de Saumur, 70 ans, mort le 1er germinal an II21 mars 1794, f° 59;

Joubert Florent, né à Angers, ex-récollet, mort le 1er germinal, f° 60;

Lefebvre Jacques-Alexis, curé de Saint-Germain-sous-Daumeray, 70 ans, mort le 1er germinal, f° 59;

Poulicain François, né à Rennes, 55 ans, mort le 1er germinal, f° 59;

Chapeau Nicolas, curé de Sainte-Colombe, près la Flèche, 60 ans, mort le 3 germinal, acte du 4, f° 61;

Papiot (Papiau), ancien provincial des Récollets de Saumur, 70 ans, mort le 4 germinal (24 mars), f° 63;

Bruneau Pierre, né à Daumeray, demeurant à Thorigné, (curé de), mort le 6 germinal, f° 64;

Gilly [2], né à Angers, 65 ans, mort le 6 germinal, f° 64;

Gatzot (Gateceau) René, né à Coutures, curé de Mozé [3], 72 ans, mort le 9 germinal, acte du 10, f° 66;

Gasneau Alexandre-César, chanoine de la Cathédrale, 86 ans, mort le 11 germinal, f° 68;

[1] La liste de ces prêtres donnée par Dom Chamard, d'après l'abbé Guillon, contient plusieurs inexactitudes. M. Gagnard, curé de Marigny (Allier), y est porté au lieu de M. Gateceau, et M. Grandjean de la Nièvre à la place du P. Agraffel. M. Bérée y est inscrit sous le nom de Saint-Sprée. La liste de M. Imbert est plus complète, mais lui aussi défigure le nom de M. Bérée, qu'il nomme Saint-Père.

M. Lallié porte aussi comme prêtre angevin, d'après les énonciations de son acte de décès, M. Marchais Louis qui y est dit curé de Concourson (Mayenne), mais était en réalité curé de Concressant (Cher). Voir Abbé Caillaud. *Les Martyrs du Diocèse de Bourges pendant la Révolution de* 1793. Bourges, Pigelet, 1857, page 137.

[2] Jean-David, chanoine de la cathédrale d'Angers.

[3] Lisez : Saint-Jean-des-Mauvrets.

Digitized by Google

Brillet [1] Alexis, né à Saint-Aubin-du-Pavoil, 70 ans, mort le 13 germinal (2 avril), acte du 16, f° 71;

Pasquier René, curé de Saint-Sauveur -de-Segré,59 ans, mort le 18 germinal;

Berée Jean-Baptiste, curé de Juigné-Béné, 67 ans, mort le 22 germinal, acte du 24, f° 87;

Boulnoy Geoffroy, né à Amiens, prêtre (chanoine) à Angers, 60 ans, mort le 27 germinal (16 avril), acte du 29, f° 91;

Bouchet François ou Fidèle, né à Angers, aumônier de l'hôpital de Château-Gontier [2], 50 ans, mort le 13 prairial (1er juin).

On doutait si peu à Angers du sort qui attendait les prêtres transférés à Nantes que le jour même de leur départ, le 23 ventôse, le Comité révolutionnaire invitait l'administration du district à saisir de suite leur mobilier [3].

« Les charlatans Boulnoy, ci-devant chanoine de Saint-Maurice, parvis du Temple de la Raison, section F, n° 1er; Gilly ci-devant chanoine de Saint-Maurice à la Cité, rue du Château, maison section F, n° 11; Poulicain, ci-devant corbellier de Saint-Maurice, à la Cité, rue des Filles-Dieu, maison section F, n° 7; Joubert, ci-devant Récollet, ayant un mobilier dans la maison occupée par la fille Joubert, sa sœur, rue Toussaint, près le Munitionnaire; tous quatre prêtres suspects et réfractaires, viennent de partir pour la déportation... Veuillez donc le plus tôt possible

[1] Brié, Briet, Briette ou Brittet, chanoine de Blaison, dont le nom est écrit de différentes façons par divers auteurs.

[2] Ou plutôt Louis-René, ancien curé de Sainte-Gemmes d'Andigné, aumônier des Pénitentes d'Angers. François-René-Fidèle avait été déporté en Espagne sur la *Didon*.

[3] Registre des Copies de lettres du Comité, page 87 (Greffe de la Cour d'Appel d'Angers).

Digitized by Google

envoyer apposer les scellés sur leur mobilier, qui, dit-on, est conséquent... Ils ne sont pas partis seuls et, aussitôt que nous connaîtrons les noms des autres, nous vous les ferons passer.

« Égalité

« Sans elle point de Liberté. Sans Liberté, la Mort.

« (Signé) : Brutus THIERRY; Sydney CORDIER. »

Le bruit ne tarda pas à se répandre que tous les prêtres nivernais et angevins avaient été noyés, soit à Nantes, soit au cours du voyage. Certains propos tenus par Gouppil avant leur départ, que ces prêtres n'arriveraient pas à destination, avaient été répétés et on l'accusait d'avoir lui-même fait noyer les prisonniers confiés à sa garde. Sa conduite à l'égard des cinquante-huit prêtres conduits à Montjean, dont six avaient été noyés à la Baumette, rendait cette supposition vraisemblable. Voir les dépositions du commandant Edom, dont nous avons donné plus haut des extraits, et de Vial, ancien procureur-général-syndic du département, au cours de son procès devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris, au sujet de sa signature apposée au bas de la capitulation de Chalonnes, dont il était maire au mois de mars 1793; il les répète encore au mois de vendémiaire an III, en demandant compte à Thierry et à Gouppil des prêtres nivernais et angevins que l'on persistait à croire avoir été noyés.

Gouppil, pour faire cesser ces bruits, publia une *Justification*, à la suite de laquelle il reproduit le certificat qu'il s'était fait délivrer par les mariniers qui avaient conduit le bateau qui contenait les prisonniers. Michel-Sébastien Pinson, Jacques Besnard et René Legros, déclarent, le 4 nivôse an III, devant Maurice Legros, assesseur du juge de paix du canton Maurice d'Angers, qu'il sont été chargés, avec Jean Butel, Olivier Charouzé et Jean Hudo, égale-

Digitized by Google

ment voituriers par eau, actuellement absents de la ville, de conduire les bateaux sur lesquels ont été exportés les susdits prêtres, qui ont été déposés, le 25 ventôse au soir sur les dix heures, dans une galiote hollandaise, vis-à-vis le corps de garde de la Seicherie à Nantes [1].

Cette déclaration formelle aurait dû faire cesser les bruits qui couraient sur le compte de Gouppil. Cependant, et pendant longtemps encore, il fut accusé d'être l'auteur de la mort de ces prêtres, alors qu'on pouvait seulement lui reprocher les mauvais traitements et les souffrances inutiles endurés par ces malheureux pendant le voyage d'Angers à Nantes.

A la suite du 9 thermidor, une détente se produisit partout. La persécution contre les prêtres réfractaires devint moins rigoureuse. Les prêtres de la Nièvre, transférés à Brest, avaient encore perdu plusieurs de leurs confrères. Au commencement de l'an III, les survivants profitèrent de l'apaisement qui s'était produit dans les esprits. Ils obtinrent une prison saine, puis la permission de sortir dans la ville et enfin ils furent autorisés à rentrer dans leurs familles. Le 4 de ce mois (23 avril 1795) six de ces prêtres, dont l'un était M. Imbert, auteur de la *Relation* que nous avons analysée, vinrent faire signer leurs passeports à la Municipalité d'Angers. Ils racontèrent devant l'officier municipal dans quelles pénibles circonstances ils avaient fait le trajet d'Angers à Nantes. « Le sieur Gouppil leur fit les plus mauvais traitements possibles, les fit attacher d'une manière très gênante et leur débita différentes cruautés. Ils attendaient à tout instant à recevoir la mort. » Ils se plaignaient aussi qu'on leur eût volé plus de soixante mille livres. Cet officier, J.-J. Trotouin, notable, s'empressa

[1] *Justification de Gouppil fils apothicaire à Angers.* Angers, Jahier et Geslin, an III, in-8, page 30.

Digitized by Google

de transmettre les propos tenus devant lui par M. Imbert à l'accusateur public près le Tribunal criminel. Celui-ci chargea la municipalité de retrouver ces prêtres de Nevers; mais ils avaient déjà quitté la ville [1].

QUERUAU-LAMERIE.

[1] Lettres de J. J. Trotouin du 5 floréal, de Ayriès du 6 floréal et déclaration faite, le 23 prairial an III, devant Macé des Bois juge au Tribunal de District, par Jean-Joachim Trotouin, 16me témoin de l'Enquête.

Digitized by Google

M. Ch. Bouhier

Le 16 novembre dernier, un groupe d'anciens amis accompagnait au cimetière de l'Est la dépouille mortelle de M. Charles Bouhier, qui fut maire d'Angers, décédé quelques jours plus tôt à sa propriété de la Jaille, commune de Noellet près Pouancé.

En d'autres temps, beaucoup plus nombreux assurément aurait été le cortège conduisant à sa dernière demeure cet homme de bien qui, pendant de longues années, a occupé dans l'administration de notre cité une place prépondérante; mais, à raison des terribles événements qui pèsent sur nous depuis quatre mois, bien des familles angevines qui auraient voulu donner, par leur assistance à cette cérémonie, un témoignage de sympathie ou de reconnaissance à M. Bouhier et aux siens s'en trouvaient empêchées.

Et puis — faut-il le dire? — M. Ch. Bouhier avait définitivement quitté la vie publique au mois de mai 1908; son grand âge et l'état assez précaire de sa santé l'avaient, depuis cette époque, constamment retenu chez lui. Son existence modeste au foyer familial ne le signalait plus à l'attention de ses concitoyens et le souvenir des services rendus s'était peu à peu effacé parmi la population

Digitized by Google

de cette ville pour la prospérité de laquelle il s'était, pendant quarante ans environ, imposé tant de soins et de soucis.

Quelques mois avant son décès, M. Bouhier avait expressément déclaré qu'il voulait que ses obsèques, accompagnées des cérémonies religieuses, fussent très simples et qu'aucun discours ne fût prononcé sur sa tombe. Sa famille a tenu à se conformer à la volonté ainsi formulée. Voilà sans doute pourquoi un ami, qui avait été l'un de ses adjoints à la mairie, de 1900 à 1904, s'est abstenu, au grand regret de l'assistance, de prononcer au cimetière, comme il en avait eu d'abord l'intention, nous a-t-on rapporté, quelques paroles d'adieu qui eussent été le témoignage de la respectueuse sympathie conservée pour M. Bouhier.

Il ne nous paraît pas possible cependant qu'un homme qui, pendant bien près d'un demi-siècle, soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre administratif, a occupé une place aussi importante en notre Ville, disparaisse sans que le souvenir des éminents services rendus par lui soit publiquement relaté, et c'est pourquoi nous nous sommes efforcé, en cette sommaire notice, destinée à la *Revue de l'Anjou*, de résumer ce que M. Ch. Bouhier a fait à Angers.

M. Charles Bouhier était né à Talmont (Vendée) en 1833. Son père, docteur en médecine, s'était créé une situation importante dans cette région de la Vendée, où il jouissait de l'estime générale. Franchement libéral, il ne faisait pas montre de ses opinions, non plus qu'il ne cherchait à les cacher devant ceux de ses clients qui ne partageaient pas ses convictions. Telle a été aussi la règle de conduite constamment suivie par M. Ch. Bouhier; se conformant aux exemples paternels, il a toujours su, par la sincérité de ses opinions et la parfaite correction de son attitude, inspirer le respect à ceux-là même qui étaient ses adversaires politiques.

Digitized by Google

C'est au mois de décembre 1858, après l'achèvement de ses études de droit à Paris, que M. Ch. Bouhier, devenu titulaire d'une charge d'avoué près le Tribunal de 1re instance d'Angers, s'est établi dans cette ville qu'il a constamment habitée depuis cette époque.

L'importance de l'étude que M. Ch. Bouhier avait acquise ne diminua pas, tout au contraire, entre ses mains. On reconnut promptement en lui un praticien expérimenté, un homme d'affaires des plus consciencieux, un jurisconsulte dont les avis s'appuyaient sur une connaissance approfondie du droit. Nous voudrions pouvoir rapporter textuellement en quels termes un éminent Magistrat qui, de 1864 à 1883, demeura à la tête du Tribunal Civil d'Angers — homme de haute valeur, particulièrement apte à apprécier les fonctionnaires que sa situation mettait en relations avec lui — exprimait son opinion sur M. Ch. Bouhier. — M. le président Lelièvre a dit et a écrit que, dans sa longue carrière de magistrat, il n'avait jamais rencontré un homme qui méritât autant que M. Ch. Bouhier d'être tenu en estime, à raison de la sûreté de ses relations, de l'exquise probité qu'il apportait à la défense des intérêts à lui confiés, comme aussi du désintéressement avec lequel il mettait ses connaissances juridiques au service des déshérités de la fortune.

M. Ch. Bouhier conserva sa charge jusqu'en décembre 1880. A cette époque, bien qu'il fût encore dans toute la force de l'âge, il se détermina à cesser ses fonctions d'avoué à la suite du profond chagrin que lui avait causé la perte d'un fils, enlevé presque subitement à l'affection de ses parents par une violente attaque de diphtérie. Il crut à ce moment que l'affliction qu'il épouvait ne lui permettrait pas de s'occuper désormais de la direction de son étude avec le soin qu'il y avait apporté jusque là.

Quand il quitta ses fonctions d'avoué, M. Bouhier fut vivement regretté au Palais : chez ses confrères, chez les mem-

Digitized by Google

bres du Barreau, aussi chez les magistrats, il ne comptait que des amis. Il conserva néanmoins des relations avec le monde judiciaire, d'une part, à raison de sa nomination au titre d'avoué honoraire, d'autre part, à raison des fonctions de suppléant du Juge de paix d'un des cantons d'Angers, qu'il accepta de remplir encore pendant plus de trente ans. Ajoutons que ses connaissances juridiques, en même temps que la rectitude et l'impartialité de son jugement, le firent plus d'une fois choisir comme arbitre dans des litiges de nature particulièrement délicate.

Nous savons qu'en 1883 le chef du Parquet de la Cour d'Angers proposa à M. Ch. Bouhier un poste important dans la magistrature, poste qu'à tous égards il était parfaitement digne d'occuper. — M. Bouhier refusa, se contentant d'accepter la fonction bien modeste et non rémunérée de suppléant de Juge de paix. — La Ville d'Angers doit se féliciter de ce refus, car s'il ne s'était produit M. Bouhier aurait dû renoncer à consacrer ses soins à l'administration de la cité et de ses établissements hospitaliers, ainsi qu'il l'a fait jusqu'en 1908.

En 1870, quelque temps après le 4 septembre, M. Ch. Bouhier fut choisi par le Préfet de Maine-et-Loire pour faire partie de la commission municipale chargée d'administrer la Ville d'Angers. Cette commission, instituée par arrêté préfectoral du 20 septembre 1870, compta d'abord vingt membres, ensuite trente-deux membres, et fut présidée par M. Alexis Maillé, élu quelques années plus tard député de Maine-et-Loire.

Le préfet qui avait désigné les membres de cette commission municipale, chargée de la lourde tâche d'administrer la Ville à une époque particulièrement troublée, était un Angevin, M. Henri Allain-Targé. Grâce à ses relations de famille, il lui avait été facile de se renseigner sur le caractère, les aptitudes et les qualités de ceux à qui il allait imposer cette mission; aujourd'hui, en toute

Digitized by Google

équité, il faut le reconnaître, les choix du préfet furent bons.

Cette époque ne peut être comparée à l'époque actuelle, pas plus que la guerre de 1870 ne peut être comparée à celle de 1914. Non seulement, il y a quarante-quatre ans, rien n'avait été préparé en vue de la mobilisation, rien n'avait été prévu pour armer, équiper, habiller, loger les troupes nouvellement et hâtivement formées, non plus que pour assurer le ravitaillement de la population civile et pour parer aux conséquences du chômage de nombreux ateliers, mais il faut aussi rappeler que la population, inconsciente des malheurs qu'entraîne une guerre, n'était nullement animée de cet élan créé par des sentiments patriotiques, élan qui aujourd'hui fait disparaître toute dissension et réunit tous les Français en une même aspiration. En 1870, tout ce qu'il fallait tenter pour créer les éléments de la défense nationale donnait lieu à d'âpres disputes, paralysant tous les efforts; les divers organes de la presse se livraient entre eux chaque jour à des discusions qui se répercutaient dans des querelles individuelles éclatant à chaque instant, dans la rue comme dans tous les lieux de réunion. Cet état d'effervescence, dans une ville de l'importance d'Angers, menaçait de donner lieu aux troubles les plus graves, ainsi que cela se produisit à Lyon, à Marseille et dans quelques autres villes. La seule force publique existant alors, la garde nationale, était composée d'éléments si divers qu'il était difficile de compter absolument sur elle pour le maintien du bon ordre. Il était donc essentiel que la cité eût à sa tête, comme administrateurs, des hommes sages en même temps qu'énergiques.

C'est parce que ces qualités étaient celles qui distinguaient M. Maillé et ses assesseurs, membres de la Commission municipale, que l'ordre a constamment été maintenu à Angers pendant ces six terribles mois qui s'écoulèrent de septembre 1870 à la fin de mars 1871.

Digitized by Google

Nous tenons à nous abstenir ici de toute dissertation politique, ce serait nous écarter de l'unique sujet que nous nous sommes proposé de traiter, — mais en toute sincérité on peut affirmer que les membres de la Commission municipale d'Angers se sont acquittés de leurs pénibles fonctions au mieux des intérêts de la cité.

A la date du 30 avril 1871, la Commission fut remplacée par un Conseil municipal dont les membres furent nommés par les suffrages de tous les électeurs. Parmi les 32 Conseillers municipaux installés dans leurs fonctions aux premiers jours de mai 1871, nous trouvons M. Ch. Bouhier et, hâtons-nous de le dire, à chacun des scrutins auxquels il fut successivement procédé depuis cette époque jusqu'aux élections d'avril 1904 inclusivement, ce mandat fut toujours renouvelé, de telle sorte que M. Ch. Bouhier a constamment représenté une des sections de la Ville d'Angers, pendant cette longue période. Le dernier mandat municipal qui lui fut confié expirait en mai 1908. Il a donc, de 1871 à 1908, c'est-à-dire *pendant trente-sept ans*, occupé ce siège de Conseiller municipal. Ces chiffres parlent assez par eux-mêmes : ils suffisent à prouver en quelle estime M. Ch. Bouhier était tenu dans le collège électoral qui lui a si longtemps confié la gestion de ses intérêts.

Au Conseil municipal, M. Ch. Bouhier a toujours tenu un rôle prépondérant; dès 1871, et fréquemment depuis cette époque, nous le voyons chargé de présenter les rapports sur les affaires les plus importantes, notamment dans toutes les questions intéressant les finances de la Ville. Mais, en outre, à certaines époques nous le trouvons à la tête de l'Administration, d'abord comme adjoint au maire, puis avec le titre de maire. — C'est d'abord en mai 1884. A cette époque, M. Maillé était maire de la Ville; il avait pour premier ajdoint M. Ch. Bouhier, et il est permis d'affirmer qu'alors pas une affaire importante ne se traitait sans avoir été préalablement étudiée par le premier adjoint.

Digitized by Google

Demeuré Conseiller municipal pendant la période de douze années qui s'écoula de 1888 à 1900, M. Ch. Bouhier fut élu maire à la suite des élections d'avril 1900. Le 24 mai 1900, le nouveau maire, lors de son installation à l'Hôtel de Ville, exposait en ces termes quelle attitude lui et ses collaborateurs entendaient prendre à la mairie :

« En m'appelant au poste de maire de la Ville d'Angers, vous m'avez fait un honneur dont je sens tout le prix, mais que je n'ai point recherché, car je ne m'en dissimule ni les charges ni les responsabilités. Si, pour nous montrer dignes de votre confiance, il suffisait de donner beaucoup de travail et de faire preuve d'une constante droiture d'intentions, aucun des membres de l'Administration n'éprouverait la moindre appréhension. — Mais la gestion d'une Ville importante comme Angers est chose grave, complexe et souvent délicate, qui, pour être menée à bien, a besoin du concours et des aptitudes diverses du Conseil entier. Nous n'aurions donc point assumé le fardeau d'une tâche aussi difficultueuse, si nous n'avions compté que sur nous-mêmes; si nous n'avions été réconfortés par cette idée juste que tous ici, sans distinction d'origine, nous sommes associés par la désignation de nos concitoyens dans l'œuvre municipale qui doit nous être commune. Le Conseil et l'Administration, également soucieux de remplir leurs mandats au mieux de l'intérêt général de la cité, uniront, j'en suis sûr, avec bonne foi et bonne volonté, leurs efforts, en vue d'obtenir de ses ressources budgétaires le plus impartial et le plus utile emploi possible, et notre travail en commun n'aura pas et ne peut avoir d'autres visées.

« Il serait prématuré de vous proposer dès aujourd'hui, un programme d'études municipales. Avant tout, nous avons l'obligation de conduire à réalisation complète les résolutions de nos devanciers; la liquidation des opérations engagées par eux s'impose à nous en premier lieu, et nous devons y consacrer nos premières préoccupations. Après,

Digitized by Google

nous pourrons examiner, avec une pleine liberté d'esprit, les améliorations de toute nature qui vous paraîtront, comme à nous, justifiées et praticables, sans autres limites que celles, infranchissables, de la situation budgétaire.

« Au cours des quatres années de notre mandat, il nous sera impossible, à notre grand regret, d'accorder à nos concitoyens toutes les satisfactions désirables et, d'autre part, nous ne serons pas plus que tous administrateurs d'intérêts soit publics, soit privés, à l'abri des erreurs; l'infaillibilité n'est pas de ce monde. Mais ce dont nous sommes certains, c'est que tous, vous et nous, nous aurons toujours arrêté nos résolutions en mandataires probes et laborieux, sans autre but que le bien de notre belle et chère Ville d'Angers. »

« *Mandataires probes et laborieux* », avait-il dit, « *sans autre but que le bien de la Ville* » : voilà la promesse que le nouveau maire, parlant en son nom et au nom de ses adjoints, avait faite en 1900 au Conseil municipal. Cette promesse, elle a été tenue consciencieusement. — Laborieux, ils n'ont cessé de l'être durant quatre années, et la probité de leurs travaux est attestée par les comptes administratifs présentés et approuvés, pour chacun des quatre exercices écoulés de 1900 à 1904. Ce sont là des documents absolument probants, et il suffit de comparer l'état financier de 1900 avec celui de 1904 pour se convaincre que, pendant cette période, la prospérité de la Ville a été la constante préoccupation de ses administrateurs. Ceux-ci cependant n'ont point échappé aux critiques; ils ont même été parfois l'objet d'attaques violentes : il leur suffisait, pour répondre à leurs adversaires, de présenter leurs comptes d'administration et d'établir ainsi, chiffres en mains, quelle avait été leur gestion.

Aussi bien, en quittant ses fonctions de Maire, M. Ch. Bouhier a tenu, dans un rapport sur la gestion des finances de la Ville, du 1er juin 1900 au 1er mai 1904, à rendre

Digitized by Google

compte à ses concitoyens de la façon dont, avec ses collaborateurs, il avait administré la cité.

« Messieurs, dit-il en ce rapport, qui fut en 1904 distribué à tous les membres du Conseil municipal, en prenant place à ce fauteuil le 1er juin 1900, nous vous disions que nous avions avant tout l'obligation de conduire à réalisation complète les résolutions de nos devanciers; que la liquidation des opérations engagées par eux s'imposait à nous en premier lieu et que nous devions y consacrer nos premières préoccupations. Ce n'est pas sans difficultés, vous le savez, que nous avons pu arriver à la réalisation complète des emprunts de 4.289.000 francs et de 247.000 francs. Nous y sommes cependant enfin parvenus et nous avons pu payer, aux diverses échéances, la subvention de 1.450.000 francs promise à l'État pour la construction des casernes et les 100.000 francs, prix d'achat d'un champ de manœuvres, en y ajoutant pour frais de nivellement et autres une somme de 6.328 fr. 50, *prélevée sur nos ressources ordinaires;* nous avons fait exécuter et réglé les 300.000 francs d'améliorations au service de distribution de l'eau de Loire, — payé tous les immeubles acquis pour l'agrandissement du Jardin des Plantes, — le solde des acquisitions faites pour l'aménagement de la place des Halles, — les 200.000 francs d'immeubles acquis en vue de l'élargissement de la montée Saint-Maurice, — fait exécuter et réglé les travaux de construction des Écoles maternelles de Reculée et de la rue Raspail, — les travaux de construction de l'École du Tertre, — payé les immeubles acquis pour l'ouverture de la rue Fénelon et les travaux de construction de cette rue, environ 100.000 francs, — fait procéder au remblaiement de la prairie de l'Abattoir, 85.000 francs, — à l'élargissement et au prolongement de la rue Drouard, — payé les prix d'immeubles et les travaux de voirie, — acquis et payé les immeubles nécessaires à l'élargissement de la rue Saint-Laud, — soldé le

Digitized by Google

compte Aubert et payé, à cet effet, sur les *ressources ordinaires* du Budget, un supplément de 70.000 francs.

« Nous avons enfin traité pour le rescindement de toutes les maisons situées du côté Nord de la rue du Commerce, et acquis la plupart des immeubles nécessaires à l'assainissement du quartier Saint-Jean.

« Il est utile de faire remarquer qu'en outre des suppléments que nous avons dû voter sur les ressources ordinaires du budget, pour compléter certaines dépenses inscrites aux susdits emprunts, nous avons dû également prélever sur les mêmes ressources les intérêts de prix d'immeubles, qui se montent à un chiffre très élevé.

« Puisque j'ai été amené à vous entretenir tout d'abord des emprunts, il me paraît logique d'épuiser cette question.

« L'imposition des 28 centimes 8/10, autorisée par la loi du 27 décembre 1886, arrivait à expiration au 31 décembre 1901 ; sur ces 28 centimes 8/10, 24 centimes avaient été affectés aux emprunts de 4.289.000 francs et de 247.000 francs ; 4 centimes 8/10 restaient donc disponibles au 1er janvier 1902.

« Il nous parut nécessaire de ne pas laisser tomber cette imposition, dont le produit permettait de gager un emprunt de 955.400 francs environ, et c'est dans ces conditions que furent votés les deux emprunts ci-après :

« Emprunt de 655.400 francs, autorisé par le décret du 11 janvier 1903 destiné :

1° A compléter les améliorations apportées au service d'eau de Loire.....	271.725	»
2° Au prolongement de l'égout collecteur de la rive droite de la Maine.....	70.000	»
3° A l'ouverture d'une rue dans l'axe de la caserne de la Brisepotière et de l'élargissement de diverses rues avoisinantes.....	186.000	»
4° A continuer les travaux d'élargissement de la rue Saint-Laud.....	109.500	»
5° Aux frais divers de l'emprunt.....	18.175	»

Digitized by Google

« Emprunt de 300.000 francs autorisé par décret du 11 décembre 1903 et destiné au remblaiement de la prairie acquise pour l'agrandissement de l'Abattoir.

« Sauf le prolongement de l'égout collecteur de la rive droite de la Maine, les travaux compris dans le premier de ces emprunts sont tous exécutés et les acquisitions en majeure partie réglées.

« Quant au projet de remblaiement de la prairie de l'Abattoir, il est actuellement soumis à l'approbation préfectorale et sera sous peu mis en adjudication.

« Deux autres emprunts, mais ceux-là gagés sur les ressources ordinaires, ont été votés : un emprunt de 52.716 fr. autorisé par une loi du 7 avril 1902, et destiné à payer la part contributive de la Ville dans les travaux d'essai de navigabilité de la Loire;

« Un emprunt de 130.000 francs affecté : 1° à l'acquisition de l'immeuble Farge, pour l'élargissement de la rue Saint-Martin; 2° au rescindement des immeubles Boquel et Le Guennec, pour l'élargissement des rues Saint-Denis et des Angles; 3° à l'acquisition de la prairie du Bon Pasteur, en vue de l'agrandissement de l'Abattoir.

« Vous trouverez, annexé au présent, un résumé qui permet de se rendre compte rapidement et en détail des divers travaux votés dans le cours de notre mandat, ainsi que des diverses résolutions que nous avons arrêtées. — Nous examinerons maintenant le budget, dans ses grandes lignes, afin de nous rendre compte des principales variations qui ont pu se produire, depuis quatre ans, dans les recettes et dans les dépenses ordinaires. Je crois devoir, pour qu'il en reste trace dans les Archives municipales, constater ici l'heureuse transformation apportée, à partir de 1902, au texte du Budget; au lieu d'une nomenclature aride, nécessitant à chaque instant des demandes de renseignements et souvent de longues recherches, notre Budget est devenu un guide clair, intéressant à consulter, et qui

Digitized by Google

a notamment l'avantage de faciliter et d'accélérer le travail confié chaque année aux rapporteurs nommés par les Commissions. »

A la suite de cet exposé, M. le Maire présente l'énumération des recettes et des dépenses; nous ne le suivrons pas dans cette seconde partie de son rappor,t, dans laquelle les opérations financières d'un espace de quatre années sont résumées avec une lucidité qui dénote l'Administrateur aux vues larges non moins que prudentes, connaissant admirablement les ressources de la fortune qu'il gère et sachant donner à son budget une élasticité qui permet d'économiser, tout en ne négligeant aucune des créations nouvelles désirées par la population.

Après un tableau comparatif des dépenses ordinaires de 1900 et de celles de 1903, tableau suivi de l'énumération de nombreux et importants crédits votés par le Conseil en vue d'améliorations de toute nature, le rapport se termine sur cette déclaration : « De ce résumé il résulte que nous avons scrupuleusement rempli le programme exposé dans la séance du 1er juin 1900. — Nous avons pu liquider assez rapidement les opérations engagées par nos devanciers, et sans sortir, — comme nous nous l'étions promis, — des limites infranchissables du Budget, — réaliser de nombreuses améliorations.

« Forcément, à notre grand regret, nous avons dû en ajourner d'autres dont nous reconnaissons la grande utilité. Il appartiendra à nos successeurs de les accomplir. »

Il nous a semblé que nous ne pouvions mieux résumer l'œuvre de M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, de 1900 à 1904, qu'en reproduisant les principales parties de ce remarquable rapport, qui est le fidèle compte rendu des efforts tentés par lui pendant cette période en vue d'assurer la prospérité de la Cité.

Pendant ces quatres années de mairat, aucune considération n'a détourné M. Ch. Bouhier de la voie qu'il

Digitized by Google

s'était tracée et jamais, au cours de ce dur et incessant labeur, il n'a donné le moindre signe de fatigue. Pourtant lorsqu'il avait pris possession de ce siège de Maire, en 1900, il était âgé déjà de soixante-sept ans, et il était bien légitime qu'il aspirât à se reposer. C'était un fin lettré, et il avait spécialement le goût des études historiques; combien il lui eût été agréable, après la vie laborieuse qu'il avait menée jusque-là, de goûter enfin le repos, en consacrant la dernière période de son existence à la vie de famille et à des études auxquelles il avait toujours désiré se livrer en toute liberté ! Mais il avait accepté un mandat qui devait absorber tous ses instants; il s'était fait une loi de se dévouer entièrement à l'accomplissement de ce mandat, dût-il y épuiser ses forces, — et c'est ce qu'il fit.

En dehors des périodes pendant lesquelles M. Ch. Bouhier occupa le poste de premier adjoint, et ensuite celui de maire d'Angers, il fut délégué par le Conseil municipal comme membre de la Commission administrative des Hospices.

Avec le zèle et le soin qu'il mettait en toutes choses, il remplit ces fonctions, d'abord de 1880 à 1884, puis de 1896 à 1900, et enfin de 1904 à 1908, soit pendant trois périodes de quatre années chacune. M. Ch. Bouhier s'intéressa tout particulièrement à cette administration de l'hôpital et de l'hospice des vieillards. Au cours des douze années pendant lesquelles il exerça ces fonctions d'administrateur, il étudia tous les rouages des divers services de cet important établissement charitable. Il participa à la réfection du règlement, à la reconstitution du service des épileptiques, à celle du service des enfants assistés, à l'étude des agrandissements nécessités par l'augmentation de la population hospitalière; il proposa à la Commission, après les avoir soigneusement préparés, divers projets de restaurations et de créations nouvelles; il suivit et dirigea pendant plusieurs années les opérations de réalisation d'un important legs universel fait aux Hospices, dont la

Digitized by Google

liquidation avait entraîné de multiples litiges; enfin il s'occupa spécialement de la confection des budgets de l'établissement hospitalier.

L'énumération encore incomplète de ces divers travaux ne résume que bien trop sèchement le rôle occupé par M. Ch. Bouhier à l'Administration des Hospices; mais les traces des services rendus par lui à cet établissement ne sont encore nullement effacées, malgré que les plus récents remontent à plus de six ans, puisque c'est en mai 1908, en même temps qu'expirait son mandat municipal, qu'ont pris fin aux Hospices les fonctions de M. Ch. Bouhier, exercées pour la première fois en 1880. Qu'on interroge encore aujourd'hui les quelques survivants de ses anciens collègues à la Commission hospitalière, ou bien les médecins et chirurgiens ayant dirigé, depuis 1880, les services de santé des hôpitaux angevins; qu'on interroge les fonctionnaires attachés depuis longtemps à l'établissement; qu'on fasse appel à la mémoire de la vénérée supérieure des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, ou à la mémoire de son assistante, la bonne Sœur Madeleine, que toute la Ville d'Angers connaît et respecte, unanimement tous diront que M. Ch. Bouhier a laissé aux Hospices le souvenir d'un administrateur de très haute valeur, d'un véritable bienfaiteur.

Il ne suffisait pas à M. Bouhier de donner ses peines et ses soins à l'administration de la Ville d'Angers ou des établissements hospitaliers, il trouvait encore le temps de faire bénéficier de ses connaissances juridiques et des études économiques auxquelles il aimait à consacrer les soirées qui lui restaient disponibles, une association angevine dont il avait accepté la direction, nous voulons dire la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Maine-et-Loire. Il avait dans le poste de président de cette chambre syndicale succédé à son ami, M. le député A. Maillé, et, pendant quinze ans, il a occupé cette présidence avec un

Digitized by Google

zèle inépuisable. C est lui qui, en 1883, avait élaboré les nouveaux statuts de cette chambre syndicale, dont il exposait le but en ces termes : « La Chambre des Entrepreneurs en bâtiments de la Ville d'Angers et du département de Maine-et-Loire est constituée pour veiller aux intérêts généraux des constructeurs et pour aider de ses lumières et de son expérience ceux de ses membres qui s'adressent à elle. Elle examine et concilie, si faire se peut, toutes les affaires se rattachant à l'exécution des travaux, à l'appréciation de leur valeur et à l'interprétation des tarifs ou des marchés qui lui sont renvoyés par les tribunaux, ou qui lui sont soumises directement par les parties. Elle se propose d'établir dès qu'elle possédera des ressources suffisantes, des cours théoriques et pratiques à l'usage des ouvriers et contremaîtres et de propager par des publications dans le département de Maine-et-Loire, l'emploi des meilleures méthodes et des meilleures matières, ainsi que la connaissance de tous les perfectionnements nouveaux. » — Ce même règlement prévoyait les menaces de grèves et très sagement il prescrivait les mesures que, dans cette occurrence, les membres du Conseil de la Chambre Syndicale devraient prendre pour discuter les demandes des ouvriers, les admettre ou rejeter suivant les cas et aviser aux moyens d'obtenir une solution amiable.

Plus tard, et lorsque le Parlement discuta la loi relative aux accidents du travail, M. Ch. Bouhier, au nom de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Maine-et-Loire, adressa au Sénat un remarquable travail, dans lequel il avait signalé les observations suggérées par le projet que la Chambre des Députés avait voté.

Lorsque, en 1899, M. Bouhier, dont tous les instants étaient alors consacrés à la vice-présidence de la Commission des hospices, crut devoir prier ses collègues de la Chambre syndicale de le décharger de la présidence effective, il fut nommé président honoraire et il continua encore pen-

Digitized by Google

dant de longues années à témoigner à cette institution l'intérêt qu'il lui avait précédemment porté et à aider ses successeurs de ses conseils éclairés.

M. Ch. Bouhier avait dit un jour à la Mairie, lors d'une séance du Conseil Municipal. « Nous ne devons envisager comme récompense de nos efforts que la satisfaction intime des services rendus et l'unique témoignage de notre conscience. » Beaucoup de citoyens qui ont donné de bien moindres efforts pour la chose publique ont reçu d'éclatantes récompenses honorifiques; mais lui, qui pendant des années a consacré gratuitement tout son temps à la gestion des intérêts d'une ville de plus de quatre-vingt-mille habitants, se condamnant à rester du matin au soir rivé à son incessant labeur dans son cabinet de la Mairie, écoutant et enregistrant chaque jour les demandes, les réclamations, les plaintes formulées par ses concitoyens, s'appliquant à donner à ces démarches les suites qu'elles pouvaient comporter équitablement, s'imposant le soin de rédiger de sa propre main, tous les projets de traités à conclure au nom de la ville, lui, M. Ch. Bouhier, n'a reçu aucune des distinctions que comportait un tel dévouement : on ne lui en a pas offert; il se serait bien gardé de faire, ou autoriser, même indirectement, la moindre démarche pour en obtenir.

Avec la philosophie dont il avait ainsi formulé le principe en ces paroles que nous venons de rappeler, il s'est estimé « suffisamment récompensé par la satisfaction intime des innombrables services qu'il avait rendus et par le témoignage de sa conscience ».

Toutefois quand, en mai 1904, il eut quitté le fauteuil si dignement occupé par lui, à la Mairie, quelques-uns de ses amis, de ceux qui avaient été ses collaborateurs et de ceux dont la respectueuse sympathie l'avait toujours accompagné depuis le début de sa carrière, se réunirent pour lui offrir un bronze d'art en mémoire de son long et inaltérable dévoûment aux intérêts de la cité, et il nous a été donné d'acqué

Digitized by Google

rir la certitude que M. Ch. Bouhier, avait été extrêmement sensible à cette modeste manifestation de sympathie. Sachant qu'il ne faut jamais compter sur la reconnaissance publique, il lui fut doux de constater que ses amis lui étaient restés fidèles : en sage qu'il était, il estima que l'amitié est préférable aux honneurs.

A la tête du cortège qui, le 16 novembre 1914, conduisait au champ du repos l'ancien Maire d'Angers, marchait courageuse, malgré les sanglots qu'elle réprimait à grande peine, celle qui pendant cinquante ans avait été la compagne dévouée de M. Charles Bouhier, celle qui, par son intelligente affection, l'avait soutenu aux jours d'épreuves, celle qui avait su lui rendre moins amère l'ingratitude d'anciens camarades oublieux des services rendus, celle qui avait pleuré avec lui aux jours de deuils cruels, comme elle s'était réjouie avec lui lors du succès des enfants ou aux heures d'événements heureux de famille. Mme Ch. Bouhier, était accompagnée de sa fille et de son gendre, M. et Mme Tourneux, de sa belle-fille, Mme Roger Bouhier, et de deux de ses petits-enfants. Mais, hélas ! dans le groupe des parents, deux places étaient vides : MM. Roger et Alain Bouhier, n'avaient pu venir donner le dernier adieu à leur père bien-aimé. Ils n'avaient pu quitter le poste que chacun d'eux occupait à ce moment, face à l'ennemi. L'aîné, capitaine au 277me régiment d'infanterie, commandait sa compagnie dans des tranchées voisines de Nancy; le plus jeune était retenu dans les Flandres, à l'État-Major du 9e corps d'armée. Si ces lignes leur passent sous les yeux, ce leur sera peut-être une consolation de savoir que les éminents services rendus pendant de longues années à leur ville natale par l'éminent administrateur que fut leur père n'ont pas été oubliés de tous leurs concitoyens, et d'en trouver la trace trop faiblement relevée dans ces pages.

Novembre 1914.

A. B.

Digitized by Google

Digitized by Google

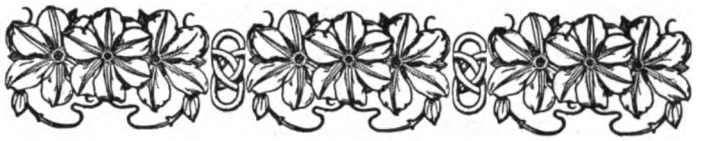

Poésies

Légende de la Chaperonnière

La Chaperonnière est un manoir féodal, situé entre Jallais et Beaupréau, sur la rive gauche de l'Èvre, et son nom lui vient de l'ancienne famille Chaperon (d'argent à trois chaperons de gueules).

Célestin Port.

Quel joli pays de verdure
Que le Bocage vendéen,
Tout pendant que le printemps dure !
Moi, je l'aime comme un Éden !
Chemins creux bordés d'aubépines,
Coteaux verts pleins de genêts d'or,
Vieux châteaux tombés en ruines
Où l'écusson se lit encor;
Pays doux mais plein de vaillance,
Où beaucoup de sang fut versé;
C'est là qu'on tient à sa croyance
A tout ce qui touche au passé !
Tout en filant les quenouillées,
Pour charmer les heures du soir,

Digitized by Google

Au coin du feu, dans les veillées,
On a les chansons du terroir,
La complainte ou bien la légende,
Récits naïfs et merveilleux,
Où parfois, sans qu'on s'en défende,
L'esprit s'envole aux pays bleus.
Et voilà toute ma préface;
La légende, on l'apprend ainsi.
Un soir au retour de la chasse,
On m'a raconté celle-ci.

C'était au temps lointain de la Chevalerie,
Au temps de ces seigneurs, coureurs de grand chemin,
Qui se bardaient de fer pour une fâcherie,
Toujours la lance au bras ou l'épée à la main,
Jean Chaperon, seigneur de la Chaperonnière,
Qu'on avait surnommé le *Petit Chaperon*,
Pour sa petite taille, avait la mine fière,
Le cœur noble et la main vaillante d'un luron;
Et, quand il se dressait bien droit dans son armure,
Sur un bon destrier, pour partir au combat,
Il ne paraissait point de trop courte stature,
Et c'était un malin jouteur, un fier soldat.
Aussi, tous ses exploits lui faisaient renommée;
Quand vint l'amour, qui met notre cœur en émoi,
Il n'eut pas à prier longtemps la bien-aimée;
La damoiselle aussi l'aimait; il prit sa foi.
Vivre à deux, dans un nid que l'amour fait si tendre,
Chaperon, mon seigneur, en auras-tu le temps?
Un messager te vient chercher et, sans attendre,
Ton Suzerain t'appelle avec les combattants;
Les Maures, sais-tu bien, les Maures en Espagne,
Sont armés, sont debout contre la chrétienté;
Dis adieu, dis adieu bien vite à ta compagne;
Hésiter, tu ne peux, ce serait lâcheté.

Digitized by Google

Le pauvre chevalier soupira plein de peine,
Mais, brisant son anneau tout de suite en deux parts,
Gardez-m'en la moitié, dit-il, ma châtelaine,
En souvenir de moi, gardez-la, car je pars.
Et la dame lui dit : « Mon seigneur, je vous aime,
Vous partez, mais voyez les larmes de mes yeux,
Oh ! je vous attendrai, je suis à vous quand même,
Et seul votre retour fera mes jours joyeux. »
Son destrier, la *Pie*, à robe blanche et noire,
Était prêt ; il monta ; son cœur allait plier,
Car la Dame était là, blanche comme l'ivoire ;
Puis il partit, suivi de son seul écuyer.....

Hé ! mais que fait-il donc par delà la montagne,
Le seigneur Chaperon ? Sept ans se sont passés,
Nous n'avons pas reçu de nouvelles d'Espagne...
La belle châtelaine a les yeux délassés,
Quoiqu'elle ait tant pleuré sa mort triste et lointaine.
On la plaignait d'abord, on l'obsède à présent ;
Il lui faut un mari, bien sûr, malgré sa peine ;
Aussi, pour en finir, et tout en gémissant,
Et pour rendre la vie à la Chaperonnière,
Dont le pauvre seigneur est mort, on ne sait où,
Au temps fleuri, quand vient la saison printanière,
Elle accepta la main d'un haut baron d'Anjou.

Donc, le jour est venu de ce beau mariage.
Dans la cour du château, les conviés joyeux,
Le ban, l'arrière-ban, et tout le vasselage,
Font liesse, et chacun se livre à mille jeux ;
Quand soudain, sans que nul n'y songe, à la chapelle
La choche sonne. O ciel ! Qui peut sonner ainsi ?
La cloche sonne seule ; oui, voyez, la tourelle
Est déserte ; tudieu ! Quel prodige est ceci ?
Parmi les conviés, pas un seul n'est impie,

Digitized by Google

Tous les gens de la fête ont la stupeur au front,
Car quelqu'un a crié : j'entends hennir la *Pie*
Du petit Chaperon

Or, le nouveau venu, qui seul et sans message,
Franchit si fièrement l'enceinte du château,
Poudreux, bardé de fer et le hâle au visage,
Coupe court et se rend vers l'église au plus tôt;
A cheval, sous la nef, portant un reliquaire
D'or, il le va poser gravement sur l'autel,
Pour accomplir un vœu sacré qu'il a dû faire,
Puis il se signe et marche à la cour du castel.
Et de rire, parmi les jouvenceaux en fête,
Car il est si petit ce porteur d'éperon,
Qu'on pourrait à coup sûr lui sauter sur la tête;
On le raillait..... « Je suis le seigneur Chaperon,
Dit-il, je veux savoir pourquoi dans ma demeure
Cette foule et pourquoi ce plaisir si bruyant;
Qu'on m'aille prévenir ma femme tout-à-l'heure,
Mon cœur au moins pourra s'ouvrir en la voyant. »

Las ! Chevalier, toi qui pendant la longue guerre,
Pour te réconforter dans les jours assombris,
Rêvais et revivais ton bonheur de naguère,
Toi qui te souvenais des adieux attendris,
Et comme un talisman pour te relever l'âme,
Dans ce pays lointain où s'écoulaient tes jours,
Toi qui disais le nom caressant de ta Dame
Et qui n'oubliais pas, et qui l'aimais toujours,
Chevalier, croirais-tu qu'en ta propre demeure,
Cette femme, aujourd'hui, ne porte plus ton nom?
Et la chose est pourtant réelle, que je meure !
Et malgré tout ton cœur se révolte et dit non.

Or, à présent, qui donc va te rendre justice?

Digitized by Google

Le seigneur Chaperon, dans un trouble très grand,
Demande son rival afin qu'on l'avertisse.
Grave, pâle, il lui dit : « Vidons ce différend.
Cette femme, tous deux nous sommes jaloux d'elle,
Moi je suis chevalier, et vous l'êtes aussi,
Voici des dés, jouons entre nous l'infidèle,
Que le hasard décide ! Acceptez-vous ainsi? »

Que va-t-il se passer? Soudain la châtelaine,
Éplorée, à son tour arrive devant lui.
« Quoi, dit-il, tout l'amour dont votre âme était pleine,
O Madame, est-ce vrai qu'il est mort aujourd'hui,
Et qu'il n'en reste rien comme d'une fumée? »
Puis, tout à coup, serrant sa femme entre ses bras,
Le chevalier s'enfuit avec sa bienaimée,
Il s'enfuit, il l'emporte et ne reparaît pas.....

Mais qu'advint-il après? Lorsqu'on me le demande,
Je réponds : Nul ne dit ce qu'ils sont devenus,
Mais on aime à penser, comme fait la légende,
Qu'ils ont pu vivre heureux dans des lieux inconnus

Paul Drouet.

Digitized by Google

Digitized by Google

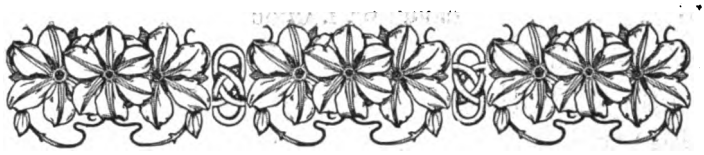

Les Chapelles et les Chapellenies

du Bourg-d'Iré sous l'Ancien Régime

(*Suite et fin*)

VIII

La Chapelle de Saint-Jean

De toutes les anciennes chapelles du Bourg-d'Iré la plus célèbre et la mieux connue est la chapelle de Saint-Jean. Elle se trouvait au village qui porte encore aujourd'hui le nom de village de Saint-Jean. Au milieu de ses deux agglomérations de maisons qui s'étagent sur les deux versants de la Verzée et donnent au Bourg-d'Iré son aspect pittoresque, dominaient l'église paroissiale et la chapelle de Saint-Jean.

A l'aide des documents que nous avons pu recueillir, il est assez facile de reconstituer l'histoire de celle-ci depuis sa fondation jusqu'à sa disparition. La chapelle de Saint-Jean tient son origine de Messire Jean Chappeau. Celui-ci est le premier curé du Bourg-d'Iré dont on connaisse le

Digitized by Google

nom. On trouve sa signature sur les plus anciens registres de l'État-Civil de cette paroisse, qui remontent seulement à 1610. Mais on ignore en quelle année ce prêtre vint au Bourg-d'Iré. Il y était déjà en 1577. On sait en effet que, « par acte passé le 17 septembre 1577 devant Laurent Greslard et Jacques Pihu, notaires, un échange fut fait entre Guillaume de la Saugère, seigneur du Bourg-d'Iré et Messire Jean Chappeau, doyen du Bourg-d'Iré [1] ». Messire Chappeau mourut en 1629 et non en 1623, comme l'écrit Célestin Port. En 1621 il avait résigné sa cure en faveur d'un de ses neveux, René Jousseau. Un document de premier ordre, l'inscription latine d'une belle plaque de cuivre [2], nous fait connaître que Jean Chappeau avait chargé son neveu de bâtir la chapelle de Saint-Jean. En voici la traduction :

« Le 22 octobre 1629 est mort vénérable Jean Chappeau prêtre-doyen de Candé et curé des paroisses du Bourg-d'Iré et de Noyent-la-Gravaire [3]. Il confia à René Jousseau, son neveu et successeur, le soin d'ériger la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et d'y placer sous sa dépendance deux chapelains chargés de prier pour le repos de l'âme du fondateur et de ses amis, le premier tous les jours de la fête de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, ainsi que tous les vendredis, le second, à toutes les fêtes de la Très sainte Vierge, mère de Dieu, ainsi qu'un jour chaque

[1] D'après l'inventaire des biens titres et papiers de M. Boisard curé du Bourg-d'Iré, dressé en décembre 1747, par Me Poilièvre notaire au Bourg-d'Iré.

[2] Cette plaque mortuaire, gravée par Lamy, est au presbytère du Bourg-d'Iré.

[3] La doyenné de Candé fut annexé vers le XIVe siècle à la cure du Bourg-d'Iré. Il comprenait 65 paroisses et 20 prieurés. Jusqu'à la Révolution la paroisse de Noyant la Gravoyère fut une succursale du Bourg-d'Iré. Un vicaire desservant y résidait. (Voir notre article de la *Revue de l'Anjou*, Septembre 1911.)

Digitized by Google

semaine au point du jour. Il imposa de plus à l'église principale du Bourg-d'Iré l'office et la messe des Morts au jour anniversaire de sa mort et prescrivit de chanter un suffrage, après le retour de la procession du premier dimanche de chaque mois, à son tombeau, près des marches du grand autel. Qu'il repose en paix ! »

Deux chapelains devaient donc desservir les deux autels de la chapelle de Saint-Jean qui étaient dédiés l'un à Saint Jean-Baptiste, patron du fondateur, l'autre à Notre-Dame.

Les deux actes de fondation furent passés devant notaire [1]. L'on n'a pas retrouvé l'acte de la fondation de la chapelle proprement dite de Saint-Jean-Baptiste, mais on a gardé une copie de l'acte de fondation de la chapelle de Notre-Dame passé devant Jean Hiret, curé de Challain et notaire [2]. Voici la teneur de cet acte intéressant :

« Acte de la fondation de la chapelle Notre-Dame par Jean Chappeau, doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré 1627 :

« Le 13 juillet 1627, après-midi, devant nous, Jean Hiret, prestre, notaire appostolique, juré, registré, immatriculé à Angers, suivant l'édit du Roi, curé de Challain

[1] L'inventaire des papiers de défunt Marchand, doyen du Bourg-d'Iré, dressé par Me Poillièvre le 21 août 1776, porte à la page 13 : « 4 pièces en papier marqué dont 2 sont fondation des chapelles de Saint-Jean et de Notre-Dame de cette paroisse et les deux autres réquisitions de présentation et collation des dites chapelles. G. G. »

Le *Pouillé général* des bénéfices de la France, imprimé en 1626, signale « la chapelle fondée par Chappeau » t. III, p. 247. Il s'agit de la chapelle proprement dite de Saint-Jean qui fut antérieure de plusieurs années à la fondation de la chapelle de Notre-Dame.

[2] Jean Hiret, né à Chazé-sur-Argos le 8 avril 1562, docteur en théologie, chanoine-curé de la Trinité d'Angers en 1597, fut curé de Challain-la-Potherie de 1608 à 1634. Il est l'auteur du célèbre livre *Des Antiquités d'Anjou* dont les deux éditions fort rares ont été publiées par Anthoine Hernault, imprimeur du Roi, à Angers, la première en 1605 et la seconde en 1618.

Digitized by Google

et y demeurant fut personnellement établi messire Jean Chappeau, prestre ci-devant doyen rural de Candé et curé des églises des paroisses du Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère, du doyenné, demeurant en la maison presbytéralle de la ditte paroisse du Bourg-d'Iré [1], près lequel Chappeau de son bon gré, franche et libéralle volonté a présantement et par ces présantes fondé lequel et donné à Dieu à perpétuité une chapelle ou chapellenie qui s'apellera du nom de Notre-Damme mère de Notre-Seigneur, qu'il veut et entend estre desservie en la chapelle qu'il a fait faire et bâtir près le bourg du Bourg-d'Iré, qui est du titre de Saint-Jean-Baptiste. A la charge, que le chaplain qui en sera pourvu demeurera tenu, obligé à perpétuité de dire touttes les semmaines une messe à l'heure de sept heures du mattin, en la ditte chapelle, chacuns jours de lundi, de l'office du jour ou de l'office des trépassés.

« Et pour ce faire le dit Chappeau donne, cède, quitte, délaisse et transporte et par ces présantes donne le lieu et closerie de la Bodinnière, sise et située en la paroisse de Combrée, lequel lieu lui appartient comme il en a cy-devant joui et jouit cy encore à présant. Lequel lieu est composé de maisons, jardins, terres, prés et vignes, lequel lieu il avoit acquis de Jean Haton, écuier, seigneur de la Mazure, et de défuncte demoiselle Renée du Tertre. Sans réserver rien du dit lieu, sçavoir de ce qui est porté dedans le contrat d'aquêt, d'iceluy et aussi tout ce qu'il a acquis de terre vignes, et autres choses proche le susdit lieu, lequel est à présant demeurant Pierre Colombeau, closier, et tout ainsi qu'il en jouit, à la charge d'entretenir bien et dûment les maisons du dit lieu de réparations et les terres de bonnes clostures.

[1] Cette maison est encore aujourd'hui le presbytère, mais elle fut incendiée en partie pendant la révolution (voir rapport du Sous-Préfet de Segré 1803)

Digitized by Google

« *Item* veut et ordonne le dit Chappeau qu'il soit pris sur les meubles ou immeubles la somme de cent livres une fois payé, laquelle somme sera amployée pour achepter un logis en la paroisse du dit Bourg-d'Iré, proche de la susditte chapelle Saint-Jean-Baptiste si faire ce peut [1]. Laquelle somme de cent livres, les exécuteurs de son testament prenderont et emploiront en l'achat de la ditte maison par l'avis et en la présance de celui qui sera pourvu de la ditte chapelle du titre Notre-Damme, et retenant le dit Chappeau l'antière disposition de la ditte chapelle, sa vie durant.

« Veut et entend le dit Chappeau que Me Mathurin Bellier, prestre [2], son nepveu, soit le premier chapelain de la ditte chapelle et qu'apprès lui elle soit présantée par les deux plus proches parants du dit Chappeau, l'un du costé paternel, et l'autre du costé maternel, avec le procureur de fabrique de la paroisse du Bourg-d'Iré qui lors de vaquense sera en charge, qui ne la pouront présanter qu'à un prestre ou clerc qui sera jugé par eux le plus proche parant du dit Chappeau fondateur en la collation provision, instruction et tout autre disposition en appartient entièrement au doyen de Candé et à ses successeurs à perpétuité.

« Veut aussi par ces présantes qu'apprès que (l'un de) ceux du costé paternel aura possédé la ditte chapelle, il en serait apprès lui présanté un du costé maternel sans qu'il s'y commette aucuns abus ny qu'il soit encore dérogé à ses affections et présantes volontés. Pairra le dit chapelain les cens, rantes et devoirs deüs aux seigneurs des fiefs dont dépendent et dépendront les dittes choses. Seront suppliés les dits seigneurs des fiefs ès quels fiefs sont ou

[1] Pour cette maison du chapelain voir plus loin.

[2] Vicaire en Noyant-la-Gravoyère de 1635.

Digitized by Google

seront les choses cy-dessus dittes de vouloir indemniser les dittes terres et choses cy-dessus dittes. Laquelle chapelle cy-dessus le dit Chappeau a dit valoir de revenu annuel pour le moins la somme de soixante livres tournois et qu'il en a par plusieurs fois autant refusé de ferme par chacuns ans.

« Veut et entand le dit Chappeau que le dit Bellier et ses successeurs entretiennent pour une moitié la chapelle de Saint-Jean, qu'il a fait faire, des réparations, et aussi le simetière de closture et aussi encore les ornements de la ditte chapelle et le chapelain de Saint-Jean pour l'autre moitié.

Veut et entand le dit Chappeau que René Jousseau clerc, fils de François Jousseau et de défunte Renée Rayer, soit le premier chapelain de la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et qu'apprès lui la fondation de la ditte chapelle de Saint-Jean sera servie pour la nomination portée en la suditte fondation et testament à laquelle fondation et tout ce que dessus; et d'y tenir et garder de point en point, et d'article en article. Et le tout fait sous le bon plaisir de Notre Saint-Père le Pape et Saint-Siège apostolique renonciation et obligation, et foy jugement et condamnation.

Et fait et passé en la maison presbitéralle du Bourg-d'Iré, demeure du dit Chappeau fondateur. En la présance du susdit sieur Mathurin Bellier qui a la ditte fondation et les charges portées et le présent fait, et de vénérable et discret messire René Jousseau, prestre doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré et Noyant ses annexes, qui a aussi consanti et accordé la présante fondation et accepté la collation pour lui et ses successeurs. Présents aussi messire Pierre Moreau, prestre et honorable homme Jean Jamet, sieur de la Bazinnière [1], demeurant respec-

[1] Époux de Renée Gabory, avocat au Siège présidial d'Angers, mort au Bourg d'Iré, le 28 octobre 1661.

Digitized by Google

tivement en la ditte paroisse du Bourg-d'Iré, fors le dit Bellier qui est demeurant en la paroisse de Saint-Aubin du Pavoil, témoins. Ont signé la minute des présantes, Jean Chappeau, René Jousseau, Moreau, sieur Bellier, Jamet, Le Royer, Jean Hiret. La ditte copie a esté tirée d'une autre qui a esté collationnée sur l'original en présance de honorable homme René Le Manceau, et elle lui a esté rendüe apprès la ditte collation faitte par nous Jean Evelard, notaire de la Baronnie de Pouancé et Jacque David, notaire de la Baronnie de Candé, le 10e jour septembre 1667. Signé : Evelard, notaire; David, notaire. »

Ces deux précieux documents, l'acte de fondation de la chapelle Notre-Dame et l'inscription mortuaire indiquent clairement en se complétant l'un l'autre les clauses spirituelles voulues par Messire Chappeau. Le chapelain de Notre-Dame avait l'obligation de dire la messe chaque lundi matin et aux fêtes de la Sainte Vierge pour le repos de l'âme du fondateur et pour ses parents et amis et celui de la chapelle proprement dite de Saint-Jean devait dire la messe aux mêmes intentions chaque vendredi matin, ainsi qu'aux fêtes de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean l'Evangéliste. La petite cloche de la chapelle annonçait cette messe qui était célébrée à 7 heures.

Pour qu'ils puissent remplir leurs obligations, les chapelains percevaient les revenus fixés par le fondateur. Au chapelain de Notre-Dame était assuré le temporel de la ferme de la Bodinière. Un bail consenti le 7 février 1735 par le titulaire, Charles Pouriats, demeurant à la Bodinière afferme la closerie pour la somme de 40 livres, « sous la réserve seulement d'une chambre haute, d'un petit cellier, la loge près le pressoir, la vigne et deux planches de jardin aboutant au four du même lieu et des arbrisseaux qui sont dans le jardin et que le bailleur s'est retenu. »

Quarante ans plus tard, en 1776, ce temporel sera affermé 185 livres. Sur le temporel de la chapelle de Saint-Jean

Digitized by Google

on n'est renseigné que par des baux. Ce temporel, qui comprend la maison de Saint-Jean, une autre maison et des terres du Bois-Bodin et deux journaux de terres au Gresbleau sur le Tremblay, est affermé 65 livres en 1757, 60 en 1776, et 72 en 1787. Les *Pouillés* donnent un chiffre inférieur à la réalité. Celui de 1783 attribue 20 livres de revenu à la chapelle de Saint-Jean. Le Pouillé manuscrit de la bibliothèque de M. le chanoine Nau, curé de Candé, (sans date mais probablement antérieur au précédent), dit que « la chapelle Notre-Dame ou Saint-Jean » avait un revenu de 10 livres seulement. Le *Rôle des rentes* (1707)[1], qui fait connaître la part contributive de l'Anjou dans le don gratuit du clergé de France, inscrit « la chapelle de Notre-Dame et la chapelle de Saint-Jean » pour la somme de 27 sols. C'était déjà le chiffre fixé pour la chapelle de la Bourgeoisie et la chapelle de la Bigeottière.

Le document, cité plus haut, suggère quelques autres réflexions. Il ne fait rien connaître des motifs qui poussèrent messire Chappeau à fonder la chapelle du Saint-Jean. Le fondateur voulait sans doute répondre aux vœux des habitants du village et satisfaire leur pieté. Saint-Jean avait alors plus d'étendue qu'aujourd'hui. Il ressemblait au village d'il y a soixante ans tel que l'ont connu nos anciens à l'époque où M. de Falloux commença d'acheter les nombreuses maisons et pièces de terrain qui s'étendaient au bas de la vaste prairie du château. Par ailleurs les communications n'étaient par toujours faciles entre le village de Saint-Jean et le bourg proprement dit. La route neuve n'existait pas; le pont était souvent endommagé et la Verzée s'étendait en marécage jusqu'au calvaire actuel du jardin du presbytère [2]. Le vénérable M. Chappeau qui,

[1] Manuscrit appartenant à M. l'abbé Houdebine, professeur au collège de Combrée.

[2] Voir par exemple un procès-verbal de dégradations de la levée et du pont du Bourg-d'Iré, dressé le 11 déc. 1770 : « Les grandes eaux ont

Digitized by Google

de sa maison, avait constamment devant les yeux le village de Saint-Jean, pensa qu'une chapelle le couronnerait dignement et utilement. Sans aucun doute en effet la proximité de la chapelle favorisa la piété des habitants du village de Saint-Jean. Et l'on aime à constater que c'est à l'ombre de cette chapelle qu'eut lieu la naissance et s'écoula la pieuse enfance d'une des plus pures gloires du Bourg-d'Iré, Yves Bouvier, curé de Maumusson, qui mourut martyr à la fin de la Révolution [1].

Tout en pensant aux habitants de Saint-Jean, Messire Chappeau n'oubliait pas ses neveux. Voyant qu'il en avait un certain nombre dans la cléricature et espérant qu'il en serait toujours ainsi dans sa famille, il leur réserva strictement les chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Jean. Le népotisme de M. Chappeau dans ses fondations était conforme aux mœurs du temps. Mais il ouvrait la porte aux abus. On peut regretter que de simples clercs tonsurés comme François Jousseau et Charles Pouriats aient pu être bénéficiaires de chapellenies comportant la célébration de plusieurs messes. Il semble que le bénéficiaire aurait dû pouvoir s'acquitter personnellement de cette obligation. Conformément à la volonté du fondateur, le curé du Bourg-d'Iré resta le patron de la chapelle de Saint-Jean. D'accord avec les plus proches parents il présentait le candidat à l'évêque, seul collateur enfin

dégradé le pont et la chaussée dépendant du moulin à eau situé sur la rivière de Verzée entre le village de Saint Jean et le bourg. L'espace sur le pont insuffisant à beaucoup près de ce qu'il faudrait.... Le coin de la levée vers le bourg, adjacent à la maison du Ponceau, a été aussi détérioré par l'eau venant du bourg, parce qu'avec la levée l'on a bouché le cours de l'eau et qu'il est nécessaire de lui faire un passage en pierre et non en terre comme on avait fait, sans quoi elle endommagera toujours le haut et coin de la levée... »

[1] Voir biographie de M. Bouvier dans Dom Chamard, *Les Saints Personnages de l'Anjou*, t. III, et *La Vie de M. Souffrand*, curé de Maumusson, chez Mellinet, à Nantes, nouvelle édition, 1905.

Digitized by Google

de compte. Mais, à mesure qu'on s'éloignait de la date de fondation, l'établissement de la parenté des candidats à la chapellenie devint moins aisé et l'on vit surgir des différends entre le curé du Bourg-d'Iré et la famille du bénéficiaire. Nous en avons un exemple typique dans l'affaire Boisard-Morillon qui mérite d'être racontée tout au long.

A la fin de l'année 1735, les deux chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Jean se trouvaient vacantes. Messire De Launay de la Balluère, titulaire de la chapelle de Saint-Jean, était mort en octobre, et Charles Pouriats, titulaire de la chapelle de Notre-Dame en décembre. Un jeune clerc du Grand Séminaire d'Angers, Joseph François Morillon, se présenta pour recueillir cette double succession. Mais il fut refusé par Messire Boisard, curé du Bourg-d'Iré, qui patronnait Jean Jarry, ancien curé de Ménil [1]. L'abbé Morillon, fort de son bon droit, comme étant le plus proche parent du fondateur, requiert Me René Pouriaz, notaire à Segré et ses parents les plus proches comme témoins et présentateurs. Et il se rend avec eux le 11 mars 1736 chez M. Boisard pour leur faire constater son refus. Armé du procès-verbal de cette visite, dressé par le notaire et signé par les témoins, Joseph Morillon en appelle à Mgr de Vaugirault évêque d'Angers qui lui confère aussitôt les deux chapellenies par deux ordonnances du 13 mars.

Le procès-verbal du refus de M. Boisard et les ordonnances épiscopales nous donnent si bien l'idée des litiges d'autrefois entre curés et chapelains que nous les transcrivons en entier :

« Le 11 mars 1736, sur les huit heures et demy du matin devant nous, René Pouriaz, notaire royal apostolique du diocèse d'Angers, receu en la sénéchaussée et siège présidial du dit Angers résidant à Segré, soussigné, a comparu

[1] Joseph Louis Boisard, voir la note de la page 203.

Digitized by Google

Me Joseph François Morillon, clerc tonsuré du dit diocèse, demeurant au Grand Séminaire d'Angers, estant le plus proche parent de feu Me Jean Chappeau vivant prestre doyen de Candé, curé de la paroisse de Bourg-d'Iré et de Noyant aussy du dit diocèse d'Angers, fondateur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste desservie en la chapelle du dit nom sise ditte paroisse du Bourg-d'Iré, proche le bourg du dit lieu. lequel sur l'avis qu'il a eu de la vacance de la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste par la mort de Mre Delaunay de la Balluère, prêtre curé de la paroisse de Crosmières en ce dit diocèse, arrivée depuis six mois nous a prié de nous transporter avec luy et ses témoins cy après nommez en la maison presbytéralle du dit Bourg-d'Iré sise au bourg et paroisse du dit lieu demeure de Mre Joseph Louis Boisard prêtre doyen du diocèce de Candé, curé du dit Bourg-d'Iré et de Noyant-la-Gravoyère ses annexes, à l'effet de requérir en la ditte qualité de plus proche parent du dit feu feu Sr Chappeau, capable et idoine de posséder la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste, la présentation d'icelle chapelle de Saint-Jean-Baptiste, ce que lui avons accordé et estant entrez avec le ditte sieur Morillon et témoins cy après nommez en la ditte maison presbytéralle du dit Bourg-d'Iré, nous y avons trouvé mon dit sieur Boisard, auquel parlant à sa personne lui avons déclaré le sujet de notre transport qui est que le dit sieur Morillon le requiert de luy présenter la ditte chapelle de Saint-Jean Baptiste qui est en sa présentation comme estant luy Morillon le plus proche parent capable et idoine de posséder la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste, du dit sieur Chappeau fondateur d'icelle, lequel dit sieur Boisard nous a dit qu'il a présenté la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste vacante par la mort du dit feu sieur Delaunay de la Balluère à Mre Jean Jarry prestre du dit diocèse d'Angers, ancien curé de la paroisse de Ménil

Digitized by Google

y demeurant [1], parent du dit feu sieur Chappeau et ne pouvoir plus présenter, ce que le dit sieur Morillon parlant comme dit est à mon dit sieur Boisard, doyen, a pris pour refus et a protesté se pourvoir ainsy qu'il avisera et proteste de tout ce qui se peut et doit, avons requis le dit sieur Boisard de signer sa réponse a refusé après quoi l'avons sommé de la signer a pareillement refusé. Et à l'instant et par ces mêmes, le dit sieur Morillon, en présence des dits témoins cy après nommez a humblement requis mon dit sieur Boisard doyen de lui conférer la chapelle de Notre-Dame aussy fondée par la dit sieur Chappeau et est desservie en la susditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste du dit Bourg-d'Iré, sur la présentation que lui en ont fait h. p. René Dugrais, François Hubert, François Bellier, meunier, et François Bellier, marchand, ce jour d'huy devant nous notaire au moyen du refus du sieur Hardouin, procureur de fabrique de la ditte parroisse du Bourg-d'Iré, et ce comme plus proches parents du dit feu sieur Chappeau et aussi comme estant luy Morillon plus proche parent d'icelluy sieur Chappeau, capable et idoine de posséder

[1] Jean Jarry, curé de Ménil, assiste au Bourg d'Iré le 17 janvier 1705 à la sépulture de honorable homme Jean Jarry.

On possède l'intéressant acte de fondation du titre sacerdotal de l'abbé Jarry établi par Me René Poillièvre. Le 28 juillet 1691, Jean Jarry clerc tonsuré, étudiant en théologie de la ville d'Angers président à la Trinité, « étant dans le dessein de parvenir aux ordres sacrés et à la prêtrise, » prie son père de lui donner quelque portion de son patrimoine, « afin de subsister honnestement, si Dieu lui fait tant de grâces que de l'elever à une si sublime dignité, et pour satisfaire aux constitutions ecclésiastiques et ordonnances de l'évêque d'Angers. » Pour favoriser la bonne intention de son fils et lui assurer un titre sacerdotal, Jean Jarry père lui donne tout ce qu'il possède de la succession de Jeanne Gohier, sa mère, présente et consentante, soit une maison, jardin, prés, pâtis, châtaigneraie, terres labourables et non labourables. » le tout de la valeur de 50 livres de revenus annuels pour le moins. » Le père y ajoute encore 20 autres livres de rente annuelle (Archives du presbytère du Bourg-d'Iré).

Digitized by Google

la ditte chapelle, de Notre-Dame, ce tout plus au long porté en l'acte que nous avons dressé ce jour d'huy chez le dit sieur Hardouin dont nous notaire avons donné lecture à mon dit sieur doyen de mot à mot et en outre luy en avons laissé copie de nous signée en parlant à sa personne luy déclarant que nous ferons controller la minutte d'icelle au dit Segré, suivant l'édit, icelle chapelle de Notre-Dame est vacante par la mort de Messire Charles Pouriats, clerc tonsuré du dit diocèse d'Angers, dernier titulaire et paisible possesseur d'icelle chapelle de Notre-Dame, arrivée depuis quatre mois, et de luy délivrer présentement la collation d'icelle chapelle de Notre-Dame, en estant collateur comme doyen du dit Candé, et curé du Bourg-d'Iré et de Noyant, en les formes ordinaires et accoutumées mesme la présentation ainsy qu'il est d'usage au moyen du dit refus du dit sieur Hardouin, ou approuver celle susdite faitte par les dits Dugrais, Hubert et les Bellier, offrant aussy présentement payer ce qu'il appartient pour ce, ainsy qu'il est d'usage, lequel dit sieur Boisard a fait réponce qu'il ne peut accorder la collation de la ditte chapelle de Notre-Dame au dit sieur Morillon ny la luy conférer en aucune manière non plus que la luy présenter au moyen du dit refus l'ayant conféré et délivré la collation au dit sieur Jarry ancien curé du dit Ménil sur la présentation que luy en ont faitte les plus proches parents du dit feu sieur Chappeau, conjointement avec le dit Hardouin, procureur de fabrique du dit Bourg-d'Iré comme estant le dit sieur Jarry proche parent du dit sieur Chappeau, requis et sommé comme dessus le dit sieur Boisard doyen de signer la présente réponse a refusé et laquelle présente réponse du dit sieur Boisard le dit sieur Morillon a aussy pris pour refus et a protesté se présenter à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Évêque d'Angers pour avoir la ditte collation et présentation sur le présent refus

Digitized by Google

du dit sieur Boisard et en vertu d'icelle prendre possession de la ditte chapelle de Notre-Dame et aussy obtenir du dit seigneur évêque la présentation collation et toute autre disposition pour la ditte chapelle de Saint-Jean-Baptiste du dit Bourg-dIré au moyen du susdit refus de présentation d'icelle au dit sieur requérant par le dit sieur Boisard doyen, et générallement proteste de tout ce qui se peut et doit à son avantage dont ce de tout ce que dessus le dit sieur Morillon nous a requis ce présent acte que lui avons octroyé pour lui servir et valloir ce que de raison. Et icelluy fait, passé et attesté en la ditte maison presbytéralle du dit Bourg-d'Iré en présence de Joseph Papin, maréchal en œuvre blanche, demeurant à la Davière, paroisse de Bouillé-Ménard, et François Leroueil, marchand, demeurant à la Gesnière, paroisse de Châtelais, témoins à ce requis et appelez et soussignez, sommé d'abondant le dit doyen de signer ses susdittes réponces a pareillement refusé de les signer, ont les dits sieurs Morillon, Papin et Leroueil, témoins, signé les dits jour et an, laissé copie des présentes signée du dit sieur Morillon, des susdits témoins et de nous notaire au dit sieur Boisard doyen en parlant à sa personne lui déclarant d'abondant que nous les ferons controller au dit Segré suivant l'édit.

La minutte est signée, J. F. Morillon, clerc tonsuré, Joseph Papin, F. Leroueil, et de nous notaire royal apostolique susdit. Et controllé au d. Segré les dits jour et an 11 mars 1736 par le sieur Nepveu qui a reçeu six livres.

POURIAZ.

Insinué, controllé et enregistré aux greffe et controlle des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Angers le 26 mars 1736.

MABILLE, greffier.

Voici le texte de l'ordonnance portée par Mgr Jean de

Digitized by Google

Vaugirault, évêque d'Angers, 13 mars 1736, en faveur de l'abbé Morillon :

« Joannes, miseratione divina et Sancta Sedis apostolicæ gratia episcopus Andegavensis Regi a sanctioribus consiliis dilecto nostro M^ro^ Josepho Francisco Morillon, clerico nostræ diœcesis salutem in Domino Capellaniam perpetuam sub invocatione *S^ti^ Joannis Baptistæ* in capella dicti nominis intra metas parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré sita fundatam et deserviri solitam ad quam dum vacat obtinendam præsentatio personæ idoneæ in eace authoritate nostra ordinaria ad decanum de Candé rectorem actualem dictæ parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré et Noyant spectat ut asseritur et pertinet, nunc vacantem per obitum quondam M^ri^ De Launay de la Balluère pbri illius, dum viveret, ultimi possessoris tibi præsenti tanquam proximiori consanguineo e linea fundatoris ac alias capaci et idoneo ad illam obtinendam pleno et superiori jure pro hac vice eo quod Mr Josephus Ludovicus Boisard presbyter decanus de Candé rector actualis dictæ parochialis ecclesiœ du Bourg-d'Iré et Noyant tibi illam præsentare recusaverit et authoritate nostra ordinaria contulimus et donavimus conferimusque et donamus ac de eadem tibi cum omnibus illius juribus et pertinentibus providimus et providemus per prœsentes salvo jure nostro et quolibet alieno, quocirca primo notario regio et apostolico nobis subdito mandamus quatenus te vel procuratorem tuum nomine tuo et pro te in possessionem corporalem realem et actualem dictæ capellaniæ juriumque illius et pertinentium ponat et inducat servatis omnibus solemnitatibus assuetis.

« Datum Andegavi in palatio nostro episcopali die decima tertia mensii martii anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo sexto præsentibus ibidem M^ro^ Jacobo Elie pbrô in Ecclesia nostra andegavensi majore capellano et Yvone Blot pbrô in eadem ecclesia sacrista Andegavi

Digitized by Google

commorantibus textibus ad præmissa vocatis et rogatis de in præsentiam minuta nobiscum signatis. »

† JOANNES, Episcopus Andegavensis

De mandato Illmi et Rmi Dni

D. Episcopi Andegavensis

MEZERAY.

Sceau de Mgr de Vaugirault.

Par cette ordonnance l'évêque d'Angers donne à Messire Morillon, « clerc du diocèse d'Angers, qui est le plus proche parent du fondateur, et par ailleurs capable et idoine » la collation de la chapellenie de Saint-Jean « vacante depuis la mort de Messire de Launay de la Balluère » avec tous les droits inhérents à ce bénéfice. Une autre ordonnance épiscopale du même jour confère au même titulaire la chapellenie de Notre-Dame, « desservie dans la chapelle de Saint-Jean et vacante depuis la mort de Charles Pouriatz [1].

[1] Cette ordonnance qui se trouve également dans les archives du presbytère du Bourg-d'Iré, est conçue à peu près dans les mêmes termes que la première : « Joannes...

Joannes... Capellaniam perpetuam sub invocatione *Beatæ Mariæ* in capella Stı Joannis Baptistæ intrametas... ad quam dum vacat obtinendam præsentatio personæ idoneæ ad procuratorem fabricæ dictæ parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré conjunctim cum proximioribus consanguineis fundatoris spectat ut asseritur et pertinet nunc vacantem per obitum quondam Mri Caroli Pouriatz clerici illius dum viveret ultimi possessoris tibi præsenti, tanquam proximiori consanguineo e familia dicti fundatoris ac alias capaci et idoneo ad illam obtinendam mediante præsentatione Renati Dugrez Francisci Hubert, Francisci Bellier et Francisci etiam Bellier tanquam proximiorum consanguineorum dicti fundatoris de te scriptis facta ac etiam pleno et ordinario jure ob recusationem factam per Jacobum Hardouin procuratorem actualem fabricæ dictæ parochialis ecclesiæ du Bourg-d'Iré tibi illam conjunctim cum supradictis consanguineis præsentandi nec non etiam ob recusationem factam per M. Josephum Ludovicum Boisard decanum actualem de Candé... collatorem ordinarium dictæ capellaniæ tibi illam super dicta recusatione conferendi et authoritate nostra ordinaria contulimus...

Digitized by Google

L'abbé Morillon avait gain de cause. Il prit possession de sa chapelle, dès le 16 mars 1736. On a conservé l'intéressant procès-verbal de son installation :

« Aujourd'huy 16 mars 1736, avant midi,

« En présence de nous René Pouriaz notaire royal apostolique... soussigné et des témoins cy après nommez aussy soussignez a comparu au devant de la porte et principalle entrée de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste sise proche le bourg du Bourg-d'Iré paroisse dudit lieu en ce diocèse où nous nous sommes transportez, Maître Joseph-François Morillon clerc tonsuré du dit diocèse demeurant au Grand Séminaire du dit Angers, lequel en conséquence de la présentation à luy faitte de la chapelle de Notre-Dame fondée et desservie en la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste, vacante par la mort de Messire Charles Pouriats clerc tonsuré du dit diocèse par René Dugrais, François Hubert, François Bellier et François Bellier, au moyen du refus du sieur Hardouin procureur de fabrique de l'église paroissiale du dit Bourg-d'Iré devant nous notaire le onze de ce mois deuement controllée au dit Segré le dit jour par le sieur Nepveu qui a receu six livres, et sur lequel refus du dit Hardouin, Monsieur Boisard doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré a aussi reffusé la présentation et collation de la dite chapelle de Notre-Dame au dit sieur comparant suivant autre acte aussi receu de nous notaire le dit jour onze de ce mois... sur lesquels dits deux actes il a obtenu le visa de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime évêque d'Angers le treize de ce mois, signé Joannes episcopus andegavensis et plus bas Mezeray, secrétaire et scellé, et ayant le dit sieur Morillon signé le formulaire de foy ainsi qu'il nous a paru par le certificat du dit sieur Mézeray du dit jour 13 de ce mois signé : Mézeray, demeuré attaché à ces présentes pour y avoir recours en vertu de tout quoy le dit sieur Morillon a pris possession corporelle, réelle

Digitized by Google

et actuelle de la dite chapelle de Notre-Dame et de tous ses droits fruits revenus appartenances et dépendances et ce par la libre entrée de la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste sise que dit est où elle est desservie, aspersion d'eau béniste aux assistants, génuflection et prières devant l'autel de la dite chapelle, baiser du dit autel, lecture dans le missel trouvé dessus, séance dans la chaire de la dite chapelle affectée au titulaire de la dite chapelle de Notre-Dame, son de la cloche de la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste et gardant et observant les autres solennitez en tel cas requises et accoutumées. Laquelle possession ainsi prise l'avons publiée à haute et intelligible voix en la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Bourg-d'Iré, à laquelle personne ne s'est opposé dont le dit sieur Morillon nous a acquis le présent acte que lui avons octroyé pour servir et valloir ce que de raison.

« Fait et passé en la dite chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Bourg-d'Iré en présence de Messire Armand-Jean de Fayau écuyer seigneur de Mondillé demeurant en sa maison de Mondillé paroisse de Vern, et honneste homme Joseph Papin maréchal en œuvre blanche demeurant à la Davière, paroisse de Bouillé-Ménard tesmoins à ce requis et appelez et soussignez.

« La minute est signée : Morillon, clerc tonsuré, de Fayau, J. Papin, Pouriaz, notaire.

« Contrôlé à Segré, le 16 mars.

« Insinué, controllé et registré aux insinuations ecclésiastiques d'Angers le 26 mars 1736.

« MABILLE, *greffier*. »

« La minute est signée : MORILLON, *clerc tonsuré*, DE FAYAU, J. PAPIN, POURIAZ, *notaire*.

Ce procès-verbal de la prise de possession de la chapelle de Saint-Jean fut publié à l'issue du prône de la messe parois-

Digitized by Google

siale du Bourg-d'Iré le 18 mars 1736, par Julien Moreau, vicaire au Bourg-d'Iré. L'affaire était close. Joseph Morillon resta jusqu'à sa mort paisible possesseur et titulaire des deux chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Jean. Il ne résidait pas au Bourg-d'Iré où sa présence ne pouvait être agréable à Messire Boisard. Le jour de son installation ne fut sans doute pas le seul où il pria dans sa chapelle. Quoiqu'il en soit, même quand il en vivait éloigné, il ne dut jamais oublier de remplir ses obligations et de célébrer ou faire célébrer la messe pour Messire Chappeau et les habitants du village de Saint-Jean. On ignore le lieu et la date de la mort de l'abbé Morillon. Le 4 juillet 1737, il était sous-diacre et habitait le collège d'Azé de Châteaugontier. Ce jour-là, il passe devant notaire, en sa qualité de chapelain de Saint-Jean, un bail avec « honorable homme » Joseph Jousseau, marchand à la Rainaie de Loiré. Il lui afferme pour cinq années « une maison nommée *Saint-Jean*, avec les terres et pré qui en dépendent, une autre maison aussi avec les terres qui dépendent de la dite chapelle, et situées au Bois-Bodin, et deux journaux de terre labourable dans la pièce du Gresbleau, paroisse du Tremblay. » Vingt ans après le 27 mai 1757 on le voit affermer à Gervais Peltier sarger à Jaint-Jean, pour une durée de 9 ans et 9 cueillettes entières, à raison de 65 livres, le temporel de la chapelle de Saint-Jean qui est « sis sur le Bourg-d'Iré et le Tremblay ». Joseph Morillon est dit à cette date « prêtre vicaire de Saint-Quentin, y demeurant ». Peut-être Messire Morillon est-il mort à la fin de 1775. Il aurait été à cette date âgé de 60 ans environ, et il aurait eu pour successeur immédiat, dans sa chapellennie, Messire François Bazin, prêtre, curé de Noellet. Celui-ci est dit « nouveau titulaire de la chapelle de Saint-Jean », le 30 janvier 1776, où il afferme « à Pierre Bazin, tanneur, demeurant au bourg du Bourg-d'Iré pour la somme de 60 livres et une durée de 9 années et 9 cueillettes entières et consécutives,

Digitized by Google

à parte de la Toussaint prochaine », le temporel de la chapellenie de Saint-Jean, « à charge de faire chacun an cinq journées de réparations sur et au dedans des maisons et chapelle du dit temporel ». François Bazin fut le dernier chapelain de Saint-Jean, car peu de temps avant la Révolution, le 3 avril 1787, il renouvelle le bail précédent avec son même fermier pour la somme de 72 livres. Comme son prédécesseur, Messire Bazin cumulait plusieurs bénéfices et il était en même temps chapelain de « la chapelle Notre-Dame, desservie en la chapelle de Saint-Jean ». Il en est dit nouveau titulaire le 2 mars 1771. Ce jour-là, il fait annoncer par le notaire Poillièvre que la closerie de la Bodinière où est colon Pierre Thierry est à affermer au plus haut et dernier enchérisseur. Jullien Bourgeais, fermier à Noellet offre d'abord 120 livres. Enfin à la dixième enchère, la veuve Duveau et son fils François restent adjudicataires pour la somme de 185 livres.

Pendant la Révolution, en 1791, le temporel de la chapelle de Saint-Jean devint bien national. La chapelle elle-même fut fermée au culte pendant la Terreur et servit de salle de réunions pour la municipalité et l'assemblée des citoyens [1]. L'église principale du Bourg-d'Iré ayant été incendiée pendant la Révolution, la chapelle de Saint-Jean la remplaça pendant plusieurs années, jusqu'en 1806. A cette date la chapelle était elle-même plus ou moins délabrée, puisqu'on jugea bon, au dire de C. Port, d'employer une partie de ses matériaux à la reconstruction de l'église. Il ne reste plus rien de la chapelle Saint-Jean. Il paraît même impossible d'en indiquer au juste l'emplacement. On sait toutefois qu'elle se trouvait vers le sommet du village actuel de Saint-Jean, au bas du parc de M. le comte de Blois et non loin de la

[1] Voir à la Mairie du Bourg-d'Iré le Registre des délibérations, entre autres à la date du 11 février 1790 et du 8 janvier 1792.

Digitized by Google

route de Loiré. Nous sommes renseignés sur ce sujet par le rapport fait le 29 mars 1690 sur l'état de la chapelle Saint-Jean.

La chapelle de Saint-Jean, ayant besoin de réparation, Maître Jean Primault, notaire sergent à la Roche d'Iré, nomme d'office pour la visiter, Jacques Grimault et Nicolas Dugré, maçons, Mathieu Chevallier et Julien Gohier, charpentiers, Jacques Mislon et Jean Dumaine, couvreurs d'ardoises, Clément Beucher et Jean Gillier, tous demeurant au Bourg-d'Iré. S'étant transportés sur les lieux, ceux-ci font dresser par Me Poillièvre le rapport de ce qui manque à la chapelle et à ses dépendances. Or la déclaration de Clément Beucher et Jean Gillier peut nous permettre de fixer d'une manière assez précise l'emplacement de la chapelle de Saint-Jean. En effet ils font remarquer dans le rapport « qu'il faut 10 toises de fossés neufs ou réparés à la vigne de la Nouillère dépendant du temporel de la dite chapelle... 12 toises de fossés neufs ou réparés au clotteau, qui joint le grand chemin du Bourg-d'Iré à Candé et qui aboute au jardin de la dite chapelle sur le dit grand chemin; qu'il faut aussi 15 toises de fossés au dit jardin sur le même grand chemin et proche le jardin du dit enclos et du cymetière sur le chemin de Saint-Jean à la Tarotrye, 6 toises de fossés. » Sachant que la route actuelle du Bourg-d'Iré à Loiré correspond à l'ancien grand chemin du Bourg-d'Iré à Candé et que l'impasse actuelle prolongeant l'arrivée de la route de Challain à Saint-Jean n'est autre que l'ancien chemin de Saint-Jean à la Tarotrie [1], il est facile de reconnaître que les maisons habitées aujourd'hui par la famille Barbot et la famille Leray-Ballu (propriétaire

[1] La maison de la Tarotrie se trouvait en aval du moulin à eau, au bas du parc de M. de Falloux. Celui-ci l'acheta à M. Jallot, juge de paix à Segré, la détruisit, mais en fit reconstruire pour l'ancien propriétaire, de l'autre côté de la rivière, une autre de même modèle, qui appartient aujourd'hui à M. Pécot.

Digitized by Google

M. Pierre Huau) ont été construites dans l'ancien jardin de la chapelle qui comprenait aussi une partie du parc de M. le comte de Blois près de la route de Loiré. Dans l'*Etat des Sections* du Bourg-d'Iré (cadastre de 1826); ce jardin porte le numéro 340 et appartient alors à la famille Halnault.

Quant à la chapelle elle-même et « au cimetière qui l'entourait » il faut les localiser dans les numéros 339 et 338 du cadastre. Ceux-ci étaient encore appelés en 1826 « cloteaux de la chapelle » et appartenaient le premier à M. de Falloux du Coudray demeurant au bourg[1] et le second à la veuve Gaultier demeurant à Saint-Jean. La chapelle et le cimetière de Saint-Jean touchaient donc au couchant le jardin de la chapelle et au nord l'ancien chemin de Saint-Jean à la Tarotrie. Leur emplacement comprendrait la partie sud de la cour appartenant à M. François Ronflé et le bas du parc de M. le comte de Blois. La découverte d'ossements qui fut faite en cet endroit il y à 70 ans environ ne fait que confirmer cette opinion [2].

Du cimetière qui « entourait » la chapelle de Saint-Jean, il est souvent fait mention dans les vieux actes. Il datait probablement de l'origine même de la chapelle. Le registre de l'état civil signale entre autres qu'une sépulture y fut faite le 22 janvier 1673. Pendant la Révolution, on y enterra plusieurs morts.

Le rapport que nous avons cité nous donne aussi quelques détails précieux sur la chapelle de Saint-Jean. Il semble bien par ce qui précède que la façade de la chapelle regardait vers le nord et l'église paroissiale et qu'on y accédait principalement par le chemin de Saint-Jean à la Tarotrie. Voici du reste le résumé de l'intéressant document du 29 mars 1690 sur l'état de la chapelle dressé par le notaire du Bourg-d'Iré... Transportés sur le lieu, les maçons

[1] Dans la maison du Patronage en face le presbytère.
[2] Déposition de Mme veuve Lévêque à l'Hospice du Bourg d'Iré.

Digitized by Google

Grimault et Dugré déclarent qu'il faut refaire tout autour la clôture du cimetière de la chapelle, à trois pieds hors terre comme il était auparavant, que la « voûlte » de la porte de la principale entrée de la chapelle menace ruine et est prête à tomber et qu'il est nécessaire de « renduire la chapelle par dedans ». Les charpentiers Chevalier et Gohier remarquent qu'il est urgent de réparer la porte de la principale entrée, que le vitrail qui est au-dessus de cette porte menace ruine et manque d'un panneau au milieu et que les autres vitraux ont aussi besoin de réparations. Il serait intéressant de savoir ce qu'étaient ces vitraux et s'ils furent réparés par les charpentiers ci-dessus nommés. Cependant les couvreurs Mislon et Dumaine font observer qu.il faut des ardoises sur la chapelle. Que nous aimerions posséder quelque description des petits autels élevés à Notre-Dame et à Saint-Jean-Baptiste et connaître la décoration intérieure de la chapelle ! Mais jusqu'ici nous n'avons pas trouvé de document capable de nous renseigner sur ce point.

Cet essai de mise à neuf de la chapelle de Saint-Jean dénote un changement de titulaire. En effet, Antoine Dupré, « chapelain de Saint-Jean », mort âgé de 65 ans et inhumé dans l'église du Bourg-d'Iré le 15 décembre 1689, avait eu immédiatement pour successeur François Jousseau. Trois ans plus tard, le 23 mars 1693, un acte nous dit que celui-ci, « chapelain de Saint-Jean » n'était encore que « clerc tonsuré. » C'était au moins le titre strictement nécessaire pour posséder une chapellenie. Il rend aveu le 26 octobre 1702 comme chapelain de Saint-Jean pour deux chambres sises au Bourigal. Les premiers titulaires de la chapelle de Saint-Jean avaient été aussi des Jousseau. Tout d'abord à la date de 1627 nous avons vu René Jousseau qui avait été désigné par le fondateur lui-même, l'oncle Chappeau. René Jousseau le jeune succéda à ses oncles René et Jean Jousseau dans la cure du Bourg-d'Iré.

Digitized by Google

Il mourut le 24 janvier 1650, de l'épidémie qui sévissait dans le pays. Plus tard, un autre Jousseau, prêtre, signe comme chapelain de Saint-Jean de 1668 à 1676. Est-ce le même que Julien Jousseau qui était vicaire à Noyant-la-Gravoyère en 1649 ? Au XVIIe siècle les différents chapelains semblent avoir servi souvent de vicaires aux curés du Bourg-d'Iré; c'est ainsi qu'à la fin du registre de l'état-civil de l'année 1675, le doyen Peletier dit que les divers actes ont été signés par lui ou les prêtres chapelains de l'église du Bourg-d'Iré : Jousseau, Manceau, Bondu et Vachon. Après François Jousseau les chapelains de Saint-Jean furent messire Louis De Launay de la Balluère, Joseph Morillon et François Bazin, curé de Noellet. Il a été parlé plus haut des deux derniers.

Une mention spéciale est due à de Launay de la Balluère. Il succéda en 1694 à Guinoyseau de la Sauvagère comme doyen de Candé et curé du Bourg-d'Iré, mais quinze ans après, en mai 1710, il donna sa démission et quitta le Bourg-d'Iré pour devenir curé de Crosmières, dans l'archiprêtré de la Flèche, qui faisait alors partie du diocèse d'Angers. La famille de Launay de la Balluère était originaire de Pirmil, dans le diocèse du Mans. L'église de Pirmil possède des portraits de cette famille et le manoir de la Balluère existe encore près du bourg. L'attachement pour son pays d'origine explique peut-être pourquoi Messire de Launay quitta l'important doyenné de Candé pour la cure de Crosmières. Il est vrai que celle-ci, inscrite alors pour 1.400 livres, était mieux rentée que la cure du Bourg-d'Iré. De plus la terrible épidémie, qui enleva 87 de ses paroissiens en 1706 et 247 en 1707, avait ébranlé la santé de Messire de Launay et ne lui permettait plus de rester au milieu des marécages qui autrefois entouraient les dépendances du presbytère du Bourg-d'Iré. Étant curé de Crosmières, il conserva le titre de chapelain de Saint-Jean et ne cessa d'avoir des relations avec son ancienne paroisse.

Digitized by Google

Voici la lettre qu'il écrivait de Crosmières en 1734 à Mlle Marie Cadotz, du Plessis, en sa maison, au Bourg-d'Iré :

« Mademoiselle, je profite avec le plus grand plaisir du monde de l'occasion que me présante Bottier pour vous faire mes très sincères remerciements de vos attentions pour mes petits et très petits intérêts dans vos cantons et vous supplier de vouloir bien me les continuer. Je voudrais pouvoir trouver l'occasion de vous marquer ma reconnaissance, je la saisirais avec toute l'ardeur possible.

« Bottier me dit que vous aviez quelques boisseaux de bled à moy. Ayé, je vous prie, toute la bonté de les faire vendre et de remettre le prix à ma sœur de Nidoiseau [1].

« Il m'a aussi dit que celui qui occuppe ma petite maison du Bois-Bodin ne paioit point. Si j'osais, Mademoiselle, je vous prirois, d'y avoir l'œil et faire tout ce que vous pouré pour le faire payer, même de le poursuivre. Ceste lettre vous servira de procuration au cas que vous veillé bien vous donner ceste peine.

« J'ay voulu engager Bottier à reprendre ce qu'il tenoit à moy à ferme mais inutilement. Je vois bien qu'il faut en chercher un autre. Si celuy qui y est, c'est-à-dire qu'il y a mis estait solvable et qu'il voulut rester, il faudrait lui passer bail, sinon faire publier et affermer aussi cher que faire se poura. Si vous avié la bonté de vous donner ces soins, vous m'obligerié beaucoup. Ma lestre vous servira de procuration pour cela.

« Si l'on pouvait même trouver à qui donner le total cela serait bien moins embarassant et beaucoup mieux. Je me raporte à vous de tout et je ratifie par avance tout ce que vous feré. Si vous n'avié pas la bonté de vous donner ces peines je vous prie d'avoir celle de me le faire savoir.

« Si je n'apréhendais point de faire un ingrat je me défe-

[1] Religieuse à l'Abbaye bénédictine de Nyoiseau.

Digitized by Google

rois de ce bénéfice qui ne me produit que très peu de chose et qui donne beaucoup d'embaras à mes amis. Si ma santé n'estait pas aussi dérangée qu'elle est, j'aurois esté dans le païs. Je feray cependant ce que je pourray pour y faire un tour ceste année. Je serai charmé de me trouver à porté de vous marquer personnellement combien parfaittement et avec quelle reconnaissance j'ay l'honneur d'estre, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur. »

De Launay Balluère [1].

On ignore si Messire de Launay eut encore le temps de faire un tour « au Bourg-d'Iré. Il mourut le 4 décembre 1735 et fut enterré le lendemain dans la chapelle de Notre-Dame des Vertus, au bourg de Crosmières. On ignore à quel titre il était devenu chapelain de Saint-Jean et s'il était réellement de la famille du fondateur [2].

Les seuls chapelains de Notre-Dame dont on ait conservé les noms sont : Mathurin Bellier, qui fut le premier en 1627 et fut vicaire desservant la paroisse de Noyant-la-Gravoyère, puis au XVIIIe siècle et dès 1711, l'abbé Charles Pouriatz, qui mourut clerc tonsuré en décembre 1735, Morillon et Bazin. Ces deux derniers furent en même temps titulaires de la chapelle de Saint-Jean. Peut-être Pouriats, qui signe au Bourg-d'Iré: prêtre le 27 janvier 1685, était-il chapelain de Notre-Dame? A la Révolution disparurent chapelains et chapellenies, puis, peu à peu les chapelles elles-mêmes tombèrent en ruines. De toutes celles que nous avons étudiées, la chapelle du Buron seule aujourd'hui reste debout [3].

[1] Documents de l'étude du Bourg-d'Iré.

[2] Les Delaunay de la Balluère portaient comme armoiries : *d'or au chêne arraché de sinople, accosté de deux aigles éployées, les têtes affrontées de sable, becquées et onglées de même, membrées de gueules.* Leur devise était : « Pour Dieu et l'honneur. »

[3] Aujourd'hui, avec l'ancienne chapelle du Buron, on peut voir au Bourg-d'Iré quatre chapelles récentes pleines d'intérêt : la chapelle

Digitized by Google

IX

La Prestimonie du Poirier Crossé

Après les chapellenies du Bourg-d'Iré, la prestimonie du Poirié Crossé mérite une mention. Elle est ainsi désignée dans le *Pouillé* manuscrit de 1730 : « décret d'une chapelle de Notre-Dame, d'une messe par semaine, fondée par défunt Jean Piou au Bourg-d'Iré, du 19 avril 1504 : prestymonie du Poirier Crossé ».

Le mot prestimonie (du bas latin *prestimonium*, du latin *præstare*, fournir) ne désigne pas un bénéfice au sens aconique du mot, avec patronage proprement dit, présentation et collation, ainsi que nous l'avons vu pour les chapellenies. La prestimonie est un legs pieux, un revenu affecté cependant par le fondateur à l'entretien d'un eclésiastique remplissant une obligation sprituelle. De la prestimonie du Poirier Crossé nous savons assez peu de chose : le nom du fondateur et la date de la fondation, la nature du temporel, ainsi que la clause essentielle, la célébration d'une messe chaque semaine. Il semble bien que cette fondation visait une chapelle ou un autel dans l'église paroissiale du Bourg-d'Iré et qu'elle devait pourvoir en partie à la subsistance d'un prêtre remplissant un ministère pastoral.

Toujours est-il que le dernier titulaire de la prestimonie, un des deux seuls du reste que nous connaissions jusqu'ici, M. Charles Paizot, était vicaire au Bourg-d'Iré. Ses prédécesseurs étaient-ils déjà titulaires de la prestimonie, ou bien celle-ci était-elle entre les mains des curés de la paroisse

funéraire de la famille Falloux au cimetière et la chapelle du château de M. de Falloux appartenant à M. le comte Louis de Blois, la chapelle du château de la *Douve* et de *Notre-Dame-de-Bon-Écot*, appartenant à M. le Marquis d'Armaillé.

Digitized by Google

qui seraient restés libres d'en disposer en faveur de leurs vicaires, c'est ce que nous ignorons. Nous savons seulement ce qu'était en 1780 la Maison du Poirier Crossé qui faisait partie du temporel de la prestimonie.

« Le 8 mars 1780, François Angélique Péteul, demeurante à la Cour, sa maison, hérittière en partie de Messire Noël Jarry, vivant curé de Sainte-Poix, titulaire du legs ou prestimonie du Poirier Crossé, desservi en l'église paroissiale du Bourg-d'Iré, du temporel duquel dépend une maison, appenty et portions de jardin situées en ce bourg, où demeure en la dite maison Jacques Corvée, en son nom et au nom des autres héritiers, fait publier aux prônes de la messe paroissiale du Bourg-d'Iré et autres circonvoisines que les enchères au rabais des réfections et réparations à faire à la dite maison seront reçues chez nous, Poillièvre, aujourd'hui. » La demoiselle Péteul s'engage à payer les réparations. « Pourra l'adjudicataire prendre de la pierre et de la terre sur le terrain de la dite prestimonie en ne faisant point de tort au fond. »

A l'instant comparaissent Mathieu Arthuis entrepreneur de bâtiments à Chazé-sur-Argos, qui s'offre pour 1400 livres, puis François Malherbe couvreur d'ardoises au Bourg-d'Irée qui accepte pour 1300 livres. A la dixième enchère le travail est adjugé à François Malherbe pour 1170 livres.

Le 21 août 1780, le sieur Paizot, vicaire au Bourg-d'Iré nouveau titulaire du legs Poirier Crossé, afferme la maison du Poirier Crossé à François Malherbe lui-même pour une durée de 9 ans, à raison de 48 livres [1]. Ce bail fut renouvelé entre les mêmes le 9 décembre 1788. En plus de cette maison la prestimonie comprenait sans doute les trois pièces de terrain ou une partie de ces pièces appelées encore aujour-

[1] Un Pouillé imprimé du XVIIIe siècle attribue au legs une valeur de 3 livres. Le *Rôle des Rentes* du clergé dans le don gratuit (1707) que nous avons déjà cité inscrit la prestimonie du Poirier Crossé pour une somme de 5 sols.

Digitized by Google

d'hui Poirier Crossé et grands Poiriers Crossés, comprises sous les numéros 480, 481 et 482, section G de la Petite Haie sur la route de Bourg-d'Iré à Loiré.

La maison du Poirier Crossé qui formait la majeure partie du temporel de la prestimonie a été facile à reconnaître, grâce au procès-verbal de l'état de la maison dressé par Me François Poillièvre à la réquisition de M. Paizot le 6 mai 1780. François Malherbe, servant d'expert, remarque « que pour entrer en la chambre basse servant de cuisine il y a un petit escalier de 4 marches en pierres ardoisières pour y monter du côté du Nord, laquelle porte est couronnée d'une massonne en voulte de pierre... sur laquelle porte il y a de la couverture d'ardoises soutenue par 3 chevrons, qui couvre le dit escalier...

« Laquelle cuisine est de 15 pieds de large et de 17 pieds et demi de long... A laquelle cuisine il y a une cheminée et four en icelle cheminée sous lequel four il y a un toit à porcs ouvrant au nord, dont la porte est faite en voulte de pierre et sur lequel four règne la même couverture de l'escalier ci-dessus désignée.

« ... Pour descendre au jardin qui dépend de la maison il y a un petit escalier de 7 marches de pierres ardoisières de 2 pieds et demy de largeur chaque marche

« ... Au dessous de la cuisine règne une cave qui ouvre du côté du soleil levant. A l'ouverture est une porte de 3 pieds 11 pouces de haut et 3 pieds un pouce de large. Pour descendre à la cave il y a deux marches de pierres ardoisières. Laquelle cave est de la même grandeur que la cuisine. »

La Maison du Poirier Crossé fut achetée en 1843 par Julien Desmas, forgeron, au sieur Jarry, de Segré, et appartient aujourd'hui à ses enfants : Mlle Camille Desmas, qui l'occupe, et à M. l'abbé Julien Desmas, curé de la Prévière. Bien que la façade ait changé totalement par suite d'une construction nouvelle, la maison, a été facile à

Digitized by Google

identifier. Les propriétaires actuels se souviennent parfaitement de l'ancienne façade qui correspond à la description ci-dessus donnée. De plus nous avons mesuré la cuisine et la chambre haute, qui ont les mêmes dimensions portées sur le procès-verbal. La cave subsiste avec porte au levant, ainsi que l'escalier de sept marches descendant au jardin.

De toutes ces fondations rien n'a survécu à la Révolution. De nouvelles fondations pieuses, faites dans le courant du XIXe siècle, ont également disparu au Bourg-d'Iré comme par toute la France, à la suite de la loi de séparation. Plaise à Dieu que l'histoire, cessant d'être en cela « l'éternelle recommenceuse », nous épargne désormais pareil spectacle et puisse la douloureuse guerre de 1914-1915 consacrer à tout jamais « l'union sacrée » entre tous les Français !...

Aimé LEFORT.

Digitized by Google

Éphémérides astronomiques pour 1915

(Suite)

JANVIER

Mercure. — Inobservable.

Vénus. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 6 à 4^h 16^m.
— — 16 à 4^h 12^m.
— — 26 à 4^h 15^m.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Un peu visible le soir au Sud-Ouest.

Se couche le 6 à 19^h 29^m.
— — 16 à 19^h 2^m.
— — 26 à 18^h 36^m.

Saturne. — Bien visible toute la nuit dans les Gémeaux.

		Se lève	*passe au méridien*	*Se couche*
le 6	à	14^h 44^m	22^h 39^m	6^h 34^m.
le 16	à	14^h 1^m	21^h 56^m	5^h 51^m.
le 26	à	13^h 9^m	21^h 14^m	5^h 9^m.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible toute la nuit dans le Cancer non loin des Gémeaux.

		Se lève	*passe au méridien*	*Se couche*
le 6	à	17^h 19^m	0^h 59^m	8^h 40^m.
le 16	à	16^h 38^m	0^h 19^m	7^h 59^m.
le 26	à	16^h 53^m	23^h 34^m	7^h 15^m.

Digitized by Google

NOTA. — Pour les planètes visibles toute la nuit, nous donnons, outre les heures des levers et des couchers, celles des passages au méridien, ce qui facilitera beaucoup la recherche de ces astres surtout si on tient compte de leurs positions actuelles dans les constellations.

Phénomènes à observer

1er *janvier*. — Plus grand éclat de Vénus. Remarquable le matin à l'aube au Sud-Est.

17 *janvier*. — Conjonction de Jupiter avec la Lune à 23h. — Les 2 astres ne seront qu'à 54' d'arc l'un de l'autre. — Essayer de voir ce rapprochement dès la tombée de la nuit à l'Ouest. — Notre satellite sera peut-être visible ocmme un fin croissant.

FÉVRIER

Mercure. — Un peu visible le soir les premiers jours du mois. — Rechercher cette planète vers l'horizon Ouest, elle se présente généralement comme un astre rougeâtre.

Vénus. — Visible le matin vers le Sud-Est.

Se lève le 5 à 4h 21m.
— 15 à 4h 28m.
— 25 à 4h 32m.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible la plus grande partie de la nuit :

	Passe au méridien	*Se couche*
Le 5	à 20h 33m	4h 28m.
Le 15	à 19h 52m	3h 48m.
Le 25	à 19h 13m	3h 8m.

Uranus. — Inobservable.

Digitized by Google

Neptune. — Visible toute la nuit.

		Se lève	*Passe au méridien*	*Se couche*
Le 5	à	$15^h\ 12^m$	$22^h\ 54^m$	$6^h\ 35^m$.
Le 15	à	$14^h\ 31^m$	$22^h\ 13^m$	$5^h\ 55^m$.
Le 25	à	$13^h\ 51^m$	$21^h\ 33^m$	$5^h\ 15^m$.

Phénomènes à observer

6 *janvier.* — Plus grande élongation de Mercure. — C'est donc du 4 au 8 janvier qu'on aura les plus grandes chances de trouver cette planète difficile à observer.

14 *janvier.* — Éclipse annulaire de Soleil, invisible en France.

MARS

Mercure. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 5 à $5^h\ 34^m$.
— 15 à $5^h\ 16^m$.
— 25 à $5^h\ 8^m$.

Vénus. — Visible le matin à l'Est.

Se lève le 5 à $4^h\ 33^m$.
— 15 à $4^h\ 31^m$.
— 25 à $4^h\ 24^m$.

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible le soir à l'Ouest.

Se couche le 5 à $2^h\ 37^m$.
— 15 à $1^h\ 59^m$.
— 25 à $1^h\ 22^m$.

Uranus. — Inobservable.

Neptune. — Visible la plus grande partie de la nuit.

		Passe au méridien	*Se couche*
Le 5	à	$21^h\ 1^m$	$4^h\ 43^m$.
Le 15	à	$20^h\ 21^m$	$4^h\ 3^m$.
Le 25	à	$19^h\ 41^m$	$3^h\ 24^m$.

Digitized by Google

Nota. — Vénus facile à trouver et d'ailleurs bien connue pourra servir à identifier le matin, Mercure. — En effet ce dernier astre se lève à cette époque de 3/4 d'heure à 1 heure plus tard que Vénus et sa déclinaison du moment le reporte plus à l'Est que l'étoile du Berger.

Phénomènes à observer

10 *Mars*. — Vénus en conjonction avec la Lune. — Beau rapprochement à observer le matin.

20 *mars*. — Plus grande élongation du matin de Mercure.

21 *mars*. — Équinoxe de printemps à 16^h 52^m.

AVRIL

Mercure. — Difficile à observer.

Vénus. — Visible le matin vers le Sud-Est.
Se lève le 6 à 4^h 11^m.
— 16 à 3^h 57^m.
— 26 à 3^h $42.^m$

Mars. — Inobservable.

Jupiter. — Inobservable.

Saturne. — Visible le soir à l'Ouest dès la nuit venue.
Se couche le 6 à 0^h 38^m.
— 16 à 0^h 2^m.
— 26 à 23^h 31^m.

Uranus. — Peu observable.

Neptune. — Visible le soir à l'Ouest.
Se couche le 6 à 2^h 37^m.
— 16 à 1^h 57^m.
— 26 à 1^h 18^m.

Rien de bien particulier à noter pour le mois d'avril.

E. Chéreau.

Digitized by Google

Résumé des Observations Météorologiques

faites à la Station Municipale d'Angers pendant les mois de Novembre et Décembre 1914

Novembre 1914

Moyenne barométrique : 756^{mm},6; minimum absolu, 741^{mm},3, le 1er et le 2; maximum absolu, 769^{mm},2, le 18; écart extrême, 27^{mm},9.

Moyennes thermométriques : des minima (sous abri) 3°,4; des maxima (sous abri), 9°,3; minimum absolu, — 3° le 19 et le 20; maximum absolu, 15°, le 6

Humidité relative moyenne du mois : 84; minimum 29, le 16; maximum, 98.

Nébulosité moyenne du mois : 6,1; moyenne la plus faible, 4; la plus forte, 10.

Pluie totale du mois : 27^{mm}, en 9 jours.

Fréquence des vents : 5 jours du N; 3 ours du N-E; 1 jour de l'E N-E; 3 jours de l'E; 2 jours du S-E; 2 jours du S; 3 jours du S S-W; 2 jours du S-W; 1 jour de l'W S-W; 4 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N-W; 2 jours calme.

Vitesse du vent en mètres par seconde : moyenne du mois : 6^{mm},50. Vitesse maximum : 18 mètres, le 20 de 14 h. à 17 heures, du N-E.

Rosée : les 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 17, 26, 27, 28,

Digitized by Google

29, 30; gelée : les 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25; gelée blanche . les 17, 18, 19, 20, 24, 25; brouillard : les 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 17; neige : le 21; tempête : le 20; halo lunaire : le 27.

Décembre 1914

Moyenne barométrique : 753mm; minimum absolu, 733mm,2, le 14; maximum absolu, 765mm,6, les 25 et 26; écart extrême, 32mm,4.

Température moyenne (sous abri) des minima : 3°,3,; des maxima, 9°; minimum absolu, —4°,1, le 26; maximum absolu, 16°, le 8.

Humidité relative moyenne du mois : 75,4; minimum 64 le 5; maximum 99 le 28.

Nébulosité moyenne du mois : 6,4; moyenne la plus faible 2; la plus forte 10.

Pluie totale du mois : 129 mm en 22 jours.

Fréquence des vents : 3 jour du N; 1 jour du N N-E; 2 jours du S-E; 3 jours du S; 2 jours du S S-W; 8 jours du S-W; 4 jours de l'W S-W; 5 jours de l'W; 1 jour du N N-W; 1 jour du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois : 6 mètres par seconde; moyenne la plus élevée : 15 mètres le 15; la plus faible : 2 mètres le 28. Vitesse maximum : 20 mètres le 26.

Rosée : les 2, 3, 4, 6, 16, 17, 18, 19, 23; gelée : les 23 24, 25, 26, 30; gelée blanche : les 17, 23, 25, 26, 30; brouillard le 6. Éclairs à l'W au S-W dans la nuit du 13 au 14. Tempête du S S-W le 28 de 10 h. à 16 heures. Flocons de neige le 24 à 9 h. Forte averse de grêle le 14 à 14 heures.

Le Directeur de la Station,

J. VERCHALY,

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites pendant l'année 1914

à la Station Météorologique Municipale d'Angers

(Altitude : 42 mètres environ).

Pression barométrique moyenne : 758^{mm},96. Moyenne mensuelle la plus élevée en janvier : 764^{mm},1; la plus faible en décembre : 753^{mm},08; minimum absolu : 730^{mm},2, le 22 février à 10 heures; maximum : 773^{mm},5, le 2 janvier; écart extrême de l'année : 43^{mm},3.

Température moyenne des minima et des maxima de l'année : 12°. Moyenne des minima (sous abri) : 7°,32; moyenne des maxima (sous abri : 16°,94; moyenne de l'année à 12 heures : 14°,7; minimum absolu sous abri : — 8°,8, le 24 janvier; maximum absolu sous abri : 37°, le 15 août.

Humidité relative, moyenne de l'année 66,1; moyenne mensuelle la plus élevée : 84, en novembre, la plus faible 56,9, en juin; minimum absolu : 16, le 23 juillet et le 4 septembre; maximum absolu : 100 les 14 février, 9, 10, 14 novembre.

Nébulosité moyenne de l'année : 5,14; moyenne mensuelle la plus élevée : 6,8 en mars; moyenne mensuelle la plus faible 3,50 en août et en septembre.

Pluie. Hauteur de la pluie mesurée au pluviomètre : 567 mill. tombée en 138 jours; mois les plus pluvieux : mars avec 72^{mm}, juin avec 78^{mm} et décembre avec 129^{mm};

Digitized by Google

mois les plus secs : janvier avec 16^{mm} et août avec 18^{mm}; le maximum en un jour a été de 38^{mm}, le 14 juin.

Nombre de jours de gelée : 33, dont 18 en janvier, 3 en février, 7 en novembre, 5 en décembre; de gelée blanche : 38, dont 12 en janvier, 8 en février, 2 en mars, 2 en octobre, 9 en novembre, 5 en décembre; de brouillard : 29; de rosée : 180, de neige : 6; de grêle 5; d'orage : 13; d'éclairs seuls : 2.

Fréquence des vents : du N 55 jours; du N N-E 6 jours; du N-E 65 jours; de l'E N-E 5 jours; de l'E 13 jours; de l'E S-E 3 jours; du S-E 6 jours; du S S-E 5 jours; du S 20 jours; du S S-W 10 jours; du S-W 44 jours; de l'W 79 jours; de l'W N-W 17 jours; du N-W 21 jours; du N N-W 15 jours.

Vitesse moyenne annuelle du vent en mètres par seconde : 4^{m}60. Moyenne mensuelle la plus forte : 7^{m}50 en mars; la plus faible : 2^{m}75 en août; la plus grande vitesse les 15 et 20 mars, les 13 et 28 décembre, 25 mètres par seconde par vents du S S-W et du S-W.

De profondes dépressions barométriques, pour la plupart d'une grande amplitude, ont donné des pluies très fortes, des coups de vent et des tempêtes. Celles du 17 au 24 février de 763^{mm},5 à 730^{mm},2; du 17 au 27 mars, de 766^{mm},3 à 732^{mm},5; du 26 octobre au 7 novembre, de 761^{mm} à 736^{mm},3, et celle du 3 au 16 décembre de 764^{mm},6 à 730^{mm}, ont donné respectivement 31^{mm}, 49^{mm}, 35^{mm} et 90^{mm} de hauteurs de pluie mesurées au pluviomètre.

Les abeilles sont sorties pour la 1re fois, le 5 février.

Arrivée des hirondelles, le 8 avril, des martinets, le 14 avril.

Arrivée du coucou, le 28 avril.

Arrivée du rossignol, le 4 mai.

Arrivée du loriot, le 15 mai.

Orages. Le 24 mars, orage faible, venant du S-W; le 18 mai, faible orage à 18 heures au Nord d'Angers, direc-

Digitized by Google

tion E à W. Le 9 juin, de 18 heures à 19 heures, de l'W à l'E, assez fort. De 15 heures à 16 heures, le 15, lointain et faible au S-E d'Angers, à 20 heures éclairs à l'E et au S-E. Le 19, de 16 heures à 17 h. 15, du N N-E à l'W, faible; au N d'Angers.

Le 1er juillet, de 12 heures à 14 heures, de l'W à l'E, assez fort; à 13 heures, averse accompagnée d'un fort coup de vent d'W. Le 14 juillet à 23 heures, du N-W au S-W, avec pluie. Le 15 juillet de 2 heures à 6 heures, orage d'une extrême violence surtout entre 2 h. 20 et 3. h 45, de l'W N-W au S S-E, sans pluie. La foudre tombe rue Eblé, sur la Tour Saint-Aubin où elle soude la tige de l'anémomètre à la bague, sur le dépôt des tramways, sur une maison rue de la Madeleine; l'ensemble des dégâts est insignifiant. A 6 h. 15 forte averse. Le 14 août, de 15 h. 30 à 16 heures à l'Ouest d'Angers, un orage accompagné de quelques coups de tonnerre assez fort, venant de l'W S-W vers le N N-E passe sans pluie et se disperse rapidement. Le 5 septembre, orage lointain du N-E au S-E, de 19 heures à 20 h. 50, disparaît au S S-E, sans pluie. Le 7, de 22 heures à 23 heures, orage assez violent se dirigeant de l'W à l'E, et accompagné d'un vent d'W violent pendant 35 minutes, sans pluie également. Un faible orage du S-W au N sur Angers le 8 septembre de 15 heures à 16 heures, accompagné pluie abondante.

J. VERCHALY.

Digitized by Google

Digitized by Google

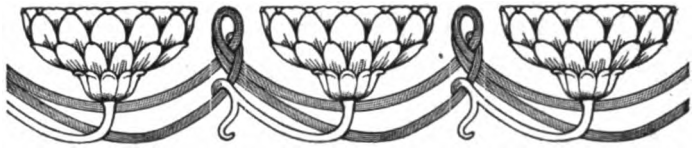

Chronique

Dans le prochain numéro, nous commencerons la publication d'une chronique spéciale consacrée aux faits concernant la guerre. Cette chronique portera le titre : *Angers et l'Anjou pendant la guerre, simples notes prises au jour le jour.*

***

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. le lieutenant Basty, du 135e d'infanterie, qui pendant son séjour à Angers, honora la *Revue de l'Anjou* de sa collaboration, avait été nommé, quelques mois avant la guerre, capitaine au 42e d'infanterie, en garnison à Belfort.

Il fut donc, dès les premiers jours, aux prises avec l'ennemi. Après trois blessures reçues au début de la campagne, notre ami reprit sa place dans les tranchées, le 12 octobre. Il vient de nous apprendre qu'on lui a confié dernièrement le commandement d'une compagnie de mitrailleuses de nouvelles formations avec laquelle il espère faire merveille.

M. Basty n'oublie ni ses amis d'Angers, ni la *Revue de l'Anjou*, et il nous a informé dans une de ses lettres qu'au fond des tranchées il écrivait pour nos lecteurs des « contes vécus » dont il nous ferait parvenir les manuscrits quand les circonstances le permettraient.

***

A l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. le Maire, assisté de MM. Bodinier, Delahaye et Cesbron, sénateurs, et de M. Bideau, président de la Chambre de Com-

Digitized by Google

mérce, une conférence a été faite par notre compatriote, M. Audouin, professeur à l'Université de Poitiers, sur *L'Œuvre des bateaux-ambulances*, dont il est devenu le promoteur, ainsi qu'un autre angevin, M. Pierre Larivière, ingénieur des Mines à Paris. A la suite de cette conférence, un Comité a été constitué à Angers, en vue de faire de la propagande dans le département pour cette œuvre éminemment patriotique et humanitaire.

Le bureau est ainsi composé :

Présidents d'honneur : M. le Préfet de Maine-et-Loire, MM. les Sénateurs, M. le Maire d'Angers, M. le président de la Chambre de commerce.

Président : M. Gauvin, ancien député ; vice-présidents : M. Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz d'Angers ; M. Cochard, président du Syndicat d'initiative ; M. Le Deuff, président du Comité de défense commerciale ; secrétaire : M. Delattre ; trésorier : M. G. Larivière, gérant de la Commission des Ardoisières.

Les souscriptions recueillies en Anjou permettront d'aménager un bateau-ambulance qui portera le nom de *L'Anjou*.

***

Jeudi 3 décembre, à 2 h. 1/2, a eu lieu la première visite officielle de l'école de gravure de musique. Étaient présents : MM. Blanc, maire d'Angers, Planchenault, adjoint ; Cointreau, président de l'école ; Petrucci, vice-président ; Koszul, secrétaire ; Brassard, directeur de l'École des arts et métiers ; Poutiers, administrateur de l'École des Beaux-Arts ; Dubois, architecte ; Foare, directeur de l'École de musique ; Meynioux, Chanteau, Grassin. Bigeard, Aubry, Préaubert. Ces messieurs se sont rendus dans la salle des cours, où M. Cointreau a présenté à M. le maire les élèves, au nombre de 48, et leur professeur, M. de Lavigne. Celui-ci a donné ensuite quelques explications sur la manière de graver la musique et a montré les travaux de ses élèves.

***

M. Bigeard, directeur de la Compagnie du gaz, vient de donner, pour les archives de l'École de gravure de musique, un portrait de Boïeldieu, par Dien.

***

Digitized by Google

La Chambre des Métiers de l'Anjou a ouvert, dans l'une des salles de la Bourse du Travail, place des Halles, un cours de dessin de géométrie élémentaire à l'usage de tous les apprentis et plus spécialement à ceux du bâtiment.

***

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts fait savoir qu'en présence des événements actuels, le 53e Congrès des délégués des sociétés savantes de Paris et des départements, qui devait s'ouvrir à Marseille le 6 avril 1915, n'aura pas lieu.

***

A la dernière séance de l'Académie de Médecine, le Dr Achard a présenté un travail très documenté et très justement apprécié de M. le Dr Boquel, directeur de l'École de Médecine d'Angers, sur le traitement de vingt-quatre cas de tétanos chez des blessés militaires. Ce travail a été inséré dans les *Archives Médicales d'Angers*.

***

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Audiffred au capitaine Royet, du 135e d'infanterie, pour son « Livre de l'Éclaireur ». L'Institut de France a voulu ainsi consacrer la création de nos boys-scouts français qui prouvent aujourd'hui leur utilité. Dans la plupart des villes en effet, comme à Angers, les Éclaireurs de France apportent le concours le plus efficace aux militaires, aux municipalités, aux sociétés de secours aux blessés. On sait que le capitaine Royet, blessé récemment en Lorraine, est l'un des inspirateurs de cette œuvre patriotique.

***

Dans sa séance du 22 décembre, la Société des Gens de lettres a décerné le prix du Président de la République à notre compatriote, Mlle Valentine Boulanger, pour son volume : « Marguerite Printemps » et au « Pays Normand ».

***

Sont promus :

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. Magnan, chef de musique de première classe, au 6e génie, à Angers.

Digitized by Google

M. Colliard, chef de bataillon au 135e d'infanterie, à Angers.

***

Au 13e Congrès de Préparation militaire qui a clôturé ses assises à Lyon, le Ministre de l'Instruction Publique a décerné les palmes académiques à notre concitoyen M. Jean Levieux.

***

Nous enregistrons avec peine la mort du sous-lieutenant Emmanuel Delaunay tué à l'ennemi, , le 12 novembre, à la tête de sa compagnie. M. Delaunay était prote à l'imprimerie G. Grassin, où il possédait toutes les sympathies. Il travailla à la composition de la *Revue de l'Anjou* avec la conscience qu'il apportait à toutes choses et a droit à tous nos regrets.

Emmanuel Delaunay, né le 6 mars 1883, à Saint-Florent-le-Vieil, était entré de bonne heure en apprentissage pour devenir compositeur typographe. Intelligent, attentif, désireux de s'instruire, travailleur infatigable, il s'était vite élevé à l'un des premiers rangs dans la maison qui l'occupait et où il jouissait de l'estime de tous.

Tel il avait été dans la vie civile, tel on le retrouve dans la vie militaire.

Au régiment, il avait conquis rapidement les galons de sous-officier et, bien que faisant partie de la réserve, ses belles qualités lui valurent d'être appelé, le 3 août, à servir, comme adjudant de bataillon, dans l'armée active, au 135e régiment d'infanterie. Il part avec son bataillon, pour l'Est, vers Neufchâteau et Nancy, puis passe en Belgique où il prend une part active aux terribles combats des 23 août et jours suivants.

A Bièvre, il se signale d'une façon toutes péciale et sauve d'une mort certaine ou de la captivité son capitaine blessé, qu'il ramène dans les lignes françaises. Puis vient la retraite, et il combat encore le 6 septembre à Fère Champenoise et à Prosnes, le 26. Entre temps, le 13, il avait été nommé adjudant chef.

A partir du 20 septembre, le chef de bataillon qui commandait alors le 135e, se l'était attaché en qualité de secrétaire.

Delaunay fut nommé sous-lieutenant le 30 septembre, et son colonel, qui appréciait sa valeur et ses services, le gardait avec lui comme officier adjoint.

Digitized by Google

Frappé d'un éclat d'obus à la face, le 1er octobre, blessure glorieuse dont il devait conserver les traces, le sous-lieutenant Delaunay avait dû, à regret, quitter la ligne de feu pour se faire soigner à l'ambulance de Mourmelon. Treize jours après, il rejoint son régiment, est affecté à la cinquième compagnie et, avec ses hommes, dont il est l'ami, fait la guerre de tranchées, toujours en éveil sous la mitraille, toujours repoussant l'ennemi, lui enlevant ses tranchées après de violents corps à corps à la baïonnette.

Le 135e part alors pour le Nord et c'est

le 12 novembre, après une suite ininterrompue de luttes et de combats meurtriers, qu'un éclat d'obus vient priver le 135e d'infanterie d'un de ses meilleurs officiers.

***

Le 16 novembre, ont eu lieu au cimetière de l'Est les obsèques de M. Charles Bouhier, ancien maire d'Angers, avoué honoraire, décédé, le vendredi 13 novembre, en sa propriété de la Jaille, commune de Noëllet.

La levée du corps eut lieu le matin même, à 10 heures, à Noëllet. L'inhumation s'est faite à Angers.

M. Tourneux, gendre du défunt, conduisait le deuil avec les membres de la famille.

Dans l'assistance, nous avons remarqué : M. Blanc, maire d'Angers; MM. Lépicier, Gourdon, Planchenault, adjoints au maire; Sémery, Mahier, colonel Couilleau, conseillers municipaux; Jousseaume, président du tribunal civil; Chauveau, conseiller à la cour; Cointreau, vice-consul d'Italie; Cordier et Lenfantin, avoués; Allard-Lefort, Bunoust, Beucher, avocat; Chouanet, architecte; Bordereau, Bigeard, directeur de la Cie du Gaz; Morin, Roy, notaire; David, caissier des hospices et Touchet, secrétaire; Gauvin, ancien député; Leroy, bibliothécaire de la ville; Clémot, Poutiers, de l'École des Beaux-Arts; Cherière, notaire; Cormeray, banquier; Leroy, Vannier, ancien inspecteur primaire; Verrier-Cachet; Guédon, secrétaire de l'Inspection académique; Gayet, Gendreau, Quenion, Lemesle, Baron, ancien adjoint au maire; docteur Legludic, docteur Petrucci, Pichard, ancien magistrat, etc.

Un maître du barreau, dont la plume est justement appréciée de nos lecteurs, a bien voulu consacrer à la mémoire de

Digitized by Google

M. Charles Bouhier le bel article que nous imprimons dans ce fascicule. Nous l'en remercions vivement.

***

Le 30 novembre, le R. P. Dom Paul Vannier, supérieur des bénédictins de Saint-Benoît, qui se rendait à Magog pour assister au 21e anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Larocque, sur un petit yacht, trouva la mort dans un naufrage.

Un journal canadien décrit ainsi ses obsèques :

Les funérailles du R. P. Dom Paul Vannier, supérieur des bénédictins de Saint-Benoît, ont eu lieu à Magog, dans l'église Saint-Patrice. Sa Grandeur, Mgr Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, a chanté le service, assisté de M. le Supérienr du Séminaire Saint-Charles. Le R. P. Leclerc et M. l'abbé Caron agissaient comme diacre et sous-diacre d'honneur, tandis que M. l'abbé Bastien et M. l'abbé Genest remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre d'office. C'est le R. P. Cruveiller, supérieur de la Salette, qui a prononcé l'oraison funèbre.

Un grand nombre de prêtres du diocèse accompagnaient Sa Grandeur, entre autres le Révérendissime Dom Pacôme, abbé mitré d'Oka, M. Gagnon, supérieur du séminaire de Sherbrooke, M. le Curé de Newport, M. le Curé de Magog, M. Lafferrière, du séminaire de Saint-Hyacinthe, etc. Après le service funèbre, le corps fut transporté à Saint-Benoît du Lac, pour être inhumé dans le nouveau cimetière dont le P. Vannier avait choisi lui-même l'emplacement pour sa communauté, en même temps que pour la paroisse nouvelle dont il avait été le premier pasteur.

Le R. P. Dom Vannier était né, en 1860, à Bauné. Il avait fait ses études au collège de Combrée et, après une année passée au Grand Séminaire d'Angers, était entré au monastère de Solesmes, où il fut ordonné prêtre par l'archevêque d'Athènes, le 25 mai 1885.

Il exerça les fonctions de procureur à l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil, puis, lorsque survinrent les décrets contre les congrégations religieuses, partit pour la Belgique, puis à Clairvaux (grand-duché de Luxembourg), enfin à Dongelbert, au mois de juillet 1912. Il se rendit enfin au Canada, où il créa la paroisse de Saint-Benoît du Lac et, après deux années de soucis, consacra son temps à la construction de son monastère.

***

Digitized by Google

Le 28 décembre ont eu lieu, en l'église Saint-Joseph, les obsèques de M. le capitaine en retraite Petit, qui fut un vaillant soldat, l'aimable administrateur du journal *Le Courrier d'Angers* et un musicien distingué. Toutes les musiques militaires jouèrent les marches entraînantes de Félix Petit, et le public qui se presse, les soirs d'été, autour du kiosque du jardin du Mail, se rappelle le charme et la mélodie de ses œuvres colorées et gracieuses.

Le cercueil était recouvert du drapeau tricolore du cercle Jeanne-d'Arc.

Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Est où a eu lieu l'inhumation.

Sur la tombe, M. le colonel Couilleau a prononcé le discours suivant, au nom de la Société des officiers en retraite dont le défunt était membre.

Certes, l'heure n'est pas aux discours, elle est plutôt aux actes. Cependant, si graves que soient les événements qui absorbent toutes nos pensées, vous ne me pardonneriez pas si, comme président de la Société des officiers en retraite, je n'adressais l'adieu suprême à notre cher camarade et vénéré doyen, le capitaine Petit; si je ne retraçais en quelques mots les différentes étapes de cette vie, si honorable et si digne qu'elle peut servir d'exemple à tous, les traits caractéristiques de cette belle figure qui vient de disparaître, du vaillant soldat et de l'homme de bien que nous pleurons aujourd'hui.

Né en 1819, à Prades, le jeune Petit, qu'attirait avec une force invincible le noble métier des armes, s'engageait à dix-huit ans au 58e de ligne et prenait part aux pénibles et dures campagnes d'Afrique de 1839 à 1847. Il y conquérait tous ses grades jusqu'à celui de sous-lieutenant.

En 1854, il était en Crimée, assistait à la bataille de l'Alma et faisait le siège de Sébastopol, jusqu'au moment où, terrassé par la maladie, il était obligé de rentrer en France. Quelque temps après, sa santé délabrée l'obligeait à prendre sa retraite à Angers, qu'il ne quitta plus.

Plus tard, il entra dans le journalisme et fut administrateur de plusieurs journaux, du *Petit Courrier* entre autres.

C'était une belle âme et un grand cœur. Par l'élévation de son caractère, la noblesse de ses sentiments, la dignité de sa vie, il honorait notre société, à laquelle il appartenait depuis sa formation.

Depuis longtemps, il n'assistait plus à nos réunions; il y était toujours présent par la pensée et par le cœur.

Allègre, il le fut jusqu'à 90 ans. A partir de ce moment, si son

Digitized by Google

corps s'affaissait, si ses jambes refusaient tout service, son caractère ne se démentait pas, son cerveau restait intact, son esprit net et lucide. Sa mémoire était prodigieuse. C'était merveille de l'entendre raconter ses campagnes d'Afrique et de Crimée sous les ordres des chefs dont il citait les noms avec orgueil. Son corps se redressait, son visage s'illuminait et ses yeux, sous ses épais sourcils, retrouvaient toute leur vivacité.

Sa vie fut une. En est-il beaucoup à qui on peut rendre cet hommage? Il marcha toute sa vie, suivant une expression consacrée, dans le chemin de l'honneur, du devoir et de la vertu. Il ne connut pas les compromissions, dussent ses intérêts matériels les plus sérieux en souffrir. Ils en ont souffert.

Ce vaillant, incapable de la moindre défaillance, était aussi un croyant qui ne craignait pas d'affirmer ses convictions religieuses avec d'autant plus d'ardeur qu'il sentait que sa foi, la foi de ses pères, était plus vivement combattue. Il savait, en effet, ce patriote ardent, qu'un peuple, quelle que soit son évolution, ne peut renier ses traditions les plus saintes et les plus respectables sans compromettre ses intérêts les plus sacrés, sans risquer même son existence.

Il a vu l'origine de la guerre. Il n'a pu en voir la fin qui assurera, comme il me le disait et le désirait si ardemment, le triomphe du droit contre la force, de la liberté contre l'oppression, de la civilisation contre la barbarie.

Qu'il me soit permis d'adresser à sa chère et digne femme, qui le soigna jusqu'à la dernière heure avec un dévouement sans borne, l'expression de nos plus respectueuses sympathies.

Adieu, mon cher Petit, ou plutôt au revoir dans ce séjour que Dieu réserve à ceux qui, comme vous, l'ont toujours honoré sur la terre et ont loyalement et vaillamment servi leur Patrie.

***

Le jeudi 31 décembre, les membres de l'Association des Médaillés militaires de l'arrondissement d'Angers accompagnaient au cimetière de l'Est la dépouille mortelle de leur vice-président, M. Jean-Marie Rogé, décédé le 30 décembre, à l'âge de 79 ans.

Sur la tombe, le président de l'Association, notre distingué et aimable collaborateur, Me Beucher, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé les paroles suivantes :

Au nom de l'Association des Médaillés militaires de l'arrondissement d'Angers, j'ai le pénible devoir d'adresser un suprême adieu à M. Rogé, vice-président de cette société, dont il avait été un des fondateurs, en 1902. Depuis 12 ans, M. Rogé avait, chaque

Digitized by Google

année, été élu vice-président de notre Association, et il s'était constamment occupé de son fonctionnement jusqu'au jour où une cruelle maladie l'avait mis dans l'impossibilité de prendre part à nos réunions.

Né le 6 janvier 1835, à Lézignan (Hautes-Pyrénées), Jean-Marie Rogé s'engage à 18 ans au 4e régiment de hussards. L'année suivante, son régiment était incorporé dans l'armée d'Orient et le jeune hussard Rogé, bientôt nommé brigadier, prit part à la guerre de Crimée, de juin 1854 à avril 1856.

Ils sont bien rares aujourd'hui les anciens soldats de Crimée! Nous en comptons cependant encore trois parmi nos camarades de l'Association des Médaillés d'Angers. Ils avaient appris, dans cette pénible campagne, ce qu'est la guerre de tranchées, dont ils devaient de nouveau entendre parler cinquante ans plus tard.

Combien sont intéressants à recueillir leurs souvenirs de cette guerre de Crimée, dans laquelle l'armée française combattait déjà à côté de l'armée anglaise!

Rogé, alors qu'il était brigadier au 4e hussards, avait, pendant plusieurs mois, fait partie du peloton d'escorte du général en chef, qui était alors le général (plus tard maréchal) Canrobert. Nous avons plusieurs fois pris un vif intérêt à entendre cet excellent camarade Rogé relater ses souvenirs de cette époque et raconter notamment les incidents des visites faites par le généralissime français à lord Raglan, le commandant en chef de l'armée anglaise.

C'est au cours de la campagne de Crimée que Rogé fut décoré de la médaille militaire. Ce fut une action d'éclat, dans un combat de cavalerie livré le 29 septembre 1855, quelques jours après la prise de Sébastopol, qui valut à notre camarade cette distinction. Dans le combat qui eut lieu à Kanghil, en Crimée, la brigade de cavalerie à laquelle appartenait le 4e hussards, avait exécuté une charge brillante, au cours de laquelle Rogé s'était particulièrement distingué et, sur la proposition de son colonel, il recevait, le 6 octobre 1855, la médaille des braves.

Je dis bien : octobre 1855. Ainsi, il y a 59 ans que notre camarade, décédé hier, à la veille de sa 80e année, était titulaire de la médaille militaire. Octobre 1855 : le jeune médaillé n'était âgé que de vingt ans lorsque l'insigne des braves fut attaché sur sa poitrine!

Lorsqu'au mois d'avril 1856 Rogé rentra en France, après la guerre de Crimée, il portait deux décorations : la médaille militaire, décernée pour action d'éclat, et la médaille de S. M. la Reine d'Angleterre, médaille commémorative de la guerre d'Orient avec les trois agrafes : Balaklava, Inkermann et Sébastopol.

Cependant, la carrière militaire de Rogé n'était pas près de

Digitized by Google

s'achever : il ne devait prendre sa retraite qu'après 28 ans de services et 13 campagnes.

Après avoir accompli sept années au 4e hussards, il contractait, en 1860, un nouvel engagement volontaire et partait passer quatre années en Afriqne, au 1er escadron du train des équipages militaires de la garde impériale, et ensuite était nommé gendarme à cheval, d'abord dans les Deux-Sèvres, ensuite dans le Maine-et-Loire.

En 1870, il fut versé dans le régiment mobile de gendarmes à cheval affecté à l'armée de la Loire et, au mois de mars 1871, il rentra dans la gendarmerie de Maine-et-Loire, où il resta jusqu'à sa retraite, 26 août 1881.

Voilà, très sommairement résumée, la belle et glorieuse carrière de ce brave et excellent soldat que fut Jean-Marie Rogé.

Il faut l'avoir vu dans les réunions intimes d'anciens serviteurs du pays pour avoir pu apprécier. comme ils le méritaient, ses sentiments patriotiques. Ces sentiments-là, il les avait maintenus dans sa famille : il y a quelques mois, un de ses petits-fils était tué glorieusement au Maroc ; il y a quelques semaines, un autre de ses petits-fils était blessé à deux reprises différentes, en combattant vaillamment dans l'Est. C'était bien une famille de braves soldats.

Adieu, mon cher Rogé, soyez certain que vos anciens camarades de l'Association des Médaillés militaires conserveront toujours le souvenir de leur excellent vice-président.

X***.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SOIXANTE-NEUVIÈME VOLUME

JUILLET-AOUT

Pages

Le Capitaine Alwrod. — Note de M. le Général de Lacroix sur « La Bataille du Mans » et « Les Colonnes mobiles de l'Armée de Chanzy », de M. Alwrod. — **A. B.** 5

Poésie : Les gars d'Anjou ! — **Olivier de Rougé** 11

Charles-Édouard Hédelin. — **G. Dufour** 13

Poésie : La Terre. — **Paul Pionis** 25

Une visite d'Évêque à Bazouges-sur-Loir en 1655. Monseigneur Henry Arnauld, Évêque d'Angers. — **H.-M. Legros** 29

Les Artistes angevins : Peintres, Sculpteurs, Maîtres d'œuvre, Architectes, Graveurs, Musiciens, d'après les Archives angevines (*Suite et fin*). — **Étienne Port** 59

Le Fief de la Rançonnée. — **P. François** 79

Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge (*suite*). — **Henry Cormeau** 85

Recherches pour servir à l'Histoire de l'Industrie textile en Anjou (*suite*). — Chapitre VII : Les ouvriers et la réglementation du travail. — **V. Dauphin** 103

Résumé des observations météorologiques faites à la Station municipale d'Angers — **J. Verchaly** 125

Chronique 129

L'exposition de l'Ouest de la France aura lieu en 1915, à Angers. — La Chambre de Métiers d'Angers. — Une visite du directeur de l'École de cavalerie anglaise à Saumur. — La plaque

Digitized by Google

contenant la protestation de Chevreul au Muséum. — L'éclipse de soleil. — La mort à Saumur de l'aviateur Legagneux. — Un beau discours de M. Etienne Port. — Les impressions de logiste de M. Max d'Ollone. — Une nouvelle œuvre de Mlle Mathilde Alanic. — Le nombre des automobiles en Maine-et-Loire.—Promotions et décorations (Légion d'honneur, palmes académiques). — Nécrologie : MM. le capitaine de Terves, A. Cheux, Louis Tricot, Edouard Hédelin, le comte de Trédern, le colonel Bonamy.

SEPTEMBRE-OCTOBRE

Triptyque de bronze. — **Mathilde Alanic**..... 153

Les Chapelles et les Chapellenies du Bourg-d'Iré sous l'Ancien Régime. — **Aimé Lefort**..... 116

Poésies : Petite Bretagne. Amour et Liberté. — **G. Carantec**..... 211

Les Cloches de mon Clocher. Études sur les Sons du Langage dans la Voix mauge (*suite*). — **Henry Cormeau**..... 215

Éphémérides astronomiques pour 1914 (*suite*) : octobre, novembre, décembre. — **E. Chéreau**..... 239

Résumé des observations météorologiques faites à la Station municipale d'Angers pendant les mois de septembre et octobre 1914. — **J. Verchaly**..... 243

Chronique..... 245

Une lettre du Cardinal Luçon. — La rentrée solennelle des tribunaux. — Les séances de lecture de M. Paul Boquel. — La création d'une école de gravure de musique à Angers. — Le nouveau doyen du Chapitre de l'Église cathédrale d'Angers. — Une comète. — Nécrologie : MM. le Commandant 'Jeanson, Arthur Nizet, le chanoine Grimault, le baron Le Guay, le colonel baron van Shalckwijck de Boisaubin.

Gravures : Le Bourg-d'Iré. — Ruines de la Bigeottière en 1905 (Le Bourg-d'Iré).

NOVEMBRE-DÉCEMBRE

Un aviateur angevin. — **A. B.**..... 253

Les Prêtres d'Angers noyés à Nantes (10 décembre 1793) et les Prêtres morts sur la Galiote hollandaise (mars-avril 1794). — **Quéruau-Lamerie**..... 259

Digitized by Google

M. Ch. Bouhier. — **A. B**..... 291

Poésie : Légende de la Chaperonnière. — **Paul Drouet**..... 309

Les Chapelles et les Chapellenies du Bourg-d'Iré sous l'Ancien Régime (*Suite et fin*). — **Aimé Lefort**..... 315

Éphémérides astronomiques pour 1915 (*suite*) : janvier, février et mars. — **E. Chéreau**..... 345

Résumé des observations météorologiques faites à la Station municipale d'Angers pendant les mois de novembre et décembre 1914. — **J. Verchaly**..... 349

Résumé des observations météorologiques faites pendant l'année 1914 à la Station Météorologique Municipale d'Angers (Altitude : 42 mètres environ). — **J. Verchaly**..... 351

Chronique..... 355

Angers et l'Anjou pendant la guerre, simples notes prises au jour le jour. — Le capitaine Fernand Basty. — L'œuvre des bateaux-ambulances : le bateau « L'Anjou ». — Une visite à l'École de gravure de musique. — Un don à l'École de gravure de Musique. — Un cours créé par la Chambre des Métiers de l'Anjou. — Le 53e Congrès des Sociétés Savantes n'aura pas lieu cette année. — Un travail de M. le Dr Boquel à l'Académie de Médecine. — Le capitaine Royet, lauréat de l'Académie des Sciences morales et politiques. — Une angevine lauréate de la Société des Gens de lettres. — Promotions et décorations : Légion d'honneur, palmes académiques. — Nécrologie : MM. le sous-lieutenant Emmanuel Delaunay, Charles Bouhier, Dom Paul Vannier, le capitaine Petit, M. Rogé.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. G. Grassin. — 439-15

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 3179

Digitized by Google

Digitized by Google